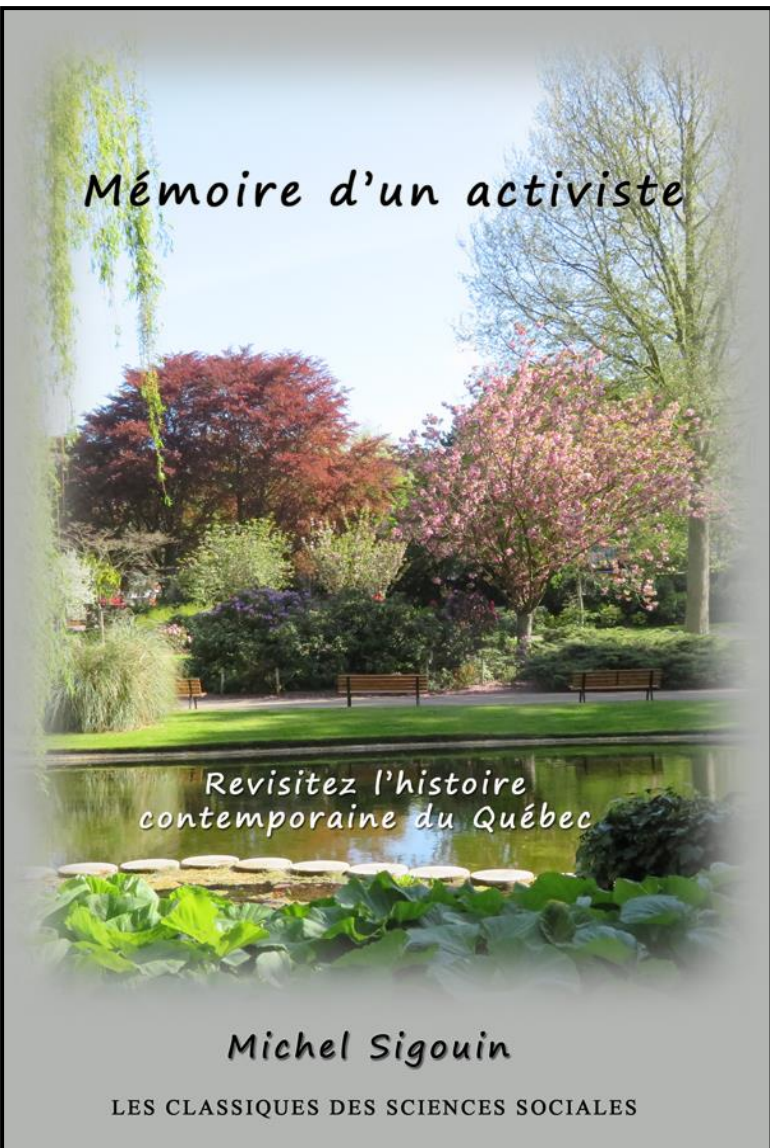




Mémoire d'un activiste

*Revisitez l'histoire
contemporaine du Québec*

Michel Sigouin

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES

Mémoire d'un activiste

Récit autobiographique

*Revisitez l'histoire contemporaine
du Québec*

Michel Sigouin

http://classiques.uqac.ca/collection_documents/sigouin_michel/Memoire_d_un_activiste/Memoire_d_un_activiste.html

Les Classiques des sciences sociales

2022

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
Fondateur des Classiques des sciences sociales : <http://classiques.ugac.ca/>
Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.ugac.ca/>
à partir du texte de :

Mémoire d'un activiste. Récit autobiographique. *Revisitez l'histoire contemporaine du Québec.* Michel Sigouin.

Édition établie par Michel Sigouin. Chicoutimi, Québec : Les Classiques des sciences sociales, 2022.

Entente non exclusive lors de la diffusion numérique

Une entente a été prise avec le fondateur des Classiques des sciences sociales, M. Jean-Marie Tremblay de permettre la diffusion de ce livre tant et aussi longtemps que cela se fera gratuitement à tous.

http://classiques.ugac.ca/collection_documents/sigouin_michel/Memoire_d_un_activiste/Memoire_d_un_activiste.html

Cette publication sera aussi disponible prochainement en libre accès sur le site BANQ numérique.

Cette entente ne sera jamais exclusive, d'autres ententes publiques ou privées pourraient se produire. Cela ne met pas en cause mes autres droits d'auteur et aussi bien cinématographique, numérique ou autres dans l'avenir.

© Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés

Dépôt légal : juin 2022.

Bibliothèque et Archives Nationales du Québec (BANQ)

Bibliothèque Nationale du Canada

ISBN : Version imprimée : ISBN 978-2-9819723-0-9

Version numérique : ISBN 978-2-9819723-1-6

[Autorisation formelle accordée le 18 mai 2022 par l'auteur de diffuser ce livre en libre accès à tous et cela gratuitement, en version numérique, dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : Michel Sigouin : michel.sigouin@sympatico.ca

Édition numérique réalisée le 23 juillet 2022, corrigée le 17 septembre 2022 à Chicoutimi, Québec.

*À mon fils Jean-Michel,
ma petite-fille Jadzia
et mon petit-fils Gustav*

Préface

Michel Sigouin est un activiste-né. Je suis convaincu que lorsque les jeunes de son entourage demandaient POURQUOI, lui s'exclamait POURQUOI PAS ?

J'ai eu le privilège de travailler plusieurs années avec Michel à l'Association pour la protection des automobilistes (APA). Grâce à sa collaboration et son acharnement, ce furent des années très fructueuses pour l'avancement de la protection des consommateurs : Cours des Petites Créances au Québec, poursuites en recours collectif à travers le Canada, sans compter les centaines de victoires obtenues au nom d'automobilistes et consommateurs canadiens.

Michel a un sens de l'humour bien aiguisé et une imagination fertile et a toujours su comment gagner l'attention à ses causes. Je me rappelle une scène de protestation où Michel et moi avons organisé une conférence de presse à l'intérieur de la Place Bonaventure à Montréal durant l'ouverture du Salon de l'auto. Le but était de revendiquer la présence d'un kiosque par l'APA afin d'informer les consommateurs comme cela se produit dans d'autres pays lors du même événement. Nous avons aussi profité de ce moment pour distribuer un prix citron à un fabricant présent. Il y eut une belle couverture concernant cette conférence par les médias locaux et nationaux.

Michel reflétait le Québec des années 80. Pressé de voir des changements, pas très respectueux du système politique. Très incrédule, de fait carrément méfiant des entreprises, de leurs pratiques commerciales et surtout de leurs promesses.

Un esprit curieux, contestataire mais ouvert qui ne pouvait supporter les injustices, il a été un allié de taille et un compagnon de travail enthousiaste et infatigable. Merci Michel pour ces belles années !

Louis-Philippe Edmonston

Président fondateur de l'Association pour la protection des automobilistes (APA)

Prologue

Depuis quelques années, j'ai souvent songé à écrire mes mémoires. Je savais pertinemment qu'en me lançant dans cette aventure, je devrais fouiller dans le dédale de mes souvenirs et serais obligé de m'investir à fond dans la recherche des évènements qui se sont succédés sur plus de soixante et onze ans. Heureusement, depuis plus de cinquante ans, j'ai conservé des documents de toutes sortes dans quatre tiroirs de filières sans me douter qu'un jour cela pourrait m'être utile. Dans un premier temps, j'étais convaincu que j'écirais un texte de quelques pages pour laisser à mon fils et à mes deux petits-enfants un genre de petit résumé de ma vie. Après avoir commencé l'écriture, je me suis rendu compte qu'il y avait dans ce projet beaucoup plus qu'un petit récit mais plutôt un sérieux exercice de retour dans le temps.

Je reconnaissais aussi, pour m'être déjà prêté autrefois à un exercice d'écriture, tout le travail qui m'attendait et le temps que je devrais y consacrer pour atteindre le résultat final.

La compréhension des évènements du passé comporte toujours une certaine vision personnelle. Chacun interprète à sa façon les épisodes de sa vie. Quand j'ai commencé à écrire mes souvenirs, je me suis questionné sur la pertinence d'aborder certains sujets, de raconter certains évènements, puis j'ai finalement fait le tri sur ce qui pourrait avoir un certain intérêt pour le lecteur et l'inciter à vouloir suivre mes aventures. L'écriture est une rétrospective personnelle qui m'a transporté à des endroits insoupçonnés de ma mémoire.

Le titre de ce livre fait référence au fait que, plus souvent qu'autrement, je me suis impliqué socialement dans différents milieux. Je pense que c'est véritablement dans ma nature de vouloir défendre la veuve et l'orphelin. Au fil des ans, j'ai compris que de s'impliquer dans ce chemin-là exige souvent de mettre de côté sa vie personnelle. Cependant, j'en sors grandi parce qu'au fil des ans mon implication dans différents domaines m'a permis de rencontrer des gens formidables. Si ce livre peut encourager d'autres personnes à s'impliquer socialement, il aura atteint son but.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Chapitre 1

Mon enfance : j'ai souvenir encore

Je suis né à Montréal en 1951 au 191, avenue Laurier Est sur le Plateau Mont-Royal. Ma mère m'a donné naissance à la maison malgré l'obligation à cette époque de se rendre à l'hôpital pour mettre un enfant au monde. Un accouchement coûtait alors 150 \$. Mes parents, n'ayant pas l'argent nécessaire pour payer cette intervention, ont fait appel à une amie de ma mère, infirmière de formation ou garde-malade comme on les appelait à l'époque.

Dans cette situation, garde Bourbonnais avait trouvé une façon d'éviter cette dépense en contactant l'hôpital et en mentionnant que la dilatation du col de l'utérus de ma mère était à plus de neuf centimètres et qu'elle avait perdu les eaux. On lui a alors répondu de ne pas la déplacer car cela constituait un danger pour la mère et l'enfant. Elle a utilisé le même stratagème lors de la naissance de mon frère et de deux de mes sœurs. Le coût de quatre accouchements correspondait à trois mois de travail de mon père, ce qui représentait un trou exorbitant dans un budget familial à l'époque. La plus jeune de la famille, pour sa part, est née à l'hôpital en 1966. À partir du 1^{er} novembre 1970, un nouveau programme gouvernemental a été mis en place au Québec. C'était l'entrée en vigueur du régime d'assurance maladie qui couvrait entre autres les frais d'accouchement.

Ma mère m'a confié plus tard que je n'étais pas très heureux de me faire déranger en son sein lors de ma venue dans ce monde. Je l'aurais manifesté bruyamment à ma sortie. On m'avait prédit alors un caractère plutôt difficile. J'ai encore en mémoire quelques épisodes de ma

petite enfance. À l'âge d'environ deux ou trois ans, je me souviens d'une petite gardienne de nationalité espagnole qui me chantait des mélodies dans sa langue maternelle, ce qui, apparemment me réjouissait et réussissait à me calmer. Je me rappelle aussi que ma mère m'installait dans ma chaise haute devant une fenêtre où je pouvais rester des heures à regarder dehors.

De cette période, j'ai un vague souvenir de voir mon père se fâcher parce que je m'entêtais à ne pas faire mes besoins dans le petit pot maintenu sous le siège de ma chaise haute. Un peu plus tard vers l'âge de quatre ou cinq ans, je me souviens de jouer sur le balcon arrière de notre logement de l'avenue Laurier lorsque tout à coup quelque chose s'est précipité sur moi. J'ai pris panique en criant et en frappant sur le bas de la porte. Lorsque ma mère est venue voir ce qui m'arrivait, elle a constaté qu'il n'y avait rien d'anormal sur le balcon. Je pense tout simplement qu'on avait oublié de m'apprendre que les oiseaux existaient. Mes cris avaient probablement fait fuir le volatile.

À cette époque j'étais porté à faire des colères et à pleurer jusqu'à en perdre la respiration, ce qui devait effrayer ma mère. Le seul moyen qu'elle avait trouvé était de me plonger dans une cuve d'eau glacée sur le balcon arrière afin que je reprenne brutalement mes esprits. Le fait d'avoir subi à quelques reprises ces pratiques expéditives, mes souvenirs sont devenus très clairs à ce sujet. Il semblerait qu'un médecin avait fait cette recommandation à ma mère. La médecine d'alors n'avait assurément pas fait de grands pas en adoptant cette solution plutôt douteuse et je demeure poli en utilisant ce terme. Je vous laisse le libre choix du mot que vous utiliseriez dans les circonstances.

En bas de chez moi toujours sur l'avenue Laurier, il y avait un petit commerce de quartier, que l'on appellerait aujourd'hui un dépanneur. Le propriétaire est devenu le fournisseur officiel de ma collection de gommes à effacer. Lorsque je réussissais à accumuler cinq cents, je descendais le voir et il me vendait de nouveaux spécimens. Je pouvais en obtenir deux pour cette somme.

Entraide familiale

Un autre souvenir qui m'est resté en mémoire s'est produit durant l'hiver où nous avons hébergé un des frères de mon père et sa famille. Cet oncle et les siens venaient de se faire expulser de leur logement en pleine saison froide. À l'époque, il n'y avait pas de lois pour protéger les locataires. La Régie du logement n'existant pas encore, les propriétaires avaient malheureusement tous les droits.

Mon oncle avait dix enfants et du jour au lendemain, j'ai eu cinq copains de plus dans ma chambre. Cette marmaille dans la maison était devenue formidable pour moi. Pour ma mère, ce fut assurément tout un casse-tête. Cependant, elle s'était entendue avec son beau-frère dès leur arrivée. Ils pouvaient demeurer chez nous durant trois mois, jusqu'au début de l'été. Par contre, la consigne était qu'ils devaient quitter les lieux tous les jours, beau temps mauvais temps pendant quelques heures, pour permettre à ma mère de faire le ménage. Je voyais partir mes nouveaux amis (cousins, cousines) chaque jour vers le parc Sir-Wilfrid-Laurier qui se trouvait tout près de chez nous. À leur retour, ils devaient obligatoirement sonner car ils n'avaient pas la clé du logement. Après l'échéance des trois mois, j'ai souvent entendu ma mère leur rappeler

avec insistance qu'ils devaient se trouver un logement rapidement.

Par un bel après-midi, la petite famille étant partie au parc comme à l'habitude et moi, jouant avec mes petits camions sur le balcon avant, un curieux évènement s'est produit. Lors de leur retour, ils ont sonné comme à l'habitude à la porte d'en bas. Ma mère est tout simplement sortie sur le balcon pour leur dire qu'ils avaient dépassé le délai fixé de l'entente depuis longtemps. Elle est retournée à l'intérieur et j'ai poursuivi mes jeux ne comprenant pas trop ce qui se passait. C'est alors que subitement ma mère est revenue avec leurs effets personnels (surtout des vêtements) et les a jetés allègrement du troisième étage en vidant directement le contenu des tiroirs.

Pour moi, qui avait quatre ou cinq ans, cela a été marquant de voir ainsi les vêtements s'envoler et tomber en pleine circulation automobile dans les deux directions de l'avenue Laurier. Toute la petite famille a dû ramasser ses affaires en silence. J'ai éprouvé de la peine en voyant cela, je venais de perdre quelque chose d'important, mes amis. Je pense que mon oncle n'avait pas considéré sérieusement l'ultimatum de ma mère. Pourtant il la connaissait bien, malheureusement pour lui, elle n'avait qu'une parole.

D'autres souvenirs viennent se greffer à ma mémoire comme celui d'avoir reçu en cadeau, probablement à Noël, un ourson en peluche qui était plus gros et plus grand que moi. Je jouais souvent avec lui en lui sautant dessus allègrement sans me soucier de ses limites et, ce qui devait arriver, arriva. Un jour, sans crier gare, un ressort est sorti de son pauvre corps martyrisé et a transpercé la plante de mon pied. Aussitôt en voyant cela, mon père a utilisé une pince pour extraire le ressort et m'a fait lui-

même un pansement. On ne se présentait pas à l'hôpital dans ce temps-là. Une visite chez le médecin pouvait coûter 10 \$, soit le salaire d'une journée de travail. On se débrouillait comme on pouvait et avec des moyens limités pour prodiguer des soins.

Lorsque mon père a terminé de fixer le pansement sur mon pied douloureux, j'ai saisi l'ourson, je l'ai traîné vivement du salon jusqu'au balcon et l'ai jeté du troisième étage dans la cour arrière. Je venais alors de régler définitivement le cas d'un nounours qui avait l'air plutôt innocent mais qui avait fait preuve de grande méchanceté à mon égard. Forcément à cette époque, je n'avais pas compris que la sécurité des enfants n'était pas une priorité pour les fabricants de jouets et que par le fait même, cela pouvait entraîner des blessures graves. Cette expérience m'a quand même permis de rester vigilant face à ces jouets qui m'apparaissaient de prime abord, plutôt innocents.

Ce que j'ai apprécié le plus en demeurant sur l'avenue Laurier tout au long de ma petite enfance est sans aucun doute de pouvoir jouer sur le balcon avant. En bas, il y avait plein d'action pour un jeune de mon âge, en particulier une sirène qui avertissait qu'un train se déplaçait sur une petite distance sur l'avenue et bloquait ainsi la circulation plusieurs fois par jour.

À la même époque, je me rappelle que nous avions un chambreur à la maison, ce qu'on appellerait aujourd'hui un coloc. La consigne était que nous les enfants, ne pouvions entrer dans sa chambre, ni même y jeter un coup d'œil. C'était devenu par la force des choses une pièce entièrement privée. Étrangement, tout cela m'est resté longtemps dans la tête, si bien qu'à mon trentième anniversaire de naissance, par curiosité, je me suis présenté

au 191, avenue Laurier Est pour demander à l'occupante si je pouvais visiter le logement en lui expliquant que j'étais venu au monde à cet endroit. Elle a consenti gentiment à me donner la possibilité de le visiter.

J'ai profité du moment pour prendre quelques photos de l'intérieur et de l'extérieur. De plus, j'avais enfin l'opportunité de visiter cette pièce jadis si mystérieuse pour moi. Ma première impression a été de constater que tous les espaces étaient très petits. La perception du monde par l'enfant que j'avais été apparaissait à jamais chose du passé. Tout me semblait à présent très minuscule et très restreint.

Quelques années plus tard, la maison où je suis né a été démolie. Même si un nouveau bâtiment est en place, je trouve malheureux que l'on ait fait disparaître le numéro civique du logement où nous avons vécu pendant plusieurs années, le 191, Avenue Laurier Est.

Mon premier déménagement

Quand j'ai eu cinq ans, ma famille est déménagée au 4569, avenue de l'Hôtel-de-Ville. Nous habitions dorénavant à côté d'une des sœurs de ma mère (au 4559) et de mes grands-parents maternels (au 4557). Une nouvelle vie s'amorçait et c'était très emballant pour moi d'avoir des cousins et cousines si proches et trois cours à l'arrière comme terrain de jeu. Il y avait également beaucoup d'enfants qui jouaient dans la rue (avenue Laval et rue de Varennes) et la ruelle. J'ai adoré vivre près de chez ma tante et de ma grand-mère. Leur immense gentillesse et toutes les petites attentions à mon égard ont grandement contribué à développer le côté féminin en moi.

Quelquefois, j'allais magasiner avec ma mère et nous prenions le tramway électrique, les petits chars comme on disait dans ce temps-là. Un jour sur l'avenue du Mont-Royal, le tramway s'est arrêté brusquement parce que quelqu'un était tombé dans une sorte de panier protecteur à l'avant du tramway. Étrangement, tout le monde à l'intérieur du wagon riait pendant que le conducteur extirpait la pauvre victime de son piège. Cet incident fait partie de mes inoubliables souvenirs car j'avais eu vraiment peur pour la personne qui s'était retrouvée dans cette précaire position. Je retiens de cet évènement que dans certaines circonstances, il peut y avoir une façon de ne pas traumatiser un enfant lors d'une situation stressante.

Le service de tramways électriques à Montréal a été en opération du 21 septembre 1892 jusqu'en 1959. Il y a eu en circulation des autobus électriques sur pneus pendant une courte période (trolleybus) ¹. Suite au lobbying de la part de la compagnie General Motors, des autobus munis de moteur à combustion interne polluant ont fait leur apparition. C'est ainsi que les tramways qui couvraient plus de cinquante-cinq circuits en ville ont été mis au rancart. De nos jours, on revient à une solution plus écologique avec les autobus électriques. Cela semble être le juste retour du balancier, un peu d'espoir pour tout ce qui reste à accomplir.

Pour moi, les sorties avec ma mère étaient des moments précieux. Lorsque nous avons terminé les courses, seuls tous les deux allions manger au restaurant et j'avais la possibilité de choisir un dessert à mon goût. C'était un moment privilégié car, pour de rares fois, elle démontrait

¹ <https://www.stm.info/fr/a-propos/decouvrez-la-STM-et-son-histoire/histoire/histoire-des-tramways> | Société de transport de Montréal

son côté décontracté. Ces doux moments ancrés dans ma boîte à souvenirs sont inestimables.

Tous les dimanches en avant-midi, mes parents demeuraient dans leur chambre, la porte fermée. C'était pour eux un moment précieux pour discuter des événements passés durant la semaine. Nous, les enfants préparions chacun notre petit déjeuner durant ce temps. Après avoir mangé, je m'assoiais par terre à côté de leur porte de chambre, ce qui me permettait d'entendre des nouvelles fraîches. La curiosité est parfois très utile.

Mon entrée à l'école

Parlons maintenant de mes études primaires. J'ai débuté mes classes à l'École de l'Enfant-Jésus située au 102, boulevard Saint-Joseph Est. Aujourd'hui, l'édifice est une coopérative d'habitation. L'ambiance à ma petite école était tout simplement extraordinaire. Les enseignantes nous témoignaient beaucoup de gentillesse. On nous traitait tous comme des premiers et premières de classe. J'ai fréquenté cet endroit de la première à la deuxième année du primaire.

En troisième année, on nous a envoyé à l'École St-Louis située au coin de l'avenue Fairmont et de la rue Saint-Dominique. Elle était dirigée par un frère de la congrégation religieuse des Clercs de Saint-Viateur. Celui-ci s'était donné le curieux titre de directeur de discipline. Il va sans dire que j'étais un enfant un peu dissipé. Cela n'excuse pas le fait que dès mon arrivée, il développa de l'hostilité envers moi. C'était véritablement un sadique et un frustré à la fois! Il prenait régulièrement plaisir à me frapper les mains avec une de ses courroies et comble de barbarie, il me laissait alors le choix de décider

laquelle il devait utiliser pour me punir. L'une d'elles était de couleur noire, épaisse et l'autre de couleur rouge un peu plus mince. Si j'avais le malheur de retirer la main par simple réflexe et que par ce geste, il se frappait la cuisse, il devenait tellement furieux qu'il m'infligeait cinq coups supplémentaires. Malheureusement, je n'ai pas été le seul enfant qui a goûté à sa médecine. Moi, j'étais probablement son préféré, son chouchou mais pas dans le bon sens du terme.

Quelquefois, je dérangeais mes camarades de classe et mon professeur avait la mauvaise idée de m'envoyer chez ce même directeur. Un jour, en attendant de le rencontrer et de subir sa cruauté, un homme est entré dans son bureau en le menaçant par des invectives. Il lui ordonnait d'arrêter de frapper son enfant. Encore en colère après cet entretien houleux, l'homme est sorti du bureau du directeur et en me voyant, m'a ordonné de retourner rapidement en classe. Le lendemain, je me suis retrouvé encore une fois chez le directeur de l'école. Le même homme était sur place et cette fois-ci, je l'ai vu asséner un solide coup de poing au visage du directeur en lui spécifiant bien que s'il touchait encore à son enfant, il finirait à l'hôpital. En me voyant encore sur place, il me dit à nouveau de retourner dans ma classe. Encore abasourdi par cet événement, j'ai pris mes jambes à mon cou et suis parti sans discuter. J'avais vite compris qu'il ne souhaitait pas avoir de témoin pour ce qui venait de se passer. On peut penser que si le père de l'enfant était revenu une deuxième fois, c'est que suite à sa première visite, le directeur s'était vengé du père et avait utilisé encore une fois, possiblement sans aucune raison, sa fameuse « *strap* » sur le jeune enfant.

Quelquefois, ce même directeur arpentait le corridor et entraînait subitement dans la classe et me demandait de sortir en prétextant qu'il m'avait vu faire du trouble. Le professeur ne s'interposait jamais et me laissait partir. Je considère aujourd'hui que les professeurs ont complètement failli à leur tâche. Ils auraient dû intervenir en sachant très bien que le directeur allait me frapper. Quelle lâcheté de leur part mais que voulez-vous ? Le pouvoir du clergé était tout-puissant et les enfants en payaient souvent le prix.

Un jour que nous étions à table pour souper en famille, au milieu d'une conversation, mon frère a échappé des paroles comme quoi j'avais encore reçu la fameuse courroie. Mon père m'a demandé si c'était vrai et je lui ai répondu que c'était la vérité. Il a examiné mes mains et m'a dit qu'il irait à l'école rencontrer le directeur. Donc, le lendemain nous nous sommes présentés à son bureau. Mon père lui a demandé les raisons pour m'imposer de tels sévices. Comme les explications du directeur ne justifiaient aucunement son comportement, mon père lui a bien fait comprendre que s'il me frappait encore, ça irait mal pour lui. Il lui a expliqué que si je n'avais pas une bonne conduite à l'école, il devait impérativement communiquer avec lui avant d'entreprendre quoi que ce soit. Un homme averti en vaut deux!

J'ai beaucoup apprécié la réaction de mon père à ce moment-là. Il était finalement intervenu pour m'épargner l'enfer que je vivais. Heureusement pour moi et sûrement pour le directeur, il ne m'a plus jamais infligé d'autres sévices mais malheureusement ça n'a pas été le cas pour d'autres enfants. Plus tard au début des années 70, je me suis informé auprès de personnes du milieu de l'éducation et il semble qu'il avait changé son attitude envers les

élèves. Cependant, je demeure encore marqué aujourd'hui par ses mauvais traitements. Lorsque je passe en voiture à côté de la maison-mère des Clercs de Saint-Viateur à Joliette, des images traumatisantes me reviennent en tête plus d'un demi-siècle après les événements. Heureusement pour moi, je vais rarement dans cette région. J'ai toujours en tête la possibilité d'intenter une poursuite contre cette communauté pour me libérer définitivement de ce cauchemar. Je demeure convaincu que beaucoup de jeunes enfants de cette école ont été victimes de ce bourreau pendant des années.

En ce qui concerne l'école Saint-Louis, elle n'existe plus, le feu a détruit le bâtiment. Un nouvel édifice destiné aux personnes âgées a été construit par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) ² et porte le nom d'Habitations Émile-Nelligan ³.

Durant les années de fréquentation de cette école primaire, je me souviens qu'à chaque vendredi, nous allions à l'église pour la fameuse confession. Le confessionnal est un isolement divisé en trois compartiments, munis chacun d'une porte. Un prêtre s'installait assis dans la partie du centre. Les compartiments aux extrémités comportaient chacun un petit banc de bois sur lequel on devait s'agenouiller. Le prêtre avait à sa disposition un grillage muni d'une petite porte coulissante qui lui permettait d'entendre notre confession dans la confidentialité.

Nous devions lui confesser les péchés que nous avions innocemment commis durant la semaine. La notion de péché était un concept très vague pour nous. Ce vendredi-

² <https://www.omhm.qc.ca/fr/a-propos-de-nous> À propos de nous|Office municipal d'habitation de Montréal

³ <http://memoire.mile-end.qc.ca/fr/ecole-saint-louis> École Saint-Louis-Mémoire du Mile End

là, tous les élèves de la classe avions décidé de confesser les mêmes fautes car nous ne savions plus quoi inventer à chaque semaine. Le prêtre nous donnait alors une conséquence que l'on appelait pénitence et nous sortions de l'isoloir pour retourner à notre banc, réciter une prière ou deux en silence. Même la notion de prière était une abstraction. J'imagine que cela a été très pénible et plutôt curieux pour le prêtre, d'entendre cette journée-là, les mêmes péchés récités religieusement par chacun de nous. Les enfants conservaient somme toute une certaine innocence malgré les règles rigides de cette société cléricale.

Concernant ces mêmes vendredis, il y avait une autre obligation que l'on nous imposait. Tous les enfants de l'école devaient se rendre dans la grande salle pour écouter le directeur nous rappeler les règles anciennes ou nouvelles de l'école. Malheureusement, comme nous devions rester debout très longtemps, il arrivait parfois que des enfants s'évanouissent. Un professeur venait alors les relever et allait les réanimer à la salle de toilette. On terminait la rencontre en entonnant solennellement l'hymne national suivi du salut au drapeau. Cette pratique devenait très lourde pour nous et difficile à supporter surtout un vendredi.

Une autre anecdote fait partie de mes souvenirs d'enfance. À l'âge de sept ans, nous devions aller à l'église avec toute notre parenté pour la cérémonie de la première communion. À cette occasion, le prêtre déposait sur la langue un petit morceau de pâte rond et plat; une hostie. Puis le dimanche suivant nous avions dorénavant le privilège, au moment de l'Eucharistie, de communier enfin seuls. Or, ce dimanche-là, lorsque le prêtre, donnant la communion, a oublié de déposer l'hostie sur la langue d'un enfant de mon âge, celui-ci s'est écrié d'une voix

très forte : « *Mon hostie !* ». Surpris, le prêtre et les fidèles autour se retenaient de rire. Je voyais quand même leurs épaules sautiller. Une situation plutôt cocasse contribuant à rendre l'ambiance un peu moins austère et protocolaire dans l'église.

Un rituel clérical étrange

Un autre constat m'a intrigué durant mon enfance et cela se passait tous les soirs dans le quartier à sept heures précises. Étrangement, la rue devenait déserte. Je me promenais alors seul à vélo et remarquais que la plupart des gens laissaient leurs portes d'entrée ouvertes. Par la même occasion, je remarquais que tous les membres des familles s'agenouillaient devant leur poste de radio, syn-toniser à la station radiophonique CKAC ⁴ pour réciter ce qu'on appelait le chapelet en famille, accompagné de la voix monocorde du cardinal Paul-Émile Léger. Étrangement à la fin du chapelet qui durait 15 minutes, on aurait dit que la vie redémarrait. Je trouvais cela bizarre à chaque fois. À titre d'information, le chapelet en famille a été mis en ondes par le cardinal Paul-Émile Léger du 1^{er} octobre 1950 jusqu'en 1967. Une autre personne a pris le relais de ce rituel qui s'est terminé en 1970 ⁵.

Quelques années auparavant, un vent de changement s'était déjà fait sentir. La mainmise du clergé catholique sur notre quotidien était en perte d'influence. Une majorité de personnes, surtout des jeunes, s'éloignait de la pratique religieuse ce qui a permis l'éclosion de nouvelles idées, une certaine libération !

⁴ <https://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/344.html>, Ouverture officielle de la station radiophonique CKAC

⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Chapelet_en_famille.

Camp de vacances : La Colonie des Grèves à Contrecoeur

Dès l'âge de sept ans et jusqu'à mes douze ans, j'ai passé une grande partie de l'été dans un camp de vacances à Contrecoeur dans la région de Sorel-Tracy, au bord du majestueux fleuve St-Laurent ⁶.

Le camp était sous la direction de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice (Sulpiciens) avec l'aide de jeunes séminaristes (étudiants religieux) ⁷. Leur mission était d'offrir à tous les enfants de milieu défavorisé un endroit sécuritaire à la campagne pour leur permettre d'apprécier la nature, les jeux collectifs ainsi que la participation pour certains à la préparation des repas à la cuisine et à l'organisation des activités.

Lors de notre arrivée, nous étions divisés par groupes d'âge. Les plus jeunes (7-8 ans) s'appelaient les Mowgli (qui signifie enfant dans Le livre de la jungle de l'auteur Rudyard Kipling publié en 1894), les 9-10 ans les Wakanda (nom provenant des peuples autochtones) et finalement les 11-12 ans, les Pionniers (défricheurs).

Nous participions à beaucoup d'activités : canot sur le fleuve, camping en forêt, tir à l'arc. Nous pratiquions aussi différents sports : balle molle, volley-ball, badminton, drapeau, etc.

Le jour, lorsqu'un bateau passait au large sur le fleuve, tous les enfants criaient en chœur « *la sirène !* » afin d'attirer l'attention. La plupart du temps, un membre de l'équipage du navire actionnait la corne de brume pour

⁶ [youtube.com/watch?v=DBbPES-RiK8](https://www.youtube.com/watch?v=DBbPES-RiK8)

⁷ La fondation des Sulpiciens fut fondée au 17^{ème} siècle, en l'honneur de Sulpice Le Prieux.

nous faire plaisir. C'était vraiment amusant! Ce sont parfois de petites joies qui ont le plus d'impact sur nos souvenirs d'enfance

Il y avait beaucoup de glaise sur la rive du fleuve, ce qui nous donnait la matière de base pour faire de la poterie. On nous permettait de faire un feu de camp chaque soir. Il y avait aussi la projection d'un film en plein air deux fois par semaine. Les plus vieux avaient la possibilité d'expérimenter le camping sauvage. Nous pratiquions également différents sports olympiques en vue de compétitions présentées devant les parents et qui se déroulaient deux semaines après notre arrivée. Normalement, les enfants demeuraient au camp pour une période de trois semaines.

Un jour, la majorité des jeunes de mon dortoir en manque de cigarettes, se sont mis à en fabriquer avec du papier journal et des aiguilles d'épinette séchées. Malgré le fait que je leur fasse part des dangers probables pour leur santé, ils s'obstinaient à fumer cet étrange cocktail. Le lendemain, je jouais tout seul au ballon à l'extérieur du dortoir puisque la plupart de mes camarades se trouvaient dans un piteux état. Soudainement, j'ai aperçu le prêtre supérieur qui avait l'air totalement enragé. J'ai tenté d'atténuer sa rage en lui posant des questions pour diminuer sa réaction mais malheureusement, il m'a envoyé paître. Ne faisant ni une ni deux, il s'est rué dans le dortoir afin d'engueuler mes camarades. Je n'ai jamais su quelle a été la sentence pour ces fautifs mais je doute qu'ils aient eu le goût de recommencer.

Voici une autre situation cocasse : Nous recevions à toutes les deux semaines la visite du cardinal Paul-Émile Léger qui venait nous faire un petit discours. On nous sommais de bien se tenir en gardant le silence. En

échange de notre bon comportement, on nous promettait la distribution d'une friandise appelée « lune de miel » après son départ. Celle-ci était composée d'un délicieux toffee recouvert de chocolat. On l'utilisait souvent pour nous récompenser lors des activités.

Ce jour-là lors de sa venue, on avait placé sur la table à côté du cardinal quatre boîtes de ces délicieux bonbons. Au moment de son discours, un murmure s'est élevé parmi la foule d'enfants : « On veut des nounes ». C'est ainsi que les enfants avaient baptisé la friandise, probablement parce qu'en anglais lune de miel se dit *honey moon* et que phonétiquement les deux mots se ressemblent. Ce murmure discret est devenu par la force des choses une clameur de plus en plus forte.

Surpris, les prêtres installés à la table située en avant de la scène ont pris précipitamment la décision de faire la distribution afin d'interrompre cet écart de conduite. Étrangement ce jour-là, nous avons eu droit à un discours du cardinal passablement abrégé. L'air éberlué de celui-ci ajoutait au côté tout à fait loufoque de la situation.

Durant l'été, mon frère et moi demeurions six semaines au camp de vacances, probablement à cause de l'état de santé de notre mère. Nous y avons passé plusieurs étés et avec le temps, nous avons fait partie des trois groupes d'âge.

En 2012, la Colonie des Grèves à Contrecoeur a célébré son 100^{ième} anniversaire de fondation. Elle existe toujours.

Une histoire d'enfant

J'avais probablement huit ou neuf ans. Je venais de terminer une activité sur le plateau Mont-Royal mais je ne me souviens plus exactement laquelle. Au loin dans la foule, j'ai aperçu une fillette qui avait à peu près mon âge. Nos regards se sont croisés et comme dans un éclair, nous avons eu le coup de foudre. Nous étions magnétisés. Nous nous sommes rapprochés doucement, je voulais faire sa connaissance. Nous avons parlé quelques minutes puis elle m'a dit qu'elle appréciait bien notre conversation. Lorsque je lui ai demandé si je pouvais la revoir, elle m'a répondu que ce serait impossible parce qu'elle vivait un enfer chez elle et qu'elle ne voulait pas m'entraîner dans son monde. Je n'ai pas osé lui demander son nom. Elle m'a dit qu'elle me trouvait sympathique et est repartie tranquillement dans la foule. Je venais de vivre une grande preuve d'amour, une amoureuse qui veut absolument épargner son amoureux.

Voyage dans les Laurentides

À la même époque, une sortie de fin de semaine dans un chalet de la région des Laurentides avait été organisée pour les enfants du quartier. Le samedi matin, accompagnés de quelques parents, nous sommes partis en autobus vers notre destination. À notre arrivée au chalet, suite à ce long trajet, on nous a permis de se dégourdir les jambes en traversant la route pour se diriger vers la montagne.

Lorsque j'allais au parc du Mont-Royal dans mon quartier, je m'aventurais toujours vers le sommet. J'ai donc fait comme à l'habitude et j'ai gravi la montagne. Arrivé en haut et voulant revenir vers le chalet, je suis probablement redescendu du mauvais côté de la montagne. Me rendant compte que je n'y arrivais pas, paniqué

et complètement désorienté, ma première réaction instinctive a été de me mettre à courir. J'ai terminé ma course en m'enfonçant dans une marre d'eau très froide et boueuse. Je me suis ressaisi et suis retourné péniblement sur la rive.

J'ai alors décidé de remonter vers le sommet et j'ai grimpé dans un arbre afin d'essayer de me situer. Arrivé à la cime de l'arbre, j'ai constaté que j'étais entouré d'une chaîne de montagnes. Je suis descendu de l'arbre et je me suis mis à marcher calmement car je savais que je devais reprendre en main la situation et qu'il ne servait à rien de paniquer. Probablement après quelques heures de marche, j'ai commencé à me faire à l'idée que je n'aurais pas le choix de m'installer dans un arbre lorsque la nuit arriverait. Je portais attention aux bruits environnants car pour un garçon de la ville peu familier avec ceux-ci, cela devenait préoccupant.

Mon imaginaire me faisait inventer toutes sortes de scénarios. Tout à coup, j'ai croisé un chemin de terre et j'ai pensé : Enfin la civilisation ! Il ne me restait qu'à décider de quel côté je devais me diriger, vers la gauche ou la droite ? J'ai décidé de prendre la droite et après un certain temps de marche, je suis arrivé à une route asphaltée. Une fois encore, j'ai pris la droite. Après un long moment, je me suis retrouvé devant le chalet où nous étions arrivés le matin même. J'y suis entré, très soulagé bien sûr ! Il devait être environ 17 h ou 18 h car on servait le souper aux enfants. Je me suis assis à une table sans autre formalité et on est venu me porter à manger sans me poser de questions sur mon absence. Personne n'a fait de commentaires sur ma disparition. Il faut croire que les adultes présents n'avaient malheureusement pas compris l'ampleur de la responsabilité qui leur incombait.

La nuit suivante, j'ai fait un terrible cauchemar. Il y avait un petit lac devant le chalet. J'ai rêvé que j'étais debout dans une chaloupe sans les rames au milieu de ce lac. Je criais pour qu'on vienne me chercher. J'étais affolé car personne sur la rive ne venait me secourir. Heureusement pour moi, je me suis réveillé mais j'étais encore bouleversé. Vive les Laurentides !

Décès de ma grand-mère maternelle

Le 12 décembre 1964, ma grand-mère maternelle est décédée. J'avais une très bonne relation avec elle et je l'aimais beaucoup. J'ai demandé à ma mère si je pouvais aller au salon funéraire pour la revoir une dernière fois. Elle me l'a interdit. Les enfants ne pouvaient se présenter dans ce lieu. Le salon se situait sur le chemin de mon école. Lorsque je suis passé à proximité pour aller en classe, je n'ai pu me retenir d'entrer. Ma mère ne voulant pas faire d'histoire, n'a pas réagi à mon intrusion. Je me suis assis sagement à côté de la sœur de ma grand-mère, ma grande tante qui faisait partie d'une congrégation religieuse. Vous devez savoir que dans ce temps-là, les enfants ne pouvaient jamais adresser la parole aux adultes. Je ne sais pas ce qui m'a pris mais je voulais absolument parler à ma grande tante. À l'époque, on entendait souvent parler des méchants communistes. Je lui ai posé une question "*d'adulte*" : « *Est-ce vrai que vivre comme sœur (entendons religieuse) est plus difficile que vivre dans le système communiste ?* ». Ma grande tante a alors brisé le lourd silence qui envahissait le salon et m'a répondu rapidement « *Que parfois c'était aussi pénible* ».

Durant mon enfance, j'entendais parler de la guerre et des communistes. En ce qui concerne la guerre, comme les filles n'allaient pas au combat, je rêvais souvent d'en

être une pour ne pas me faire tuer sur un champ de bataille. Pour ce qui est des communistes, on rabâchait sans cesse dans les médias qu'ils étaient dangereux et menaçants. Quelle édifiante propagande! Quoiqu'il en soit, j'ai été très chanceux que ma grande tante religieuse réponde à ma question puisque lors de mon retour à la maison, ma mère n'a fait aucun cas de ma présence au salon funéraire, ni de m'être adressé ainsi à la sœur de ma grand-mère.

Étant donné que nous n'avions pas le droit de parole en tant qu'enfants, nous devons compenser et développer notre esprit d'observation et d'écoute. Notre laboratoire était en premier lieu nos propres parents. Nous apprenions à bien les connaître en les regardant agir. J'ai toujours pensé que les enfants connaissaient davantage leurs parents que ceux-ci se connaissaient eux-mêmes. C'est peut-être pour cela que les enfants les plus dégourdis devenaient les chouchous de la famille. Ils avaient parfois une meilleure relation avec l'un des deux parents et apprenaient rapidement comment le manipuler pour arriver à leurs fins. Dans une famille nombreuse, attirer l'attention devenait probablement une lutte de tous les instants pour les enfants.

Cinéma de quartier

Sur une note plus positive, en tant que jeunes enfants, nous avons la chance d'avoir accès au Cinéma Laurier situé au 1382, avenue Laurier Est dont le propriétaire était M. Décarie. Pour la modique somme de vingt-cinq cents, nous pouvions assister à une projection comportant un dessin animé suivi d'un long métrage. En bonus, nous participions à un jeu animé par M. Décarie qui s'appelait « *La Poule aux trésors* ».

Au moment de payer son billet d'entrée, on nous remettait un coupon numéroté. Un tirage au sort permettait à plusieurs enfants de participer à un jeu-questionnaire de connaissances générales. En avant de la scène principale, il y avait plusieurs casiers numérotés comportant chacun un gros œuf de couleur. La première personne qui avait accumulé trois bonnes réponses choisissait un œuf qui contenait la description d'un cadeau. Il y avait même un œuf qui contenait le Gros lot. J'étais très chanceux car souvent j'ai été choisi pour participer au quiz, ce qui enrageait les enfants dans la salle qui criaient : « *Pas encore lui !* ».

Le truc pour gagner des prix était de me concentrer rigoureusement, de présumer de la fin de la question et d'appuyer sur le bouton avant l'autre participant. Était-ce le hasard ou mes réelles performances, j'ai quand même gagné une bicyclette et plusieurs cadeaux. Un jour, en cachant ma joie d'avoir gagné le Gros lot à la Poule aux Trésors, j'ai demandé à mon père s'il était disponible le lundi soir suivant. Devant son interrogation concernant le but de ma demande, je lui ai annoncé avec enthousiasme que je venais de gagner le Gros lot d'une valeur de plus de 250 \$ de jeux de société. Le lundi soir venu, nous nous sommes présentés au cinéma et nous avons rempli l'automobile de mon père. Un bonheur partagé avec les membres de ma famille et mes amis que je n'oublierai jamais!

Je me souviens qu'en 1964, le Cinéma Laurier présentait le premier film des Beatles, « *A Hard Day's night* », en français « Quatre garçons dans le vent ». Pendant le visionnement, les filles hurlaient tellement que j'ai dû me coller l'oreille sur une grosse colonne de son à l'avant-scène. Je n'arrivais pas à entendre la musique

et encore moins les paroles des chansons. C'était quand même le gros party, l'hystérie totale!

Une anecdote me revient en tête et concerne mon cousin Georges, le fils aîné d'une des sœurs de ma mère, ma tante Denise. Georges avait une grande passion qu'il a nourri toute sa vie, la littérature. Un jour, son institutrice a demandé aux élèves de sa classe de composer une rédaction sur les bruits de la rue. Lorsque mon cousin a soumis sa rédaction, l'institutrice l'a grondé et a communiqué avec sa mère. La pauvre maîtresse était passablement scandalisée des mots utilisés dans la composition. Ma tante Denise lui a demandé de lire le document au téléphone. Elle ne s'est pas laissé décontenancer par les propos et a invité l'institutrice à venir prendre un café chez elle le lendemain.

Cette journée-là, les deux femmes se sont installées confortablement sur le parterre à l'avant de la maison dans le but de bien percevoir tous les bruits de la rue : « *Si tu ne viens pas manger tout de suite tab..., de coli..., etc..., tu vas passer en-dessous de la table* » ! Il était évident qu'il y avait plus de vocables sortis tout droit du saint lieu de l'église que de belles phrases poétiques.

L'institutrice a constaté aussitôt que les descriptions citées dans la rédaction de Georges étaient très réalistes. Après trente minutes de cet échantillon de vie, elle a remercié ma tante pour son invitation. La pauvre femme a quitté les lieux un peu secouée. Il est fort probable qu'elle ne vivait pas ce genre de situation dans son propre quartier. Il est indéniable que dans ces années-là, l'accès à des cours universitaires privilégiait une certaine classe sociale. Pour plusieurs de ces mieux nantis, la réalité vécue dans les quartiers populaires leur était complètement inconnue. Suite à sa visite, l'institutrice de Georges a dû

comprendre l'enjeu puisque mon cousin a été bien noté pour ce fameux travail. Heureusement quelques années plus tard, la situation s'est grandement améliorée avec l'accès à l'université pour tous.

Violence et relations avec les forces de l'ordre

Je réitère le fait que la vie de mon quartier dans ces années-là se déroulait grandement sous le signe de la violence. Un jour en me promenant sur l'avenue du Mont-Royal, devant moi, j'ai vu un homme recevoir un projectile d'arme à feu dans le dos. Quelques années auparavant, ma mère était arrivée chez nous en état de choc. Elle venait d'être témoin d'une fusillade entre la police et d'autres individus. Il y avait aussi régulièrement des batailles de rue. Mes parents, ayant vécu dans ce quartier toute leur vie, ce qui se passait était probablement pour eux normal. La réalité de l'environnement ne nous permettait pas d'entrevoir autre chose.

Je me souviens d'un autre événement. Toute la famille était à table pour souper. Un homme a ouvert la porte d'entrée et a traversé le logement sur toute sa longueur au pas de course et est sorti par la porte arrière. Mon père s'est dirigé calmement vers la porte avant pour la refermer. Au même moment, des policiers ont sonné et lui ont demandé si quelqu'un était passé par notre logement. Celui-ci leur a répondu qu'il n'avait vu personne. Il est revenu tranquillement finir son repas comme si rien ne s'était passé. Dans ce temps-là, la plupart des gens du quartier avaient comme mentalité de se mêler de leurs affaires. En fait, l'individu savait très bien qu'en passant par chez nous et compte tenu de la configuration de la ruelle, il avait trois possibilités pour sortir de celle-ci afin d'échapper à ses poursuivants.

Lorsque nous étions enfants, un de nos jeux favoris consistait à grimper à différents endroits pour atteindre les toits des maisons du quartier. Dû au fait que les toitures étaient continues, nous pouvions circuler sur tous les toits de la rue, d'une intersection à l'autre. La majorité de ces toits étaient plats et comportaient ce qu'on appelle des puits de lumière qui servent justement à faire entrer la lumière dans les salles de bain. Ils sont fabriqués d'une armature de fer ouvragée qui soutient des plaques de verre souvent en forme de triangle.

Mon frère jouait souvent à la balle molle au milieu de la rue avec ses amis. Un jour la balle s'étant retrouvée sur le toit d'une maison, pour aller la récupérer, un de ses amis est passé tout près d'un puits de lumière et a aperçu une jeune fille prenant son bain. Après avoir fait cette heureuse découverte, le groupe d'amis s'est fait un devoir d'y monter tous les jours, à la même heure pour reluquer la jeune fille faisant sa toilette.

S'agissait-il de la même personne lorsque quelque temps après, la photo d'une jeune fille nue prenant son bain a circulé de main en main sur l'avenue de l'Hôtel-de-ville ? Il paraît que le jeune frère de la fille faisait le commerce des clichés pour la somme de vingt cinq cents l'unité. Il a dû interrompre ses affaires parce que la principale intéressée lui a infligé une bonne correction qui a mis fin sur-le-champ à son entreprise.

Nous étions en train de souper lorsqu'on a sonné à la porte d'entrée. Trois ombres se profilaient dans la vitre de celle-ci dont deux imposantes et une, plus petite, au milieu du groupe. Étrangement, c'était mon frère qui était accompagné par deux policiers en civil qui venaient le ramener du poste de police. Surpris, mon père a ouvert la porte et s'est rendu compte que mon frère avait été battu.

Celui-ci et ses amis s'étaient fait arrêter et tabasser par la police suite à la plainte d'un voisin à l'effet que des jeunes jouaient sur les toits.

À la vue des blessures de mon frère, ma mère et moi debout derrière mon père, étions furieux et voulions frapper les deux policiers. Mon père nous empêchait d'intervenir et leur disait de quitter les lieux. Les policiers ont répondu avec arrogance d'essayer de nous contrôler ma mère et moi. Ils se croyaient sûrs d'eux en raison de leur gabarit. Nous étions tellement enragés que nous voulions tout faire pour les projeter du deuxième étage et compte tenu du peu d'espace sur le balcon et de la faible hauteur de la rampe, je suis persuadé que nous aurions réussi. Mon père a calmé le jeu en disant qu'il les reconnaissait et qu'il leur reparlerait de tout cela à un autre moment. Il a donc fait entrer mon frère encore penaud. Ma mère, toujours sur l'adrénaline et sous le choc d'avoir vu son fils blessé, lui a prodigué immédiatement les soins appropriés.

On a appris plus tard que lors de l'arrestation de mon frère et de ses amis, un des deux policiers avait dégainé son arme en les sommant de sortir de leur cachette, sinon il utiliserait son revolver pour les tirer. Cet événement dramatique a eu comme conséquence de détériorer encore plus nos relations avec les services de police.

Jeux et alcools

Parlons ici de situations quelque peu illicites. Mon grand-père maternel adorait prendre chaque matin une once de brandy, comme bien des gens de sa génération. Il avait l'habitude de m'envoyer chercher son alcool préféré dans un débit de boissons clandestin qu'on appelait « *Blind Pig* », situé dans une maison privée au nord de

notre rue. Je pense qu'il s'approvisionnait dans ce genre de commerce parce que l'alcool était vendu à un prix dérisoire. Je sonnais à la porte et remettais l'argent à un individu qui en échange, me donnait la bouteille de brandy emballée dans un sac de papier brun, sans aucune autre formalité.

Le nom « Blind Pig » vient du temps de la prohibition aux États-Unis (1920 à 1933). C'était le nom que l'on donnait à un endroit illégal pour les joueurs de cartes ou les acheteurs de boissons alcoolisées ⁸.

À ce propos, mon père aimait bien jouer au poker. C'était une véritable passion. Il dépensait à ce jeu seulement l'argent qu'il accumulait grâce à ses petits travaux de plomberie qu'il effectuait le soir après son travail régulier. Il appelait cela son argent de poche. Sa place favorite était le « *Blind Pig* » situé sur l'avenue du Mont-Royal, près de l'avenue Papineau.

La première fois que mon père m'a amené dans ce local, il a dit au portier, qui de prime abord était dénué de tout air sympathique, qu'il n'y aurait pas de problème avec moi. Mon père m'a installé sur un banc en retrait avec une boisson gazeuse et un sac de croustilles. Il savait que je ne bougerais pas de là pendant toute sa présence. L'ambiance de cette étrange pièce était très sérieuse et lourde. J'avais remarqué que sur certaines tables il y avait un pistolet, ce qui m'avait beaucoup impressionné. J'avais aussitôt pensé que les tricheurs n'avaient qu'à bien se tenir. Tout le monde avait ce qu'on appelle un « poker face ».

⁸ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/prohibition>. L'Encyclopédie Canadienne

L'atmosphère n'était pas à la blague car il y avait probablement de gros enjeux. Cette fois-là, il ne pouvait pas y avoir de problèmes avec les policiers puisqu'il y en avait en uniforme parmi les joueurs. Nous étions bien protégés sans aucun doute. Les fois suivantes, j'avais probablement bien passé le test car on m'a laissé entrer sans formalité. L'ambiance qui régnait sur place m'impressionnait toujours autant. C'était une rare expérience pour un enfant d'environ huit ou neuf ans. Il est fort probable que ma mère n'a jamais pensé qu'on laisserait entrer un enfant dans une telle salle de jeux. C'est pourquoi lorsque j'accompagnais mon père pour une sortie, elle ne s'est jamais doutée que nous allions au « Blind Pig ». Ce n'est pas moi qui aurait vendu la mèche !

Je me souviens d'un endroit qui était pour moi plus sécurisant. Le fameux parc du Mont-Royal qui était ma place de jeux favorite. Je me sentais privilégié d'avoir accès à cet immense espace de verdure, de beauté et de tranquillité. Je parcourais les petits sentiers du bas de la montagne vers le haut jusqu'au belvédère près du chalet et j'allais aussi au Lac-aux-Castors. Dans ce temps-là, un petit train partait de l'avenue du Mont-Royal et se rendait jusqu'au Chalet de la montagne. Un autre partait du Chalet jusqu'au Lac-aux-Castors.

Ce que je préférais par-dessus tout c'était l'ambiance au pied de la montagne lors des célébrations de la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin. Il y avait le fameux feu de joie au parc Jeanne-Mance et nous avions aussi la chance d'assister sur place au spectacle des feux d'artifice. Tout le versant de la montagne du côté de l'avenue du-Parc était envahi par des milliers de personnes durant cette fête extraordinaire.

Je profitais alors de l'évènement pour vendre des boissons gazeuses, de la barbe à papa ou des croustilles. Lorsque les gens partaient à la fin de la soirée, je ramassais les bouteilles vides laissées sur place. Je devais effectuer plusieurs voyages avec mon petit chariot à quatre roues vers des cachettes improvisées dans les ruelles à proximité où je dissimulais mon butin. Le lendemain j'allais vendre les bouteilles vides au magasin du coin et c'est ainsi que je pouvais me faire quelques précieux dollars qui me permettaient de me payer des bandes dessinées, des cartes de hockey, des friandises, etc.

Une belle initiative, un héritage durable

Un jour, mon grand-père maternel se tenait debout sur le petit parterre devant sa maison où il cultivait depuis plusieurs années quelques variétés de fleurs. Il s'apprêtait à y planter ce qui me semblait être une petite branche. Je lui ai demandé ce qu'il faisait et il m'a répondu qu'il plantait un arbre. Selon lui, ce plan pourrait devenir avec les années plus haut que la maison de trois étages. Sur notre rue, il n'y avait aucun arbre. Face à cette initiative, mon grand-père me laissait perplexe mais curieusement il avait l'air d'y croire. Devais-je m'inquiéter ? Je dois dire que ce chicot s'est transformé avec le temps en un arbre magnifique. Grâce à ses bons soins, mon grand-père avait réussi à transformer son petit parterre dénudé en une oasis de verdure. Aujourd'hui, le tronc est divisé en trois grosses branches qui dépassent le bâtiment de plus d'une vingtaine de pieds. Il monte la garde devant le 4557, avenue de l'Hôtel-de-Ville. Mon grand-père était un sacré visionnaire. Aujourd'hui la rue est agrémentée de plusieurs arbres.

Soins dentaires discutables

Toutes les familles défavorisées du quartier avaient la possibilité de recevoir gratuitement des soins dentaires offerts par des stagiaires de l'Université de Montréal dans une clinique qui portait le nom de Clinique Laurier⁹ située au 305, avenue du Mont-Royal Est. Vers l'âge de dix ans, j'ai eu un sérieux mal de dent et j'ai dû me rendre seul un après-midi à cette clinique. On m'a fait asseoir sur la chaise du dentiste et le jeune homme qui devait extraire ma dent est arrivé dans la pièce. Curieusement, il cachait quelque chose derrière son dos. Puis tout à coup, sans avertissement, il a sorti une seringue. À la vue de l'instrument, il n'était pas question pour moi que je le laisse m'approcher et je me suis défendu aussitôt à coups de pied et de poing.

Pour moi, je vivais une véritable agression. Irrité, le stagiaire a fait venir cinq autres personnes pour me forcer à ne plus bouger. Chacun de mes membres et ma tête étaient maintenus brutalement par un sbire. On a ensuite mis dans ma bouche un instrument pour la tenir ouverte et fait une piqûre pour geler celle-ci. Par la suite, on m'a indiqué un banc à l'extérieur de la pièce à côté de l'entrée principale et on m'a laissé seul. L'occasion était trop belle, j'ai alors pris mes jambes à mon cou et je me suis évadé de ce lieu de supplices!

En aucun moment, lors de l'intervention, quelqu'un m'a m'expliqué quoi que ce soit ou m'a réconforté pour ce que je venais de subir. N'oubliez pas, j'avais à peu près dix ans. En arrivant à la maison, j'ai dû raconter ma mésaventure à mes parents. Le soir même, mon père est

⁹ <http://memoire.mile-end.qc.ca/fr/clinique-laurier/>. Clinique Laurier-Mémoire du Mile End.

venu avec moi rencontrer un dentiste dont le cabinet était situé sur le boulevard Saint-Joseph. Après l'expérience vécue en après-midi, j'ai trouvé qu'il avait l'air très gentil. Il a extrait ma dent et bizarrement, je n'ai presque rien ressenti. Il savait comment me changer les idées avant de passer à l'acte. Cela m'a un peu rassuré.

Ma deuxième expérience dans le monde des soins dentaires est survenue vers l'âge de quinze ans. J'ai dû me rendre chez le dentiste pour faire extraire quatre molaires. Tout un exploit! Pour l'intervention, on a utilisé un gaz afin de faire une anesthésie générale. Avant 1970, il n'y avait pas d'anesthésiste dans les cabinets de dentiste. C'était le dentiste lui-même qui faisait tout le travail, sans aide. Lorsque le dentiste a installé le masque sur ma bouche, j'ai eu l'impression cauchemardesque que j'allais m'étouffer. Je me suis senti vaseux pendant un moment et me suis endormi. Le problème est que je me suis réveillé avant la fin de l'intervention! Une vision d'horreur m'est apparu subitement. Le dentiste avait les deux genoux appuyés sur mes épaules. Je lui ai fait un signe pour lui signifier que j'étais réveillé mais il continuait de vouloir m'arracher une autre dent. Comme il ne m'écoutait pas, je l'ai poussé de toutes mes forces pour le déloger et l'envoyer le plus loin possible de moi. J'étais tellement en colère que lorsque j'ai pu me lever, je l'ai poursuivi autour de la chaise. Étant encore sous l'effet de l'anesthésie, je n'ai pas pu l'attraper. Finalement, je suis reparti chez moi encore passablement ébranlé. Cette expérience a été tellement traumatisante que j'avais l'impression d'avoir participé à une comédie burlesque comme on en voit dans les théâtres de vaudeville mais sans le côté comique.

Mes expériences de jeunesse chez le dentiste ont été si désastreuses que je demeure encore aujourd'hui sur mes gardes et je préviens toujours le dentiste de me faire part d'emblée du déroulement de l'intervention et surtout de me prévenir au moment où il utilisera la seringue. Un homme averti en vaut deux. Même aujourd'hui, je n'ai pas réussi complètement à contrôler les effets de ce traumatisme.

Faire partie d'une 'gang'

Un groupe de jeunes s'était formé pratiquement sur chaque rue du quartier. Il faut croire que c'était la tradition. Je demeurais à l'écart parce que je n'aimais pas faire partie d'un groupe mais je les côtoyais de temps en temps. Je n'avais prêté allégeance à aucun groupe donc, si j'avais à me défendre, je réglais mes différends par moi-même.

J'avais rapidement remarqué qu'au sein d'un groupe, quelque soit le nombre de membres, on retrouve toujours quatre types de personnalité : Le meneur (le cerveau), le comique, le robuste (le pan de mur) et le lâche. Ce dernier attire souvent les conflits avec d'autres gangs ce qui provoque parfois des bagarres.

Pendant cette période, accompagné de mon grand ami Robert, nous montions sur les toits du côté de l'avenue Henri-Julien pour voir de temps à autre des bagarres entre des bandes rivales de motards qui se disputaient le territoire. Nous constatons avec étonnement qu'aucun policier ne circulait sur cette avenue non loin du repaire.

Lorsque vers l'âge de douze ou treize ans, j'arrivais chez moi un peu amoché après avoir reçu quelques coups de poing dans la figure, ma mère me disait sans empathie

« *Tu vas avoir des repas liquides pour les trois prochains jours* ». C'était le laps de temps nécessaire pour guérir l'intérieur de ma bouche. Par chance, mon corps cicatrisait rapidement ce type de blessures.

Un jour que j'écoutais les conversations dominicales de mes parents, ma mère a informé mon père que je fréquentais des jeunes beaucoup plus vieux que moi. Elle affirmait qu'elle m'avait vu parler avec des motards de l'avenue Henri-Julien près de l'endroit où ces gens avaient un repaire. Selon mes parents, l'influence de ces motards pouvait être très néfaste pour moi et je risquais la grande délinquance. Ce que mes parents ne savaient pas, parce que les parents de cette époque discutaient rarement avec leurs enfants, c'est que je gardais toujours mes distances dans les relations que j'entretenais avec ces groupes dans le quartier.

Ce dimanche-là, mes parents ont pris la décision de déménager. Il y a de grandes chances que ce soit la violence présente dans le quartier qui les a incités à prendre cette décision. Quelque temps après, nous nous sommes retrouvés au 7841, rue Saint-Denis dans le quartier Villeray où nous y sommes demeurés douze mois seulement mais cette année a été une année marquante pour moi.

L'école Jean-Talon

J'ai fréquenté l'école Jean-Talon pour ma septième année. Ma titulaire m'a démontré beaucoup de patience et elle était confiante dans ma réussite scolaire. Même le directeur de l'école, après la classe, me venait en aide pour les devoirs. Je garde une profonde reconnaissance pour leur dévouement. Constatant les grandes difficultés dans mon apprentissage, le directeur m'a questionné un

jour sur ce que j'avais vécu dans ma jeune vie. Après lui avoir fait part de quelques épisodes, il m'a exprimé sa propre philosophie de la vie. Il m'a dit que parfois, on peut connaître l'enfer soit au début, au milieu ou à la fin de son existence. Selon lui, j'avais déjà connu le pire et que dorénavant, l'avenir pour moi ne pouvait se présenter que sous de meilleurs jours. J'ai été encouragé par ses paroles. Personne ne m'avait jamais parlé de cette façon. Aujourd'hui, je peux confirmer qu'il avait parfaitement raison. J'ai vécu par la suite quelques obstacles, comme tout le monde, mais je peux dire qu'il avait raison de susciter cet espoir chez moi. S'il est encore vivant aujourd'hui, je tiens à le remercier, même à titre posthume. L'école Jean-Talon est aujourd'hui le Centre d'action communautaire de Villeray et est situé au 660, rue Jarry.

Mon nouveau quartier était calme et sans violence. Un dimanche, j'étais allé récupérer des bouteilles vides au parc Jarry suite à une activité qui s'était déroulée la veille. En revenant avec mon petit chariot rempli de bouteilles vides, je pressais le pas car j'avais la crainte de me faire intercepter par la police. J'avais entendu dire que l'on n'avait pas le droit de travailler le dimanche. Dans ma compréhension d'enfant et probablement par l'habitude de la répression policière et religieuse de mon ancien quartier, j'étais persuadé que les policiers m'arrêteraient. Après avoir vérifié de tous les côtés, aucune voiture de patrouille en vue. Ouf ! J'étais vraiment soulagé.

Une année s'était donc écoulée depuis notre dernier déménagement mais ma mère s'ennuyait tellement de sa famille que mes parents ont décidé de retourner vivre sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville au 4563, en haut de chez sa sœur.

Retour sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville

Lors de mon retour sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, j'ai vécu tout un choc. Les dirigeants de la Commission scolaire de Montréal avaient décidé de faire construire une polyvalente en béton massif, un véritable « *bunker* » qui devait occuper plus de la moitié de ma rue du côté Nord-Est. De ce fait, ils ont dû exproprier beaucoup de familles dont une bonne partie de mes amis qui habitaient ce quadrilatère. Cette nouvelle école était la polyvalente Émile-Nelligan ¹⁰.

Avant que débute la construction de l'école, toutes les maisons desquelles les familles avaient été expropriées ont été laissées à l'abandon pendant un certain temps. J'avais malheureusement perdu beaucoup de mes amis dans ces circonstances. Heureusement pour ceux qui restaient, nous avons profité de la situation car les maisons inhabitées sont devenues un vaste terrain de jeu. En petits groupes, nous démolissions des murs mitoyens pour nous faire des couloirs secrets, quelquefois qui allaient du vide sanitaire jusqu'au deuxième étage. Nous percions de petits passages qui reliaient une maison à l'autre en créant toutes sortes de cachettes. Nous détruisions même des cloisons intérieures pour agrandir les pièces. Le soir à la pénombre, ces endroits devenaient fantomatiques. Tout cela sans que nous soyons importunés par quiconque.

Toute bonne chose a une fin. Les policiers ont décidé de nous déloger. Ils n'ont pas pu nous attraper parce que nous pouvions fuir d'une maison à l'autre. Dans ces circonstances et à partir de ce jour, cette forme de poursuite est devenue rapidement pour nous un jeu de cache-cache

¹⁰ memoire.mile-end.qc.ca/fr/lecole-polyvalente-emile-nelligan-4750-avenue-henri-julien.

amusant. Chaque fois, nous concevions des trappes intérieures et des couloirs. Nous pouvions littéralement serpenter dans ce dédale. Somme toute, il aurait fallu une armée pour arriver à nous débusquer. Il est arrivé souvent que les policiers nous ordonnent de quitter les lieux sans résultat. Ils ont essayé de nous déloger plusieurs fois sans y parvenir, si bien qu'à un moment donné, ils se sont lassés de jouer au chat et à la souris.

Probablement sans le savoir, j'ai développé des habiletés en démolissant et reconstruisant certaines parties de ces vieilles maisons. Je me préparais au métier de charpentier-menuisier que j'ai exercé plus tard, pendant plus de vingt-cinq ans.

Probablement, comme dans d'autres quartiers défavorisés, nous n'avions pas de bonnes relations avec les forces de l'ordre. La population vivait constamment sous la menace de la répression policière. Je ne peux m'expliquer ce climat tendu avec les policiers d'autant plus que ceux-ci devaient être au service des citoyens, payeurs de taxes. Il y avait peut-être une question de formation, le manque de jugement, la facilité de s'attaquer aux plus démunis, je n'ai pas la réponse. Encore aujourd'hui, je demeure sur mes gardes en leur présence compte tenu de mes expériences de jeunesse et de mes activités en milieu communautaire, conscient de l'étendue de leurs pouvoirs.

Enfants, nous vivions régulièrement des situations stressantes. Lorsque l'on jouait à la balle dans la ruelle, il arrivait qu'une voiture de patrouille, sortie de nulle part, surgisse à toute vitesse en freinant brusquement à nos pieds. À ce moment-là, les deux policiers ouvraient leurs portières pour voir notre réaction. Curieusement, nous étions habitués à ces interventions brutales qu'on

qualifierait aujourd'hui de voie de fait armé selon le Code criminel canadien à l'article 267 (Faire usage d'un véhicule comme arme). Un jour, nous nous amusions entre amis toujours dans la même ruelle. L'un des nôtres était accompagné d'un cousin que l'on avait prévenu de ce curieux manège. On lui avait précisé de ne pas bouger si une voiture de police surgissait en trombe. Malheureusement, à l'arrivée des policiers, il a plutôt pris la fuite. Les policiers lui ont couru après et l'ont entraîné de force dans la voiture de patrouille. Lorsque prévenus, ses parents sont allés le chercher au poste de police. Les policiers ont même essayé de porter des accusations contre leur enfant et ont présumé qu'il avait brisé la vitrine d'un commerce sur l'avenue du Mont-Royal. Nous avons confirmé à ses parents qu'il avait joué avec nous tout l'après-midi dans la ruelle. Il a été finalement libéré mais malheureusement, il n'est jamais revenu jouer avec nous.

Chapitre 2

Mon adolescence

Un autre déménagement, un autre quartier

En 1965, nous sommes encore déménagés, cette fois au 6224, rue de Normanville dans le quartier Rosemont. J'avais alors quatorze ans. De nouveaux horizons et découvertes s'offraient à moi. Plusieurs activités sportives et culturelles pour la jeunesse étaient proposées dans ce quartier plutôt tranquille. Celles-ci étaient organisées au Centre Père-Marquette au 1600, rue de Drucourt, à côté de chez moi.

En arrivant dans ce nouvel environnement, j'ai réalisé que la vie des jeunes n'était pas centrée sur la bagarre, ce qui a été pour moi une surprise. Je n'avais plus besoin de montrer les poings dans la cour d'école ou après la classe. Enfin la sainte paix! Je pouvais circuler librement dans le quartier en toute sécurité, sans devoir me défendre contre qui que ce soit. Oui, en toute sincérité cela a été pour moi un grand apaisement.

Au Centre Père-Marquette, j'ai eu la chance de rencontrer une éducatrice qui enseignait le ballon-volant (volleyball). Elle était une motivatrice-née. Je continue à pratiquer ce sport encore aujourd'hui et cela demeure mon sport favori grâce à une organisation de loisirs de mon quartier. J'aimerais saluer les trois organisateurs : Anne-Marie Savoie, Pierre Savoie et Yvon Castonguay et je profite de l'occasion pour les remercier de leur professionnalisme et leur dévouement pour ce sport d'équipe. Je leur dois ma bonne forme physique et probablement le fait de ne pas avoir à prendre des

médicaments. Depuis septembre 2021, je fais partie de l'organisation de cette activité.

À l'époque, j'ai eu un professeur de gymnastique qui m'a grandement motivé à pratiquer le saut de cheval (cheval-allemand), le cheval d'arçons ainsi que les barres parallèles. Tous les soirs, je pratiquais mes exercices de barres parallèles dans le parc à l'extérieur du centre. Tous les accessoires de ce parc servaient à développer ma souplesse, même les balançoires et les clôtures à proximité. Après mes exercices, je m'installais par terre et regardais l'immensité du ciel pour me relaxer.

Quelquefois le samedi, j'allais au parc Sir-Wilfrid-Laurier et au parc La Fontaine pour faire la rencontre d'autres jeunes qui pratiquaient aussi les barres parallèles. Un jour, les responsables des parcs de la Ville de Montréal ont décidé d'enlever les barres parallèles dans tous les parcs. J'ai contacté un responsable pour en connaître la raison et il m'a appris que des jeunes s'étaient fracturés la clavicule sur cette installation. Je lui ai demandé alors si c'était possible de me procurer cet équipement pour l'installer dans ma cour. Il m'a répondu que l'équipement ne pouvait pas être vendu. Dommage.

Plus tard, j'ai pratiqué certains sports d'auto-défense. Le judo pour développer la souplesse et le côté défensif (le fait d'apprendre à tomber en évitant de se blesser m'a grandement servi plus tard dans le cadre de mon travail de facteur), le karaté pour son côté offensif et finalement le yoga pour la détente, la souplesse et la concentration. Vers l'âge de cinquante ans, j'ai commencé à éprouver un petit problème d'équilibre. J'ai donc suivi pendant trois mois un cours de Tai-chi dans le but de remédier à ce problème et cela a bien fonctionné.

Ma nouvelle école dans le quartier de La Petite-Patrie s'appelait Anthelme-Verreau et était située au 6560, rue Chambord. J'y ai passé toute une année scolaire et je me suis fait de bons amis qui m'ont suivi pendant une partie de mon secondaire.

Je garde en mémoire une anecdote d'une situation qui s'est déroulée en 1965. Le directeur avait réuni tous les élèves de l'école dans la grande salle pour décréter que si un étudiant avait les cheveux plus longs que le bas de l'oreille, comme un certain groupe britannique, il l'obligerait à retourner chez lui pour que ses parents lui prennent un rendez-vous chez le coiffeur. Sans le réaliser, il avait moussé notre curiosité pour ces fameux quatre garçons dans le vent qui venaient de créer la mode des cheveux longs. Celle-ci serait suivie par des millions de jeunes à travers le monde. Vive les Beatles !

Cette année-là, j'ai mis sur pied le samedi matin à la salle paroissiale de l'Église Saint-Étienne située sur l'avenue Christophe Colomb un cours de gymnastique pour les enfants. L'objectif de ce cours était d'initier et de motiver les plus jeunes à l'exercice physique. En même temps, j'avais l'impression de donner au suivant et de leur faire profiter de tout ce que m'avait apporté cette discipline au Centre Père-Marquette. Encore aujourd'hui lorsque je franchis le seuil d'un gymnase, une paix intérieure m'envahit. Pratiquer une activité dans cet endroit est propice à aller au bout de soi.

Pour revenir à la paroisse Saint-Étienne, j'avais appris qu'un des curés précédents était parti avec beaucoup d'argent provenant des fonds de la fabrique de la paroisse. La réaction de l'archevêché avait été d'envoyer un prêtre qui s'adresserait en chaire aux paroissiens. Au moment du sermon du dimanche, celui-ci a menacé les

paroissiens que si quiconque osait déposer une plainte à la police, il ou elle serait automatiquement excommunié(e) (l'excommunication est l'exclusion d'un membre de la communauté religieuse à laquelle il appartient). À cette époque, si un prêtre vous excommunait, cela pouvait signifier la perte de votre emploi et de votre réputation. On pouvait vous dénoncer lors du sermon devant tous les paroissiens présents. Il faut se rappeler que chaque succursale de la caisse populaire avait au sein de son conseil d'administration, un représentant de l'église, souvent le curé de la paroisse. Il siégeait au conseil à titre d'aumônier de la caisse et bénéficiait d'une certaine influence sur toutes les décisions prises par la caisse.

Voici un autre exemple de l'ingérence du clergé dans la vie privée des gens. Un ami natif de la région du Témiscamingue m'a raconté que sa mère, après sa séparation d'un mari alcoolique et obligée de subvenir seule aux besoins de ses sept enfants, avait trouvé un emploi comme serveuse au bar de l'hôtel central. Elle était régulièrement dénoncée en chaire lors du sermon dominical comme étant une mauvaise chrétienne. Un jour, le curé de la paroisse a eu le front de se présenter chez elle à l'heure du souper pour lui réclamer la dîme ¹¹ et ce, malgré le fait qu'il la dénonçait régulièrement à l'église. Cette mère de famille responsable et ayant à cœur le bien-être de ses enfants, avait décidé de ne pas se faire intimider et pour le ridiculiser, lui a rétorqué avec insolence qu'il n'avait qu'à passer dans la chambre à coucher s'il

¹¹ La dîme selon le petit dictionnaire Larousse représente un dixième des produits de la terre et de l'élevage, versée à l'église. Elle fut abolie en 1789 en France. Toutes les dîmes ou tous dons sont offerts de manière volontaire. cocathedrale.ca/dime-ou-don-volontaire.

voulait se faire payer. Ce brave curé ne s'est plus jamais présenté à son domicile.

Camp liturgique

Lorsque j'avais quinze ou seize ans, un de mes amis, René Martel étudiait au Collège classique Les Eudistes, dirigé par une congrégation de frères. Faisant partie d'un comité de liturgie, celui-ci organisait plusieurs activités pour la communauté étudiante comme des séjours de fin de semaine à la campagne dans un chalet. D'autres groupes d'étudiants et d'étudiantes de différents collèges classiques s'ajoutaient à ces activités.

Un jour, mon ami m'a invité à participer à une de ces rencontres. Le groupe était composé de filles à plus de 90%. Un vrai bonheur pour un jeune adolescent comme moi. On s'adonnait à des danses traditionnelles israéliennes comme l'échelle de Jacob (Sulam Ya'akov) et on chantait des chansons en hébreu comme Hava Nagila ¹².

L'avant-midi, on étudiait en plénière des textes bibliques. Durant des discussions interminables, j'en profitais pour m'éclipser dans la forêt pour me promener ou lire; c'était la sainte paix ! Quelquefois, on se promenait en groupe au son de la musique et des paroles de Jean Ferrat (C'est beau la vie), Enrico Macias (Enfants de tous pays) et Richard Anthony (La terre promise). Dans le groupe, il y avait quelques novices, de futurs frères ou prêtres. Pour ma part, la seule chose qui m'intéressait vraiment c'était de pouvoir côtoyer des filles. J'y suis retourné souvent et me suis fait plusieurs amis parmi les

¹² Cette chanson composée en 1918, à la fin de la première guerre mondiale par des juifs de la Palestine pour célébrer l'obtention d'une patrie au Moyen-Orient. Elle est maintenant universelle pour toutes les communautés juives lors des célébrations.

filles et quelques-uns parmi les gars. Un jour, le frère responsable du camp m'a demandé, dans le cadre d'un jeu un peu taré, de semer la zizanie pour démontrer qu'un groupe, soi-disant uni, pouvait dans certaines circonstances rompre l'harmonie. J'étais parmi les trois personnes qui devaient à leur propre façon exécuter cette tâche sans connaître les deux autres. De mon côté, par des paroles offensantes, j'ai provoqué des altercations avec certains individus. J'ai passé tout près de déclencher quelques bagarres. Tout à coup, une belle jeune fille m'a approché et m'a dit que mon attitude ne correspondait pas à ma véritable personnalité et que selon elle, je jouais un rôle. Elle et moi sommes devenus amis en dehors de ces activités. Je venais de rencontrer ma première véritable amoureuse, ma première blonde comme on dit. Notre relation a duré plus de sept ans. En bout de ligne et compte tenu du grand nombre de filles présentes, le camp liturgique a fait bifurquer la trajectoire de plusieurs novices voués à une vie cléricale et leur a permis de trouver l'âme sœur. On s'était quelque peu éloigné de l'objectif initial du projet.

Revenons à mes expériences scolaires. À l'école secondaire Christophe-Colomb, lors de ma dixième année, une réforme a été mise en place par le ministère de l'Éducation en ce qui a trait à l'enseignement des mathématiques. Un nouveau concept appelé les « mathématiques modernes » enseigné par les professeurs était pour moi totalement incompréhensible. Un jour, j'ai décidé de me présenter au Collège classique privé André-Grasset situé au 1001, boulevard Crémazie Est. En arrivant, j'ai demandé à un étudiant si cette matière était dispensée. Il m'a indiqué une classe où un professeur était en train de l'enseigner. Je me suis assis et j'ai écouté attentivement.

Tout était clair, compréhensible et surtout logique. Vraisemblablement, la formation du professeur à l'école Christophe-Colomb était déficiente.

Dans la plupart de mes cours, les professeurs devaient malheureusement prendre plus de temps pour faire de la discipline que de se consacrer à l'enseignement. Certains étudiants étaient très perturbateurs en classe. Les enseignants ne pouvaient pas faire de miracles. À cette époque-là, j'étais attiré par la littérature française. J'avais décidé par moi-même de ne plus me présenter à mes cours car je n'apprenais rien. Je passais la grande majorité de mon temps à lire à la bibliothèque de l'école, un espace magique plein de découvertes et de sérénité. Le seul moment où j'arrêtais de lire était pour rencontrer mes amis dans la cour lors des récréations. À la maison, partout, je lisais toute la journée. J'avais comme objectif de lire trois ouvrages d'écrivains français, les plus connus. Voici le nom de quelques-uns dont j'ai beaucoup apprécié les écrits : Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Honoré de Balzac, Victor Hugo, Alexandre Dumas père, Charles Baudelaire, Émile Zola, André Gide, Arthur Rimbaud, Jean-Paul Sartre, Albert Camus, Boris Vian, etc.

Le bibliothécaire de l'école, passionné de son métier, entretenait une relation bienveillante à mon égard. Il était surpris de constater ma curiosité littéraire et il l'alimentait. Il pouvait à l'occasion, si j'avais besoin d'un livre, contacter des confrères afin de dénicher ce que je cherchais. Un jour, il m'a appris que certains ouvrages étaient mis à l'index, ce qui signifiait que l'église catholique n'en permettait pas la libre circulation. Il pouvait perdre son emploi s'il me les procurait. Je lisais à ce moment-là Jean-Paul Sartre. Finalement, j'ai réussi à les obtenir à la

condition de le rencontrer à l'extérieur de l'école soit chez son garagiste ou même chez son coiffeur.

Le jour est arrivé où le directeur de l'école m'a demandé pourquoi je n'étais pas dans ma classe à l'heure des cours. Ayant lu à la bibliothèque la Loi sur l'instruction publique, je lui ai répondu cavalièrement que celle-ci spécifiait que je devais être à l'intérieur des murs de l'école et comme j'étais à la bibliothèque, je respectais la loi. Il m'a laissé aller, un peu éberlué. Quelque temps après notre brève conversation, il m'a signalé que je devais produire une rédaction sur le dernier livre que j'avais lu et la soumettre à mon professeur de français si je voulais obtenir mon diplôme de dixième année secondaire.

J'ai réussi à compléter ma rédaction comme on me l'avait demandé sur le livre de Jean-Paul Sartre qui s'intitulait « *Huis clos* », une pièce de théâtre en un acte dont la première représentation datait de 1944. Avant de remettre ma copie à mon professeur de français, j'ai contacté mon amie Lorraine qui étudiait en littérature à l'Université de Montréal. Je lui ai demandé de soumettre ma rédaction à l'un de ses professeurs car je voulais connaître son opinion. Elle est revenue en me disant qu'il considérerait mon travail comme étant valable. J'ai demandé à mon amie le numéro de téléphone de son professeur pour le contacter éventuellement si jamais mon professeur de français n'acceptait ma rédaction.

Quelques jours après avoir remis mon travail à M. Vincent mon professeur de français, il m'a avoué n'avoir rien compris sur le sujet. Il m'a dit, en toute sincérité, n'avoir jamais étudié Jean-Paul Sartre ou d'autres

existentialistes lors de sa formation universitaire ¹³. Je lui ai alors remis le nom et le numéro de téléphone du professeur de mon amie afin qu'il le contacte pour valider la qualité du travail si jamais le directeur n'était pas satisfait et refusait de me donner mon diplôme.

J'ai reçu une lettre datée du 9 mars 1973 de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, comportant le sceau de l'école et confirmant que j'avais complété ma dixième année en juin 1969 à l'école secondaire Christophe-Colomb. Quatre années s'étaient écoulées depuis mon départ de l'école. Je ne peux expliquer comment la direction de l'école a réussi à retracer ma nouvelle adresse puisque, entre temps, j'étais déménagé. En 1970, j'ai poursuivi mes études le soir à l'Éducation des adultes afin de terminer ma 11^{ième} et ma 12^{ième} année pour obtenir mon diplôme du niveau secondaire.

Travail avec mon père

Je me souviens que mon père me demandait souvent de préparer des pièces de plomberie pour ses travaux à venir. J'ai passé de longs samedis après-midi dans le sous-sol de la maison familiale à faire du filetage de tuyaux d'acier galvanisé de différentes dimensions. À l'époque, tout se faisait manuellement et ce travail demandait une certaine force physique. Je devais me servir d'un coupe-tuyau pour définir la longueur de la pièce que je devais fileter. La filteuse était composée d'un manche avec des filières interchangeables. On utilisait un trépied

¹³ L'existentialisme est un courant philosophique et littéraire qui considère que l'être humain forme l'essence de sa vie par ses propres actions, celles-ci n'étant pas prédéterminées par des doctrines théologiques, philosophiques ou morales. L'existentialisme considère chaque individu comme un être unique maître de ses actes, de son destin et des valeurs qu'il décide d'adopter. (Wikipédia)

métallique avec un étau pour agripper le tuyau. Je devais utiliser un lubrifiant à base d'huile pour faciliter le filetage. Le nouveau tuyau fileté servirait à raccorder des tuyaux pour permettre l'installation de canalisations sur des éviers, lavabos, bains, réservoirs de toilette, etc.).

Lorsque mon père se rendait chez des clients, il me demandait quelquefois de l'accompagner pour l'aider à transporter des outils ou de l'équipement. J'aimais bien quand mon père m'amenait sur ses « jobines » comme il les appelait. Il avait appris son métier, comme on disait, sur le tas. Si je lui demandais pourquoi il installait la tuyauterie à tel endroit et de telle façon, il me répondait « que c'était comme cela qu'on l'installait, point à la ligne ». Il n'était pas très pédagogue et je devais me satisfaire de la réponse sans pouvoir revenir sur le sujet. Cela m'obligeait à être toujours très attentif et à surveiller tous ses gestes afin de comprendre comment il effectuait les installations ou les réparations.

Mon père était un homme très fort et ce n'est pas une figure de style. Je l'ai vu plusieurs fois soulever un bain en fonte sur pattes pesant probablement entre 250 et 300 livres. Il empoignait le bain de l'intérieur, le glissait sur son dos et montait à pied un étage ou deux. Je suivais derrière lui en ne réalisant pas que s'il échappait son fardeau, je ne serais probablement plus là pour relater ses exploits. Quelques années plus tard à Sherbrooke j'ai essayé, lors de la rénovation d'une salle de bain, de soulever un petit bain en fonte. Nous nous sommes pris à deux pour l'extraire de son emplacement. C'est à ce moment que j'ai réalisé la force et l'endurance de mon père.

Autrefois, la transmission des connaissances d'un métier manuel s'effectuait de père en fils lors de travaux pratiques, sans aucun autre apprentissage. Depuis de

nombreuses années, des écoles spécialisées proposent des formations théoriques et pratiques suivies d'un stage. Cela permet d'obtenir les certificats de compétence requis pour travailler dans le milieu. De mon côté, j'ai dû parfaire mes connaissances par le biais de nombreux livres de plomberie.

Depuis ma jeunesse, le métier a grandement évolué avec l'utilisation de nouvelles pièces et la création d'équipements améliorés. Les façons de faire en ce qui a trait aux installations sont pratiquement demeurées les mêmes. Le type d'utilisation des matériaux s'est grandement développé avec le temps pour ce qui est de l'installation des tuyaux d'eau chaude et froide, passant du tuyau en plomb à l'acier galvanisé (recouvert de zinc, coupé et filté) par la suite au cuivre (coupé et soudé avec un gaz à base de méthylacétylène-propadiène-stabilisé (MPS) et finalement au polychlorure réticulé (PEX) collé.

Pour permettre l'évacuation des eaux usées, nous utilisons à l'époque des tuyaux en acier galvanisé d'une plus grande dimension que pour les entrées d'eau avec des jonctions en fonte scellées de bandes de tourbe et de plomb fondu. Aujourd'hui, le tuyau en acrylonitrile butadiène styrène (ABS) est couramment utilisé.

L'utilisation du gaz qui permettait la soudure des tuyaux de plomb et de cuivre et maintenant l'utilisation de la colle demeure aujourd'hui très nocive pour la santé des plombiers. J'en garde probablement des séquelles compte tenu de ma présence pour aider mon père dans son métier et plus tard, dans ma pratique pour tous les travaux que j'ai effectués. Pour la salubrité de nos maisons et la santé des occupants, le métier de plombier demeurera toujours essentiel.

Chapitre 3

Début de ma vie d'activiste

De 1966 à 1968, j'ai fait partie d'un groupe qui s'appelait Sourire-Jeunesse. Il était formé de plusieurs personnes de mon quartier et son but était d'organiser au Centre Père-Marquette trois activités s'adressant aux jeunes de quinze à vingt ans : Un ciné-club, une boîte à chansons et une discothèque. Cela m'a permis d'expérimenter différents aspects dans l'organisation et la planification d'événements et de rencontrer des gens très motivés.

Curiosité

Durant ces mêmes années, pour avoir entendu parler d'une fraude de deux millions de dollars où les consommateurs avaient été victimes de vendeurs véreux, j'étais curieux de comprendre les techniques de vente et les tactiques utilisées qui faisaient en sorte de manipuler les clients jusqu'à les faire acheter des articles beaucoup trop chers pour leurs moyens. Grâce aux petites annonces d'un journal, j'ai rencontré un représentant qui prétendait former des vendeurs pour faire du porte-à-porte. Il m'a embauché pour proposer des ensembles de chaudrons, de la vaisselle en porcelaine, de la coutellerie et des verres en cristal. La marchandise provenait des États-Unis et la clientèle cible était les futurs jeunes mariés.

On m'a assigné un vendeur, une vraie crapule, pour me transmettre la formation. Nous nous sommes rendus chez une jeune fille qui habitait avec son père. J'avais bien remarqué que ces deux personnes vivaient dans un état de réelle pauvreté. Lors de la présentation des

produits par le vendeur, celui-ci utilisait les pires techniques de manipulation qui semblaient atteindre leur but sur ses victimes. Avant notre arrivée chez ces gens-là, le vendeur m'avait bien fait comprendre que je ne devais pas intervenir pendant la présentation. À un moment donné dans la soirée, je voyais bien que la jeune fille s'apprêtait à signer le contrat. Je fixais tout le temps le père en lui souriant pour attirer son attention. J'espérais qu'il me demande mon avis. Quand finalement il m'a posé la question, je lui ai dit que ces produits étaient vraiment trop chers pour leur budget. J'étais clairement convaincu qu'ils étaient en train de se faire avoir par le vendeur. Lorsque nous sommes sortis du logement, le vendeur enragé m'a engueulé pour lui avoir fait perdre sa soirée. J'ai répondu candidement qu'on m'avait posé une question et que je n'avais pas eu le choix de répondre. Je ne comprends pas pourquoi ce vendeur n'a jamais plus accepté que je l'accompagne !

Une des techniques de vente consistait à ne jamais dire «Voulez-vous signer ce contrat?». On devait dire: «Pourriez-vous apposer votre signature». Suite à mon expérience et dans le but de conscientiser les gens de mon quartier, j'ai fait quelques présentations dans le secteur du domaine Saint-Sulpice au nord de l'autoroute Métropolitaine, près de l'avenue Christophe-Colomb. Je demandais aux gens de réunir quelques personnes et je leur démontrais que c'était facile de se faire manipuler par des techniques de vente. Par la suite, j'ai remis rapidement les documents et tous les produits au représentant de la compagnie. J'avais définitivement terminé mon cours pratique.

Organisation d'un fiasco : expérience de vie

Un jour, un de mes amis m'a demandé si on pouvait organiser une petite fête entre amis avec orchestre dans une salle de son ancien quartier au 1205, rue de la Visitation près de l'édifice de Radio-Canada. Au cours de la fête qui se déroulait très bien, des membres d'un gang du quartier se sont introduits dans la salle. Ils étaient une dizaine de gars et ont commencé à harceler des filles pour danser. Étant donné leurs comportements hostiles et le fait que j'étais un des deux organisateurs de la fête, je leur ai demandé au micro de bien vouloir quitter les lieux en leur rappelant que la rencontre était privée. Immédiatement, un des membres m'a proféré des menaces en me disant que dorénavant, j'étais le premier sur sa liste et que nous étions dans leur salle. Ils sont repartis en nous faisant savoir qu'ils reviendraient avec du renfort.

Les jeunes de l'orchestre ont pris panique, craignant pour leurs instruments de musique. Nous avons alors décidé de mettre fin à l'activité. Je suis sorti de la salle avec deux amis et en arrivant à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Beaudry près de la station de métro, nous nous sommes retrouvés face à face avec les membres du gang. L'un d'eux a plaqué mon ami sur le mur d'un édifice et a mis un couteau sur sa gorge, redoutant peut-être qu'il pouvait être dangereux compte tenu de sa corpulence. Je suis intervenu tout de suite en leur disant que cet individu n'était nullement violent et pressentant que la situation pourrait mal tourner, je leur ai demandé de laisser partir mes deux amis et que par la suite, on pourrait discuter raisonnablement. Ils ont accepté de les laisser partir. Je défendais le fait que nous avions payé la location de la salle en bonne et due forme et que c'était une fête privée. S'ils avaient agi correctement, nous aurions peut-être accepté leur présence. Pendant que

j'argumentais avec le cerveau du groupe qui voulait me casser la gueule, l'individu qui m'avait fait des menaces un peu plus tôt à la salle essayait d'envenimer la situation avec des paroles agressives. Il se tenait à l'arrière du groupe et j'ai conclu qu'il était le lâche.

Voyant la situation s'aggraver et ne figurant aucune autre option, j'ai demandé au chef de gang de me mesurer immédiatement avec le lâche qui continuait à jeter de l'huile sur le feu et me suis engagé à les suivre dans une ruelle pour entamer la bagarre. Je savais qu'à ce moment-là, ma vie était en danger. Pour eux, me liquider au coin de la rue semblait être un détail. J'étais dans leur quartier et sur leur territoire. Je savais pertinemment qu'aucun témoin n'oserait les dénoncer pour ne pas subir de représailles. Comme prévu, le poltron a refusé le combat. En bluffant et en dernier recours, j'ai dit au chef que dans mon quartier, nous n'acceptons pas les lâches dans notre gang. Comme ils étaient plus d'une dizaine d'individus, je leur ai dit que s'ils voulaient que l'on règle notre différend pour de bon, je les invitais à se rendre le samedi suivant à 10 h le matin au coin des avenues de l'Hôtel-de-ville et du Mont-Royal pour rencontrer « ma gang », ce qu'ils ont accepté, à mon grand soulagement.

Comme je n'habitais plus dans le quartier où des gangs sévissaient, je suis allé durant la semaine rencontrer sur le Plateau-Mont-Royal une connaissance plus âgées que moi qui, je le savais très bien, n'était pas un enfant de chœur. Je lui ai raconté ma mésaventure et il s'est dit surpris qu'un groupe m'ait menacé, moi qui se mêlait toujours de mes affaires. Il m'a promis de parler à sa gang de mon agression et qu'il ferait le nécessaire pour que tous soient présents le samedi matin au rendez-vous.

Le samedi suivant, je me suis présenté à l'endroit que j'avais désigné pour la rencontre. J'ai vu au loin le petit groupe qui nous avait menacés à la salle, sortir de la station de métro Mont-Royal et se diriger dans ma direction en envoyant probablement un éclaireur me rejoindre. À ce moment-là, aucune des personnes qui devaient venir me soutenir n'étaient arrivées. Lorsque l'éclaireur est arrivé à une certaine distance de moi, trois automobiles ont surgi en trombe et se sont postées perpendiculairement à la rue. Quelques individus sont sortis des véhicules, armés de fusils et ont saisi l'éclaireur. J'ai été stupéfait par la tournure de la situation. Je leur ai dit immédiatement que je ne connaissais pas le gars qu'ils venaient de mettre en joue. Au même moment, je voyais au loin le petit groupe longer les murs, se faufiler dans les entrées des commerces et décamper à toute vitesse vers la station de métro Mont-Royal. Ils étaient repartis en laissant derrière eux l'éclaireur, blanc comme un drap, traumatisé. L'un des occupants des voitures me dit : « *C'est bien correct, nous reviendrons plus tard* » et ils sont repartis rapidement. L'évènement a duré quelques secondes.

Je venais de réaliser deux choses importantes. La première est que le gang de ma rue était devenu beaucoup plus violent que je ne croyais. La deuxième est que la situation aurait pu dégénérer en tragédie et moi, me retrouver derrière les barreaux pour de nombreuses années. La justice aurait pu me tenir responsable si un drame était survenu. J'ai appris de cette expérience qu'avant de demander un service à quiconque, il est important de savoir avec qui on fait affaire. Dans les circonstances, il est certain que ma théorie sur les éléments composant un groupe m'a sauvé la vie. En observant les attitudes du cerveau,

du comique, du robuste et du lâche, j'ai pu m'en servir pour me sortir de ce pétrin.

Achat de la maison sur la rue de Normanville et première incursion dans le mouvement coopératif

Le propriétaire de notre logement au 6224, rue de Normanville, M. Ulric Drouin, appréciait énormément mon père parce que celui-ci effectuait gratuitement toutes sortes de petites réparations sans qu'il ait lui-même à s'en préoccuper. De mon côté, je rencontrais M. Drouin une fois par mois pour lui apporter le chèque du loyer à son domicile. Nous en profitions pour discuter longuement de différents sujets, ce que j'appréciais beaucoup de cet homme de quatre-vingt-sept ans. Il m'impressionnait car c'est lui qui avait, en 1927, construit la maison que nous habitons.

Un jour en 1967, M. Drouin a offert à mon père de lui vendre la maison. Mon père s'est donc rendu à la Caisse populaire Saint-Ambroise, située au coin de notre rue, pour faire une demande de prêt hypothécaire auprès du gérant. Le soir même, le notaire de la caisse populaire, qui était aussi président du conseil d'administration, est allé rencontrer M. Drouin chez lui. Il voulait acheter la maison et il lui proposait une somme de 5 000 \$ supérieure à la demande de prêt de mon père. Le notaire était en train d'utiliser une information privilégiée qu'il avait obtenue du gérant de la caisse pour faire l'acquisition de la propriété. M. Drouin, fâché, a prié le notaire de sortir immédiatement de chez lui. Il lui a dit qu'il préviendrait mon père de cette magouille. Dès qu'il a été mis au courant, mon père m'a demandé d'assister à la prochaine assemblée générale de la caisse prévue quelques mois plus tard, dans le but de dénoncer aussi bien le gérant que le

président du conseil d'administration pour cette manœuvre malhonnête.

À l'époque j'avais quinze ans mais je paraissais en avoir treize. Lorsque je prenais la parole, les participants trouvaient cela plutôt amusant de voir un jeune garçon poser des questions. Les membres présents à l'assemblée générale étaient surtout des personnes âgées. Le directeur de la caisse et le président, redoutant que je dénonce le stratagème utilisé contre mon père, n'ont pas pris le risque de m'empêcher de prendre la parole et ils m'ont laissé m'exprimer. À ce premier rendez-vous, j'ai dû probablement poser des questions farfelues. Je ne connaissais absolument rien du fonctionnement d'une caisse populaire.

J'ai donc décidé de participer pendant plusieurs années aux assemblées générales afin d'en connaître les mécanismes. D'une année à l'autre, j'étais de plus en plus informé du fonctionnement d'une caisse et de ses comités. J'ai même remis les états financiers au bureau régional des caisses où on m'a confirmé que le document soumis par le conseil d'administration n'était pas des états financiers conformes. Je pouvais donc dénoncer en connaissance de cause le conseil d'administration qui fournissait aux membres des états financiers incomplets. Je lisais toutes les informations que je pouvais trouver à la bibliothèque sur le fonctionnement d'une caisse et j'apprenais à connaître tous les rouages administratifs. Je me présentais aux assemblées de mieux en mieux préparé pour poser des questions pertinentes, ce qui m'a permis d'acquérir des notions de gestion qui m'ont servi toute ma vie.

De cette période, j'ai gardé deux anecdotes en mémoire. Un jour lors d'une assemblée, un homme âgé s'est

levé pour prendre la parole au micro. Il était évident que c'était la première fois qu'il s'adressait ainsi en public. Il était très nerveux, tremblait et bafouillait. Une dame de son âge dans l'assistance lui a crié : « *Va t'asseoir Arthur si tu n'es pas capable de parler au micro !* ». Des gens autour ont trouvé cela très drôle et se sont mis à rire. Je n'ai pas pu me retenir et me suis rendu au micro. J'ai dit à la dame qu'elle venait de m'apprendre une chose intéressante. Que même à son âge avancé, on pouvait avoir du mépris pour son prochain. J'ai ajouté que ceux qui s'étaient permis de rire d'un des leurs me confirmaient qu'elle n'était pas seule à manquer de savoir-vivre.

La deuxième anecdote concernait le curé de la paroisse qui était toujours à la table du conseil d'administration et qui avait le rôle d'aumônier. J'ai remarqué qu'une proposition avait encore été déposée à l'effet que le curé recevrait un montant de vingt cinq dollars pour chaque membre décédé durant l'année, afin de défrayer le coût d'une messe (messe des morts). À chacune des messes célébrées, on signalait aux fidèles que celle-ci était dédiée à tel ou telle membre disparu (e). J'ai alors découvert que cela représentait tout de même un bon montant. J'ai fait une contre-proposition afin que cette pratique ne soit pas reconduite et j'ai invoqué que cet argent devrait plutôt servir à des activités pour les vivants. Malheureusement, ma proposition n'a pas été secondée cette année-là. L'année suivante, une dame s'est rendue au micro réitérer la même proposition. Je me suis empressé de la seconder. Les membres ont voté majoritairement en faveur. Vous vous doutez bien que monsieur le curé, furieux, a quitté l'assemblée sur-le-champ.

Le lendemain, en me rendant à la caisse pour effectuer une transaction, j'ai ressenti une présence négative à mes

côtés dans l'autre file d'attente. Par hasard, c'était le curé qui ne me portait pas en odeur de sainteté. Je vous fais grâce de nos échanges verbaux qui ne correspondaient en rien à des paroles de bons chrétiens, sauf peut-être les termes à caractère religieux, si vous voyez ce que je veux dire.

Chapitre 4

Départ de la maison familiale en 1968 et mes premières activités militantes engagées

Dans notre jeunesse, notre père nous informait souvent que notre mère était très malade mais quand on est jeune on ne réalise pas le sérieux de l'information que l'on reçoit. À l'été de 1968 à l'âge de dix-sept ans, j'étais assis sur un banc du Dairy Queen au coin de la rue de Bellechasse et de l'avenue Christophe-Colomb, dégustant une crème glacée. Toujours occupé à mon cornet, j'ai vu soudain ma mère au loin de l'autre côté de la rue. J'ai décidé de faire abstraction du fait que la femme que je regardais était ma mère et de l'observer comme si c'était une étrangère. C'est à ce moment que j'ai réalisé qu'elle était probablement à la fin de sa vie car la femme que je voyais, semblait usée par la vie et beaucoup plus âgée que quarante-quatre ans. Nous avons, ma mère et moi, le même caractère parfois explosif. Nos rapports n'étaient pas toujours faciles et je réalisais que cela lui prenait beaucoup d'énergie. Assis sur mon banc, j'ai pensé que la meilleure chose à faire pour ma mère serait que je m'éloigne et que par conséquent, nos relations avec un peu de distance ne pourraient que s'améliorer.

J'ai commencé d'abord par sortir mes vêtements dans la nuit par la porte arrière du sous-sol, sans éveiller l'attention. Je craignais de chagriner mes parents en partant trop rapidement. J'ai communiqué avec ma sœur Diane qui avait à l'époque une maison de chambres avec son conjoint au 6548, de l'avenue Christophe-Colomb. Ils demeuraient au troisième étage et le logement comportait dix pièces incluant salon, cuisine et les chambres. Je leur

ai demandé si je pouvais habiter chez eux comme chambreur pour un certain temps. J'ai loué la seule chambre disponible, petite et sans fenêtre. Après quelques mois, j'ai pu aménager dans une plus grande chambre, cette fois avec fenêtre, j'étais enfin chez moi. Il me restait à organiser le départ officiel de chez mes parents et j'ai utilisé ce qu'on pourrait appeler un subterfuge. Mes parents m'ont appris à toujours être poli avec nos voisins. Nous en avons un, entre autres, carrément imbécile qui nous surveillait constamment, mes sœurs et moi, pour bavasser à nos parents tout ce que nous faisions.

Quelques jours après, pendant que je nettoiais le parterre à l'avant de la maison, l'illustre voisin s'est présenté et comme à son habitude, il s'est mis à déblatérer contre les jeunes. Sachant très bien l'effet que cela produirait, j'ai profité du moment pour l'insulter devant ma mère en le traitant d'imbécile fini. Lorsque je suis entré dans la maison, ma mère m'a informé qu'elle consulterait mon père pour prendre une décision sur mon sort. Lorsque mon père est revenu de son travail, ma mère l'a informé de mon impolitesse à l'égard du voisin. Comme ce n'était pas la première fois, ils ont pris la décision commune que je devais quitter la maison car pour eux, il était inacceptable que j'agisse de cette façon. J'ai dû leur avouer que j'avais déjà commencé depuis quelques jours à sortir mon linge de la maison. Ma mère a dit alors à mon père qu'elle venait de comprendre pourquoi il manquait des vêtements dans mes tiroirs. C'est d'un accord mutuel que je quittais le foyer familial en me disant que mon subterfuge avait peut-être aidé à dédramatiser la situation.

De toute façon, je crois que mes parents avaient confiance en mes capacités à me débrouiller seul. Le lendemain matin - j'ai encore la scène en mémoire - je me

préparais à partir à bicyclette avec la dernière boîte de vêtements qu'il me restait à emporter. Il faisait à ce moment-là un soleil radieux dans la cour. Ma mère est sortie dehors pour me poser une question: « Es-tu encore mon fils? ». Je lui ai répondu que je serais toujours son fils et que dorénavant, notre relation ne pourrait que s'améliorer car nous aurions des rapports d'adultes. Par la suite et jusqu'à son décès, le 25 décembre 1969 à l'âge de quarante-six ans, nous avons vécu de beaux échanges et de riches discussions. Nous avons réussi à nous apprécier l'un et l'autre dans le respect et l'authenticité. Mon père, quant à lui, est décédé le 18 septembre 1977 à l'âge de cinquante-huit ans. Les années précédant son décès, j'avais réussi à vivre une belle complicité avec lui. Autant pour mon père que pour ma mère, je suis désolé que les véritables échanges et partages avec eux se soient déroulés sur une période aussi brève.

Installé chez ma sœur, je me suis procuré quelques meubles et cela a été pour moi un commencement de liberté. Avec son grand logement, ma sœur pouvait accueillir plusieurs chambreurs ce qui me permettait de rencontrer des gens de différents horizons. Je vais justement vous parler d'un gars qui avait fui la Tchécoslovaquie et qui venait d'arriver chez elle. Cet homme avait été obligé de quitter son pays pour éviter les représailles des militaires russes qui avaient envahi la ville de Prague le 21 août 1968.

Au début de l'année 1968, le premier secrétaire du Parti communiste tchécoslovaque Alexander Dubček entreprend des réformes que l'on a appelé « un socialisme à visage humain ». Il dote le pays d'une nouvelle constitution qui reconnaît l'égalité des nations tchèques et slovaques au sein d'une république fédérale. Il veut

démocratiser la vie politique, libéraliser l'économie et y rétablir la liberté de presse, d'expression et de circulation. Cette période s'est appelée « Le Printemps de Prague ». Ce nouveau socialisme ne plaît pas à l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). Les armées du Pacte de Varsovie font irruption en Tchécoslovaquie dans la nuit du 20 au 21 août 1968 et mettent fin à cette courte période de libéralisation.

Immédiatement après l'intervention soviétique par l'entrée des troupes du Pacte de Varsovie, un peu plus de 70 000 habitants de la Tchécoslovaquie quittèrent le pays. Finalement, sur toute la période d'occupation soviétique, plus de 400 000 habitants de la Tchécoslovaquie ont fui. Le pays a connu l'invasion de plus de 60 000 soldats, 6 300 chars d'assaut soviétiques appuyés par 800 avions, en plus de 2 000 canons ¹⁴.

Je garderai toujours en mémoire une petite phrase que ce ressortissant tchèque m'a dite. Avant de prendre l'avion pour venir au Québec, il avait remarqué une phrase écrite sur le mur de la salle de toilette de l'aéroport de Prague :

« *Que le dernier ferme la lumière* »

Il m'avait dit que pour lui, cette phrase signifiait que son pays et le peuple tchèque, sous occupation soviétique, n'avait plus aucun avenir. Le chanteur français Jean Ferrat a évoqué et dénoncé la répression en Tchécoslovaquie dans sa chanson « *Camarade* ».

¹⁴ <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd'hui-l-histoire/segments/entrevue/69525/printemps-de-prague-invasion-tchecoslovaquie-union-sovietique-urss-andre-champagne>. Le printemps de Prague et l'invasion de la Tchécoslovaquie.

À un autre moment lorsque j'étais dans ma chambre, j'ai entendu des gens crier dans l'appartement. Lorsque je suis sorti, un chambreur se faisait engueuler et même menacer dans une langue un peu particulière. On aurait dit du vieux français. J'ai su plus tard qu'il parlait la langue créole. Je suis intervenu auprès des deux Haïtiens pour calmer la situation. Le visiteur devenait de plus en plus agressif et pour lui faire peur, je lui ai dit que j'appellerais la police ou même les services d'immigration s'il ne partait pas sur-le-champ. Il a dégagé rapidement. Par la suite, j'ai discuté avec le chambreur impliqué et il m'a appris que cet individu était un tonton macoute, un membre de la milice civile du régime dictatorial de son pays et qu'il était venu au Canada pour surveiller les citoyens d'origine haïtienne. Le chambreur m'a avoué qu'on voulait l'extorquer et que l'individu avait le pouvoir de faire tuer toute sa famille en Haïti, s'il ne l'écoutait pas. Il m'a dit de prendre garde à lui s'il se représentait sur place.

Le nom officiel des tontons macoutes était Volontaires de la Sécurité Nationale (VSN). Ils étaient recrutés dans des quartiers pauvres de villes et villages d'Haïti. C'était la milice du dictateur, le Docteur François Duvalier, qui n'avait pas confiance dans la police de son pays. Il est impossible d'avoir le chiffre officiel du nombre de tontons macoutes. Ils auraient opéré de 1957 à 1971 et la milice a été dissoute en 1986. Ceux-ci se donnaient le pouvoir de terroriser la population, de faire de l'extorsion, de torturer et d'assassiner les opposants au régime des Duvalier (père et fils). Ils étaient plusieurs milliers sur toute l'île. On leur attribue entre 30 000 et 50 000 assassinats. Leur arme favorite était la machette. Ils avaient même un leitmotiv : « *Coupe les têtes et brûle les*

maisons ». Ils causaient des troubles même à l'extérieur du pays ¹⁵.

Heureusement, le tonton macoute ne s'est jamais représenté à la maison. Cela m'a fait comprendre que les exilés ont souvent un prix à payer pour pouvoir accéder à une certaine liberté.

Déménagement sur la rue Saint-Denis, mon premier chez-moi.

En 1970, j'ai déménagé dans mon premier logement au 6676, rue Saint-Denis et j'y ai demeuré jusqu'en 1979.

De 1970 à 1974, j'étais appelé régulièrement pour présider des assemblées générales pour différents organismes communautaires (ADDs, etc.). Comme j'avais une bonne maîtrise des deux codes de procédure des assemblées délibérantes, je me suis donc rendu disponible bénévolement pour présider les assemblées. Le code Morin a été publié par un notaire, Victor Morin en 1938 et est couramment utilisé dans de nombreuses assemblées populaires ¹⁶ ainsi que son abrégé, le code de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) rédigé par Gérard Picard et adopté par le congrès en 1955. Ce code est surtout utilisé lors des assemblées syndicales ¹⁷.

Drogue-Secours

En 1970, lassé d'entendre dans les médias des absurdités sur l'univers des drogues, j'ai décidé de faire mes

¹⁵ <https://www.amnesty.ch/fr/pays/ameriques/haiti/docs/2014/la-verite-ne-doit-pas-disparaitre-avec-jean-claude-duvalier>

¹⁶ [https://www.fr.wikipedia.org/wiki/Victor_Morin_\(notaire\)](https://www.fr.wikipedia.org/wiki/Victor_Morin_(notaire)) Victor Morin(notaire)-Wikipédia

¹⁷ fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/fr/Code-regles-procedure-CSN-edition-2011.pdf

propres recherches sur le sujet. Les informations véhiculées à l'époque parlaient de suicide après avoir fumé de la marijuana, des gens intoxiqués se jetant du haut d'un édifice, ce qui me semblait totalement ahurissant. J'ai découvert qu'il existait dans mon quartier un organisme sans but lucratif portant le nom de Drogue-Secours, situé au 203, rue Prince-Arthur ouest au coin de la rue Sainte-Famille.

J'ai d'abord rencontré un membre de l'organisation qui m'a fixé un rendez-vous avec le fondateur qui procédait à la sélection des bénévoles. Lors de notre rencontre, celui-ci, un jeune américain un peu excentrique, s'est informé de mes motivations et de ma disponibilité. Sa première question concernait ma consommation de drogues. Je lui ai répondu que je n'avais jamais essayé. Il m'a questionné sur ma réaction face à un individu enfermé dans une pièce de son logement, ayant consommé un produit hallucinogène très nocif et tenant des propos suicidaires jusqu'à vouloir se jeter par la fenêtre. Il a ajouté que si, par la même occasion, les policiers voulaient entrer dans la pièce, quelle serait ma réaction. Je lui ai répondu que je demanderais qu'un policier entre avec moi à la condition qu'il ne porte pas son uniforme pour éviter d'être identifié comme un représentant de l'ordre. Il serait ainsi plus facile de négocier avec la personne en difficulté. Il m'a aussitôt répondu que les policiers ne voudraient rien savoir de ma suggestion. À ma question s'il y avait réellement une possibilité que l'individu se défenestre, il a répondu par l'affirmative. Ma réponse a été que j'empêcherais les policiers d'entrer dans la pièce, au risque de me faire arrêter. Il m'a alors assigné un horaire en tenant compte de ma disponibilité, soit les vendredis de minuit à 8 h.

J'ai constaté plus tard que le vendredi était la journée la plus critique de la semaine. Les vendredis suivants, je me hâtais de finir ma route de facteur, faire une sieste l'après-midi et être frais et dispos vers 23 h 30. Le local de Drogue-Secours était situé au sous-sol d'un édifice et la première fois que j'y suis entré, j'ai trouvé que la personne qui avait peint les murs devait être sous influence car l'agencement des couleurs était très déroutant. La musique était insolite pour moi et en plus, on utilisait un langage que je ne comprenais pas. Par exemple, on disait le mot "*dropper*" pour signifier que quelqu'un avait consommé. Selon moi, « *dropper* » voulait dire tomber.

La majorité des bénévoles étaient des étudiants et étudiantes de l'Université McGill. Il arrivait quelquefois qu'on les reçoive comme clients très peu de temps après leur bénévolat. C'était très étrange de voir cela. Lorsque j'arrivais le vendredi vers 23 h 30, j'avais droit à un briefing rapide sur les drogues en circulation à Montréal et ses environs. La mescaline et la cocaïne vendues pouvaient contenir du poison à rat (strychnine) ajouté à différents pourcentages.¹⁸

De temps à autre, les policiers nous amenaient des clients sous influence, arrêtés sur la voie publique. Je me souviens que des policiers nous avaient confié deux jeunes filles interceptées sortant d'un bar du boulevard Saint-Laurent. Elles avaient été intoxiquées à leur insu. Nous les avons fait entrer dans le local et il faut croire que les couleurs sur les murs et la musique ont réussi à calmer celles-ci car après quelques heures, l'effet de l'intoxication s'est estompé. Lorsque l'on ignorait ce que les personnes avaient consommé, on leur faisait boire du lait

¹⁸ <https://www.futura-sciences.com/sciences/definitions/chimie-strychnine-19164/>

pour ses propriétés soi-disant antiacides. On s'occupait principalement de les maintenir éveillées le reste de la nuit afin que leur organisme se rétablisse. En général, notre travail consistait surtout à prendre des appels téléphoniques.

J'ai dû utiliser ma voiture personnelle une seule fois pour me rendre d'urgence auprès de quelqu'un qui avait l'intention de se suicider. Un de ses amis avait contacté l'organisme et par conséquent, nous avons pris l'appel très au sérieux. Arrivé sur place, j'ai constaté que la personne était couchée derrière la porte d'entrée. En lui parlant par l'ouverture du passe-lettres, j'ai dû convaincre l'individu de s'éloigner de là pour que je puisse enfoncer la porte. Malheureusement, il s'était déjà ouvert les poignets et j'ai aussitôt contacté le 911. Les secours sont arrivés rapidement pour le transporter à l'urgence. Lorsque je suis retourné à ma voiture, on s'apprêtait à la remorquer sur l'ordre du service de police de Ville Mont-Royal, prétendant qu'elle était stationnée en infraction sur le bord d'une ruelle. C'était la seule place que j'avais trouvée pour me garer. J'ai expliqué au conducteur de la remorque la situation d'urgence et le travail de prévention que je faisais. Il a dû discuter longuement avec un policier via sa radio, pour finalement me rendre mon véhicule.

Au bout du compte, même si c'était difficile, pour une année, j'ai bien aimé m'impliquer dans ce milieu d'une jeunesse en plein changement. J'ai accumulé beaucoup d'informations sur l'univers des drogues et ses répercussions.

Ligue des droits de l'homme

Un évènement tout à fait banal m'a conduit par hasard à l'occupation des locaux de la Ligue des droits de l'Homme. Le 24 mars 1971, après ma journée de travail comme facteur au ministère des Postes (aujourd'hui Postes Canada), j'ai entendu à la radio un message publicitaire au sujet d'une promotion chez Dunkin Donuts. Si on achetait six beignes, on en recevait six autres gratuitement. Rendu au commerce et sans raison valable, on m'a refusé l'offre annoncée. J'ai alors consulté l'annuaire téléphonique pour trouver le numéro d'un organisme qui pouvait intervenir afin d'obliger le commerce à honorer les termes de sa publicité. Après plusieurs appels, j'ai finalement parlé à la réceptionniste de l'Association des consommateurs du Canada, section Québec (ACCQ). Elle m'a conseillé de me présenter au bureau pour remplir un formulaire de plainte. Le bureau de l'association était situé rue Jarry Ouest. À mon arrivée, j'ai constaté avec plaisir que je connaissais celle qui avait répondu à mon appel. Nous étions dans la même classe en 12^{ième} année à l'Éducation permanente et nous avons eu un très bon contact.

J'ai formulé ma plainte malgré le brouhaha qui régnait dans le local et me suis informé de la raison de cette agitation. On m'a répondu qu'un groupe de personnes occupait le bureau de la Ligue des droits de l'Homme et revendiquait que la Ligue n'avait jamais pris position publiquement sur la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre. Le groupe dénonçait aussi les perquisitions, arrestations et incarcérations sans mandat de 457 personnes le 16 octobre précédent, soit en 1970. De plus, le lancement du livre de Gérard Pelletier, Secrétaire d'État du Canada dans le gouvernement Trudeau, intitulé « La crise d'octobre » devait avoir lieu dans les locaux de la

maison d'édition québécoise Les Éditions Du Jour, dirigée par Jacques Hébert, président de la Ligue des droits de l'Homme. Il faut dire que la Ligue des droits de l'Homme utilisait une partie du local de la rue Jarry pour la tenue de réunions et pour entreposer des documents dans une filière. Le groupe revendicateur s'appelait le Mouvement pour la défense des prisonniers politiques du Québec (MDPPQ). Leur trésorier, le Docteur Serge Mongeau avait été arrêté suite à la rafle policière en octobre 1970. Je pouvais comprendre la frustration ressentie par les membres de ce groupe. C'était quand même une situation hors du commun vécue par plus de 457 personnes et leur famille. La Loi sur les mesures de guerre suspendait toutes les libertés civiles. Elle donnait aux corps policiers le pouvoir d'appréhender les gens sans justification et de les détenir durant quatre-vingt-dix jours.

À l'origine, la Loi sur les mesures de guerre a été adoptée le 18 août 1914 par le Parti conservateur du premier ministre Robert Borden ¹⁹. Elle fut mise en vigueur au moment des deux guerres mondiales. Le 16 octobre 1970, à 4 h du matin, il y eut la proclamation de cette loi par le premier ministre libéral fédéral, Pierre-Elliott Trudeau, ce qui engendra la plus importante intervention de l'armée en temps de paix de toute l'histoire du Canada ²⁰.

On m'a informé que d'autres membres du groupe occupaient le local principal de la maison d'édition Les Éditions du jour situé sur la rue Saint-Denis. J'ai trouvé que leurs revendications étaient fondées et j'ai décidé de

¹⁹ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/Loi-sur-les-mesures-de-guerre> | L'Encyclopédie Canadienne

²⁰ <https://histoire-du-quebec.ca/loi-mesures-de-guerre> | Loi des mesures de guerre-Histoire du Québec

m'impliquer. J'ai suggéré d'unir nos forces et que les personnes présentes au local de la rue Jarry se déplacent pour rejoindre le reste du groupe déjà sur la rue Saint-Denis.

Étant vêtu de mon uniforme de facteur, je suis allé chez moi mettre d'autres vêtements avant de les rejoindre. En arrivant sur les lieux, j'ai tout de suite remarqué qu'il y avait beaucoup de tension dans l'air. Un individu agressait verbalement ceux qui occupaient le local. Il était clair que cette provocation avait comme objectif de déclencher une bagarre. Par conséquent, il n'aurait qu'à appeler la police pour nous faire évacuer les lieux. La meilleure stratégie à utiliser était de mettre la patience de cet homme à rude épreuve en utilisant les insultes jusqu'à ce qu'il perde son sang-froid. Rendu à cette étape, son patron, Jacques Hébert ne pouvait que l'écarter de la situation. L'objectif était alors atteint.

Puisque nous n'étions qu'une dizaine de personnes, deux émissaires ont été envoyés au Cégep du Vieux Montréal situé tout près afin de recruter des étudiants en vue de l'occupation qui devait durer toute la nuit. L'arrivée d'une quinzaine d'étudiants venait consolider la détermination d'occuper les lieux. Pendant la nuit, nous avons préparé une conférence de presse qui devait se tenir le lendemain matin au sujet des revendications du groupe. Dans l'après-midi suivant, le groupe voulait perturber le lancement du livre de Gérard Pelletier car celui-ci avait cautionné la mise en vigueur de la Loi sur les mesures de guerre lors de la Crise d'octobre.

Jacques Hébert était notoirement connu comme un ami personnel du premier ministre. La question se posait: L'amitié, dans certaines circonstances, est-elle plus importante que l'intégrité, surtout lorsqu'on est le président

de la Ligue des droits de l'Homme et que l'objectif est de créer un monde meilleur et plus juste pour les citoyens?

Le lendemain, la conférence de presse a été bien couverte par les médias. La revendication principale était de demander à Jacques Hébert de convoquer une assemblée des membres de la Ligue pour discuter et prendre position sur quatorze points relatifs aux prisonniers politiques incarcérés au Québec. Après la conférence de presse, des policiers sont arrivés, appelés par Jacques Hébert pour nous faire quitter les lieux afin de permettre le lancement du livre de Gérard Pelletier. Nous avions prévu l'arrivée de la police et convenu que nous devions pacifiquement nous allonger au sol. Pour nous évacuer, ils auraient été obligés de nous saisir un par un, par les pieds et les mains, devant les journalistes. Cela aurait eu comme conséquence de miner la crédibilité de Jacques Hébert et d'ébranler les fondements mêmes de la Ligue. Le mot d'ordre était qu'au moment où l'on nous sortait sur le trottoir, espace public, nous devions partir immédiatement. Notre stratégie n'a pas fonctionné parce que des policiers ont bousculé certains individus qui se sont mis en colère. L'ensemble du groupe a réagi verbalement, ce qui a permis aux policiers d'embarquer la grande majorité des participants.

J'ai bien compris le but de leur intimidation et je me suis mis à marcher sur le trottoir. Deux policiers m'ont escorté, un de chaque côté. Ils m'ont harcelé, insulté pour tenter de me faire perdre mon sang-froid jusqu'à ce que j'arrive à ma voiture et ont noté l'immatriculation. Leur but était d'identifier tous les membres du groupe. Je me suis demandé jusqu'à la fin de la journée si, par solidarité, je devais rejoindre les autres au poste de police. À ce

moment-là selon moi, cela ne servait à rien puisqu'ils avaient déjà mon identification.

Suite à l'intervention musclée de la police, le lancement du livre de Gérard Pelletier a pu avoir lieu dans l'après-midi. Le livre avait été écrit, selon son auteur, pour justifier la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre. Selon un article du journal *La Presse* du vendredi 26 mars 1971, sous le titre « *Trudeau défend Pelletier* » en page A6, le premier ministre avait demandé au préalable de vérifier le contenu du bouquin. Il était fait mention que le premier ministre, selon un informateur, était au courant depuis deux mois de la sortie du livre.

À ce sujet, le film « *Les Ordres* » du réalisateur et scénariste Michel Brault, relate bien la Crise d'octobre. Ce film est sorti le 27 septembre 1974 à Montréal. Le scénario témoigne de l'entrevue d'une cinquantaine de personnes emprisonnées pendant cette période. Il a gagné le prix de la mise en scène au festival de Cannes en 1975. Cette œuvre vaut vraiment le détour ²¹.

Je considère que le bilan de cette mascarade, orchestrée par nos dirigeants aux paliers municipal, provincial et fédéral, le déploiement de plus de huit mille soldats sur le territoire du Québec, la logistique que cela a demandé, l'utilisation des corps de police provinciale, municipale et certaines sections de la Gendarmerie royale du Canada pour perquisitionner 4 600 domiciles et l'utilisation du système carcéral et l'instauration de mesures plus rigides, tout cela pour faire face à trois cellules felquistes (cellule de Libération, cellule Viger, cellule Chénier) pour un

²¹ <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201205/21/01-4527231-la-grc-avait-a-loeil-jean-paul-sarte.php>
<https://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/200909/08/01-899812-le-manifeste-du-flq.php>

total de trente-cinq individus, selon le Rapport sur les événements d'octobre 1970, produit en 1980 par M^e Jean-François Duchaîne à la demande du ministère de la Justice du Québec ²² a été un affront envers la nation québécoise.

Je serais curieux de connaître les coûts réels engendrés par tout ce qui s'est passé lors de la Crise d'octobre. Quand des politiciens ont des problèmes de personnalité surdimensionnée, cela ne donne jamais de bons résultats. Serons-nous obligés d'attendre plus de cent ans avant que le gouvernement du Canada offre ses excuses officielles pour avoir imposé la Loi sur les mesures de guerre en 1970 et de plus, convenir que cela représentait un abus de droit envers le peuple du Québec? Si l'on se souvient bien, le gouvernement canadien a pris plus d'un siècle avant de reconnaître, en 1992, le rôle unique et historique du métis Louis Riel, fondateur de la province du Manitoba (1844-1885), ²³ sans toutefois jamais officiellement le réhabiliter. Il mérite le titre de patriote et citoyen du monde ²⁴.

En 2005, en attente de mon embarquement à l'aéroport de Dorval, j'ai engagé une conversation avec un agent à la retraite de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). En parlant tout bonnement de la Crise d'octobre, il m'a confié qu'au moment des événements, les policiers de la GRC avaient reçu l'ordre de demeurer dans leur

²² Rapport sur les événement d'octobre 1970 Jean François Duchaîne (Québec) Ministère de la justice, 1980 collection nationale Grande Bibliothèque nationale Publications gouvernementales Québec.

²³ www.ameriquefrancaise.org/fr/article-732/Louis_Riel_l'inou-bliable_chef_des_Métis.html

²⁴ L'aquilon-L'hebdomadaire francophone des Territoires du Nord-Ouest : Aquilon.nt.ca/Article/Reconciliation-entre-le-Canada-et-ses-Premieres-nations-15124073464/default.aspx

caserne même s'ils connaissaient l'endroit où se cachaient les membres de deux cellules felquistes actives. Selon lui, on aurait pu régler le problème rapidement sans mettre en place la Loi sur les mesures de guerre mais ils ont dû se plier aux ordres qui venaient de la haute direction. Il m'a révélé aussi que son service avait créé de fausses cellules felquistes pour pouvoir faire de l'infiltration et m'a confirmé que cette tactique était souvent utilisée. Les commissions d'enquête fédérale et provinciale ont confirmé cette information.

Coopérative alimentaire

En 1971, j'ai lu dans un journal qu'un groupe de citoyens du quartier Saint-Michel avait comme projet de mettre sur pied une coopérative alimentaire (Club des consommateurs de St-Michel). Je me suis rendu à une réunion d'information. Suite à cette rencontre, j'ai pris la décision de m'impliquer dans ce projet. J'ai fait la recherche pour savoir si cela existait ailleurs et j'ai constaté que l'on en comptait déjà six au Québec. Je suis allé rencontrer une administratrice de la première coopérative alimentaire située dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. J'ai beaucoup appris sur son fonctionnement.

J'ai proposé aux membres du conseil d'administration de la nouvelle coopérative de prendre en charge bénévolement la gérance de l'épicerie. À l'âge de vingt ans, je considérais que c'était un défi intéressant à relever. Mon travail consistait à préparer à chaque semaine, la liste des produits à commander à notre grossiste principal. J'ai appris l'existence de plusieurs grossistes et que chacun offrait des spéciaux différents. Je faisais la tournée à toutes les semaines pour profiter des aubaines. Souvent, on me

proposait l'achat de deux boîtes d'un certain produit et j'en recevais une troisième gratuitement.

J'ai rencontré le propriétaire d'une boulangerie située sur le boulevard Saint-Michel près de l'autoroute Métropolitaine et lui ai expliqué notre projet de coopérative. Il a trouvé notre idée très intéressante et pour nous encourager, il nous a offert son pain au prix coûtant. Nous pouvions avoir un pain à douze cents l'unité. À chaque vendredi, je ramassais plusieurs boîtes de pains à raison de dix par boîte. Je me souviens de l'odeur de pain fraîchement sorti du four qui se dégageait à l'intérieur de mon véhicule.

La coopérative était située dans un petit local rue Émile-Journault et ouverte aux membres le samedi seulement. M. Conte, trésorier de la coopérative, était quelqu'un de formidable et plein de sagesse. Il m'a conseillé souvent sur la façon d'agir dans des situations où les pouvoirs et les limites du conseil d'administration s'interposaient. J'ai tenu mon rôle de gérant pendant un an. Un jour, j'ai même invité mon père à participer à une assemblée générale, ce qu'il a apprécié vu l'ambiance cordiale qui y régnait. Au moment de la fondation de la coopérative, nous étions plus de cent trois membres.

Une belle rencontre

Vers l'année 1971, je regardais une émission de télévision où trois invités discutaient du monde de l'automobile: un chroniqueur automobile connu, un représentant d'un fabricant automobile et le président de l'Association pour la protection des automobilistes (APA), Louis-Philippe Edmonston. L'animateur démontrait clairement un préjugé favorable pour deux de ses invités. Il

interrompait régulièrement M. Edmonston lorsque celui-ci tentait de répondre aux insinuations des deux autres. Il semblait évident que l'entrevue avait été planifiée pour dénigrer l'APA. Le lendemain, je tenais impérativement à rencontrer Louis-Philippe Edmonston à son bureau au 292, boulevard Saint-Joseph Ouest à Montréal. L'entrevue de la veille m'avait indigné et je voulais savoir si cela l'avait affecté. Je l'ai rencontré seul dans son petit local. Il était sûr de lui et très motivé à poursuivre le développement de son association. Nous avons longuement discuté et je me souviens de lui avoir dit que son association était très utile aux automobilistes mais qu'il y avait peut-être une façon supplémentaire de les protéger en leur donnant des outils pour ne pas se faire avoir. Je n'avais pas la solution mais je lui ai promis de le rencontrer à nouveau pour lui faire part de mes recherches sur le sujet. Après cette franche conversation, j'ai senti que nous étions lui et moi, sur la même longueur d'onde face à des enjeux de consommation.

Intrusion dans mon logement

Un jour de 1972, en rentrant chez moi, j'ai constaté qu'une des pièces à l'arrière du logement, utilisée comme bureau et où je conservais des documents, avait été visitée. Sans mon consentement et sans effraction apparente, les documents concernant plusieurs associations dans lesquelles j'étais impliqué avaient été sortis des filières et éparpillés sans ménagement. Je trouvais inacceptable que l'on s'introduise chez moi sans autorisation et j'ai communiqué avec le service de police de Montréal pour qu'un rapport soit produit. Je devais laisser une trace de cet événement. À cette époque, je m'impliquais dans plusieurs associations ayant des orientations sociales

(Association des locataires de St-Michel, Comité logement St-Louis et Coopérative alimentaire St-Michel) et j'étais souvent appelé à présider différentes assemblées générales. J'avais aussi été impliqué dans l'occupation des locaux de la Ligue des droits de l'Homme quelque temps auparavant et participé à quelques manifestations. J'étais convaincu que mon nom figurait sur une liste de personnes à surveiller par les autorités. Lorsque deux policiers se sont présentés chez moi, je leur ai dit clairement que je n'acceptais pas que le Service de police de Montréal, la Sûreté du Québec ou encore la Gendarmerie Royale du Canada s'introduise chez moi de cette façon. Un peu étonnés par mes propos, ils ont pris des notes, sont repartis et je n'ai pas eu de visites subséquentes. Je le dis avec un brin d'ironie, j'espère que mes visiteurs indiscrets ont au moins complété "mon dossier". C'est tout de même particulier que des services de renseignement enquêtent dans l'illégalité auprès d'honnêtes citoyens ayant comme simple objectif d'améliorer le bien-être de leur communauté.

Fin du printemps 1972, un membre de l'Association des locataires de St-Michel avec qui je collaborais, m'a approché pour faire partie d'un groupe préparant un stage en France sur l'étude du développement des logements sociaux suite à la 2^e guerre mondiale. Ce stage devait avoir lieu du 13 juin au 4 juillet de la même année et était financé par l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ), un organisme bi-gouvernemental implanté au Québec et en France depuis 1968. L'Office avait pour but

de contribuer aux rapprochements des jeunesses française et québécoise ²⁵.

Voyage en France

C'était mon premier voyage à l'extérieur du Québec. Après avoir visité Paris, nous nous sommes rendus à Sarcelles, ville située au nord de la région parisienne, pour voir les installations d'un complexe d'habitations à loyer modéré (HLM). Par la suite, nous avons pris le train pour nous rendre au sud-ouest de la France pour visiter les villes de Bordeaux et de Pau. Nous avons également fait la visite d'un HLM de la ville de Mourenx, un village intégré (habitation-usine) qui nous a semblé tout à fait déshumanisé.

Par une journée de congé, je suis parti en auto-stop de Bordeaux jusqu'au village médiéval de Saint-Émilion. Le village a été construit avec la pierre extraite du sous-sol et les habitants ont, par la suite, utilisé les nombreuses cavités pour entreposer leur production viticole. À l'entrée du village, le curé au physique imposant, m'a accueilli en me disant que j'arrivais comme un pèlerin du Moyen-Âge. En discutant avec lui, il m'a laissé entendre qu'il était un grand orateur car les paroissiens des villages avoisinants venaient l'écouter prêcher. J'ai aperçu sur la façade de l'église un écriteau comportant les titres de films récents, annotés par le curé qui les déconseillait tous. Questionné à ce sujet et après m'avoir répondu qu'il n'avait visionné aucun des films, comment pouvait-il les déconseiller ? Je lui ai dit que le cinéma était pour moi l'ouverture sur le monde. Je crois que je venais de

²⁵ <https://www.lesoleil.com/2018/02/05/loffice-franco-quebecois-pour-la-jeunesse-50-ans-et-150-000-vies-plus-tard-7239e16be4f381896ed4253ef522e9a8>

l'embêter. Il m'a quand même fait visiter son église et a eu la gentillesse de me référer à son fournisseur de vin préféré.

Le fait que monsieur le curé me réfère à ce vigneron, a eu comme avantage d'être reçu comme un prince. J'ai eu droit à une visite privée de la cave et on m'a expliqué la science du vin pendant plus de deux heures avec en plus, une dégustation de cuvées rarissimes. Les vignerons sont des gens passionnés et ce, de génération en génération. Lorsque je suis revenu à la surface, j'étais de très bonne humeur. On m'a proposé deux bouteilles de vin rouge de la récolte 1964, correspondant pour eux, au meilleur millésime des dix dernières années et ce, à un prix dérisoire. Du grand service et surtout très apprécié !

Avec trois stagiaires de Sherbrooke de l'OFQJ, nous avons loué un véhicule de marque Citroën, appelé la deux chevaux (Citroën 2cv) et nous sommes partis de la ville de Pau vers la Grande dune du Pilat ²⁶. C'est une remarquable colline de sable de plus de 117 mètres de hauteur et large de 500 mètres pour une longueur totale de 2,7 kilomètres, située dans le bassin d'Arcachon (600 millions de mètres cubes de sable), la plus grosse dune de sable en Europe. Plusieurs personnes et beaucoup d'adultes gravissaient cette grandiose colline pour se laisser rouler de haut en bas sur un sable très fin. Après cette visite, nous nous sommes dirigés vers le sud à la frontière espagnole pour visiter le village côtier de San Sébastian.

Durant tout notre parcours, plusieurs membres d'associations de locataires nous ont fait part de leur réalité et de la vie difficile dans ces cités bétonnées et avoisinant

²⁶ [https://fr.wikipedia.org/wiki>Dune du Pilat](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dune_du_Pilat) Dune du Pilat-Wikipédia

la pauvreté. Ce voyage m'a fait constater que l'empressement de la reconstruction des habitations après la guerre, n'a pas tenu compte de considérations humaines ainsi que de l'importance des milieux de vie.

Le milieu coopératif

Mon implication et mon expérience à la Coopérative alimentaire du quartier Saint-Michel m'ont motivé à continuer dans ce milieu et en 1974, je suis devenu membre du Cooprix, un magasin coopératif de grande surface en alimentation situé au 3600, boulevard Saint-Joseph Est. Un jour, le représentant d'un groupe avait comme objectif de demander à la Fédération des magasins Coop de Québec de céder ses deux propriétés de la région de Montréal à une nouvelle entité soit la Coop des consommateurs de Montréal (CCM). Le 25 mai 1974, je me suis présenté à l'élection au poste de délégué de la CCM. Un document de présentation des candidats potentiels était distribué à tous les membres des deux Cooprix avec un texte de motivation des candidats. J'ai récolté un nombre insuffisant de votes pour me faire élire comme délégué mais je suis demeuré actif dans le projet. La Fédération des magasins Coop de Québec ne voulait en aucune façon se départir de ses deux magasins Cooprix situés à Montréal. Par conséquent, nous avons occupé les lieux pour garder fermés les deux magasins et ce, pour une durée de deux ou trois fins de semaine. L'objectif était clairement de faire pression sur la Fédération pour le transfert des deux coops à l'entité montréalaise.

Au printemps 1975, une entente est enfin intervenue. La Coop des consommateurs de Montréal avait obtenu le contrôle des Cooprix de la région de Montréal et de leur développement. L'assemblée de fondation a eu lieu le 11

février 1975 à la polyvalente Jeanne-Mance au 4240, rue de Bordeaux à Montréal. On a demandé à tous les membres des deux Cooprix de participer à une élection du nouveau conseil d'administration. Notre première assemblée générale a eu lieu le 31 janvier et le 1^{er} février 1976 et était composée de 262 membres et de vingt observateurs.

J'ai beaucoup apprécié le bulletin d'information « *Le Réveil du consommateur* » publié à partir de 1971 par l'Institut de promotion des intérêts des consommateurs (IPIC) et distribué aux membres des Cooprix et aux petites coopératives alimentaires. Son objectif était de conscientiser les membres sur les enjeux dans le domaine de l'alimentation. Par un heureux hasard, l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du consommateur du Québec et la mise sur pied de l'Office de la protection du consommateur (OPC) ont eu lieu la même année.

Un petit retour historique : le premier Cooprix dans la région de Montréal a ouvert ses portes le 10 juin 1969 au 1420, rue Legendre Est dans le quartier Ahuntsic; le 2^e en 1974 ou 1975 au 3600, Boulevard Saint-Joseph Est dans le quartier Rosemont; le 3^e en 1975, au 1133, Boulevard Shevchenko à LaSalle (aujourd'hui un arrondissement de Montréal); le 4^e le 17 octobre 1978, au 1601, Boulevard Roland-Therrien à Longueuil et finalement le 5^e le 1^{er} décembre 1982 au Centre commercial Grand marché Rive-Sud sur le Boulevard Taschereau à Greenfield Park. La part sociale exigée pour être membre de la coopérative était fixée à 25 \$ (25 parts de 1 \$).

Malheureusement, le principal grossiste avec qui nous faisions affaires pour l'alimentation, la Fédération des magasins COOP, a déclaré faillite en 1982. La crise économique a frappé de plein fouet avec des taux d'intérêt

très élevés ainsi qu'une concurrence coriace. Le 23 mai 1983, un incendie criminel au Cooprix de Greenfield Park a eu comme conséquence la fermeture définitive du commerce. Selon le journal régional, le *Courrier du Sud*, le propriétaire du centre commercial a été accusé pour ce délit. La compagnie d'assurance a attendu que l'enquête policière soit terminée et ces délais ont probablement été une des conséquences de la grande perte financière de la Coop des consommateurs de Montréal (CCM). Le 19 octobre 1983, la CCM comptait plus de 34 056 membres. En 1984, elle a dû fermer la succursale de Lasalle et en 1986, celle de Longueuil a dû également arrêter ses activités, toutes deux victimes d'un déficit accumulé important. Ces fermetures ont sonné le glas de ces réalisations dans le domaine coopératif de l'alimentation après onze années d'activités ²⁷.

Un curieux hasard a fait que l'Association pour la protection des automobilistes (APA) avait un kiosque d'information du 3 décembre 1976 au 1^{er} février 1979 au Cooprix situé au 3600, Boulevard Saint-Joseph Est.

²⁷ HEC Montréal/ fonds fédération des magasins Coop

Chapitre 5

Garage coopératif : une mobilisation qui prend forme

En 1972, j'ai lu dans un journal qu'un petit groupe de personnes avait comme projet de créer un garage coopératif à Longueuil. Une séance d'information se tenait à la résidence du futur président, Albert Desjardins. J'avais appris que le transport en commun sur la Rive-Sud, opéré par une compagnie privée était déficient. Les autobus étaient dans un état lamentable et les horaires aucunement respectés, ce qui obligeait la population à se procurer une voiture pour assurer ses déplacements. La motivation à m'impliquer dans ce premier garage coopératif au Québec était d'apporter une solution pour les membres afin que ceux-ci puissent obtenir des réparations à moindre coût, recevoir une formation en mécanique automobile et exécuter eux-mêmes les travaux d'entretien.

Le hasard a fait que l'instigateur du projet de premier garage coopératif au Québec soit un Desjardins, comme le fondateur des caisses populaires. Cela ne pouvait être que de bon augure. En tant que président, Albert Desjardins discutait du projet avec beaucoup de monde comme nous tous, d'ailleurs. Pourtant les débuts du projet n'ont pas été faciles. Il semble que l'idée d'un garage coopératif confrontait certains intérêts publics et privés. Un soir, un jeune homme que M. Desjardins avait déjà rencontré dans le passé, s'est présenté à sa résidence en lui remettant une boîte en carton. Au moment où Albert Desjardins faisait entrer le jeune homme, des policiers sont apparus et ont procédé à l'arrestation de M. Desjardins pour

possession d'armes retrouvés dans ladite boîte en carton. Sous le choc, nous avons compris que le jeune homme, par un subterfuge, avait fait entrer des armes chez le président et que celui-ci avait été victime d'un traquenard. Je ne me souviens pas quel corps de police avait organisé l'opération. Nous avons immédiatement communiqué avec un avocat afin qu'il s'informe de l'endroit où M. Desjardins était incarcéré. Le lendemain, il a été relâché et il n'y a eu aucune procédure contre lui. C'était de l'intimidation afin qu'il se désiste du projet de garage coopératif. Le contraire s'est produit car il était encore plus motivé de poursuivre son rêve.

La déclaration officielle de fondation a été octroyée le 17 janvier 1973 par le gouvernement du Québec. L'assemblée de fondation s'est tenue au Cégep Édouard-Montpetit au 945, chemin de Chambly à Longueuil les 23 et 30 avril 1973. Il a été convenu qu'il y aurait sept membres au conseil d'administration et que la part sociale demandée serait de cinquante dollars. Les membres pourraient louer l'espace et l'équipement en soirée afin d'effectuer des travaux de mécanique au coût de seulement deux dollars l'heure. On pouvait également s'inscrire gratuitement à un cours de mécanique automobile. Nous nous engageons à promouvoir le développement de plusieurs garages coopératifs dans la province.

Le 13 août 1973, le président a été mandaté par le conseil d'administration pour rencontrer Michel Chartrand, président du Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Celui-ci lui a suggéré d'ouvrir un compte à la Caisse Populaire des Syndicats nationaux

au 1001, rue Saint-Denis à Montréal et un prêt de 45 000 \$ a été consenti ²⁸.

Une conférence de presse a été organisée au mois d'août 1973 lors de l'ouverture du garage coopératif situé au 2245, Chemin de Chambly à Longueuil. J'avais demandé au président de l'Association pour la protection des automobilistes (APA) Louis-Philippe Edmonston de se joindre à nous. La couverture médiatique a été un succès. Un nombre impressionnant de journalistes se sont présentés. M. Edmonston a déclaré lors de la conférence que c'était probablement une très bonne solution pour les automobilistes de se prendre en main. Après la conférence, je suis allé parler avec Louis-Philippe et je lui ai fait la promesse qu'un jour, je travaillerais pour son association. Je crois qu'à ce moment-là, nous sommes devenus de véritables amis.

Mon implication comme membre fondateur du garage coopératif était de participer au conseil d'administration comme secrétaire, ce que j'ai fait pendant deux ans. Je voyais au recrutement des membres et à l'organisation des cours de mécanique. J'ai maintenu des liens avec différents groupes qui projetaient de fonder d'autres garages coopératifs dont un à Montréal et ailleurs en région.

Avant l'ouverture du garage, nous avons été contactés par un administrateur de la coopérative étudiante de l'Université de Montréal qui nous avait fait part que les membres de leur conseil d'administration tenaient à nous venir en aide dans l'achat de l'outillage nécessaire au fonctionnement du garage. Ignorant le montant qu'ils voulaient allouer, nous leur avons fait savoir que

²⁸ Procès-verbal du Conseil d'Administration du garage Coopératif de Longueuil le 13 août 1973.

l'équipement servant à l'extraction des pneus serait très apprécié. Quelques jours plus tard, nous avons été informés que les membres du conseil avaient pris la décision de payer cet équipement au complet.

Notre expert mécanicien, M. Joseph Béchar, a participé pendant un certain temps à une chronique automobile dans le journal Québec-Pressé²⁹. J'ai bénéficié de sa grande expertise en mécanique automobile puisqu'il donnait des cours au garage coopératif.

Tout au long de nos activités, nous avons vécu beaucoup de résistance de la part de la municipalité de Longueuil et des concessionnaires automobiles des environs. La ville nous refusait le permis d'opération (même si le local avait servi antérieurement comme garage), les services municipaux nous harcelaient en utilisant des règlements abusifs ou décrétant un changement de zonage. Le 17 septembre 1973, tous les membres du conseil d'administration du garage coopératif se sont rendus au conseil de ville lors de l'assemblée publique régulière. Nous étions munis d'une caméra afin de filmer le déroulement. Nous avons demandé des explications au maire au sujet du harcèlement subi de la part des services municipaux. Après cette assemblée, comme par hasard, nous avons eu la paix. Quant aux concessionnaires automobiles de la région, ils refusaient systématiquement de nous vendre des pièces de rechange. Par conséquent, nous devions effectuer nos achats chez des concessionnaires de Montréal. L'expérience du garage coopératif a été pour nous le parcours du combattant. Je demeure persuadé que le Garage coopératif de Longueuil a été infiltré par quelques

²⁹ <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/566238/il-y-a-50-ans-quebec-pressé>

individus et que l'un d'eux a mis le feu à l'automobile d'un client en pleine nuit dans notre stationnement.

Une belle histoire est malgré tout ressortie des moments plus difficiles. Un jour, un mécanicien d'origine chilienne qui avait réussi à quitter son pays lors du coup d'état de la junte militaire, est venu nous rencontrer. Le service de l'immigration l'obligeait à se trouver un emploi sinon il pourrait être retourné dans son pays et cela représentait probablement une question de vie ou de mort. Nous avons prestement répondu à sa demande et c'est ainsi que nous avons embauché un nouveau mécanicien.

J'ai également participé à la mise en place du Garage coopératif Centre-Sud situé au 1256, rue Saint-Christophe à Montréal et j'ai rencontré de nombreux citoyens en région pour les informer de la marche à suivre concernant l'implantation de cette nouvelle formule.

Mes études en Sciences juridiques (1974-1977)

En tant que secrétaire au Garage coopératif de Longueuil, j'ai constaté après un certain temps que certaines personnes siégeant au conseil d'administration ne servaient plus l'intérêt des membres. La gestion financière était devenue opaque et on ne répondait plus à mes questions. J'ai alors rencontré un avocat du nom de Georges LeBel qui m'a référé à son collègue, M^e Bernard Mergler. Lors de ma rencontre, je lui ai exposé mes appréhensions à propos d'une possible infiltration du conseil d'administration par des gens qui souhaitaient la fermeture du premier garage coopératif, ce qui aurait eu également pour effet de nuire à l'expansion de quelques autres projets. Le sage conseil qu'il m'a donné c'est que si

j'avais la certitude que le conseil d'administration était infiltré, je devais quitter l'organisation car cela ne servait plus à rien de mettre de l'énergie dans ce projet. Voyant mon intérêt pour l'aspect juridique mais mon manque d'information sur le sujet, il m'a suggéré de revoir M^e Lebel parce que celui-ci était impliqué dans le projet d'ouverture du programme des Sciences Juridiques à l'Université du Québec à Montréal.

Lors de cette rencontre, j'avais vingt-trois ans et une 12^{ième} année de scolarité et selon M^e Lebel, j'étais apte à poser ma candidature comme étudiant au baccalauréat en sciences juridiques. J'étais avide d'apprendre les rouages du droit car j'étais convaincu que cela me servirait plus tard. Il m'a demandé de produire un document pour le comité de sélection ayant trait à mes implications sociales. C'est ainsi que j'ai été reçu comme étudiant. Il ne me restait qu'à convaincre mon employeur, le Ministère des postes du Canada, de m'octroyer un congé sans solde pour fins d'études. Comme il n'y a rien de facile dans la vie, après avoir essuyé le refus du gestionnaire du service des Ressources humaines, j'ai dû rencontrer le grand « boss » de la Direction des postes à Montréal, M. St-Cyr. Celui-ci a autorisé mon congé et m'a fait promettre de lui soumettre mes relevés de notes pour les trois années subséquentes, ce qui a été fait. Je pouvais réintégrer ma route de facteur pendant les trois mois d'été ce qui me permettait d'avoir un travail rémunéré et étudier en même temps en cumulant les montants de prêts et de bourses octroyés.

J'étais particulièrement emballé par le projet des sciences juridiques pour différentes raisons. Entre autres, le projet se concrétisait dans le cadre de la première université francophone publique en Amérique. En 1974, les

universités francophones étaient privées au Québec (Université de Montréal, Université Laval à Québec, Université de Sherbrooke). Le nouveau programme offrait deux orientations aux étudiants : recherche-action dont le but était d'acquérir les connaissances en matière juridique afin de rendre plus efficace notre implication dans les différentes organisations sociales et syndicales, l'autre étant l'orientation clinique dont le but était de devenir membre du barreau. La formation générale dans tous les cas avait pour but de former des spécialistes en droit du travail.

Durant les trois premiers mois de cours, je n'intervenais jamais dans les discussions sur l'orientation future du programme. J'étais un simple spectateur. Je me sentais tel un ovni, catapulté dans cet univers académique qui m'était tout à fait étranger. Souvent, je remarquais que certains individus s'écoutaient parler sans avoir vraiment de contenu tandis que d'autres nous gratifiaient d'envolées philosophiques n'ayant aucune base de la réalité. Cela pouvait durer des heures. Pour certains, ces monologues représentaient peut-être l'apprentissage de l'art oratoire qui pourraient contribuer à les favoriser dans leur future carrière d'avocat. J'ai souvent entendu des juges, lors de mes visites au palais de justice, mentionner à l'avocat qu'il lui laissait dix minutes pour terminer sa plaidoirie. Ce temps accordé à l'avocat, l'avait-il utilisé pour impressionner son client et/ou justifier ses honoraires? Gare à l'avocat qui dépasse le temps alloué, il pouvait se faire rabrouer par le juge.

À cette époque, nous vivions une petite révolution dans le milieu académique du droit car pour effectuer nos travaux de recherche, nous devions travailler en équipe. Le compte rendu de nos travaux était livré en réunion plénière, ce qui était profitable pour tous les étudiants.

Pendant plus de deux années et demie, j'ai travaillé au sein de la même équipe et mon rôle était de réunir toutes les recherches effectuées afin de préparer l'exposé oral qui serait communiqué à tous les étudiants. L'évaluation se faisait en équipe aidée du professeur qui, lui-même était évalué. La détermination de la note avait été convenue au début du programme.

Quelques mois après mon arrivée, je me suis impliqué dans le comité qui sélectionnait les nouveaux professeurs pour les cours de la 2^e et la 3^e année. Les étudiants étaient majoritaires sur ce comité, trois étudiants et deux professeurs relevant du Module et du Département des sciences juridiques. Le processus de sélection pour un professeur de fiscalité allait comme suit : dans un premier temps, les deux professeurs posaient des questions sur les connaissances de base et par la suite, les étudiants devaient questionner le candidat au sujet des exceptions que nous avions dénichées dans la Loi de l'impôt. La majorité des candidats apportait des réponses conventionnelles. Un seul parmi eux a réussi à élaborer bien davantage en soulignant les intérêts spécifiques de certaines multinationales (Power Corporation et International Telephone and Telegraph, par exemple). Nous l'avons donc choisi pour faire partie de la cohorte des professeurs. Nous avons procédé de la même façon pour les autres sélections.

J'ai mené deux batailles à l'interne. La première consistait à ce que l'on nous fournisse des notes et des textes de cours en français. Nous étions tout de même la première université francophone publique au Québec et ces textes existaient déjà à l'Université Laval à Québec. Les enseignants ont donc eu l'obligation de nous fournir les documents en français, ce qui a été fait dans la mesure du possible, évidemment.

La deuxième bataille visait à interdire l'usage du tabac dans les salles de cours. Nos locaux étaient situés dans l'édifice du 1199, rue De Bleury, probablement une ancienne manufacture. Il n'y avait pas de fenêtres dans nos salles de cours et la grande majorité des élèves et des professeurs fumaient comme des cheminées.

Le premier moyen privilégié a été la conscientisation et j'ai placardé les murs des salles de cours de dessins représentant des fenêtres avec de beaux paysages. Si j'avais utilisé la confrontation, cela n'aurait rien donné. La deuxième mesure utilisée a été de m'installer par terre pour prendre mes notes de cours. Certains nouveaux chargés de cours se demandaient ce que je faisais sur le plancher à l'arrière de la classe. Les étudiants répondaient que je contestais l'usage du tabac dans la salle de cours et tout le monde s'esclaffait de rire. J'avais remarqué que la concentration de fumée de cigarette flottait toujours à une certaine hauteur dans une pièce et je voulais en inhaler le moins possible. Mon attitude vis-à-vis ce poison très nocif était tout à fait à contre-courant à l'époque. Finalement, après un mois de moyens de pression et de nombreuses discussions, j'ai déposé une résolution à l'une de nos assemblées générales. Elle consistait à bannir la consommation de tabac dans toutes les salles de cours et à ma très grande surprise, elle a été adoptée à l'unanimité.

Des assemblées générales étaient quelquefois convoquées à l'improviste lorsque des questions importantes méritaient une consultation avec l'ensemble des étudiants et des étudiantes. Le directeur du département et le directeur du module étaient toujours invités à participer aux débats. On me demandait régulièrement de présider ces assemblées. Nous étions soixante-quatorze

étudiants à temps plein et quatorze étudiants à temps partiel dans cette cohorte de première année des Sciences Juridiques.

Un jour en assemblée générale, le sujet a porté sur la sélection de nouveaux étudiants pour la deuxième année du programme. Pour la première année d'existence du programme, les membres du comité de sélection s'étaient donné comme mandat d'admettre 30% de filles et 70% de gars. Le ratio avait été atteint. Les directeurs nous ont affirmé que c'était une véritable révolution dans le milieu du droit de privilégier ainsi un pourcentage si élevé de filles, la norme étant seulement de 10% de candidates. À la fin des discussions, il a été entendu que l'année suivante, le comité de sélection devrait accepter plus de 70% de filles pour arriver à l'équilibre. Dorénavant, le comité aurait l'obligation d'obtenir la parité dans la représentation des étudiants et des étudiantes dans le département, soit 50% de gars et 50% de filles. Nous étions conscients que nous avions à court et à long terme, transformé à notre manière le milieu judiciaire. Plus d'avocates seraient formées dans cette nouvelle université publique et par conséquent, plus de femmes seraient nommées juges. La pratique du droit pour les femmes au Québec date de 1941.

Il y a eu beaucoup de conflits syndicaux durant mes trois années d'études, ce qui était normal afin de permettre d'établir l'équilibre nécessaire dans les relations de travail de ce nouvel établissement. Au Québec dans les années 70, nous vivions dans une société en constante ébullition en ce qui a trait aux revendications syndicales comme partout ailleurs dans le monde. La majorité des étudiants en sciences juridiques provenait du monde syndical et au moment des conflits, les cours étaient souvent

annulés. Les étudiants s'impliquaient dans l'organisation des moyens de pression pour le renouvellement des conventions collectives des professeurs, des chargés de cours ainsi que des employés de soutien. Nous participions aux lignes de piquetage et faisions la distribution de tracts d'information.

Régulièrement, avant ou après mes cours, je me rendais au palais de justice de Montréal au 1, rue Notre-Dame Est pour me familiariser avec la pratique du droit. Je visitais plusieurs salles d'audience où étaient entendues des causes en matière de droit civil ou pénal. J'ai découvert qu'il y avait un monde rempli de contradictions entre la pratique et la théorie. J'ai adoré l'étude théorique du monde judiciaire pour sa logique. Par contre, l'application pratique m'a profondément déçu.

Le 26 juillet 1974, lors de mon arrivée au palais de justice, il y avait un rassemblement de journalistes devant une grande salle d'audience. Je me suis faufilé pour pouvoir entendre la cause qui générerait toute cette cohue. Le motif de l'accusation était d'avoir posé une bombe à la résidence du président des magasins Steinberg, Melvyn Dobrin au 407, rue Lazard à Ville Mont-Royal ³⁰. Cette bombe avait été posée par un agent de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), Robert Samson. Au moment de déposer la bombe à la porte de la résidence, celle-ci avait explosé, ce qui lui avait causé des blessures importantes. Il s'était rendu à l'hôpital et c'est à ce moment-là qu'il avait été arrêté par la police de Montréal. Au moment de l'évènement, Samson était caporal à l'Agence des services secrets relevant de la section anti-terroriste de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC). Après la

³⁰ ledevoir.com/societe/379353/des-droits-sont-violes-sous-pretexte-de-securite-nationale

lecture de l'accusation, c'est-à-dire d'avoir posé un engin explosif illégalement, il s'est adressé au juge : « Vous ne voulez pas me “backer” (?), ok. Nous avons volé la liste des membres de l'Agence de presse libre du Québec en complicité avec la Sûreté du Québec et la police de Montréal. Nous avons mis le feu à une grange (Le Petit Québec Libre à Sainte-Anne-de-la-Rochelle en Estrie le 9 mai 1972) avant une réunion de marxistes-léninistes. Nous n'avions pas eu le temps de poser des micros ». Le juge, un peu estomaqué, a immédiatement demandé le huis clos. Je n'ai jamais vu une salle d'audience se vider aussi rapidement. Les journalistes tenaient un gros scoop et ils se sont dirigés promptement vers les téléphones publics pour rejoindre leur salle de nouvelles. Il faut se rappeler qu'à ce moment, il y avait conflit syndical pour le renouvellement de la convention collective des travailleurs à la chaîne d'alimentation Steinberg et que possiblement, on voulait faire porter l'odieux de l'évènement sur le dos du syndicat des travailleurs.

Le témoignage complet de Robert Samson a été rendu public le 30 juillet 1976 confirmant que les policiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), de la Sûreté du Québec (SQ) et du Service de police de la Communauté Urbaine de Montréal (SPCUM) avaient bien volé des documents et les listes de membres à l'Agence de presse libre du Québec et du Mouvement pour la défense des prisonniers politiques du Québec (MDPPQ).

Tous ces évènements aboutiraient en 1977, trois ans plus tard, à deux commissions d'enquête. Le 16 juin 1977, le gouvernement du Québec créait la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois, mieux connue sous le nom de Commission

Keable. Le rapport de 451 pages sera rendu public le 6 mars 1981 ³¹.

Le 6 juillet 1977, le Solliciteur général du Canada annonçait la création de la Commission d'enquête fédérale McDonald sur les agissements illégaux de la GRC au Québec. Le 31 octobre 1978, la Cour suprême du Canada, dans un jugement unanime, a déclaré que la Commission d'enquête provinciale (Commission Keable) ne pouvait enquêter sur la GRC. Par conséquent, à ladite commission d'enquête, le Solliciteur général avait donc le droit de refuser de comparaître, de faire témoigner ses agents de la GRC ou de déposer des documents pour fins d'enquête ³².

Doit-on conclure que la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) peuvent intervenir comme bon leur semble sur le territoire du Québec sans avoir aucune obligation de rendre des comptes à qui que ce soit, même aux membres du parlement de notre province?

En 1975, j'avais entendu parler par des activistes que la nouvelle méthode de la Gendarmerie Royale du Canada était que deux agents se présentaient chez des citoyens pour discuter de leur opinion sur certains sujets. Je m'attendais à recevoir leur visite. Un jour, ils sont effectivement venus sonner à ma porte pendant que j'étais en train d'étudier. J'habitais le haut d'un triplex et ils devaient se rendre au deuxième étage pour avoir accès à ma sonnette à l'extérieur. Mon logement, étant situé au

³¹ https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=49529

³² Journal *Le Devoir*, le 1 juin 2013 Opération liberté; Des droits sont violés sous prétexte de sécurité national. Collaboration spéciale M. Etienne Plamondon-Emond.

troisième étage dans un couloir fermé, je devais tirer sur une corde pour permettre l'ouverture de la porte. En ouvrant celle-ci, j'ai réalisé immédiatement à qui j'avais affaire et je leur ai dit que je n'étais pas disponible pour les recevoir pour la bonne raison que j'étais en train d'étudier. Ils sont repartis sans jamais revenir.

Barreau du Québec

Dès notre deuxième année de formation universitaire, des rumeurs couraient que les dirigeants du Barreau du Québec, cette noble association élitiste, n'accepteraient pas l'inscription à l'École du Barreau des étudiants et étudiantes provenant des Sciences juridiques de l'UQAM pour compléter leur quatrième année de formation en vue de devenir avocat. Ces dirigeants avaient le culot de ne pas reconnaître la formation dispensée par la première université publique francophone en Amérique du Nord, l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Nous avons donc pris la décision en assemblée d'étudiants d'exercer des pressions pour que cette quatrième année de formation soit assignée aux universités afin qu'elles puissent donner cette formation, ce qui pouvait être rentable pour celles-ci en leur permettant de recevoir des subventions octroyées par le ministère de l'Éducation du Québec. Plusieurs associations étudiantes des Universités Laval, Concordia et autres ont emboîté le pas pour défendre notre position mais en vain, nous n'avons pas réussi.

En 1978, lors de la première cohorte d'étudiants qui se sont présentés pour s'inscrire aux cours en quatrième année à l'École du Barreau de Montréal, ceux-ci ont été acceptés mais avec beaucoup de réticence.

Une implication dans le milieu carcéral

En 1976, suite à mes cours en droit pénal, l'étude intensive du Code criminel ainsi qu'à l'écoute de nombreuses audiences au palais de justice, je sentais le besoin de connaître et de comprendre la réalité du milieu carcéral. J'ai donc contacté les membres d'une organisation du nom de « Le Tremplin » engagés dans la défense des droits des prisonniers. À ce moment-là, ce groupe avait besoin de personnes pour organiser des activités dans le cadre de la « *Semaine du prisonnier* » qui se tenait du 22 au 29 mars 1976. J'ai me suis joint à l'organisation pour cet évènement.

La programmation de cette semaine d'activités se liait comme suit : Le lundi, un spectacle d'ouverture au Théâtre du Nouveau Monde organisé par le groupe AR-CAD (Association de rencontres culturelles avec les détenus). Six cents personnes étaient venues entendre Claude Gauthier, Clémence Desrochers, René Claude et Sol (Marc Favreau). Jacques Fauteux en était l'animateur. J'ai trouvé les monologues de Sol remarquables.

Le lendemain, en compagnie d'un confrère des Sciences juridiques, nous avons organisé une journée d'activités ayant pour thème « Vue de l'intérieur ». Plusieurs autres bénévoles de l'organisme le Tremplin étaient là pour promouvoir les droits des détenus. Nous voulions faire connaître la vie au quotidien des détenus. Plus de deux cents personnes sont venues participer aux différents ateliers. Étaient présents entre autres, plusieurs ex-détenus, des avocats, des agents de libération conditionnelle et deux juges. Plusieurs recommandations urgentes ont été formulées auprès des autorités afin d'humaniser la vie en prison au quotidien.

La journée du mercredi avait pour thème « *La femme en prison* », le jeudi « *La famille du détenu* », le vendredi, « *Le choc de la sortie* », le samedi « *Une affaire politique* », le dimanche « *La prison, une faillite* ». Et finalement le lundi pour conclure la semaine, le thème était « *Les alternatives aux prisons* ». Selon moi, tous les thèmes reliés au système carcéral ont été abordés d'une façon des plus instructives et constructives ³³.

À cette occasion, j'ai fait la connaissance d'un organisateur du groupe ARCAD. Je lui ai demandé s'il était possible d'aller dans les prisons pour offrir le visionnement de plus de cent cinquante photos représentant des murales peintes sur des édifices que j'avais prises au cours de mes nombreux itinéraires de facteur à Montréal. Il était ravi du projet. Quelques semaines plus tard, j'ai entrepris de faire la tournée de plusieurs centres de détention. Suite aux projections, j'ai approché les responsables des comités de détenus pour convaincre les dirigeants des prisons de permettre aux détenus de réaliser des murales à l'intérieur des établissements.

³³ Le journal *Le tremplin* Vol.2 no 4 Avril 1976.

Coopérative ouvrière Manseau

Tout au long des années 70, j'ai continué à m'intéresser au développement des coopératives. Je suis parti une semaine en 1974 dans la région de Québec pour m'impliquer dans la Coopérative ouvrière de produits maraîchers en serres de Manseau, mieux connue sous le nom de Coopérative de tomates de Manseau. J'avais entendu dire qu'ils organisaient une corvée nationale. Cette coopérative ouvrière avait vu le jour en mai 1973 et ne comptait que quatorze membres. Je me suis inscrit pour participer à la corvée de la construction d'une serre. Plus de neuf cents personnes provenant de différentes régions du Québec ont répondu à l'appel.

Nos tâches consistaient entre autres, à préparer le sol, fabriquer et installer la structure de la serre et par la suite la recouvrir d'une toile. Lors de mon séjour, j'ai découvert que l'on y produisait aussi des concombres européens. Il régnait dans cette coopérative une ambiance de travail agréable, une coordination formidable et tout était très bien organisé pour recevoir des bénévoles. Tout le monde était très motivé. Cela m'a fait du bien de sortir de Montréal. Plus tard, j'ai su que les membres de la coopérative avaient pris la décision de diversifier leurs produits. Ils cultivaient la pomme de terre, la laitue et les haricots. En une seule année, ils ont mis en marché plus de 125 000 livres de tomates de serre ³⁴.

³⁴ Revue Desjardins 1974 vol.40, no2 <https://numérique.banq.qc.ca/patrimoine/détails> Revue Desjardins 1974 vol.40no2 page 3 à 8.

Société populaire Tricofil : La couture sans patron

En 1976, je me suis intéressé à l'expérience ouvrière d'autogestion d'une usine de textile située à Saint-Jérôme. Son nom était la Société populaire Tricofil (1974 à 1982). Compte tenu de mes études en sciences juridiques avec spécialisation en droit du travail, j'ai envoyé une lettre au comité administratif leur faisant part de mon intérêt pour leur projet et de bien vouloir me permettre d'y participer pendant une semaine. Ma demande a été acceptée et j'étais même logé chez l'un des employés. On me permettait de m'impliquer dans tous les métiers de l'usine. Je pouvais participer aux réunions du comité appelé « Première femme » ou « Premier homme » (soit Contremaîtresse ou Contremaître), le tout dépendait de qui supervisait le travail de base. Je participais aussi aux réunions du comité administratif (conseil d'administration).

J'ai été reçu dans la famille de l'employé ayant le plus d'ancienneté. Il m'a fait découvrir l'historique de la compagnie Regent Knitting Mills, l'occupation de l'usine suite à un conflit de travail en 1972 ainsi que la décision du rachat de l'usine par les cinq cents travailleurs, majoritairement des femmes. Le rôle du syndicat avait été remplacé par un comité d'information ayant comme mandat de renseigner les gens sur de nombreux aspects, tels que leurs droits de consommateurs, de locataires, la santé et sécurité au travail, les ressources du milieu et diverses informations juridiques. Les membres de ce comité produisaient même un bulletin d'informations. On encourageait tout le monde à soumettre des idées pour l'amélioration de la qualité de la production. Cet état de

chose me plaisait particulièrement. Le monde syndical au Québec devrait sans doute s'en inspirer.

La production de l'usine démarrait à partir de la fibre de coton jusqu'à la finition complète de tissus et de vêtements. Dès que je devenais suffisamment habile dans une section de l'usine, je passais à une autre, toujours sous supervision, bien sûr. Le métier de tisseur était particulièrement complexe. Dès que le fil d'une bobine se brisait, il fallait courir sur une bonne distance pour faire un nœud particulier avec le fil et poursuivre la production. Malheureusement, je n'ai réussi qu'une seule fois cette opération.

Dans la section du tissage, l'équipement était très bruyant et poussiéreux. J'ai fait rire mes collègues parce que je portais d'énormes protecteurs d'oreilles. Le va-et-vient de l'équipement ainsi que le « moineau » qui distribuait le fil faisaient un bruit infernal. L'employé chez qui j'étais logé m'a appris que les anciennes machines servant à tisser le coton étaient moins bruyantes. La pollution auditive de la nouvelle machinerie avait beaucoup augmenté durant les dernières années. Dans la section de la teinture, une odeur âcre nous prenait à la gorge. J'ai appris que différentes concentrations d'un produit chimique étaient nécessaires pour fixer la pigmentation d'une couleur sur un tissu, en particulier pour le noir. L'usine abritait également les sections du design, de la couture et de la réception-expédition. Chaque section avait son comité de première femme ou premier homme qui faisait partie du comité administratif.

Lise Payette, au nom du Parti Québécois au pouvoir depuis peu, a accordé une subvention pour encourager le

projet ³⁵. Lors de la réunion du comité administratif à la fin de ma semaine, une chose me tracassait. Je me disais que la subvention gouvernementale avait certainement été un bon coup de pouce pour la marge de liquidité du budget de l'usine, alors pourquoi le gouvernement ne lui avait-il pas alloué des contrats de fourniture de toutes sortes comme par exemple la literie, les couvertures, les serviettes, etc. pour les hôpitaux de la région et même pour le Québec en entier ? L'usine pouvait aussi produire toutes sortes d'uniformes pour les corps policiers ou autres. On m'a répondu que les représentants du gouvernement leur avaient fait part que beaucoup de contrats avaient déjà été octroyés à d'autres entreprises et que cela devenait trop compliqué. Cependant, je demeure convaincu que si cette première entreprise d'autogestion au Québec avait obtenu ces contrats gouvernementaux, elle ferait encore des affaires florissantes aujourd'hui.

Une vente de produits manufacturiers de l'usine a été organisée pendant une fin de semaine au Palais du commerce sur la rue Berri, à Montréal. Beaucoup de vêtements et des tissus étaient offerts à très bon prix.

Le vendredi soir, j'avais prévu inviter mon père à un spectacle de musique traditionnelle et de poésie au Théâtre Outremont. J'étais heureux parce que c'était la première fois que je lui offrais un billet de spectacle et que l'on faisait une activité ensemble. À notre arrivée à la salle de spectacles, j'ai demandé à un organisateur la permission d'annoncer la vente de produits au profit de la Société populaire Tricofil qui avait lieu cette fin de semaine-là. Il m'a permis avant le début du spectacle de faire mon annonce via les haut-parleurs de la salle. Mon

³⁵ Livre *Des femmes d'honneur* de Mme Lise Payette, éditions Québec Amérique page 453 et suivants et page 542.

père a beaucoup apprécié l'ambiance lors de la représentation et nous avons passé une agréable soirée. J'ai souvenir encore d'une prestation exceptionnelle du poète et dramaturge Michel Garneau.

Le lendemain, je participais à la vente au Palais du Commerce. Une clientèle nombreuse s'est pointée à l'évènement. Mon travail consistait à vendre du tissu à la verge que je devais tailler à partir de rouleaux. J'annonçais de grands spéciaux pour attirer les acheteuses. Je me suis bien amusé avec les gens et cela a conclu mon expérience chez Tricofil qui a été très enrichissante et où j'ai pu constater que la solidarité ouvrière n'était pas une utopie. En 1982, l'usine a dû fermer ses portes face à la crise de l'industrie du textile qui sévissait depuis plusieurs années et qui a fait que la production a été relocalisée à l'extérieur du pays. L'expérience d'autogestion a duré de 1974 à 1982.

Encan chinois

Ouvrons une petite parenthèse. Un de mes amis, Pierre Benoit qui était président de l'Association Québec-Chine m'a demandé au milieu des années 70 de me joindre à lui pour une visite sur l'Île Notre-Dame à l'ancien pavillon de la Chine de l'Expo 67. Il y avait là une activité de financement pour son association. Lorsque nous sommes arrivés sur les lieux, il y avait dans la salle plus de cent cinquante participants, la majorité étant de nationalité chinoise.

Mon ami m'a demandé d'animer l'activité soit un encan chinois qui consistait à faire un inventaire de nombreux objets et à définir un prix aléatoire pour atteindre un objectif de financement. Je présentais un objet et les

participants devaient lever la main et enchérir un montant de vingt-cinq cents à la fois. Je devais additionner les enchères jusqu'à ce que le montant atteigne le prix défini à l'avance sur ma liste secrète. À chaque vingt-cinq cents, une personne désignée partait avec un petit panier récupérer le montant auprès des participants. Ce qui est intéressant en procédant ainsi, c'est qu'une personne pouvait mettre seulement vingt-cinq cents et acquérir pour cette modique somme l'objet convoité. Tout compte fait, à la fin de l'activité, nous avons réussi à atteindre l'objectif du financement et tout s'était déroulé dans une ambiance festive. Cela a été une belle découverte pour moi d'expérimenter cette activité qui semblait être très appréciée par les gens dans la salle.

J'ai utilisé cette activité d'encan chinois une première fois quand j'habitais Sherbrooke lors d'une fête traditionnelle sur la rue Alexandre en vue de financer un organisme populaire. La seconde fois, l'activité a servi à financer les festivités lors de mon cinquantième anniversaire de naissance. Une partie des profits a servi à payer la location de la salle communautaire, le système de son et l'éclairage et l'autre partie a été utilisée pour payer les victuailles car la fête a duré deux jours. Pour la circonstance, j'avais demandé à mes invités d'apporter un petit objet qui serait vendu à l'encan chinois et pour mettre un peu d'ambiance, j'étais vêtu d'un costume traditionnel. J'ai adoré cette formule qui joint l'utile à l'agréable, d'autant plus que mon frère et mes trois sœurs ont participé à l'organisation de cette fête.

Stage à l'Association pour la protection des automobilistes (APA)

Dans le cadre du programme des Sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), nous devions faire un stage pratique. J'ai pris la décision d'offrir mes services à deux organisations: l'Association pour la protection des automobilistes (APA) avec M. Louis-Philippe Edmonston et à l'Association des consommateurs du Canada, section Québec (ACCQ) avec Mme Nicole Forget.

Lors de mon stage à l'APA, j'étais supervisé par M. Jean Romano. Il était conseiller pour répondre aux appels téléphoniques et recevait sur place les consommateurs. Il a été pour moi un guide remarquable pour m'apprendre l'art de la négociation. Il était plein de sagesse et de raffinement lors de ses échanges avec les manufacturiers ou les garagistes. S'il y avait une situation conflictuelle, il la désamorçait en trouvant un terrain d'entente qui convenait aux deux parties. Il était un médiateur hors pair et j'ai mis en pratique ce qu'il m'a appris toute ma vie durant.

Louis-Philippe Edmonston m'a confié quelques dossiers prioritaires. L'un d'eux consistait à me présenter à la Division des petites créances de la Cour du Québec pour représenter l'APA. Louis-Philippe m'avait prévenu qu'il était important de gagner cette cause car si c'était le cas, il avait l'intention de faire une conférence de presse sur le sujet. Avoir gain de cause pourrait engendrer des répercussions positives pour de nombreux automobilistes. Il m'a prévenu que le juge présent à l'audience cette journée-là détestait viscéralement les représentants de notre association. Je devais m'attendre à ce qu'il soit

acrimonieux lors de l'audience. J'ai mentionné à Louis-Philippe qu'il pouvait peut-être s'attendre à fournir un cautionnement au cas où le juge m'accuserait d'outrage au tribunal et me ferait incarcérer car je n'avais pas l'intention de me faire insulter.

Lorsque je me suis présenté devant la Cour accompagné du consommateur et de notre témoin expert, comme prévu, le juge s'est adressé à moi avec des paroles très agressives. J'ai répliqué en lui demandant si c'était possible d'avoir un certain décorum parce que nous n'étions pas dans une ruelle mais bien dans une cour de justice. Cela l'a mis hors de lui et il m'a avisé qu'il m'accuserait d'outrage au tribunal si je continuais à parler. J'ai redirigé la conversation vers le représentant du manufacturier en soulignant qu'un document était manquant. Le juge, toujours aussi enragé, a demandé au représentant s'il avait le document ou pas. Le pauvre homme, stupéfait, ne savait quoi répondre. Le juge fulminait tellement qu'il a vociféré qu'il prenait la cause en délibéré. Nous avons reçu le jugement trois mois plus tard. Le juge y avait mentionné que mon témoignage n'avait été d'aucune utilité dans la cause et qu'il me refusait les dépens. La bonne nouvelle dans ce dossier est que le jugement était favorable au consommateur.

Le jour même, heureux du dénouement de cette cause et voulant faire une blague, j'ai rencontré Louis-Philippe dans son bureau en prétextant mon mécontentement qu'il refuse de me rembourser les dépens. En élevant la voix, nous avons simulé une engueulade et je suis persuadé que les employés sur place ont pensé réellement que c'était sérieux. Il nous arrivait quelquefois de monter de petites représentations pour détendre l'atmosphère. En fait, le paiement des dépens correspondait à me rembourser

seulement le coût d'un billet de métro pour me rendre en cour. Nous avons bien rigolé. Quelques minutes plus tard, l'équipe s'activait à préparer la conférence de presse et le communiqué.

Dans d'autres situations, il arrivait que nous devions rencontrer des représentants de manufacturiers, de garagistes ou de concessionnaires pour le règlement d'un litige. Louis-Philippe et moi convenions avant la rencontre, lequel de nous deux jouerait le rôle de la personne intransigeante et celui du modérateur conciliant. Nous avons fait progresser beaucoup de dossiers de cette manière en confrontant nos interlocuteurs dans leur position afin d'en arriver à une meilleure entente.

Stage à l'Association des consommateurs du Canada

Lors de mon stage à l'Association des consommateurs du Canada, section Québec (ACCQ) créée en 1961, j'avais comme mandat de faire une recherche sur les jouets éducatifs et une autre sur la publicité subliminale. Je devais essayer d'évaluer à quel moment un simple jouet devenait éducatif. Cela faisait suite à de nombreuses rencontres préalables auprès des fabricants et fournisseurs de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) et des représentants du ministère de l'Éducation. Lorsque le ministère ou une commission scolaire décidait qu'un jouet était considéré éducatif, son prix d'achat par un étrange hasard, était majoré du double et même du triple.

En ce qui concerne le dossier de la publicité subliminale, suite à ma recherche, il s'est avéré que nous

n'avions pas assez de moyens techniques pour conclure à des résultats valables.

Avant la fin de mes études en sciences juridiques, j'ai dû combattre la mononucléose. Mes lymphocytes avaient augmenté en nombre et je ressentais une grande fatigue. Pour récupérer, j'ai quitté mon logement de Montréal pour un beau chalet en bois rond dans la municipalité du Lac-Saguay dans les Laurentides, près de Mont-Laurier. Avec l'aide de la médication, j'ai dormi vingt heures sur vingt-quatre pendant quelques semaines.

Au moment de ma dernière assemblée générale du Module des Sciences juridiques, j'ai réfléchi à toutes les interactions dont j'avais été le témoin au cours de mes trois années au sein du groupe. Je me remémorais tous les couples qui s'étaient formés et qui avaient rompu, les amitiés qui s'étaient construites, les gens qui avaient profité de ces rencontres pour échanger sur tous les sujets, toutes ces relations humaines qui se sont établies. Cette expérience m'a laissé de très bons souvenirs.

Cette formation intensive de trois ans m'a été utile compte tenu de toutes les connaissances acquises et continuera de me servir toute ma vie. Cependant, je sentais que j'étais prêt à mettre en pratique ces connaissances et d'être dans le concret.

J'aimerais vous faire part de mon opinion sur le système judiciaire en matière civile. J'ai toujours trouvé intrigant que lorsque deux personnes sont en conflit, chacune d'entre elles délègue un tiers, en l'occurrence un avocat, pour être représentée devant un tribunal et se soumettent finalement à un autre individu, un juge pour trancher sur la question.

Y a-t-il vraiment un intérêt chez les deux avocats de faire régler rapidement un conflit? Et pourquoi, laisser un inconnu prendre la décision finale? Tout ce système judiciaire civil coûte très cher à la société, aux personnes en litige et à leur famille. C'est probablement pour cela que j'ai milité, lorsque je travaillais à l'APA, pour que soit instauré un processus de médiation entre les deux parties. Lorsque nous avons enfin réussi, par de nombreux communiqués et plusieurs conférences de presse, à convaincre les représentants du système judiciaire du Québec d'instaurer ce processus, nous étions persuadés que la Division des petites créances de la Cour du Québec remarquerait une baisse de ses dossiers de l'ordre de 30% à 40%. J'ai eu la chance d'assister à la première cause qui s'est déroulée selon cette nouvelle formule. Aujourd'hui, le processus de médiation est présent dans toutes les sphères des tribunaux du Québec et même pour des infractions mineures au criminel.

Deux proverbes qui pour moi, méritent d'être cités en ce qui concerne le système judiciaire: *“C'est ouvrir une digue que de commencer un procès”*. *“Gagner un procès, c'est acquérir une poule en perdant une vache”*.

Une première étape pour désengorger les tribunaux serait de limiter le nombre possible de procédures permis par le Code de procédure civile du Québec et ce, afin d'éviter les abus. En ce sens, une certaine révolution s'est produite en 2009, lorsqu'une loi modifiant le Code de procédure (LQ.2009, cC-12) a été sanctionnée afin de prévenir les poursuites-bâillons sur l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics. Les poursuites-bâillons sont des poursuites stratégiques intentées par des entreprises ou des institutions

contre des groupes de pression ou des individus qui dénoncent publiquement leurs activités ou qui interviennent dans le débat public.³⁶ Les lanceurs d'alertes seront dorénavant protégés au Québec.

En 2014 dans le nouveau Code de procédure civile, les articles 54.1 à 54.6 permettaient de sanctionner les abus de procédure, une grande nouveauté³⁷. Voici quelques chiffres : les sommes allouées au Québec en matière de justice sont passées de 580,6 millions en 2003-2004 à 941,5 millions en 2017-2018³⁸.

³⁶ liguedesdroits.ca/themes/droits-civils-et-politiques/slapp

³⁷ <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/showdoc/C-25>

³⁸ Budget de dépenses du Gouvernement du Québec

Chapitre 6

Retour au travail

Deux évènements marquants

À l'été 1975, lors de mon retour au travail comme facteur pendant la saison estivale, j'ai remplacé régulièrement des facteurs motorisés, c'est-à-dire des facteurs effectuant leur livraison avec un camion. J'ai constaté que ces véhicules avaient largement dépassé leur durée de vie utile. Depuis plusieurs années, la grogne s'était amplifiée parmi mes confrères facteurs et les camionneurs du ministère des Postes du Canada. J'ai pu me rendre compte que leurs doléances étaient parfaitement recevables puisque j'utilisais moi-même ces véhicules. Il y avait des problèmes mécaniques majeurs, surtout en ce qui a trait au système de direction.

Un jour, nos appréhensions face à ces équipements ont eu raison de nos inquiétudes puisque nous avons appris qu'un des nôtres avait malheureusement perdu la vie lors d'un accident sur l'autoroute Métropolitaine. Le conducteur avait perdu le contrôle de son véhicule et chuté en bas de la voie surélevée. En apprenant cette terrible nouvelle, nous nous sommes tous dirigés vers le bureau central des postes au 715, rue Peel pour manifester notre colère et notre désarroi. Nous avons bloqué la rue et occupé l'immeuble. Constatant que nous ne voulions plus utiliser ces tombeaux roulants, l'administration du ministère des Postes n'a eu d'autres choix que de s'engager à faire l'acquisition de véhicules neufs et plus appropriés à notre tâche. Heureusement, cette décision a été rapidement mise en place.

À l'été 1977, de retour à mon travail de facteur pour la saison estivale et au moment des négociations pour le renouvellement de la convention collective, l'exécutif de la section locale du syndicat de la région de Montréal avait voté pour la grève, le tout allant à l'encontre de la décision du syndicat national qui ne nous avait jamais consultés, comme à son habitude. Le moyen de pression choisi était de ne plus effectuer la livraison du courrier aux entreprises. Après plusieurs jours de grève, le syndicat national a pris la décision de mettre notre local sous tutelle afin que cesse notre mouvement.

Malgré la tutelle, quelques membres du local ont organisé une assemblée à la salle de l'église Notre-Dame-du-Rosaire située à l'intersection des rues Saint-Hubert et Villerey. Tous les facteurs de la région de Montréal ont été convoqués pour participer à cette réunion. À l'ordre du jour, il n'y avait qu'un sujet : nous devions voter pour ou contre la poursuite de notre moyen de pression malgré la tutelle. Je me suis porté volontaire pour m'impliquer pendant le déroulement du vote et j'ai annoncé à l'auditoire que nous participions à un vote démocratique puisque nous prenions les moyens de bien le faire, ce qui ne se produisait jamais avec le national. Les facteurs de chacune des stations postales ont été appelés à l'avant pour déposer leur bulletin de vote dans les boîtes désignées et j'ai demandé à quelques individus que je connaissais de bien vérifier que ceux qui se prévalaient de leur droit de vote, faisaient bien partie de leur station. J'ai travaillé dans toutes les stations postales de la région de Montréal et dans chacune d'elles, je connaissais une ou plusieurs personnes.

Le résultat du vote a été nettement majoritaire pour la poursuite de notre moyen de pression. Il a été entendu

que les facteurs effectuant habituellement la livraison aux entreprises, seraient rémunérés par l'ensemble des autres facteurs qui alloueraient la somme de 1 \$ par jour au représentant syndical. Le lendemain du vote, pendant que je rangeais le courrier résidentiel dans la camionnette stationnée sur le terrain de la station, deux individus m'ont menacé tenant chacun un bâton de baseball. Ils n'osaient pas m'approcher car ils savaient que je me trouvais sur un terrain de juridiction fédérale entouré par des murets de briques. Je pense que certains n'avaient pas apprécié mon implication lors de l'assemblée syndicale de la veille. Je voulais mettre fin à cette situation complètement ridicule et je suis entré dans la station pour prévenir mes confrères. Une dizaine d'entre eux sont partis à la poursuite des deux casse-pieds mais n'ont pu les rattraper.

Parlant de mouvement syndical, le 26 septembre 1978, le Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), par son président M. Gérald Larose, a invité la population du Québec au boycottage des produits de la compagnie Fry Cadbury (une multinationale britannique) afin de faire pression contre la possibilité de fermeture de l'usine après soixante ans d'opération dans la métropole québécoise. La compagnie était située au 2025, rue Masson, à l'intersection de l'avenue De Lorimier. Malgré le boycottage des produits, les dirigeants ont fermé l'usine le 15 novembre 1978. Il y a eu plus de cinq cents pertes d'emploi ³⁹. En ce qui me concerne, je n'ai pas acheté, ni mangé de produits Cadbury pendant plus de trente ans, même si j'aimais la Caramilk confectionnée à Montréal. Lors de mon voyage à

³⁹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1110775/cadbury-fermeture-usine-montreal-boycottage-archives>

Londres en Angleterre en 1979, j'ai remarqué qu'il n'y avait malheureusement que des chocolats Cadbury en vitrine.

Déménagement à Sherbrooke

Toujours la même année, désirant m'éloigner de la région de Montréal et ayant comme objectif de subvenir à la majorité de mes besoins en vivant dans un milieu coopératif, j'ai décidé de déménager à Sherbrooke en Estrie. Je me suis installé dans une coopérative d'habitation du nom de Coopérative du possible et au même moment, je suis devenu membre d'une coopérative alimentaire.

Pendant cette période, je me suis inscrit à une session à l'École du Barreau de Sherbrooke. J'étais le premier étudiant de l'UQAM à m'inscrire à ce programme. Probablement dû à la mauvaise réputation des étudiants en sciences juridiques de cette université qui avaient contesté le fait que la 4^e année ne soit pas donnée à l'université, j'ai été reçu cavalièrement et c'est peu dire, par la direction et par quelques étudiants. En m'inscrivant à ce programme, je voulais voir les distinctions entre les cours que j'avais suivis à l'université et ceux dispensés à l'École du Barreau, moi qui avait contesté cette institution pendant ma formation.

Dans les cours de l'École du Barreau, il n'y avait aucune remise en question du système judiciaire. Entre sa formation et celle de l'Université du Québec à Montréal c'était deux approches totalement différentes. J'ai eu néanmoins de bonnes discussions avec des étudiants et étudiantes pendant les cours. L'ensemble de ma session s'est bien déroulée et je me suis fait malgré tout plusieurs amis.

Les résultats académiques des étudiants à l'École du Barreau de Sherbrooke étaient les meilleurs de la province. J'ai constaté rapidement que l'on mettait l'emphasis pendant les trois années de formation sur l'étude des examens du Barreau des cinq dernières années. Pour l'ensemble des étudiants, ce n'était qu'une simple formalité de réussir ces examens.

Par la suite, afin d'approfondir mes connaissances en mécanique automobile acquises au Garage coopératif de Longueuil, je me suis inscrit à un cours à temps plein d'une durée de deux ans au Centre de formation professionnelle 24-juin. Un certificat de mécanicien classe A et un autre de mécanicien spécialisé en carburation, électricité, mise au point m'ont été octroyés. J'ai fait un stage du 23 juin au 8 juillet 1980 comme mécanicien au Centre d'inspection et de prévention automobile de l'Estrie (CI-PAE), situé au 1573 King est, Fleurimont, un organisme sans but lucratif, qui a été pour moi une expérience profitable. J'ai toujours prôné une inspection mécanique complète avant l'achat d'un véhicule d'occasion parce que c'est la meilleure façon pour négocier le prix d'achat et pour prévoir les dépenses à venir.

Durant ma formation, j'ai organisé, avec l'accord de la direction du centre, une visite à l'usine d'assemblage du constructeur automobile Général Motors à Sainte-Thérèse. Le 27 mai 1980, le groupe de quarante-cinq personnes, étudiants et professeurs, a participé à cette visite des plus instructives.

Pendant mon séjour dans la région, j'ai fait la rencontre de gens formidables, dotés d'une ouverture d'esprit hors du commun, de créativité, de bonté et de dépassement de soi, qualités jamais retrouvées par la suite dans aucun autre milieu. Je tiens à saluer la très grande sagesse

de l'un de mes amis Jean Racicot, surnommé « Capitaine ». Un salut en passant à Micheline, Luc, Jean, Marcel, Gilles, Marjolaine et les autres.

Mon appétit d'apprendre de nouveaux métiers m'a permis de me lier d'amitié avec le cordonnier dont le commerce était situé au coin de ma rue (Cordonnerie L.L.Roy). Beaucoup de résidents du quartier arrêtaient à sa boutique pour discuter de choses et d'autres. Il m'a enseigné quelques rudiments de son métier. J'ai passé de nombreuses heures à l'observer en train de coudre et de coller des semelles dans son atelier d'où se dégageaient des odeurs de cuir, de laque, de colle, de détachant et de cire. J'ai été surpris par la diversité des réparations que ses clients lui demandaient d'exécuter sur des courroies de cuir, des sacoches, des valises, etc.

J'ai travaillé comme surveillant des travaux de rénovation pour la Coopérative du possible. J'avais comme mandat la planification et l'organisation des travaux majeurs sur les bâtiments appartenant à la Coop. J'ai embauché des ouvriers provenant de différents corps de métier. Je tiens à souligner l'honnêteté de Roland Veilleux, entrepreneur électricien. Lorsque j'ai quitté la région, j'ai remis à plusieurs coopératives et à la nouvelle fédération la liste des entreprises qui avaient effectué des travaux pour notre coopérative et pour qui j'avais noté l'honnêteté et la compétence, en considérant que cela pouvait être très utile.

Lorsque j'ai fait mon stage en France en 1972 sur le logement social, par l'entremise de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ), plusieurs participants rencontrés provenaient de la région de Sherbrooke. Une solide amitié s'est développée et nous nous sommes côtoyés pendant plusieurs années. Ils habitaient la même

commune. Dans les années qui ont suivi, beaucoup parmi eux se sont impliqués à mettre sur pied des organisations communautaires comme des coopératives d'habitation, une coopérative alimentaire, Promotion-Logement (pour personnes handicapées), Transport Liberté, l'ACEF de Sherbrooke ainsi qu'une clinique médicale communautaire.

À Sherbrooke, l'Association coopérative d'économie familiale était un organisme ayant pour but d'informer la population sur les moyens de sortir du cercle vicieux de l'endettement. Les membres du conseil d'administration avaient fait imprimer une étiquette autocollante et l'avaient installée dans une vitrine du local jouxtant la porte d'entrée de la compagnie AVCO. Cette compagnie accordait des prêts aux consommateurs à des taux d'intérêt très élevés. On pouvait lire sur l'étiquette autocollante, un extrait d'un monologue de Yvon Deschamps : « *Quand quelqu'un te sort de la marde, c'est pas toujours pour ton bien* ». La compagnie a engagé une procédure légale pour faire enlever l'étiquette et a finalement été déboutée en cour. L'autocollant est demeuré dans la vitrine pendant plusieurs années.

De 1979 à 1980, j'ai été membre du conseil d'administration de la Coopérative du possible et membre fondateur de la première fédération des coopératives d'habitation du Québec, la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie. À la fin de mon séjour à Sherbrooke, j'ai été nommé président-fondateur honoraire de la coopérative d'habitation La Grande Porte, fondée avant mon départ. On voulait ainsi souligner mon implication de dix années d'engagement bénévole au sein du mouvement coopératif. J'ai beaucoup apprécié cette délicatesse.

Chapitre 7

Déménagement sur la Rive-Sud et travail à l'Association pour la protection des automobilistes

En 1981, j'ai décidé de revenir dans la région de Montréal. J'aurais pu faire une demande pour habiter un logement coopératif en ville mais je pensais que si j'habitais dans une coopérative de nombreuses années encore, cela pourrait devenir un désavantage. Si un jour, je n'étais plus en accord avec l'orientation que prenait le comité d'administration de la coopérative, je ne voulais pas me retrouver en quête d'une propriété à l'âge de cinquante ou soixante ans. Comme compromis, j'ai décidé de faire l'achat d'une copropriété sur la Rive-Sud de Montréal et j'ai opté pour l'un des plus grands projets de condominium construits dans ces années-là. Trois cent vingt-quatre unités, construites en maisons de ville étaient réparties sur cinquante-neuf bâtiments. J'allais pouvoir planifier mon implication au sein du conseil d'administration au moment opportun et selon mes disponibilités.

Quelques jours après avoir terminé mon cours de mécanique automobile, j'ai contacté le président de l'APA, Louis-Philippe Edmonston. Il m'a invité à le rencontrer le lundi suivant à son bureau. Il avait une proposition d'emploi à me présenter et considérait que ma formation en sciences juridiques et en mécanique automobile serait un atout pour son association. Lors de notre rencontre, il a été entendu que mes tâches principales seraient d'oeuvrer auprès des membres et être responsable du processus d'accréditation et de la surveillance des garages accrédités. Quelquefois, je devais également me présenter

comme personne-ressource devant les tribunaux et j'ai eu la responsabilité d'organiser une clinique juridique offerte à nos membres. Dans notre entente, il a été convenu que je serais disponible quatre jours par semaine pour une période de cinq ans. Il m'a offert à ce moment-là de devenir membre du conseil d'administration.

Nous étions trois conseillers(es) à recevoir les membres de l'association à notre bureau situé au 292, boulevard Saint-Joseph Ouest. Nous devions faire l'analyse de factures de réparations de garagistes ou de concessionnaires, de contrats d'achat de voitures neuves ou usagées, de contrats de garantie, d'assurances, etc. Nous devions communiquer quelquefois avec les garagistes accrédités pour demander des précisions sur certaines factures. Nos interlocuteurs étaient les représentants des concessionnaires, fabricants, garagistes, vendeurs d'automobiles d'occasion, carrossiers, représentants de compagnies de garantie ou d'assurance.

Le fait de transiger chaque jour avec tous ces intervenants permet de devenir expert dans l'art de la négociation et de développer un sixième sens. Nous trouvions rapidement une réponse à donner à certains arguments répétitifs chez l'interlocuteur. Nous devions mémoriser les contrats de vente, les contrats d'entretien et les garanties des fabricants.

Un concessionnaire automobile comporte une lourde hiérarchie. Il y a les vendeurs, supervisés par le directeur des ventes, les préposés au service, les commis aux pièces, les carrossiers, tous supervisés pour chacune des spécialités, par un directeur. Tous ces directeurs ont comme patron le directeur général et au sommet de la pyramide se retrouve le propriétaire de la concession.

Il faut savoir qu'un propriétaire de concession a investi quelques millions de dollars pour s'établir. Il est avant tout un homme d'affaires et il a comme ultime objectif de faire fructifier son investissement. Il délègue ses pouvoirs au directeur général. Il ne veut surtout pas que son entreprise soit confrontée à quelques mauvaises publicités qui pourraient affaiblir la rentabilité de son investissement. Si un employé de l'APA ou un journaliste spécialisé en consommation le contacte, ce n'est pas pour lui de bon augure. Il ne veut surtout pas que la bonne réputation de son entreprise soit mise en doute car il veut conserver et même accroître sa clientèle.

Comme dans tous les domaines, s'il y a des reportages négatifs dans les médias, tout le personnel sera au courant. Il ne tient pas à subir le blâme ou le dénigrement du fabricant lors des rencontres annuelles regroupant d'autres propriétaires au moment du lancement des nouveaux modèles de voitures. Il est évident que les dirigeants des manufacturiers n'apprécient pas la mauvaise publicité.

Avec les années, l'APA a dressé la liste des représentants des manufacturiers avec qui nous avons eu un premier contact. Par conséquent, si nous avons à négocier une entente, cela nous facilitait la tâche.

Dans un cas à régler, j'avais discuté avec pratiquement tous les directeurs du concessionnaire sans obtenir d'entente satisfaisante. Parler au propriétaire était la seule issue pour clore le dossier à la satisfaction de notre membre. Dès le début de la conversation, il m'a dit : « Savez-vous à qui vous parlez ? ». J'ai répondu que je pensais parler au propriétaire de la concession et il m'a rétorqué aussitôt : « *Je suis propriétaire de l'un des plus gros concessionnaires de la région. J'ai 1 200 pieds de*

façade ». Je lui ai répondu que ma façade à moi, c'était d'avoir la Presse canadienne couvrant le pays en entier. Il a compris sa bourde et nous avons trouvé rapidement un terrain d'entente.

À une autre occasion, j'ai dû parler au responsable du bureau régional d'un fabricant pour lui faire part du cas d'un consommateur obligé de payer une réparation même si celle-ci était sous garantie, sinon on refusait de lui rendre son véhicule. Le concessionnaire l'avait aussi obligé à signer plusieurs documents faisant en sorte de soustraire le garage de toute responsabilité. Lors de notre rencontre, le client m'a fait part de ses doutes vis-à-vis l'honnêteté du concessionnaire qui, selon lui, avait fait payer la réparation deux fois, c'est-à-dire par le client et par la suite, par le fabricant. Lorsque j'ai contacté le représentant du manufacturier en lui exposant la situation, il m'a répondu simplement qu'il n'interviendrait pas dans le dossier puisqu'il s'agissait du plus gros concessionnaire de la région.

J'ai donc aidé le consommateur à préparer sa lettre de mise en demeure qui l'a fait parvenir au concessionnaire en mettant aussi en cause le fabricant. S'il ne recevait pas de réponse, il devrait intenter une poursuite à la Division des petites créances de la Cour du Québec. C'était un sujet qui devait faire partie de notre conférence de presse à venir.

Dans le domaine des assurances, j'avais une façon de procéder pour arriver au règlement d'une plainte. Si la compagnie avait un bureau régional à Montréal, je demandais au consommateur de se présenter sur place tout en sachant que la compagnie n'avait pas l'habitude de recevoir directement les clients. Je lui suggérais de déclarer qu'il ne quitterait pas le poste de réception de l'entreprise

tant et aussi longtemps qu'il ne recevrait pas le remboursement total de la réclamation. J'ai reçu beaucoup d'appels de consommateurs ayant réussi à se faire rembourser de cette façon. Dans d'autres cas, je débute la négociation avec le courtier et si je n'obtenais pas de résultats, je négociais avec le représentant de la compagnie d'assurance ou celui du Groupement des assureurs automobile (GAA).

Chaque conseiller de l'APA recevait en moyenne à notre bureau une quinzaine de consommateurs par jour. Nous informions nos membres sur la façon de préparer une lettre de mise en demeure. Si, à la suite de l'envoi postal recommandé, ils ne recevaient pas de réponse positive au règlement du litige, ils devaient prendre rendez-vous avec l'un des garagistes accrédités par l'APA pour obtenir une expertise des réparations ou des pièces à changer. Par la suite, ils devaient inscrire leur cause à la Division des petites créances de la Cour du Québec. Il était entendu que le garagiste devait se présenter à la cour comme témoin expert lors de l'audience.

La majorité des consommateurs se présentant à nos bureaux ne s'était jamais prévalu de l'aide de la Division des petites créances. Pour permettre à ceux-ci de se familiariser avec son déroulement, nous les encourageons fortement à s'y rendre avant leur comparution. Il est important de comprendre le rôle de chacun (juge, greffier, huissier-audiencier) ainsi que le déroulement de l'audience.

L'expertise des représentants des garages accrédités couvrait les domaines du moteur, de la transmission, des circuits électriques et de la carrosserie. Des garages accrédités étaient même spécialisés dans les traitements antirouille. À mon arrivée à l'APA, la bannière Monsieur

Muffler a reçu son accréditation, ce qui ajoutait l'expertise des réparations du système de freinage, amortisseurs, directions, système d'échappement, etc. Avec l'aide de cette entreprise, nous avons organisé durant une semaine, pour le bénéfice de tous les automobilistes du Québec, une inspection gratuite liée à la sécurité routière (freins, direction, suspension, etc.). L'APA avait aussi accrédité l'Association des remonteurs en transmission (ART) dans le domaine des réparations de transmission.

Si un consommateur désirait de l'information au sujet de l'achat d'une voiture neuve ou d'occasion, une publication annuelle était produite et basée sur l'expertise des garagistes accrédités et du volumineux courrier que nous recevions des consommateurs du Québec, nous relatant leurs expériences. On nous faisait parvenir beaucoup de documents (factures, évaluations, expertises, pièces, jugements de la cour, etc.) Cela nous permettait de renseigner les consommateurs sur la fiabilité d'un véhicule neuf. L'achat de garanties supplémentaires pouvait éviter des dépenses onéreuses. En ce qui concerne l'achat de véhicules d'occasion, les membres de l'APA avaient la possibilité, avant l'achat, de les faire inspecter chez l'un des garagistes accrédités et ainsi recevoir une évaluation des coûts, advenant des réparations. Lors de la négociation avec le garagiste ou le particulier, deux possibilités s'offraient à eux, soit de faire exécuter les réparations ou d'exiger une baisse du prix. Si le vendeur ou le particulier refusait l'inspection du véhicule par l'un des garages accrédités, nous suggérions aux membres de mettre fin à la négociation.

J'ai fait la rencontre de gens remarquables dans mon rôle de conseiller, même si quelquefois, je devais être plus psychologue que juriste. Parfois, ils entraient dans

mon bureau avec une attitude empreinte d'agressivité. Je considérais que c'était normal dans les circonstances et que mon travail était de les aider à entreprendre les procédures appropriées pour défendre leurs droits. Si j'avais un doute à propos des informations qu'on me communiquait ou que celles-ci étaient incomplètes, je demandais la permission de communiquer avec l'autre partie en litige. Il arrivait quelquefois que rapidement on trouvait un terrain d'entente car le conflit avait débuté par un simple manque de communication.

J'ai en mémoire un cas très particulier. Un individu se présente à mon bureau et m'informe que son véhicule a été volé après une réparation importante faite chez un petit garagiste. Comme à chaque fois dans des situations litigieuses, je demande le nom et le numéro de téléphone du garagiste en question pour connaître l'autre version des faits. Au moment où je commence à composer le numéro de téléphone, l'homme prend la fuite à toute vitesse. Au bout du fil, le garagiste m'apprend que cet individu était arrivé en panique en le suppliant d'effectuer les réparations de la transmission de son véhicule le jour même.

Le garagiste, voyant l'individu dans tous ses états, avait laissé en plan toutes les réparations prévues à l'horaire pour se consacrer à son véhicule. Le soir venu, le client ne s'étant pas présenté pour récupérer son auto, le garagiste l'a donc stationnée sur son terrain. Le lendemain, arrivé à son commerce, il a constaté que le véhicule avait disparu et a contacté la police pour faire un rapport de vol de voiture. Par hasard, les policiers ont retrouvé l'auto en question tout près du domicile de son propriétaire et l'ont fait remorquer à la fourrière municipale. J'ai remercié le garagiste pour ces informations qui me

permettaient d'avoir l'heure juste. Le propriétaire du véhicule avait pensé qu'en venant chercher son véhicule le soir même sur le stationnement du garage, il éviterait, par miracle, de payer la facture des réparations. De toute évidence, son plan avait échoué. Quinze minutes plus tard, la réceptionniste m'informait que j'avais un appel du propriétaire du véhicule qui venait à peine de quitter nos bureaux en prenant ses jambes à son cou. Je l'ai informé qu'il devait régler cette situation et il m'a demandé si je voulais bien le recevoir. Je lui ai répondu que je pouvais le faire immédiatement. À son arrivée, je lui ai fait savoir qu'il avait fait déplacer des policiers pour de fausses raisons et qu'il pourrait être poursuivi en justice pour méfait selon le Code criminel. Je désirais surtout qu'il réalise à quel point il était dans une très mauvaise posture et qu'il n'avait pas le choix de prendre ses responsabilités.

Il devait en premier lieu payer le garagiste. Par la suite, s'informer au poste de police du nom de l'enquêteur qui détenait son dossier et demander à le rencontrer et lui soumettre la facture qu'il venait d'acquitter. C'était important de démontrer des regrets, en espérant pour lui, que l'enquêteur serait conciliant et lui permettrait peut-être d'aller à la fourrière pour récupérer son véhicule en payant les frais et ainsi fermer le dossier sans poursuite judiciaire.

Un peu estomaqué, l'individu m'a informé qu'il suivrait mes conseils et m'a remercié pour ces informations. Quelques heures plus tard, j'ai contacté le garagiste qui m'a confirmé que l'individu avait bel et bien payé la facture des réparations. Par ailleurs, le garagiste se disait surpris que l'Association pour la protection des automobilistes lui apporte l'aide nécessaire pour recouvrer le montant dû des réparations puisqu'il était convaincu que

nous avions un parti pris en faveur des automobilistes. Je lui ai répondu que c'était dans nos politiques de toujours nous informer auprès de chacune des parties lors d'un conflit et j'ai ajouté que j'étais content qu'il ait récupéré son argent. « Tout bon travail mérite salaire ».

J'avais aussi comme mandat, en tant que responsable de l'accréditation, de faire enquête sur certains garagistes qui s'annonçaient frauduleusement être accrédités par notre association. Après enquête, je faisais parvenir le dossier au contentieux de l'Office de la protection du consommateur (OPC)⁴⁰, pour que des procédures légales soient prises selon la loi.

Recours collectif

En décembre 1977, le gouvernement Lévesque a déposé un projet de loi visant à créer une procédure d'action collective appelée «recours collectif ». L'objectif était de favoriser l'accès à la justice et d'agir comme élément dissuasif au non-respect du droit. La loi est entrée en vigueur le 19 janvier 1979 au Québec. La procédure et le fonds d'aide aux recours collectifs ont été créés. En 1981 ce fonds se chiffrait, de mémoire, à plus de deux millions de dollars.

Cette année-là, une dame entrepris un recours collectif important contre une importante compagnie. Le service du contentieux de ladite compagnie avait trouvé une faille dans le Code de procédure civil du Québec qui pouvait obliger tout consommateur perdant sa cause, à devoir déboursier en frais judiciaires une somme équivalente à 1% de la réclamation initiale. La dame en question a dû

⁴⁰ Voir l'article 238 de la Loi sur la protection du consommateur du Québec (legisquebec.gouv.ca/fr).

payer un montant astronomique. Cela a mis en péril l'utilisation de ce recours pour l'ensemble des consommateurs. L'APA a dénoncé cette situation en 1981 lors d'une conférence de presse, ce qui a permis d'attirer l'attention du législateur. En 1982, l'Assemblée nationale a retiré cet irritant majeur.

Il arrive fréquemment dans notre système judiciaire que le législateur (les membres du parlement), en toute bonne foi, dépose un projet de loi en voulant améliorer une situation, sans réaliser les répercussions juridiques sur la législation existante et ce, jusqu'au moment où le service du contentieux d'une entreprise ou d'une autre organisation trouve la faille et remet en question la viabilité de tout le projet.

Depuis 2014, le terme « recours collectif a été remplacé par « *l'action collective* ». Un registre de la Cour supérieure du Québec existe afin de savoir s'il y a une action qui vous concerne ⁴¹.

En 1983, l'APA a participé à la Semaine canadienne de l'environnement, organisée par Environnement Canada qui se déroulait du 5 au 11 juin. Nous avons invité tous les citoyens et citoyennes du Québec à venir présenter au bureau de l'APA leur prototype de véhicule en guise d'alternative à l'automobile conventionnelle. Le prototype suggéré pouvait être à une, deux, trois ou quatre roues et de source énergétique solaire, humaine ou autres. Des véhicules électriques, au gaz naturel et au propane ont été exposés.

L'invitation avait été envoyée dans tous les médias du Québec par communiqué. Dans le cadre de cette semaine, j'ai parcouru les régions de l'Estrie, de la Mauricie et de

⁴¹ <https://www.registredesactionscollectives.quebec>.

la Capitale-Nationale pour promouvoir le concours. J'ai participé à de nombreuses émissions radiophoniques et de télévision. Le 11 juin, les participants ont été nombreux à se présenter. Un homme affecté par un handicap physique qui avait lui-même fabriqué son fauteuil roulant muni d'un moteur électrique a remporté la palme. Il s'est vu décerner une plaque commémorative.

Un autre de mes mandats à l'APA était de constituer un dossier au sujet des réparations de transmissions. Beaucoup de réparateurs offraient dans leur publicité un changement d'huile et de filtre de transmission pour seulement 19,95 \$. Il était évident que cette publicité servait à attirer les automobilistes dans ces commerces en leur faisant miroiter un prix qui ne correspondait aucunement à la réalité du marché. Il y avait certainement anguille sous roche. Avec un spécialiste en transmission accrédité par l'APA et en collaboration avec l'Office de la protection des consommateurs (OPC), nous avons fait graver les pièces internes d'une transmission et avons demandé la réparation à plusieurs garagistes.

Suite à la réparation, nous pouvions vérifier à l'aide d'une lampe à infrarouge et en présence de témoins, si les pièces facturées avaient réellement été remplacées. Notre analyse a débuté avec les garagistes qui offraient des spéciaux. Beaucoup de procédures légales ont été prises par le contentieux de l'OPC. Le président de l'APA a fait de nombreuses conférences de presse pour dénoncer plusieurs garagistes qui ont été trouvés coupables de fraude par la suite. Plus tard, avec l'augmentation de la durée des garanties offertes lors de l'achat d'un véhicule neuf et une meilleure qualité des pièces de transmission, la problématique des pièces remplacées inutilement a beaucoup diminué et par le fait même, les

garagistes malhonnêtes ont progressivement disparu du milieu.

Un autre enjeu important a attiré notre attention. Le vol de voitures dans la grande région de Montréal était un véritable fléau. Montréal avait la réputation d'être la ville où se perpétreraient le plus de vols de voitures au Canada. Un jour, j'ai demandé à Louis-Philippe de me suivre à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de l'avenue du Parc. Après seulement quelques minutes, nous avons observé le passage d'une remorqueuse sur laquelle était attachée une voiture. L'homme conduisant la remorqueuse était seul à bord. Deux questions étaient pour moi évidentes: Cet homme avait-il l'autorisation du propriétaire pour remorquer cette voiture et se pouvait-il que ce véhicule de plusieurs milliers de dollars venait d'être volé ? D'un commun accord, nous avons décidé de mettre la priorité sur le dossier des vols de voitures. Nous avons appris d'un journaliste qu'une nouvelle chaîne de télé francophone était à la recherche de dossiers chauds pour attirer de l'auditoire. Je lui ai soumis l'idée d'un reportage sur les vols d'automobiles. Il n'avait qu'à garer un véhicule le moins luxueux sur une rue du centre-ville et le suivre avec une caméra lorsqu'il se ferait remorquer. Après l'étude de la proposition, les dirigeants de la chaîne de télévision ont pris la décision de laisser tomber le sujet de reportage car ils craignaient les répercussions de certaines compagnies de remorquage qui auraient pu faire du grabuge.

Dans ce dossier, j'ai rencontré deux responsables de la Direction des équipements roulants de la ville de Montréal et je me suis rendu compte qu'il n'était pas dans leur intérêt de réglementer le remorquage pour la bonne raison qu'ils en faisaient eux-mêmes en dehors de leur

travail à la ville. J'ai demandé au président de l'APA de prendre rendez-vous avec le maire de Montréal afin de lui exposer notre demande qui consistait à prévoir une réglementation qui obligerait les compagnies privées de remorquage à compléter un document signé par le propriétaire du véhicule, autorisant le remorqueur à déplacer la voiture en son absence. Dorénavant, si un remorqueur avait en sa possession un véhicule sans autorisation écrite du propriétaire et qu'il l'avait déplacé sur une certaine distance (exemple plus de 1 000 pieds), il pourrait selon les circonstances, être accusé de vol.

Pour le déneigement des rues en hiver, cela ne causait pas de problème puisque le remorquage se faisait sous la supervision d'un agent de la circulation. Le maire de Montréal n'a pas voulu donner son approbation à l'ensemble de ce projet. L'APA a donc fait une conférence de presse sur le sujet et les seules réactions que nous avons eues ont été des menaces de mort anonymes au téléphone, sans aucun doute, par des gens se sentant concernés.

Cependant, un ancien chef de police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), conscient du problème, avait déclaré publiquement qu'une solution pouvait être envisagée pour les automobilistes. La compagnie s'appelait "Repérage Boomerang" et faisait l'installation d'un dispositif s'apparentant à un appareil de géolocalisation par satellite (GPS), afin de repérer un véhicule volatilisé. Je pense que cela a été populaire un certain temps car les compagnies d'assurance offraient des réductions de prime quand un véhicule en était muni. Aujourd'hui, certains fabricants ont intégré un tel système dans l'équipement de base d'un véhicule. On offre même la possibilité de le localiser en cas de panne ou

d'accident. La problématique des vols de voitures a-t-elle diminué de nos jours? J'en doute. La meilleure solution serait qu'une escouade spécialisée soit mise sur pied afin de s'attaquer à ce fléau, présent surtout dans la région de Montréal.

Covoiturage : Allo-Stop

En 1983, j'ai reçu à mon bureau la visite de deux jeunes femmes. Caroline Boudreau et Claire Patenaude avaient comme projet de fonder une entreprise de covoiturage, une première au Québec. Leur local était situé au 3694, rue Saint-Denis à Montréal. Conjointement avec elles, l'APA a préparé une conférence de presse pour annoncer leur projet. Nous avons appuyé sans réserve cette initiative. Allo-Stop a été en opération de 1983 à 2014 et comportait plus de 60 000 membres. Avec le temps, plusieurs entreprises de covoiturage ont pris la relève et cela partout à travers le Québec.

Rencontre avec le contentieux de l'Office de la protection du consommateur

Trois organisations dont l'APA devaient rencontrer les avocats du contentieux de l'Office de la protection du consommateur (OPC) à chaque trimestre et ce, pour faire le point sur tous les enjeux touchant les consommateurs. À part l'APA, l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF centre) de Montréal et le Service d'aide au consommateur (SAC) de Shawinigan en Mauricie étaient présents lors de ces rencontres. Nous discutons de l'amélioration de la Loi sur la protection du consommateur et apportons des propositions en ce sens.

Lors d'une réunion, j'ai décidé de soumettre un projet de règlement qui s'adresserait aux compagnies qui offraient des garanties prolongées. Lors de l'achat d'une voiture d'occasion chez un commerçant, le consommateur se faisait offrir une garantie prolongée moyennant des frais élevés pour couvrir des réparations importantes. L'idée de ce projet était que ces compagnies de garantie devraient avoir l'obligation de se procurer un cautionnement auprès d'une compagnie d'assurance pour couvrir toutes les réparations au cas où la compagnie de garantie ne pourrait honorer son contrat pour cause de fermeture ou de faillite. Dans le projet, il était convenu que l'Office de la protection du consommateur (OPC) aurait le mandat de vérifier si les compagnies détenaient un contrat et si celui-ci avait bien été renouvelé.

L'OPC a donné son accord à ce projet et a fait passer une nouvelle réglementation. À ce moment-là, il y avait quatre compagnies qui offraient des contrats de garantie prolongée : Garantie Internationale pour tout le Canada, Garantie Universelle, Garantie Sogram et finalement Garantibec, toutes trois vendaient leurs contrats exclusivement au Québec.

Suite à la mise en place de la réglementation par l'OPC, si nous recevions des plaintes de consommateurs se voyant refuser des réparations ou que nous avions un doute sur la viabilité de la compagnie de garantie, je m'empressais de communiquer avec le contentieux de l'OPC pour que l'on me confirme que le renouvellement du cautionnement avait bien été reçu et ce, avant de négocier avec celle-ci. Toutes ces compagnies ont fermé leur porte quelques années plus tard et seuls les consommateurs du Québec ont pu bénéficier de la protection pour le remboursement de leur réclamation.

Durant mes deux premières années à l'APA, Louis-Philippe tenait à ce que je sois présent comme observateur lors des conférences de presse. Après la deuxième année, il m'a donné la possibilité de diriger ces conférences. Il m'introduisait auprès des diffuseurs pour participer aux chroniques radiophoniques et télévisuelles. Il me demandait souvent de donner des conférences à sa place. Il venait de me faire entrer dans le monde des communications. À partir de ce moment, nous avons organisé des conférences de presse à toutes les deux ou trois semaines. On devait préparer un communiqué, contacter par téléphone les représentants des médias pour les inviter, recevoir ceux-ci à nos bureaux, leur distribuer le communiqué, faire la présentation, répondre aux questions et faire des entrevues individuelles. Suite à la tenue de la conférence, nous faisions parvenir par la poste le communiqué à une trentaine de médias régionaux. Par la suite, je me rendais dans quelques stations radiophoniques pour parler du sujet en question à des émissions de grande écoute. Cela représentait une journée bien remplie. Le fait d'être très présent dans les médias servait à faire pression lorsque l'APA avait à négocier des ententes quotidiennes pour les consommateurs avec tous les intervenants du milieu.

J'ai beaucoup apprécié participer comme chroniqueur automobile à l'émission «Télé-Service» à l'antenne de Radio-Québec (devenu Télé-Québec en 1996) avec Mme Lise LeBel et ce, pendant deux ans (1986 à 1988). J'ai également eu la chance de participer à de nombreuses chroniques dans l'émission radiophonique «*Tout compte fait*» à Radio-Canada à partir de 1985. J'ai animé une émission d'information au réseau de Radio de la Capitale 1060/CJRP retransmis à CKRS (Saguenay) et à d'autres

chaînes affiliées. L'émission en direct était d'une durée d'une heure le samedi et se faisait à partir d'un studio de CJMS à Montréal. Je répondais aux appels des auditeurs et faisais la mise en ondes (la régie). J'ai animé cette émission durant presque cinq ans, du 14 décembre 1983 à juin 1987. J'ai aussi été invité à donner des conférences au Cégep du Vieux-Montréal ainsi qu'à l'Université Laval à Québec.

Durant mes quatre dernières années à l'APA soit de 1984 à 1987 et dès septembre 1984, j'ai fait parvenir une demande écrite au gouvernement pour que soit instaurée l'inspection obligatoire des véhicules de promenade au Québec. La demande est parvenue au premier ministre, à plusieurs ministres et dirigeants d'organismes du secteur public. Je suis allé chercher l'appui de compagnies d'assurance, de courtiers, de nombreux groupes de consommateurs, de représentants des milieux du transport et de la santé, des médias, etc. En tout, plus de soixante-dix-neuf personnes impliquées directement ou indirectement dans le domaine ont été informées de notre position en tant qu'organisme de protection des automobilistes. De plus, nous avons été invités à promouvoir l'idée dans les médias à plusieurs reprises.

L'APA a reçu beaucoup d'appuis et ce n'était qu'un début. Pendant des années, j'ai constamment fait la promotion par le biais de conférences de presse, communiqués, comme conférencier lors d'un congrès sur la sécurité routière, à des émissions de télévision d'affaires publiques ou à la radio pour que la Régie de l'assurance automobile du Québec (RAAQ, aujourd'hui la SAAQ) instaure la vérification obligatoire des véhicules de promenade au Québec. La RAAQ avait comme mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de

la route. Depuis 1972, l'inspection obligatoire des véhicules de promenade était en vigueur en Ontario et depuis plusieurs années dans certains états américains.

Dans les années 1980, plus de 50 000 véhicules considérés comme perte totale par les assureurs de l'Ontario et des États-Unis entraient au Québec à chaque année. Ils étaient fardés et revendus à l'encan aux vendeurs d'automobiles d'occasion. Ces tombeaux roulants qui circulaient sur nos routes constituaient un véritable problème de sécurité routière.

Nous avons maintes fois dénoncé cet état de fait en présence des représentants de la RAAQ lors de congrès sur la sécurité routière. Régulièrement, lors de conférences de presse, nous avons dénoncé le manque de leadership de la Régie relativement à l'implantation de l'inspection obligatoire des véhicules de promenade au Québec. Même la publicité de la RAAQ devenait une contre-vérité : « *La personne avant toute chose* ». Les routes du Québec héritaient d'un parc automobile déficient et dangereux et le nombre de ces rebus métalliques était en perpétuelle augmentation d'année en année.

Suite à une conférence de presse de l'APA sur le sujet, le journaliste du Journal de Montréal, Gilles Pilon avait produit en date du 3 mai 1984 un article ayant pour titre : « *Même les gouvernements mettent des minounes sur nos routes* », et qui se lisait comme suit : « *le provincial et les municipalités qu'il s'agisse de vieilles autos de police, de véhicules provenant de la fourrière municipale ou encore de la curatelle publique. Ces véhicules sont habituellement vendus à l'encan et ne comportent aucune garantie. Dans certains cas, on fait signer une déclaration qui empêche tout recours. On dit même que le gouvernement ne se fait pas trop sévère pour l'enregistrement des*

minounes car en percevant la taxe de vente à chaque fois que le véhicule est revendu, il peut ainsi récupérer des sommes faramineuses. Plus le véhicule roule longtemps, plus il a de chances d'être revendu souvent et plus le gouvernement percevra la taxe de vente de 9% ».

Cette même année, suite à la demande de l'APA, les garages accrédités ont proposé gratuitement l'inspection des pièces reliées à la sécurité et ont constaté que plus de 75% des véhicules usagés inspectés démontraient des problèmes majeurs relatifs à la sécurité, tels les dispositifs de freinage, le système de direction, la carrosserie affaiblie ou corrodée (infiltration des gaz d'échappement à l'intérieur de l'habitacle), etc.

Espérons qu'aujourd'hui ces problématiques sont chose du passé. Il reste que nous n'avons pas encore de programme d'inspection obligatoire des véhicules usagés au Québec. Les dirigeants de la Société de l'assurance automobile dorment encore au gaz, c'est le cas de le dire ⁴².

Ma continuité à l'APA et mon implication dans d'autres organismes

Le dossier douteux d'une compagnie de remorquage opérant à Montréal m'a obligé à poursuivre mon mandat à l'APA pour une sixième année.

Nous recevions beaucoup de plaintes au sujet du mode de fonctionnement de cette compagnie : menaces d'agression physique pour obtenir un paiement, obligation de payer comptant un montant de 65 \$ pour le remorquage plus des frais pour chaque période de quatre

⁴² Article du journaliste Antoine Joubert du Journal de Montréal 22 Juin 2018, Le Québec, pouvelle des automobilistes.

heures pour le véhicule garé à leur fourrière, refus de rendre le véhicule si la personne arrivait sur les lieux avant que le remorquage soit complété, etc.

Nous avons rencontré le propriétaire de cette compagnie à notre bureau. Nous lui avons spécifié que l'APA n'avait rien contre son commerce car si un automobiliste abuse et stationne son véhicule en obstruant un endroit privé, il peut s'attendre à ce que son véhicule soit remorqué, surtout si des affiches d'interdiction sont bien en vue. Nous lui avons précisé que dorénavant, il devait remettre le véhicule à son propriétaire et ne pas utiliser les menaces ou l'intimidation pour se faire payer. Il devait rendre le véhicule et par la suite, expédier par courrier une facture en bonne et due forme pour le service rendu tout en accordant un délai raisonnable pour le paiement. Malgré tout, il a refusé de changer ses façons de faire. Nous lui avons bien fait comprendre que nous poursuivions nos démarches pour obtenir une réglementation dans ce domaine et par le biais de plusieurs conférences de presse, nous avons continué à dénoncer les nombreux abus que faisait subir cette entreprise aux automobilistes.

Un cas en particulier nous a été relaté à l'effet qu'un locataire avait demandé à son propriétaire la permission de stationner son véhicule sur le terrain jouxtant son appartement pour une période de trois mois car il devait se rendre dans l'Ouest canadien pour son travail. À son retour, il a constaté que son véhicule avait disparu et a contacté la police pour formuler un constat de vol. Il a appris par le policier que son véhicule avait été déplacé par une compagnie de remorquage et s'est rendu à l'endroit où celui-ci avait été remis. Il s'est adressé au préposé en lui expliquant qu'il avait obtenu la permission du propriétaire de stationner son véhicule dans un espace réservé.

Le préposé lui a signifié qu'il devait payer 65 \$ plus 15 \$ par bloc de quatre heures pour le temps que la voiture était demeurée à la fourrière. S'il voulait récupérer son véhicule, il devait payer le montant total en argent comptant. Évidemment, le propriétaire du véhicule a refusé de payer la facture qu'il jugeait exorbitante et a contacté par téléphone un autre représentant de la compagnie.

On a encore refusé de considérer ses explications. Entre-temps, le consommateur est retourné dans l'Ouest canadien pour terminer son contrat. De retour trois mois plus tard, il a repris les démarches pour récupérer son véhicule. L'employé l'a informé que celui-ci avait été transporté chez un ferrailleur, propriété de la compagnie de remorquage. Il s'y est rendu et a appris que la facture avait augmenté de 30 \$ par jour pour couvrir les trois derniers mois. Sans surprise, la conversation s'est envenimée et l'employé a récupéré le véhicule en question à l'aide d'un énorme tracteur et l'a déposé dans une presse mobile qui a compacté le tout, devant l'air ahuri du consommateur.

Pouvions-nous considérer que le fait de détruire un véhicule immatriculé, sans le consentement du propriétaire, s'apparentait à un vol? Nous avons décidé d'inclure le sujet lors d'une future conférence de presse et avons reçu beaucoup d'appels des médias pour débattre de la question. Le soir même, j'ai reçu l'invitation de la Société Radio-Canada pour discuter de cette situation avec Bernard Derome au bulletin national du Téléjournal.

Au courant de l'année suivante, j'ai reçu d'autres plaintes de consommateurs, toujours en lien avec cette entreprise. Entre autres, on avait refusé de rendre un véhicule garé sur le terrain d'une institution bancaire malgré le fait que l'automobiliste soit un client de cette

dernière et qu'il avait parfaitement le droit de stationner sur ce terrain. Le remorqueur avait attaché le véhicule à la remorqueuse et refusait de le lui rendre. Rapidement, quelques personnes se sont interposées pour empêcher la remorqueuse de partir et ont fait appel à la police. Lorsque l'auto-patrouille est arrivée sur les lieux, les policiers ont ordonné au remorqueur de rendre le véhicule à son propriétaire. Il a refusé, s'est enfermé dans la cabine de la remorqueuse et a fait appel par radio à d'autres remorqueurs de l'entreprise pour qu'ils lui viennent en aide. À leur arrivée, ils ont entouré rapidement la voiture de patrouille en utilisant leurs énormes véhicules. Les policiers ont dû faire appel à d'autres patrouilleurs dans le secteur ainsi qu'à leur commandant. Comme dans une scène de film invraisemblable, les autopatrouilles ont encerclé à leur tour les remorqueuses.

Comme le remorqueur récalcitrant refusait toujours de rendre la voiture et de sortir de la cabine, le commandant des forces de l'ordre a demandé à un de ses hommes de le mettre en état d'arrestation. Il semblerait que le policier a dû briser le pare-brise pour l'extirper et le menotter. Les policiers ont intimé les remorqueurs de dégager le territoire immédiatement sous peine d'arrestation. L'automobiliste a pu enfin récupérer son véhicule et la remorqueuse a été envoyée à la fourrière municipale.

J'ai été moi-même témoin d'un évènement fâcheux qui aurait pu avoir des conséquences tragiques et qui mettait en cause toujours la même entreprise de remorquage, dont les méthodes devaient être dénoncées publiquement. J'ai habité pendant trois ans le quartier Saint-Henri, rue Notre-Dame à l'intersection de l'Avenue Atwater. Tard dans la soirée, j'avais décidé de faire l'essai de mon nouveau vélo. Je roulais sur la rue Notre-Dame

vers le centre-ville lorsque deux remorqueuses transportant des véhicules m'ont coupé littéralement la voie en franchissant une intersection et ignorant les feux de circulation. Continuant mon chemin sur la rue Notre-Dame, j'ai croisé par hasard les mêmes remorqueuses immobilisées sur un terrain de stationnement près de la Place Bonaventure.

Une voiture s'est immobilisée à une certaine distance des remorqueuses et deux individus en sont sortis pour demander à un des conducteurs de leur rendre le véhicule attaché à sa remorqueuse. Le conducteur de la deuxième remorqueuse s'est approché rapidement et a frappé l'un d'eux derrière la tête avec une poutre en aluminium d'environ quatre pieds (H-Beam). La victime s'est effondrée par terre et j'ai pensé immédiatement qu'il venait de se faire assassiner. Le gars qui accompagnait la victime tentait de s'enfuir, suivi par l'agresseur qui tenait toujours la poutre. Quand ils ont passé à ma hauteur, j'ai crié au malfrat qu'il venait peut-être de tuer quelqu'un. Il s'est arrêté à 10 pieds de moi en furie, réalisant peut-être son geste et qu'en plus, un témoin avait vu la scène. Comme j'étais à vélo, il s'est peut-être dit que je ne constituais pas un danger pour lui et il est retourné à sa remorqueuse. J'étais prêt à me servir de mon nouveau vélo pour me protéger au cas où il déciderait de s'en prendre à moi.

Par la suite, le fuyard est retourné auprès de son ami inconscient au sol et l'a traîné jusqu'à la voiture. Il y avait deux filles à l'intérieur qui criaient de terreur. C'était une scène invraisemblable. Entre temps, les deux remorqueuses sont reparties, les véhicules toujours attachés derrière et heureusement, j'avais eu le temps de noter les numéros de plaque d'immatriculation. Je me suis dirigé vers la voiture où s'étaient réfugiées les victimes et en

m'identifiant, je leur ai dit de communiquer avec moi à mon bureau le lendemain. Tous étaient sous le choc et sont partis rapidement vers l'hôpital. Ils ne m'ont jamais contacté.

J'ai attendu trois semaines avant de traiter du sujet en conférence de presse. J'ai pris le temps de préparer un projet de règlement qui engloberait les pratiques dans le milieu du remorquage et qui éliminerait les gestes d'intimidation, de brutalité et d'abus dont j'avais moi-même été témoin. La journée de la conférence de presse, j'avais apporté une poutre métallique de la même dimension que celle observée dans les mains de l'agresseur pour montrer un élément concret et visuel. J'ai livré calmement l'information sur l'urgence d'un règlement et vers la fin de mon exposé, j'ai brandi la poutre métallique et déclaré que ce n'était pas un article qui devait se retrouver dans la cabine d'une remorqueuse. J'ai déposé l'objet bruyamment sur la table pour faire de l'effet mais, sans le vouloir, j'ai déplacé quelques micros de journalistes.

Le lendemain matin, j'ai lu en manchette dans le Journal de Montréal « *Le Directeur de l'information à l'Association pour la protection des automobilistes est très fâché* ». Le message médiatique avait bien fait son chemin. Ma réaction s'explique par le fait que j'étais probablement encore sous le choc de ce que j'avais vécu. Ce qui me préoccupait, c'était d'éviter à tout prix que cette violence se termine par le décès de citoyens ou de touristes, pour une simple question de « *char* ».

Le 23 septembre 1987, le propriétaire de l'entreprise de remorquage a été sommé de se présenter à la Cour des sessions de la paix sous trente et un chefs d'accusation déposés par l'Office de la protection du consommateur du Québec. Ces chefs d'accusation portaient sur le

recouvrement de certaines créances en utilisant des moyens illégaux comme l'intimidation, la menace et le harcèlement ⁴³.

Louis-Philippe et moi étions présents lors de l'audience. Le juge a bien fait comprendre au propriétaire de l'entreprise qu'il lui donnait une chance cette fois-ci mais lui ordonnait de changer sa façon d'opérer et que s'il devait à nouveau faire face à la justice, il n'aurait pas une deuxième fois la clémence des tribunaux. Heureusement pour les automobilistes, le message du juge a bien été compris puisque nous n'avons jamais plus reçu de plaintes dans ce dossier.

APA et ACEF-Centre

En 1985, l'APA a tenu une conférence de presse conjointement avec l'Association coopérative d'économie familiale centre (ACEF-centre) de Montréal situé au 1215, rue de la Visitation. Le sujet de cette conférence concernait les contrats de location d'automobile à long terme qui devenaient de plus en plus populaires auprès des consommateurs. Nous avons dénoncé certaines clauses abusives de ces contrats qui favorisaient toujours l'intérêt du locateur. Nous demandions un juste équilibre entre les avantages du locateur et les obligations du consommateur. La pression exercée sur les concessionnaires a porté fruit puisqu'un nouveau contrat comportant les clauses que nous avons soumises a été bien accueilli par l'ensemble des locateurs.

Quelques mois plus tard, un membre du conseil d'administration de l'ACEF-centre m'a contacté pour savoir

⁴³ Journal *La Presse* Montréal, Mercredi 23 septembre 1987 page A 10.

si j'étais intéressé à devenir membre de leur conseil d'administration, ce que j'ai accepté pour un mandat d'un an.

L'organisme publiait une revue bimestrielle qui s'appelait « *S'en Sortir* », financée par Centraide du Grand Montréal et avait un tirage de dix mille exemplaires. À titre d'information, l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) a été créée le 15 mars 1968 suite à la concertation d'une vingtaine d'organismes (coopératives d'épargne, syndicats et groupes populaires) dans le but d'aider à résoudre des problèmes de budget, d'endettement et de consommation vécus par la population du Québec ⁴⁴. L'organisme poursuit toujours ses opérations dans tout le Québec.

Recours judiciaire

Un jour au nom d'un consommateur, j'ai déposé devant un juge de la Division des petites créances de la Cour du Québec un document signé par le vice-président de la General Motors aux États-Unis, M. Benton Jr, confirmant des problèmes affectant le modèle de transmission T350. Le juge m'a fait savoir que pour tenir compte de ce document, il exigeait que le signataire se présente devant lui pour l'authentifier. Je lui ai alors demandé de suspendre l'audience (pro forma) pour me permettre de trouver une façon de satisfaire sa demande. Pour nous, la cause avait beaucoup d'importance compte tenu du nombre élevé de modèles d'automobiles fabriqués avec cette transmission.

Je suis entré en contact avec un de mes anciens professeurs de l'Université du Québec, M^e Daniel Jacoby, pour lui demander conseil. Il m'a informé que je pouvais

⁴⁴ www.opc.gouv.qc.ca/a-propos/prix/laureat/acef

envoyer un ordre d'assignation à témoigner (*subpoena*) aux États-Unis en utilisant deux articles du Code de procédure du Québec. Les deux articles me permettaient de faire parvenir le subpoena au Procureur général du Canada qui lui, devait transférer le document au Procureur général des États-Unis, qui par la suite, le ferait remettre à M. Benton Jr. Évidemment, j'étais dans l'obligation, d'après le Code de procédure du Québec, de lui payer ses frais de transport.

J'ai donc demandé à mon patron Louis-Philippe de bien vouloir déboursier, via l'APA, le montant de 175 \$ pour un billet d'autobus de la compagnie Greyhound et je suis allé au palais de justice, plus précisément au comptoir de la Division des petites créances de la Cour du Québec, afin de déposer la requête. Le greffier ne sachant que faire, a réclamé l'aide de son supérieur qui, d'une façon arrogante, m'a demandé si j'avais suivi un cours en droit international en me rappelant que les États-Unis étaient un autre pays. Je lui ai répondu que j'avais effectivement suivi un cours en droit international et que je l'avais bien compris. L'histoire ne s'arrêtant pas là, il a décroché le téléphone devant moi et a composé le numéro confidentiel de mon patron, Louis-Philippe. Il lui a expliqué qu'il avait devant lui un drôle d'individu prétendant être son employé et désirant déposer une procédure pour faire témoigner un citoyen américain devant la cour. Je n'ai malheureusement pas entendu toute la conversation mais Louis-Philippe lui a répondu qu'effectivement je travaillais pour lui et qu'il soutenait ma demande.

Lorsqu'il a raccroché le combiné, je lui ai dit que je trouvais déplacé le fait qu'il appelle mon patron directement devant moi. Je me rendais bien compte qu'il ne savait pas quoi faire avec ma demande. En gardant mon

calme le plus possible, j'ai demandé un rendez-vous avec son supérieur. Il s'agissait du Juge en chef de la Cour du Québec, M. Alan B. Gold. Lorsque je rencontre pour la première fois une personne dans le cadre d'une négociation, je m'informe, dans la mesure du possible, du profil de celui-ci. Dans le cadre de ce dossier, j'étais au fait que je rencontrais une sommité de la médiation ayant une réputation d'intégrité et d'honnêteté. Je me suis présenté à son bureau à la date convenue, confiant qu'il donnerait suite à ma demande.

Le bureau du juge en chef est très impressionnant par la présence de multiples volumes rangés dans d'immenses bibliothèques. Il y règne une ambiance feutrée. Dès le début de l'entretien, M. le Juge voulait connaître le sérieux de ma démarche parce que selon lui, la requête que j'avais déposée ne pouvait pas être admissible en droit. J'ai trouvé géniale sa façon de procéder. Il voulait savoir en tant que médiateur, si j'étais une personne qui maîtrisait son sujet ou si je lui faisais une demande frivole. Je lui ai répondu que mon travail consistait à aider douze mille membres de l'APA qui payaient mon salaire et qui s'attendaient à ce que je règle leur dossier. Nous sommes immédiatement entrés dans le vif du sujet de la rencontre.

Il m'a impressionné par son humilité quand il m'a confirmé qu'il n'avait jamais été confronté à ce genre de requête et il a consulté devant moi le Code de procédure civile pour confirmer mes dires. Je lui ai fait remarquer que j'avais en ma possession un billet pour payer le transport de l'individu, comme l'exigeait le code. Il m'a informé qu'il ferait le nécessaire pour enclencher le tout. Tout juste avant mon départ, il m'a demandé de revenir le voir directement si j'avais à régler des situations

similaires dans le futur en me confiant que j'avais un peu bouleversé les employés de son service. Je lui ai répondu que j'avais trouvé tout à fait déplacé que l'on communique avec mon patron en ma présence et finalement je l'ai remercié de sa compréhension. Moi, qui intervenais en médiation dans mon travail quotidien, je venais de rencontrer un maître négociateur reconnu au Québec. J'avais eu cette chance qui ne s'est malheureusement jamais représentée.

Quelques semaines plus tard, deux juristes américains sont venus au bureau pour me rencontrer. Ils m'ont demandé comment pouvait-on trouver un terrain d'entente dans le dossier. Je leur ai dit que l'objectif était d'obtenir pleine satisfaction pour notre membre dans le litige qui l'opposait à la multinationale et que celui-ci devait me rendre compte du dénouement du dossier. J'ai mentionné aux deux représentants qu'ils devaient savoir que nous utiliserions le résultat de la négociation lors d'une conférence de presse ultérieure et que l'issue de ce dossier pourrait devenir un précédent car je tenais à être honnête avec eux. Quelques jours plus tard, le consommateur m'a informé que non seulement la transmission de son véhicule avait été remplacée mais tout le groupe propulsion (moteur, transmission, différentiel.) avait été changé. Les représentants de General Motors lui avaient fait promettre de venir me voir pour exprimer sa satisfaction. Il ne me restait qu'à organiser une conférence de presse. En conclusion, le montant de 175 \$ qui a servi à l'achat du billet d'autobus de la compagnie Greyhound a été perdu puisque le vice-président de la compagnie n'a jamais eu à se déplacer au Québec. Cependant, cela est très peu pour régler le dossier en faveur des nombreux propriétaires de voiture munie de cette transmission.

Boycottage des pétrolières

Le 1er avril 1987, l'APA a fait parvenir un communiqué de presse à tous les médias afin de sensibiliser l'ensemble des automobilistes du Québec au boycottage des pétrolières. Les automobilistes étaient appelés à ne pas acheter de carburant cette journée-là. Les raisons invoquées par l'APA étaient une hausse importante du prix de l'essence, par conséquent le fait de devoir payer encore plus de taxes. De plus, nous voulions dénoncer la concurrence déloyale des pétrolières qui voulaient prendre le contrôle des stations-service de bannières indépendantes. Non seulement les compagnies pétrolières contrôlaient l'exploration et l'extraction du pétrole, le raffinage (les raffineries), la distribution (les grossistes) mais aussi une bonne partie des stations-service. Il ne leur restait plus qu'à prendre le contrôle du dernier maillon de l'industrie, les stations-service indépendantes. Les pétrolières pouvaient donc fixer les prix de la première étape de la production jusqu'à la vente du produit et ce, à leur convenance. Nous avons demandé aux consommateurs d'encourager dorénavant et dans la mesure du possible, l'achat de carburant dans les stations-service indépendantes. Les Québécois et les Québécoises n'étaient pas des poissons même si le boycott s'est tenu le 1^{er} avril. Pour tous leurs déplacements lors de cette journée de boycott, nous leur demandions d'utiliser le transport en commun, leur vélo, faire du covoiturage, marcher ou tout autre moyen afin d'éviter de s'approvisionner en essence.

La journée même, le caricaturiste du Journal de Montréal a publié un dessin représentant un automobiliste poussant son véhicule en panne d'essence en disant « Qu'il ne voulait pas faire l'achat d'essence aujourd'hui

pour appuyer la campagne de boycottage de l'APA ». Nous avons tous trouvé cette caricature très rigolote.

Arnaques aux usagers de la route

Les automobilistes et usagers de la route au Québec ont subi plusieurs arnaques. En voici deux exemples flagrants.

Dans les années 80-90, le Fonds d'assurance de la Régie de l'assurance automobile du Québec (RAAQ) aujourd'hui la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a été amputé par le gouvernement. Le début de l'arnaque s'est produit dans les années 80, lorsque le ministre des Finances de l'époque a soutiré du Fonds de la RAAQ pas moins de 250 millions de dollars. Cette somme a été détournée vers le fonds consolidé du gouvernement, un gouffre sans fond, sans droit de regard.

Mme Lise Payette qui a déposé les projets de Loi sur l'assurance automobile et la Loi constituant la Régie de l'assurance automobile du Québec s'exprime sur le sujet dans un article du journal *Le Devoir* ⁴⁵ : « *Cette pratique, à mon avis a été la plus grosse erreur de l'histoire de la SAAQ. C'est du vol pur et simple !* ».

M^e Marc Bellemare, impliqué entre autres, dans la défense des victimes de la route a fait écrire dans le même article du journal *Le Devoir* que cette fuite d'argent de la caisse de la SAAQ vers le gouvernement a eu pour effet de faire cotiser indûment les automobilistes et d'affecter l'indemnisation des victimes. « *Le gouvernement a asséché les réserves de la SAAQ, et c'est odieux* », ajoute-t-il. « *Et aujourd'hui, on paie pour ça* ».

Lors d'une conférence de presse, l'APA a dénoncé cette situation déplorable pour les usagers de la route.

⁴⁵ <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/178487/trente-ans-de-tem-petes-a-la-saaq>

L'ouverture de cette brèche a permis aux gouvernements subséquents de poursuivre ce vampirisme du Fonds, jusqu'à concurrence de 2,2 milliards de dollars à la fin de 1990. En 2006, les usagers de la route ont subi une hausse importante de leur contribution, ce qui a provoqué la colère chez plusieurs groupes.

La seconde arnaque s'est produite la même année. Le gouvernement en place a décidé de créer une taxe spéciale de 0,04 \$ sur chaque litre d'essence vendu afin de développer un Fonds vert. Une façon à la mode du temps de s'impliquer, soi-disant, dans la protection de l'environnement ⁴⁶.

De 2006 à 2019, des milliards de dollars ont été accumulés dans ce fonds soit 800 millions par année. Malgré ces sommes, les projets financés par les ministères et organismes gouvernementaux ont mené à une part très faible dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le conseil d'administration du Fonds vert n'a approuvé que 10 à 15% des projets soumis. En fin de compte, cela a été un vaste buffet ainsi qu'un conseil d'administration bidon aux frais des utilisateurs des routes du Québec. Aujourd'hui, le nom du « *Fonds vert* » a été modifié en « *Fonds d'électrification et des changements climatiques* » ⁴⁷. C'est maintenant la nouvelle mode de créer des fonds sans que ceux-ci soient utilisés adéquatement. Quelle réforme ! Aujourd'hui encore, les usagers de la route continuent de payer cette taxe de 0,04 \$ le litre d'essence. Faut-il avoir des craintes au

⁴⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1239590/finances-subventions-projets-buffet-ministeres-fonds-vert>

⁴⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1482418/quebec-fonds-vert-pouvoirs-ministre-environnement-changements-climatiques>

sujet de l'administration du Fonds des générations qui a également été créé en 2006 ? ⁴⁸.

Salon de l'automobile

En 1987, l'APA a tenu une conférence de presse à la Place Bonaventure à Montréal où avait lieu le Salon de l'automobile et ce, pour dénoncer le fait qu'il nous était impossible de louer un kiosque lors de la tenue du salon, ce qui nous aurait permis de transmettre de l'information aux visiteurs. Plusieurs salons d'exposition à travers le monde acceptaient la présence d'un organisme de protection des consommateurs, sauf à Montréal. De prime abord, nous devions vérifier l'aspect juridique de notre action puisque nous allions nous retrouver dans un espace privé et qu'il était risqué de se faire expulser par la police dans les circonstances. J'ai fait appel à l'expertise d'un de mes professeurs qui m'avait enseigné en sciences juridiques pour avoir l'heure juste. Nous devions surtout ne pas provoquer d'attroupement sur les lieux lors de la conférence de presse. Je me suis chargé de faire la circulation en spécifiant aux curieux qu'ils pourraient avoir toute l'information sur l'évènement en regardant les bulletins de nouvelles.

Lorsque nous sommes arrivés sur les lieux, il y avait déjà des policiers prêts à intervenir. Un bon nombre de médias était sur place. Louis-Philippe a fait sa conférence de presse à l'entrée du salon et par la suite, nous nous sommes dirigés à l'intérieur pour remettre le Prix citron au représentant d'un manufacturier américain. Celui-ci, offusqué, a voulu s'en prendre physiquement à Louis-

⁴⁸ <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/202001/16/01-5257069-une-nouvelle-vocation-pour-le-fonds-des-generations.php>

Philippe malgré le nombre de journalistes présents. Voyant la carrure de mon patron, il s'en est pris plutôt à un caméraman pour passer sa colère. Je suis intervenu immédiatement pour lui faire réaliser qu'il était filmé et lui dire qu'il devait se tenir tranquille. Comme un petit enfant pris en défaut, sa réaction a été de courir se réfugier derrière son kiosque. Quelques années après l'évènement, l'APA a finalement pu installer son kiosque sur un palier à l'entrée du Salon de l'automobile à la Place Bonaventure.

J'ai participé à la rédaction d'articles dans le bulletin de l'APA qui portait le nom de Auto-Conseils publié trimestriellement pour ses membres et ce, pendant de nombreuses années. Je tiens à remercier Louis-Philippe Edmonston, Jean Romano, Antoinette et Maria Greco, Marc Clapp, Georges Iny, M^e Claude Castonguay, Sean A. McAlister, M^e Marc Bergeron (OPC) et toutes les autres personnes qui m'ont apporté leur support et leur collaboration pendant les six années où j'ai travaillé à l'Association pour la protection des automobilistes (APA). Par la même occasion, je ne peux oublier de remercier certains garagistes accrédités qui, selon moi, avaient une solide expertise et un dévouement sans faille pour les consommateurs, entre autres, les spécialistes Sam Kassam en moteur, Alain Groulx en transmission, Yvon Généreux en carburation et électricité, Gene Brouillette en système de freins et direction (Monsieur Muffler) et finalement Barry Danne spécialiste antirouille.

Chapitre 8

Vigilant même dans mes périodes de loisirs

Deux autres sujets m'ont interpellé durant ces mêmes années :

Sécurité au cinéma

J'aime bien aller au cinéma pour me détendre et je me considère comme un vrai cinéphile. Quelque part en 1986, je me suis rendu au Cinéma Berri situé au 1280, rue Saint-Denis à Montréal. En arrivant sur les lieux, j'ai trouvé plutôt bizarre que l'on doive monter sur des petites marches temporaires et enjamber l'ouverture d'une vitrine pour entrer dans le cinéma. J'ai constaté que des électriciens travaillaient sur des circuits électriques dans le hall d'entrée. En attendant mon tour pour acheter mon billet, j'ai remarqué qu'une étincelle avait jailli d'un panneau électrique, ce qui a fait rire un des électriciens. Le film que je voulais voir était projeté au deuxième étage. En montant, j'ai remarqué que les murs de l'escalier n'étaient pas bien protégés car des coins de fer avaient été installés sans être recouverts de ciment à joint, ce qui pouvait constituer des arêtes tranchantes.

De plus, les rampes brillaient par leur absence. Des bâches de plastique recouvraient certains murs. Les clients déambulaient dans un véritable chantier de rénovation. Pendant que je regardais le film dans l'obscurité de la salle, un frisson m'a parcouru le corps en imaginant ce qui arriverait si un incendie se déclarait au rez-de-chaussée. Nous serions en très mauvaise posture pour quitter les lieux. Après la projection, j'ai flâné sur les lieux en me dirigeant vers une porte indiquant « *Sortie de*

secours ». En ouvrant celle-ci, j'ai vu un escalier se rendant au deuxième étage et dont les marches étaient encombrées de matériaux de construction et qui se révélaient impraticables en cas d'évacuation. Le directeur du cinéma, remarquant ma curiosité, m'a demandé de bien vouloir quitter le cinéma. Je suis ressorti par la vitrine en empruntant les petites marches branlantes. Je me souvenais d'avoir entendu parler d'une salle de cinéma où dans le passé, une véritable hécatombe s'était produite.

Le dimanche 9 janvier 1927, un incendie s'est déclaré au théâtre Laurier Palace 3215, rue Sainte-Catherine Est à Montréal dans le quartier Hochelaga. Plus de huit cents personnes étaient présentes sur les lieux. Soixante-dix-huit enfants ont péri, piétinés et asphyxiés lors de cet événement tragique. Quelques jours plus tard, plus de 50 000 personnes ont regardé défiler le cortège lors de la cérémonie funèbre ⁴⁹. À partir de ce moment, des mesures de sécurité ont été instaurées dans les théâtres et les cinémas à Montréal.

Après être sorti du cinéma, j'ai fait un signe à des policiers qui passaient par-là dans leur voiture de patrouille pour leur demander s'ils pouvaient intervenir en leur expliquant la situation. Ils m'ont dit de me rendre au poste de police du quartier, ce que j'ai fait. Rendu sur place, le sergent de police m'a expliqué que cette problématique relevait de l'expertise des pompiers. Heureusement, la caserne de pompiers avoisinait le poste de police. Lorsque je suis finalement arrivé au comptoir de la caserne, j'ai expliqué que la situation était urgente compte tenu que plusieurs projections devaient avoir lieu dans la soirée. On m'a répondu que c'était le Bureau de prévention

⁴⁹ Le journal *La Presse* Samedi le 6 janvier 2007.

des incendies qui s'occupait de ces situations et que ledit service était ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h seulement. Le service était fermé depuis une heure et personne d'autre n'avait le pouvoir de répondre aux urgences, même pas les pompiers. Je suis reparti chez moi en me disant que j'avais tout fait en mon pouvoir pour intervenir dans cette situation. J'espérais seulement qu'il ne se produise aucun évènement dramatique.

Le lendemain matin, j'ai contacté le chef du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour lui faire part de la situation inquiétante au cinéma Berri. Je lui ai également souligné le non-sens par rapport aux heures d'ouverture de son service de prévention. Si une situation d'urgence se présentait en dehors de ces heures, il n'y avait personne pour réagir, pas même les pompiers en caserne. Au cours de notre conversation, je lui ai fait part que je me préparais à contacter les médias à ce sujet et je préférais annoncer que le Service d'incendie avait réagi promptement suite à mon appel pour régler la situation. Le directeur m'a alors assuré d'intervenir immédiatement. Il m'a aussi confié qu'il s'engageait à étudier la possibilité d'instaurer de nouvelles directives qui s'appliqueraient en dehors des heures de service. Durant cet avant-midi, j'ai participé à quelques émissions radiophoniques et j'ai reçu des journalistes au bureau de l'APA pour leur faire part de la situation. J'ai été informé par l'un d'eux que des inspecteurs du Service de prévention des incendies s'étaient présentés sur les lieux et avaient pris la décision de fermer le cinéma au public jusqu'à la fin des travaux. Cela a été pour moi une petite victoire comme citoyen !

Ma deuxième préoccupation : La Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture

Un jour, l'un de mes amis M. Joseph Béchar, mécanicien au Garage coopératif de Longueuil m'a contacté pour me faire part que la veille, un jeune représentant de la compagnie de préarrangements funéraires avec qui il avait signé deux contrats pour lui et pour sa femme quelques années auparavant, venait de lui rendre visite. Lors de sa visite, le type en question avait réussi à les convaincre que les anciens contrats n'incluaient pas certains services. M. Béchar m'a avoué que le couple venait de signer, sous pression, deux autres contrats de plusieurs milliers de dollars. Il m'a fait part que sa femme et lui, compte tenu de leur âge, n'avaient pu résister à l'assaut de ce vendeur et venaient tout juste de réaliser qu'ils avaient probablement été dupés.

Le lendemain, je me suis rendu chez lui afin d'étudier les fameux contrats. J'ai appelé la compagnie pour obtenir quelques explications. On ne voulait pas répondre à mes questions et la conversation n'a mené à aucun résultat. Nous avons donc expédié une lettre par courrier recommandé à la compagnie en l'enjoignant d'annuler les contrats signés la veille et de rembourser l'intégralité des montants. Un délai de dix jours maximum leur était imposé pour donner suite, sinon nous engagerions les procédures judiciaires qui s'imposaient dans de pareils cas. M. et Mme Béchar ont reçu quelques jours plus tard le remboursement complet.

Par curiosité, j'ai effectué une recherche dans le domaine des préarrangements funéraires et des contrats que l'on offrait aux consommateurs du Québec. J'ai

découvert que plusieurs entreprises avaient leur siège social soit en Ontario ou aux États-Unis. Nous n'avions aucune protection juridique pour sécuriser les contrats que l'on signait au Québec. S'il advenait une faillite, une fermeture ou une liquidation de ces entreprises, les consommateurs perdaient tout bonnement leur mise de fond. Dû à l'absence de réglementation dans ce domaine au Québec, les représentants des entreprises se permettaient de faire de la sollicitation dans les résidences pour personnes âgées, les centres d'accueil, les hôpitaux (personnes malades ou leurs proches) ou même par téléphone. Cela devenait une situation incontrôlable.

Lors d'une réunion avec les membres du Contentieux de l'OPC, j'ai fait part de mes recherches et signalé que selon moi, une loi et une réglementation étaient essentielles en cette matière parce que principalement cela concernait les personnes âgées et leur situation financière. La majorité des contrats à ce moment-là étaient d'environ 5 000 \$. Je leur ai soumis trois exemples. Si une compagnie de préarrangements funéraires signait cent contrats à 5 000 \$ chacun, cela représentait 500 000 \$, cinq cents contrats, 2,5 millions de dollars et finalement mille contrats, 5 millions de dollars. Les membres du Contentieux ont été un peu surpris que cette demande provienne d'un représentant de l'APA.

Les représentants de l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF-centre) de Montréal et du Service d'aide au consommateur (SAC) de Shawinigan en Mauricie présents à cette réunion, ont appuyé ma requête de même que les membres du Contentieux de l'OPC. Je tenais à ce que le Québec se dote d'une législation et soit le précurseur dans ce secteur d'activités.

En 1987, la loi et les règlements ont été promulgués par le Parlement du Québec, encadrant ainsi les pratiques du domaine (Loi sur les arrangements de services funéraires et de sépulture Chap.A-23.001). Cela s'est fait rapidement. L'Office de la protection du consommateur a eu le mandat de voir à son application. Pour avoir pris connaissance de la loi et des règlements adoptés, le fait d'obliger les entreprises à déposer les montants d'argent relatifs aux contrats dans un compte en fidéicommiss et d'avoir règlementé en ce qui a trait aux cas d'harcèlement potentiel des personnes âgées dans leur milieu de vie est selon moi une très bonne avancée. Je tiens à remercier les membres du Contentieux de l'Office de la protection du consommateur d'avoir pris en compte mes demandes dans ce dossier ainsi que toute autre personne impliquée qui a permis l'adoption de cette loi.

Dans un article publié par le journal La Presse en 1988, il était mentionné que plus de 50 000 Québécois ont déjà acheté des services funéraires et de sépulture. Les sommes détenues par les entrepreneurs funéraires dépassent 100 millions de dollars. En six ans, le nombre de consommateurs qui anticipent les coûts reliés à leur décès a quadruplé. « *C'est un marché évalué à 600 millions de dollars* »⁵⁰.

⁵⁰ Journal *La Presse* Montréal, Vendredi 26 février 1988 journaliste Nicole Beauchamp.

Pourquoi l'automobile?

Pourquoi mon intérêt pour l'automobile? J'ai toujours été fasciné par cette invention qui est le résultat de plus de cent ans d'innovations technologiques et qui a réussi à produire au fil des ans un véhicule relativement fiable, qui se déplace avec une autonomie appréciable et fournit son propre éclairage. Il utilise en se déplaçant sa propre force motrice sans intervention externe. Il intègre des inventions géniales comme par exemple le moteur à combustion et son système d'alimentation (carburateur), le décuplement de sa force par une transmission, le système de direction, le différentiel pour le braquage de ses roues, le système de freinage sécuritaire en utilisant l'hydraulique, le système de chauffage, la complexité du système électrique et électronique et finalement la recherche sur les pneumatiques.

Les travaux effectués par l'Institut de recherche de Hydro-Québec (IREQ) sur les moteurs-roues étaient prometteurs. L'idée de récupérer l'énergie cinétique en utilisant la rotation des roues du véhicule comme quatre génératrices est fascinante. Il s'est avéré que ce procédé perdait de son efficacité dû au mauvais état de nos routes. On aurait pu espérer qu'une solution technologique soit apportée pour résoudre ces difficultés. La recherche de l'Institut sur les batteries depuis plus de quarante ans a débouché sur la batterie au lithium métallique à électrolyte solide au polymère/céramique. Elle est plus légère, sécuritaire et durable et elle sera commercialisée d'ici 2025-2027. Les fabricants d'automobiles s'intéressent à cette avancée prometteuse ⁵¹.

⁵¹ hydroquebec.com/ce-electrification-transports-stockage-energie/batteries-a-electrolyte-solide.html

Je rêve qu'un jour, pour la sécurité des usagers de la route au Québec, on procède à l'inspection obligatoire des véhicules de promenade comme cela se fait en Ontario et dans la majorité des provinces pour les véhicules de plus de trois ans et par la suite à tous les deux ans. Les inspecteurs pourraient par la même occasion utiliser un logiciel qui indiquerait tous les rappels relatifs à la sécurité émis par les fabricants d'automobiles. Cela permettrait de valider que toutes les corrections nécessaires ont été effectuées afin que le certificat de sécurité puisse être émis au propriétaire du véhicule. Il est important de noter que la notion de « *rappel* » signifie qu'un problème majeur doit être réglé sur le véhicule le plus rapidement possible.

J'espère aussi que grâce à toutes les avancées technologiques, on sera à même de détecter un problème de sécurité au moment du contrôle de qualité en usine et avant même de procéder à la livraison du véhicule, que ce soit une automobile, un camion, un autobus ou tout autre moyen qui servira lors de nos déplacements. Il ne faut pas attendre qu'il y ait des pertes de vie pour réagir.

Actuellement sur le prix de vente d'un véhicule, un certain montant placé dans une réserve par le fabricant, est consacré aux éventuels coûts de réparation (suite à un rappel) ou pour régler des poursuites judiciaires. En favorisant un plus grand contrôle de qualité sur leurs véhicules, les fabricants n'auraient plus à prévoir une aussi grande réserve puisque les problèmes seraient détectés dès la fabrication et par conséquent, le prix de vente pourrait être moins élevé. De plus, espérons qu'un jour, l'intérêt des actionnaires ne primera plus sur la vie des automobilistes.

Selon un rapport du 6 décembre 2018 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) une agence spécialisée de l'Organisation des Nations unies (ONU), les accidents de la route tuent chaque année 1,35 millions de personnes dans le monde ⁵². Les coûts indirects d'accidents générés par la mortalité et les blessures sont considérables pour les finances publiques et ont de lourdes conséquences pour les familles. Il n'est pas logique qu'un produit qui supposément doit améliorer notre condition de vie, en même temps peut causer des blessures ou la mort, soit vendu librement sur le marché sans véritable contrôle vu l'augmentation phénoménale de la production mondiale de l'automobile ⁵³. Pour ce qui est de la conscientisation de l'alcool au volant, l'installation d'un détecteur d'alcoolémie sur tous les véhicules en circulation pourrait être une solution en termes de prévention afin d'assurer le conducteur qu'il ne dépasse pas les limites permises avant de démarrer son véhicule. À grande échelle, le coût de production de cette technologie intégrée à l'ordinateur de bord du véhicule serait minime, tout cela, en attente de la voiture autonome sécuritaire qui pourra régler une bonne partie de ce problème.

Il devient évident que l'auto électrique deviendra la norme au Québec grâce à l'énergie renouvelable. Les carrosseries en fibre de carbone ⁵⁴ permettraient d'éliminer la corrosion. L'autonomie de la batterie se développera pour passer de 610 kilomètres à plus de mille ⁵⁵. La

⁵² <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1140413/oms-organisation-mondiale-sante-accident-route-mort-monde>

⁵³ <https://www.notre-planete.info>ecologie>transport> La place de l'automobile dans nos sociétés :faits et chiffres

⁵⁴ Fibre de carbone, matériau composite ultraléger, pour la réalisation de pièces de carrosserie ou mécanique.

⁵⁵ <https://www.automobile-propre.com/voitures/tesla-model-s/>

conduite sera semi-automatique où entièrement autonome. L'entretien sera réduit au strict minimum. La sécurité passive sera grandement améliorée grâce à de nouvelles technologies et à l'habitacle indéformable suite à un impact, etc.

Loi anti-citron

La Loi anti-citron qui existe dans les cinquante états américains a été une bonne avancée pour les consommateurs. Cela implique qu'après quatre tentatives de réparations infructueuses durant la première année ou trente jours sans pouvoir utiliser le véhicule, le fabricant doit le reprendre et rembourser le consommateur. Cette loi a eu des répercussions même au Canada puisque beaucoup de véhicules vendus au pays sont fabriqués aux États-Unis. Pour le fabricant cela est moins coûteux de rembourser le coût du véhicule que de procéder à une autre commande ayant les mêmes spécifications.

À quand une telle loi au Québec? L'APA, par l'entremise de son président Georges Iny, lutte depuis 1990 pour faire progresser cette idée ⁵⁶. Une loi était à l'étude durant ces années mais n'a jamais abouti à des résultats tangibles.

Régie de l'assurance automobile du Québec

En 1987, j'ai reçu un appel provenant d'un gestionnaire du bureau régional de Montréal de la Régie de l'assurance automobile du Québec (RAAQ), aujourd'hui la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Il désirait fixer un rendez-vous pour une rencontre. J'ai

⁵⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/770931/vehicules-defectueux-citrons-recours-consommateurs>.

immédiatement pensé que les démarches que j'avais entreprises depuis les trois dernières années pour dénoncer publiquement la Régie de ne pas implanter l'inspection obligatoire des véhicules de promenade portaient fruit. J'ai été reçu par deux individus fort sympathiques avec qui j'ai pu discuter entre autres, du dossier de l'inspection obligatoire. Rapidement, j'ai constaté que mon entretien ressemblait plutôt à une entrevue d'embauche. Je leur ai indiqué que je n'avais aucune intention de travailler pour le gouvernement et c'est alors qu'ils m'ont fait part d'un projet. Mon mandat, si je l'acceptais, consistait à implanter un réseau de mandataires qui effectueraient l'inspection des véhicules lourds sur l'île-de-Montréal.

Ils avaient appris par les médias que Louis-Philippe et moi devions quitter l'APA. La RAAQ m'offrait un contrat d'un an et demi pour implanter le réseau. Je leur ai confirmé que ma prestation de service à l'APA était définitivement terminée et que je n'envisageais pas d'y retourner comme président. À ma question sur la suite des choses, ils m'ont répondu qu'il y avait une possibilité que l'inspection obligatoire des véhicules de promenade soit instaurée dans le futur.

Je leur ai soumis mes propres conditions. On devait m'adjoindre un inspecteur compétent, en uniforme, provenant du Centre d'inspection des véhicules lourds de Pointe-aux-Trembles qui serait, entre autres, un témoin qui m'accompagnerait à chaque visite. Cela éviterait toute ambiguïté (offre de pot de vin, etc.) lors des rencontres avec de potentiels mandataires. De plus, ce même individu devrait avoir une connaissance du milieu et pourrait me transmettre de l'information sur des entreprises problématiques, ce qui faciliterait le travail. Il n'était pas question pour moi que je porte un uniforme,

j'avais déjà connu cela comme facteur. Ils m'ont bien compris que si le président de la Régie (que j'avais déjà rencontré) ou le ministre exerçait une ingérence quelconque sur le dossier, je quitterais mes fonctions immédiatement.

Finalement, nous nous sommes mis d'accord sur les termes du contrat. Je voyais dans ce mandat l'importance de diminuer le nombre d'accidents graves sur l'île-de-Montréal et par conséquent de sauver des vies. Pour moi, c'était une très bonne raison de m'impliquer dans ce dossier. Mon titre était : Responsable de l'accréditation et de la vérification mécanique à la Direction régionale de l'Île-de-Montréal, pour la Régie de l'assurance automobile du Québec.

Le jour de mon arrivée à la RAAQ, un employé de la Direction des communications, m'ayant croisé dans le corridor, s'est informé auprès de mon supérieur de la raison de ma présence sur les lieux. Il connaissait très bien mes positions sur certains sujets pour avoir lu dans les journaux les résumés de mes conférences de presse. Je l'ai entendu dire à mon patron qu'il avait laissé entrer le loup dans la bergerie. J'ai pris cela comme un compliment. Celui-ci lui a mentionné qu'il avait besoin dans ce dossier d'une personne intègre et qu'il était parfaitement au courant que j'étais un ancien directeur de l'Association pour la protection des automobilistes.

Mon travail consistait à rencontrer les gestionnaires des entreprises de transport afin de les informer du nouveau programme. Les nouveaux mandataires devaient se procurer un décéléromètre portatif au coût d'environ 1 200 \$ qui servait à vérifier l'usure des freins sans démonter les pneus. La deuxième obligation consistait à mettre en place un programme d'entretien préventif pour

tous leurs véhicules. Pour une entreprise qui n'avait pas déjà un programme d'entretien préventif, nous lui offrions notre aide pour en mettre un en place. Par contre, si l'entreprise avait un programme, on exigeait de voir les dossiers de vérification et on choisissait quelques véhicules au hasard pour l'inspecteur de la RAAQ qui s'assurait qu'il n'y avait pas de problèmes majeurs relatifs à la sécurité. Cela nous permettait de confirmer le sérieux de l'entreprise quant à l'application du programme. De notre côté, nous devions démontrer le sérieux de la démarche de la Régie qui avait comme but d'améliorer la sécurité sur les routes du Québec.

Nous avons offert aux entreprises les services de l'un de nos inspecteurs routiers pour quelques heures afin d'assurer la formation de leurs mécaniciens et leur permettre d'améliorer la méthode d'inspection complète sans perte de temps. Ce service était apprécié des propriétaires et des gestionnaires des compagnies de transport. Notre rôle était de dénicher les entreprises qui répondaient le mieux aux critères de qualité pour devenir mandataires de la RAAQ. Les mandataires sont des entreprises privées accréditées par un organisme gouvernemental qui ont la responsabilité d'effectuer la vérification de composantes mécaniques reliées à la sécurité.

Ces mandataires devenaient de véritables partenaires de la RAAQ. Le programme d'inspection obligatoire des véhicules lourds était établi pour tout véhicule immatriculer au Québec ayant un poids de plus de 4 500 kg ainsi que pour les autobus, minibus, taxis et limousines, véhicules d'urgence incluant les ambulances, véhicules de police, remorqueurs et finalement les véhicules des écoles de conduite.

Contrôle routier

Pour faire suite à l'instauration du nouveau programme, une agence de service relevant du ministère des Transports et rattachée à la SAAQ, représentée par des contrôleurs routiers, effectue des contrôles en entreprise et chez les mandataires en s'assurant que les propriétaires exploitants et conducteurs de véhicules lourds respectent leurs obligations. Les contrôleurs routiers s'assurent du respect des lois et règlements qui régissent le transport des personnes et des biens. Le contrôle sur route s'effectue en véhicule de patrouille et dans les postes et aires de contrôle ⁵⁷.

En plus de faire l'inspection des véhicules lourds de leur flotte, il faut savoir qu'en 2019, cent cinquante-cinq mandataires au Québec effectuaient, contre rémunération, plus de 300 000 inspections mécaniques ⁵⁸.

Je tiens à remercier quelques personnes rencontrées à la Régie. Certaines sont des amis(es) encore aujourd'hui, Jacques Vézina, Robert Desrochers, Jean-Marc Roussel, Réjean Granger, Judith Labrosse, Chantal Gravel.

Syndicat des copropriétaires

Depuis 1981, j'habite un condominium de type maisons de ville dans la municipalité de Longueuil, plus précisément dans l'arrondissement de Greenfield Park. Mes racines sont maintenant sur la Rive-sud de Montréal. Le

⁵⁷ <https://saaq.gouv.qc.ca/contrôle-routier-quebec> Contrôle routier Québec-SAAQ

⁵⁸ <https://saaq.qc.ca/contrôle-routier-quebec/mandataires> Mandataires en vérification de véhicules routiers-SAAQ

nom est Syndicat des copropriétaires de Fairgreen Acres situé au 961, rue Legault.

J'ai toujours été présent aux assemblées annuelles, apportant des propositions et multipliant les interventions, toujours dans le but d'améliorer le bien-être de notre communauté. En 1990, j'ai été élu membre du conseil d'administration. Ma responsabilité était la supervision de l'entretien extérieur sur plus de cinquante-neuf bâtiments soit trois cent vingt-quatre unités de copropriété. Je devais solliciter des soumissions pour des travaux à effectuer et présenter celles-ci aux autres membres du conseil d'administration pour approbation. Je veillais à l'exécution des travaux. Tous les mercredis soir, les copropriétaires désirant discuter d'un problème, pouvait me rencontrer au centre communautaire du condominium. Une rencontre du conseil d'administration était planifiée mensuellement.

À la première rencontre du conseil, un des membres qui avait comme responsabilité la gestion de l'entretien des terrains et l'érection d'une clôture de plus de 1 200 pieds linéaires sur la partie nord du domaine, nous a fait part qu'il ne voulait pas s'investir dans ce projet et ce, même si celui-ci avait été accepté majoritairement lors de la dernière assemblée générale. En se présentant comme administrateur, il croyait qu'il pouvait bloquer le projet et remettait surtout en cause la souveraineté de l'assemblée générale. Il a dû démissionner à la demande du conseil d'administration.

J'ai donc hérité du mandat de responsable de la gestion de l'entretien des terrains et du parc couvrant 250 000 pieds carrés et regroupant plus de huit cents arbres. J'ai dû également reprendre le mandat de l'érection de la clôture car pour moi, il était capital de respecter la

décision prise lors de l'assemblée générale. J'ai aussi accepté de voir à l'installation de nouveaux modules dans l'aire de jeux des enfants.

Plusieurs mandats étaient assurés par les autres membres du conseil d'administration dont tout ce qui était en lien avec la gestion du centre communautaire, les opérations liées à la piscine et à la pataugeoire, le stationnement, la comptabilité, le système de câblodistribution qui était notre propriété et qui pouvait diffuser les émissions de plusieurs chaînes francophones et anglophones ainsi qu'un poste d'information interne. Nous avons réussi à accomplir le travail d'administrateur et avons exécuté nos mandats en présence de seulement quatre membres au sein du conseil au lieu de cinq requis habituellement.

Deux ans plus tard en 1992, j'ai posé ma candidature comme président du syndicat. Ce rôle n'est pas décisionnel contrairement à celui des administrateurs. Le président a le devoir d'assister aux réunions du conseil et de veiller aux intérêts de l'ensemble des copropriétaires. À la fin de mon mandat, j'avais noté dans le rapport soumis à l'assemblée générale, que plus de six toitures avaient été restaurées par une entreprise d'installation de gouttières. Celle-ci avait fixé des panneaux de contreplaqué directement sur les anciens bardeaux d'asphalte et installé les bardeaux neufs par-dessus. Forcément, sous l'effet de la condensation, les six toitures ont subi des infiltrations d'eau et se sont retrouvées dans un état de pourriture avancée. L'information notée à mon rapport concluait que nous ne pouvions poursuivre légalement un administrateur pour incompétence puisqu'il avait été élu par l'assemblée générale. Nous devons assumer notre décision même si nous avons appris que c'est

l'administrateur lui-même qui avait apparemment demandé d'exécuter les travaux de cette façon. Il est possible d'intenter des poursuites judiciaires lorsque l'on peut prouver qu'il y a eu fraude. Dans ce cas-ci, nous n'avions pas de preuves.

Suite à cette expérience malheureuse, compte tenu du budget annuel de plus 300 000 \$ qui avait tendance à augmenter pour les années à venir et l'âge des bâtiments (la construction datait de 1973), nous avons peut-être intérêt à embaucher une compagnie de gestion. Si des problèmes survenaient pour incompétence ou manquements, nous pourrions prendre des poursuites judiciaires contre celle-ci. L'assemblée générale a donc voté majoritairement pour que le prochain conseil d'administration embauche une compagnie de gestion avec certaines conditions, soit un contrat d'une année seulement, renouvelable par un vote majoritaire à l'assemblée générale. De plus, l'entreprise ou ses employés ne pourraient résider dans la copropriété. Nous laissons la possibilité aux membres du nouveau conseil d'administration d'ajouter de nouvelles clauses qu'ils jugeraient nécessaires dans l'intérêt de l'ensemble des copropriétaires. Un comité de sélection devait être formé par les membres du conseil et plusieurs soumissionnaires devaient être rencontrés.

Quelques années plus tard, la compagnie de gestion en poste a été remerciée. Beaucoup de temps, d'énergie et de discussions ont été nécessaires pour clore une période qui avait fourni à elle seule, suffisamment de matière pour écrire un livre complet sur l'histoire du condominium. Je laisse sagement cette tâche à d'autres pour me concentrer sur des anecdotes plus positives. Soyons réaliste, si on ne prend pas le temps de voir à ses affaires, il

y aura toujours quelqu'un d'autre pour le faire à notre place mais pas toujours dans notre intérêt.

Collaboration

En 1990, j'ai décidé de faire une recherche sur le coût de remplacement de la porte de garage de nos unités car j'avais remarqué que certaines entreprises offraient le service aux copropriétaires à un prix démesuré pour une porte de piètre qualité. Avec plus de deux cent quarante copropriétés avec garage, il devenait important d'offrir un service de qualité à un prix très concurrentiel. Il était primordial pour moi de trouver un collaborateur pour offrir ce service. J'ai finalement déniché la perle rare qui effectuait cette tâche d'une façon très professionnelle à un coût raisonnable. La collaboration avec Gille Pigeon de l'entreprise G.D. Portes de Garage Enr. a débuté il y a plus de trente ans et se poursuit encore aujourd'hui.

J'avais comme tâche de retirer l'ancienne porte et toute sa quincaillerie et par la suite, procéder à l'installation d'un nouveau cadre en bois avant que Gille mette en place la nouvelle porte. Nous avons effectué l'installation de plus d'une centaine de portes à un prix défiant toute concurrence. J'ai développé une solide amitié avec Gille (pas de «s» à son prénom, il est unique). Je lui offre mes remerciements pour tous les services rendus.

Dans la même période, j'apprenais qu'un de mes voisins avait fait remplacer deux fenêtres sur son unité et avait dû déboursé une somme exagérée pour ce service. En faisant une rapide étude de marché, le condominium représentait au bas mot deux mille fenêtres à remplacer arrivant à la fin de leur vie utile après plus de vingt ans et qui étaient déjà de piètre qualité au moment de la construction. Grâce à mon ami Gille, j'ai trouvé une

entreprise fiable et efficace. Celle-ci s'appelle Vitrierie Boucherville Inc. J'ai beaucoup appris de l'installateur M. René Bélisle, expérimenté et compétent. Mon travail consistait à trouver des clients potentiels et pour moi, il était important de seconder les installateurs lors du remplacement des fenêtres. Plusieurs centaines de fenêtres ont été installées dans la copropriété par cette entreprise. Les dirigeants de celle-ci sont aussi devenus des amis. Je tiens à remercier Armand Bagordo, Isabelle Dutton et Jean Fortier pour leur compétence, leur loyauté et leur intégrité. Je tiens à souligner la qualité du travail des installateurs; Daniel et Paul Marley et Jerry Parr. Ils offrent encore aujourd'hui leurs services à notre copropriété.

Chapitre 9

Dépôt d'un mémoire : une vision de la société

En 1995, le gouvernement du Parti québécois demande aux citoyens et citoyennes de s'exprimer sur un avant-projet de loi concernant la souveraineté du Québec avant le prochain référendum. On pouvait soumettre un mémoire à la Commission sur l'avenir du Québec. Nous pouvions, pour une première fois au Québec, exprimer nos attentes quant à notre avenir. J'ai donc soumis un mémoire qui portait le titre :

Mémoire déposé par Michel Sigouin, pour les membres de la Commission de la Montérégie sur l'avenir du Québec

Concevoir un pays, c'est aussi concevoir les réformes qui pourront être apportées dans un avenir rapproché, sur les pouvoirs et devoirs de l'administration publique en rapport avec les services offerts à ses citoyens et citoyennes.

Voici quelques améliorations et principes qui seraient souhaitables selon ma vision d'un pays plus proche des préoccupations de ses citoyens et citoyennes.

Le Québec deviendrait une zone libre d'armement nucléaire : aucune fabrication ou stockage d'armes nucléaires sur son territoire. Aucune force armée, sauf une garde nationale pour la protection de son territoire (basé sur la garde nationale aux USA).

Pouvoir administratif

Le vérificateur général aurait le pouvoir d'engager des poursuites pénales et civiles, le pouvoir de réduire les budgets des ministères lorsqu'il y a gaspillage suite à deux rapports annuels et le pouvoir de recommandation pour démettre un représentant ou représentante au parlement central, municipal ou scolaire.

Commerce intérieur

Une obligation à toute entreprise faisant affaire au Québec d'investir 5% de ses profits dans la formation de sa main-d'œuvre. Le gouvernement central établirait un mode de subventions aux entreprises qui privilégieraient un produit dont les marchés mondiaux sont en demande, selon les évaluations effectuées par les ambassades à l'étranger.

Commerce Extérieur

Établir des ambassades vers les marchés du 21^e siècle aussi bien en Occident qu'en Orient. Nous devons savoir comme pays, si dans différents secteurs commerciaux d'activités il vaut mieux devenir dépositaire de biens ou devenir des manufacturiers (une politique globale du commerce). Cela toucherait automatiquement les programmes de subventions, de la formation, de la création de l'emploi, etc.

Un comité de coordination du commerce pourrait être mis sur pied avec deux mandats prioritaires. En premier lieu, recherches et informations de nouveaux produits à l'exportation. En deuxième lieu, établir une politique d'échanges technologiques et de main-d'œuvre avec tous les pays.

Pouvoir judiciaire

Mettre sur pied une police des polices qui a des pouvoirs d'enquêtes, de radiations ainsi que le pouvoir d'engager des poursuites au criminel et au civil sous la supervision directe du ministre de la Justice (Procureur général du Québec).

Appliquer avec plus de célérité et sévérité les règles de pratique et un code de déontologie à l'ensemble de la magistrature, ce qui permettrait l'amélioration de l'image de la justice.

Réformer en profondeur le Code de procédure civile du Québec pour en réduire les abus de procédures et limiter les délais. Ce qui permettrait de réduire les coûts prohibitifs pour l'état et les citoyens. Cette réforme pourrait aussi enfin permettre l'accès plus facilement aux citoyens au système judiciaire et d'éviter son engorgement.

Mettre à jour en bonifiant les critères d'admissibilité à l'aide juridique et limiter les abus.

Politique familiale

Depuis de nombreuses années, nous attendons une véritable politique familiale qui touche aussi bien l'éducation, le logement, la reconnaissance du travail au foyer, la fiscalité, le support physique et psychologique pour les personnes en difficulté. Nous éteignons les feux et camouflons la misère et la pauvreté. Une véritable politique familiale s'impose en se basant sur un esprit d'équité.

Nous nous dirigerons au siècle prochain vers une société de personnes du troisième âge. Nous devons avoir une politique globale d'intégration des personnes âgées à tous les niveaux de la vie quotidienne. (Exemple : personnes âgées en garderie afin de favoriser le contact avec les enfants et les aînés). En tant que société nous devons considérer la connaissance, l'expérience, l'énergie et la disponibilité de ces gens-là.

Éducation

Il serait souhaitable de permettre l'apprentissage de connaissances médicales de base au début du secondaire. Ce qui permettrait de responsabiliser les individus sur une saine alimentation ainsi que de l'importance des soins corporels afin de favoriser une bonne condition physique.

À long terme, nous pourrions minimiser les soins prodigués ainsi que l'abus de médication. Une connaissance accrue s'avère souvent une prévention efficace.

Un apprentissage du domaine juridique serait aussi souhaitable dès le début du secondaire ce qui favoriserait l'esprit de socialisation, d'intégrité, de respect individuel et collectif aussi bien des citoyens et citoyennes que des biens matériels.

L'individu pourrait porter un jugement éclairé sur ses actes et avoir une bonne idée des conséquences; il assumerait ainsi sa responsabilité sociale.

Il faut espérer que grâce à cet humble moyen, la réduction du vandalisme, la prévention du crime et de l'incarcération et finalement, augmenter l'esprit de responsabilité individuel et collectif.

Une conséquence positive à court terme pour la société pourrait être de réduire le coût exorbitant du système judiciaire et carcéral. Une politique de formation de la main-d'œuvre spécialisée dans les nouvelles technologies pourrait être appliquée à l'intérieur des murs carcéraux.

Établir des échanges étudiants avec les pays émergents tels que la Chine et autres pays de l'Orient. (Exemple : Office franco-québécois pour la jeunesse).

Niveau universitaire

Évaluation des programmes de formation selon les possibilités réelles de création d'emplois. De plus, petites universités très spécialisées et reliées aux entreprises (programme-cible).

Sécurité routière

Mettre sur pied un programme obligatoire de vérification des véhicules de promenade touchant la sécurité et cela à tous les deux ans. Depuis 1973 que des demandes de la sorte ont été faites au gouvernement et ce, sans succès. Une inspection obligatoire lors de la revente du véhicule serait aussi nécessaire.

Rétablir une réglementation sévère et appliquée pour les véhicules lourds touchant le poids maximal, la vitesse et le manque d'entretien. Être plus coercitif lors du renouvellement des permis des compagnies de transport afin d'éliminer les récidivistes.

Information

Un nouveau pays se doit d'avoir un regard objectif sur le contrôle de l'information. Une loi anti-monopole devrait être inscrite dans la législation du Québec couvrant la télévision, la radio et les journaux.

Télé-Québec doit garder son rôle de télévision éducative lors de son développement futur. C'est une question de choix de société.

Échéance référendaire

Si la conjoncture n'est pas appropriée, il serait regrettable de gaspiller toutes les énergies et ressources financières pour respecter l'année 1995. Une stratégie efficace a beaucoup plus de portée que l'empressement. Si ce n'est pas en 1995, cela pourrait être durant l'année suivante.

Après tout, c'est l'avenir d'un pays qui est en jeu. Comme citoyen, cela nous permettrait de voir le gouvernement actuel faire ses preuves comme gestionnaire du Québec.

Pour terminer, je vous remercie de votre attention et vous sou mets respectueusement le contenu de la question référendaire qui pourrait être retenue :

“Êtes-vous prêt à devenir un pays souverain tout en demeurant un partenaire économique canadien, OUI ou NON”.

Michel Sigouin le 12 février 1995

Un perfectionnement par un cours du soir en électricité

En 1997, je me suis inscrit à un cours du soir en électricité d'une durée de quatre-vingt-dix heures, ayant pour titre préparation à l'examen de la licence « C », qui permettait d'effectuer des travaux d'électricité dans le secteur résidentiel. Le cours se tenait au Service régionalisé de la formation professionnelle de la Commission scolaire Jacques-Cartier à Longueuil.

Auparavant, j'avais fait les démarches auprès de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) pour obtenir les crédits de toutes les heures que j'avais effectuées comme apprenti auprès d'électriciens

embauchés lors de mes contrats de rénovation. Un représentant de la corporation m'a informé qu'il ne pouvait reconnaître mes heures travaillées puisque j'étais un employeur. J'ai tout de même suivi ma formation en sachant que la corporation ne me reconnaîtrait jamais comme électricien si par malchance un jour, je provoquais accidentellement un incendie lors d'une réparation. De plus, je doutais que ma compagnie d'assurance accepte de payer les dommages en invoquant le fait que je n'avais pas de carte de compétence.

Cependant, j'étais convaincu que je pourrais défendre ma cause devant un tribunal en informant le juge que j'avais suivi et réussi un cours de préparation à l'examen de la licence «C» et probablement profiter de l'occasion pour dénoncer les technocrates de la Corporation des maîtres électriciens du Québec de ne pas m'avoir octroyé la carte de compétence. Vive la technocratie!

Une implication pas toujours facile dans les condominiums

Entre 2003 et 2010, conscient que certains problèmes se présentaient relativement au travail des administrateurs et de la compagnie de gestion de l'époque, j'ai publié plusieurs circulaires d'information, en français et en anglais que je livrais à chacune des 323 boîtes aux lettres du condominium. Avec ces circulaires, mon but était de conscientiser les copropriétaires au rôle des directeurs, administrateurs, représentants de la compagnie de gestion, vérificateur, avocat et sur certains manquements que nous subissions en tant que copropriétaires. Puisque j'intervenais souvent en assemblée générale, les gens me connaissaient et par conséquent, j'étais informé par plusieurs copropriétaires de procédés, de comportements et

d'attitude problématiques qui minaient le bon fonctionnement de notre syndicat, entres autres, des situations qui s'apparentaient carrément à un conflit d'intérêt. À plusieurs assemblées générales, j'ai déposé des propositions de règlement pour encadrer certaines pratiques abusives envers les copropriétaires. Malheureusement, la mainmise d'un grand nombre de procurations par un petit groupe avait eu comme conséquence d'empêcher toute amélioration et de contrôler l'élection des membres du conseil d'administration. Même si beaucoup de mes propositions de règlements n'ont pas été retenues, j'avais néanmoins réussi à renseigner les participants aux assemblées ainsi que tous les copropriétaires.

Mon implication a eu des conséquences. J'ai reçu des menaces de poursuites judiciaires par l'entremise d'un huissier de la part du syndicat avec la complicité de la compagnie de gestion. On a même fait parvenir la copie de ces menaces à tous les copropriétaires. C'était carrément de l'intimidation. On a même substitué des procurations qui m'étaient destinées à d'autres personnes, ce qui est illégal. Comble de l'ironie, quelqu'un s'est présenté chez moi pour me faire une offre d'achat même si mon unité n'était pas à vendre. Mon nom, ma réputation et ma liberté d'expression ont été bafoués à plusieurs reprises. On a même eu le culot de surveiller ma résidence lorsque je réunissais chez moi quelques copropriétaires pour discuter de projets de règlements, pour ensuite me dénoncer dans un rapport écrit, envoyé à l'ensemble des copropriétaires en vue de l'assemblée générale. Ce geste allait à l'encontre de la liberté de réunion pacifique ainsi que de la liberté d'association permises par l'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne. Lors de

plusieurs assemblées générales, ma liberté d'opinion et ma liberté d'expression ont été bafouées.

Je vivais sur le territoire du Québec en l'absence de mes droits fondamentaux. Je savais dès le début que je m'exposais à ces situations car, plus souvent qu'autrement, le messenger d'une cause s'expose à vivre tous ces inconvénients. J'aurais pu poursuivre en justice afin de faire reconnaître mes droits mais je ne voulais pas faire assumer les frais judiciaires découlant des procédures à l'ensemble des copropriétaires.

En cas de poursuite, j'aurais pu recourir à une demande reconventionnelle pour faire reconnaître tous les torts que j'avais subis pendant de nombreuses années. J'avais conservé beaucoup de documents pour faire valoir mes droits à la cour et de nombreux témoins auraient pu attester mes dires.

Lors de l'assemblée spéciale convoquée le samedi 14 août 2010, le remplacement de tous les membres du conseil d'administration s'est effectué finalement en toute démocratie et par la suite, le contrat de la compagnie de gestion n'a pas été renouvelé par le nouveau conseil.

Tout au long de mes expériences de bénévolat, lorsque je me présentais comme administrateur pour une quelconque association, mon but était de réaliser un ou plusieurs projets pour améliorer la qualité de vie. En 2012, étant élu administrateur du condominium, mise à part la tâche d'administrer un budget de plus de 750 000 \$, le projet qui me tenait à cœur était de superviser le remplacement d'un module de jeux pour les tout-petits qui avait été installé dans le parc dans les années 90 et qui était devenu dangereux.

Je devais prendre des informations sur la réglementation en vigueur relative à la sécurité et aux normes pour l'installation de nouveaux jeux et sur la qualité du sable pour un parc d'enfants. Je devais présenter trois soumissions pour l'approbation des autres membres du conseil d'administration. J'ai moi-même procédé au démantèlement de l'ancien module qui était brisé et rouillé et j'ai extirpé du sol les bases en béton. J'ai sécurisé les lieux des travaux et finalement, j'ai surveillé le travail de l'entreprise lors de l'installation du nouveau module de jeux. Un deuxième module a été amélioré avec l'installation d'un rocher grimpeur et le sol a été recouvert par du nouveau sable, plus adéquat pour les terrains de jeux. La joie et l'exubérance des enfants de la copropriété ont constitué pleinement mon salaire.

En 2016, je me suis à nouveau présenté à titre d'administrateur avec deux projets en tête. Le premier était de régler un problème récurrent depuis la construction du condominium en 1973. Il y avait un amoncellement de déchets à chaque semaine lors de la collecte des ordures et ce, en bordure des stationnements des cinq courts, occupés par onze bâtiments et concernant plus de soixante familles. Deux des endroits où s'amoncelaient les débris étaient situés en face du parc et constituaient un danger pour les enfants, tentés de jouer dans cet amas de toutes sortes et attiraient des bestioles indésirables.

Un projet pilote a été mis en branle en 2016 pour le court numéro 5. Le projet consistait à enfouir un conteneur, installé au fond du stationnement pour faciliter l'accès aux copropriétaires. Ce conteneur servait à déposer les déchets d'un côté et les matières recyclables de l'autre. L'année suivante, suite aux résultats concluants et à la satisfaction des occupants du court numéro 5, les

membres du nouveau conseil d'administration ont pris la décision de procéder à l'installation de quatre autres conteneurs pour les autres courts. Finalement, le projet a été complété à la satisfaction de l'ensemble des occupants.

Le deuxième projet important pour moi était la rénovation intérieure du centre communautaire, négligé depuis un bon nombre d'années. Cette année-là justement à l'été 2016, je débutais ma vie de retraité. Comme j'avais beaucoup de temps libre, j'ai décidé de m'impliquer bénévolement dans la rénovation du centre. C'était un luxe de pouvoir prendre mon temps dans la planification et l'exécution des travaux. Dans le métier, lorsque l'on débute un contrat en rénovation, le client exige qu'il soit terminé rapidement. J'avais enfin le loisir de prendre mon temps! Cela a duré quatre mois. J'ai embauché un bon tireur de joints pour effectuer un grand nombre de réparations et quelques étudiants pour repeindre les lieux en entier. J'ai changé et relocalisé les plinthes électriques. Dans le même élan, j'en ai profité pour moderniser au complet le système d'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur du centre, en utilisant la nouvelle technologie économique d'éclairage au DEL (diode électroluminescente) et un nouvel éclairage de secours. J'ai fait remplacer la boîte électrique centrale, le chauffe-eau, la valve de fermeture centrale de l'eau du bâtiment et fait localiser celle de la ville à l'extérieur. Toutes les évaluations des travaux ont été soumises et acceptées par les autres membres du conseil d'administration. J'avais maintenu mon contrat d'assurance responsabilité pendant toute la durée des travaux.

Une réalité s'impose depuis plus d'une vingtaine d'années. Les baby-boomers délaissent de plus en plus leur maison unifamiliale qu'ils ont acquise par le travail

de toute une vie. Les raisons sont multiples comme l'entretien important de l'intérieur et de l'extérieur de la propriété, l'espace devenu trop grand suite au départ de leur progéniture. Il y a aussi la nécessité de se rapprocher des grands centres afin d'avoir accès plus facilement à des soins de santé à proximité. Cette réalité a fait en sorte de faire exploser la demande dans la construction d'habitations en copropriété. L'achat d'une copropriété représente des défis bien différents par rapport à l'achat d'une maison unifamiliale et peut-être que certains acheteurs de condo n'ont pas vu tous les aspects juridiques auxquels ils pourraient faire face. Il est urgent de se pencher sur l'application juridique de ce genre de propriété.

Aspect juridique

Le Code civil du Québec (CcQ) comprend soixante-et-onze articles se rapportant à la copropriété. Les moyens juridiques pour défendre ses droits ne sont pas réalistes et surtout très coûteux. Deux exemples confirment mon propos. Exemple 1. Depuis la réforme du Code civil en 1994, l'article 1072 CcQ oblige tous les syndicats de copropriété à déposer 5% de leur budget annuel dans un fonds de prévoyance. Selon deux organismes privés du domaine de la gestion de copropriété, plus de la moitié des condominiums du Québec ne respecte pas cet article. Ce montant d'argent minimal exigé est nécessaire afin de défrayer les coûts de réparations majeures qui pourraient survenir dans le futur. Cet article de loi est un véritable coup d'épée dans l'eau puisqu'il n'existe aucun mécanisme pour vérifier qu'un syndicat de copropriété respecte cette exigence. Si un copropriétaire veut faire respecter cet article du code, il doit se rendre devant un tribunal et inévitablement payer les procédures. Les délais

pour que cette cause soit entendue pourraient prendre plusieurs mois voire même des années dans certains districts judiciaires du Québec (engorgement des tribunaux). Les honoraires exorbitants des avocats ainsi que la procédure découragent les plus valeureux.

Exemple 2. Quatre copropriétaires se sont fait refuser l'accès aux documents financiers par leur conseil d'administration. Ils ont alors intenté une procédure judiciaire pour faire valoir leurs droits selon l'article 1070 du Code civil. Lors de l'audience et dans sa décision, le juge a statué que le conseil d'administration n'avait pas le droit de refuser l'accès à tous les documents administratifs. Les frais judiciaires se sont élevés à 40 000 \$ pour les quatre copropriétaires et à 60 000 \$ pour le syndicat de copropriété. Un jugement de plusieurs pages a confirmé les termes de l'article de loi et a reconnu les droits légitimes des copropriétaires. Ceux-ci ont dû, de surcroît, déboursier un montant supplémentaire puisque les 60 000 \$ déboursés par le syndicat ont été absorbés par leurs frais de condominium à long terme. On peut dire une double pénalité pour reconnaître ce qui d'emblée, s'avérait un acquis. Les administrateurs de la copropriété n'ont subi aucune conséquence pour leur entêtement sauf qu'ils ont eu à payer eux aussi les coûts de la poursuite dans leurs frais de condominium.

Par ailleurs, un autre article que le législateur a intégré au nouveau Code civil est sujet à interprétations. Les copropriétaires ne peuvent refuser un budget déposé par les administrateurs. Avant la réforme de 1994, les copropriétaires pouvaient refuser, avec une majorité, un budget en assemblée générale. Le législateur, dans «sa grande sagesse», a donné le bénéfice du doute aux administrateurs comme quoi ces derniers déposeraient lors de

l'assemblée générale un budget largement en faveur des intérêts des copropriétaires. Ainsi, on a outrageusement dépossédé les copropriétaires payeurs du pouvoir de refuser un budget.

Dans le même ordre d'idées, le conseil d'administration peut augmenter les frais de condominium dans le budget sans que l'approbation des copropriétaires soit nécessaire. Une simple proposition du conseil d'administration engage l'ensemble des copropriétaires. Encore là, s'il y a contestation, le seul choix possible est d'aller devant les tribunaux. La réforme du Code civil du Québec a pris plus de vingt ans avant d'être complétée. Quel gâchis en matière de copropriété!

J'ai en tête un autre exemple absurde. Trois cent vingt-quatre copropriétés forment notre condominium. Année après année, nous vivons un problème de contrôle des procurations. L'article 350 du Code civil relatif au mandat est écrit en termes généraux et ne comporte aucune exception, ce qui permet à des copropriétaires de recueillir un nombre illimité de procurations. Nous sommes donc confrontés régulièrement à une situation où un ou quelques individus cherchent à contrôler le vote aux assemblées générales. La problématique est dans la façon dont les procurations sont recueillies, soit par harcèlement, par fausse représentation et même par manipulation. La situation s'est présentée à plusieurs reprises où un individu ou les membres du conseil d'administration annonçaient en pleine assemblée générale que les copropriétaires ne pourraient prendre aucune décision puisque certains contrôlaient le vote avec le nombre de procurations obtenues et par conséquent, certains étaient automatiquement réélus à des postes d'administrateurs.

La conséquence de cette pratique hautement discutée a fait chuter dramatiquement la participation en présentiel aux assemblées générales lorsque les copropriétaires constataient que cette façon de procéder perdurait d'année en année. On minait inexorablement le droit fondamental de la démocratie et cela en toute impunité. Il est incohérent qu'au Québec, il était possible de bafouer plusieurs droits que nous confère la Charte des droits et libertés de la personne. Ces droits sont, selon l'article 3, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

En 1999, le conseil d'administration d'une copropriété luxueuse de la région de Laval comportant cent vingt unités a demandé à un notaire de rédiger une proposition entourant cette problématique : « Chaque copropriétaire peut par procuration se substituer un mandataire. La procuration doit être écrite et doit porter la signature du mandant ou de son procureur préalablement autorisé par écrit. Si le mandant est une corporation, la procuration doit porter la signature de la personne autorisée à cette fin par la corporation. **Les mandataires ne peuvent représenter plus de deux copropriétaires.** Un procureur ne peut détenir plus de deux procurations ».

À l'assemblée générale suivante, des copropriétaires avocats de formation ont contesté ce nouveau règlement. La majorité des copropriétaires à cette même assemblée générale souveraine a décidé de l'adopter. Souvent les articles de loi ne correspondent plus à la réalité vécue dans un secteur. Cela prend une éternité avant que ces articles du Code civil soient modifiés pour correspondre à cette nouvelle réalité. Ce règlement est en application dans la copropriété de Laval depuis plus de vingt ans et a

résolu le problème du contrôle des votes lors des assemblées générales.

Pour ma part, j'ai régulièrement remis cette proposition à l'ordre du jour sans avoir l'appui suffisant de l'assemblée pour la faire adopter. Depuis plus d'une dizaine d'années, nous sommes plusieurs à attendre une vraie refonte de la législation dans le secteur de la copropriété. Le gouvernement du Québec, le Barreau du Québec et la Chambre des notaires se penchent depuis de nombreuses années sur un projet de loi pour uniformiser les déclarations de copropriété mais rien n'a abouti. On dort au gaz. Le gouvernement pourrait prendre exemple sur ce qui a été instauré pour l'uniformité du bail du logement locatif le 1er septembre 1996 ⁵⁹.

Chaque notaire produit des déclarations et des règlements de copropriété selon ses compétences et son bon vouloir. Il fait ce qu'il peut avec les outils qu'il a, ce qui engendre une confusion dans l'interprétation de ses documents au sein des conseils d'administration quand vient le temps de les appliquer. Lorsque les copropriétaires veulent remettre en question une décision du conseil d'administration, ils ont les mêmes problèmes d'interprétation. Les acheteurs de condominiums, à moins d'avoir une formation juridique, ne savent vraiment pas dans quoi ils s'embarquent lors de l'achat d'une copropriété. Aujourd'hui, le nombre de copropriétés vendues dépasse celui des maisons unifamiliales. Des milliers de consommateurs sont pris en otage par des déclarations de copropriété qui ne correspondent pas à la réalité.

Tant et aussi longtemps qu'aucun organisme de contrôle gouvernemental n'est créé pour intervenir afin que

⁵⁹ <https://educaloi.qc.ca/capsules/Le-bail>

soit mis en application les soixante et onze articles du Code civil du Québec et ainsi voir aux modifications qui s'imposent pour le futur, le secteur demeurera un vrai capharnaüm. On pourrait confier le dossier à l'Office de la protection du consommateur (OPC) ou à un nouvel organisme qui aurait pour nom l'Office de la protection des copropriétaires et qui aurait comme mandat d'intervenir dans ce secteur bien précis. Si rien n'est fait, des milliers de copropriétaires du Québec continueront de subir un grave déni de justice.

Aujourd'hui en 2022, je poursuis mon travail d'activiste en voulant fonder un comité de citoyens dans le condominium. Nous sommes 1 200 personnes et méritons que notre communauté se dote de moyens de pression pour défendre nos intérêts vis-à-vis le conseil d'administration du condominium et de la municipalité de Longueuil. En somme, un véritable comité de citoyens et citoyennes portant le nom de Comité des citoyens et des citoyennes de Fairgreen Acres (CCCFA).

Protection des fonds de pension de retraite de tous les travailleurs

Passons à un autre domaine. Un projet qui devrait être soumis au gouvernement du Québec par les centrales syndicales serait la protection des fonds de pension de retraite des travailleurs et travailleuses de la petite et moyenne entreprise privée au Québec. Ces entreprises privées devraient déposer à la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ) toutes les sommes qu'elles détiennent dans ces fonds privés, aussi bien la part de l'employeur que celle de l'employé. Ces sommes d'argent pourraient être mieux investies et plus en sécurité à la Caisse de dépôt et de placement du Québec. Cela réglerait les cas où certaines entreprises privées se servent de cet argent accumulé comme fonds de roulement, souvent jusqu'à la liquidation de l'entreprise ou même sa faillite. Présentement, les employés(es) se retrouvent sans moyens juridiques pour récupérer ne serait-ce que les montants qu'ils ont investis dans leur fonds de pension. Ils se retrouvent comme on dit si bien, le bec à l'eau!

Une législation devrait être prévue afin de sécuriser tous ces fonds privés de retraite. Il serait intéressant qu'à court ou à moyen terme, toutes les entreprises opérant au Québec déposent les sommes représentant les fonds de pension de leurs employés à la CDPQ. Même les multinationales pourraient le faire, en proportion du nombre de travailleurs à l'emploi de celles-ci sur le territoire du Québec. Nous serions peut-être le seul endroit au monde où les travailleurs du Québec auraient une véritable protection en prévision de la retraite. Nous aimons innover, c'est dans nos gènes.

Chapitre 10

Mon travail rémunéré

Dans ce chapitre, je décris le travail rémunéré que j'ai effectué au cours de ma vie.

Mon premier travail remonte à l'âge de douze ans. M. Dulude, un ami de la famille, travaillant comme garçon d'ascenseur dans une manufacture du centre-ville, m'a déniché un travail de livreur pour un petit casse-croûte au rez-de-chaussée de son immeuble. Je livrais des déjeuners et des diners dans les commerces et manufactures du coin. Je n'avais pas une grosse paie mais avec les pourboires, c'était correct.

La manufacture était située en face de la tour de la Bourse⁶⁰ qui était en construction à cette époque en 1963. Au moment d'une pause j'ai décidé, par une simple curiosité d'enfant, de monter dans la tour en empruntant les nouveaux ascenseurs afin d'y découvrir le point de vue. Arrivé au quarante-septième étage, j'ai été époustoufflé de me retrouver dans un espace complètement vide et de constater l'étendue du plancher. En plus, sous mes yeux éblouis, s'étalaient des panoramas imprenables sur le centre-ville de Montréal. Dans mon aventure, j'ai été chanceux de ne pas rencontrer des ouvriers qui m'auraient, sans aucun doute, raccompagné vers la sortie.

À l'âge de quatorze ans, mon travail consistait à vendre chaque matin à partir de 5 heures, plus d'une centaine de copies du Journal de Montréal à l'intersection de

⁶⁰ <https://ville.montreal.qc.ca/fleuve-montagne/fr/attrait/63>

la rue Papineau et du boulevard Rosemont. Par la suite, j'ai travaillé comme camelot dans mon nouveau quartier Rosemont.

À l'âge de seize ans, j'ai commencé mon premier travail à temps plein pour une entreprise d'imprimerie et de production de jouets du nom d'Eagle Toys, située sur la rue Berri près de l'avenue du Mont-Royal. Mon travail consistait à retirer des plaques métalliques peintes sortant directement d'un four sur un convoyeur, et de les empiler sur un chariot. Malgré le port de gants, mes mains subissaient de multiples coupures qui cicatrisaient rapidement vu la grande chaleur de l'endroit. Mon poste de travail était situé au troisième étage de l'édifice. La chaleur y était suffocante à cause des fours. Le quart de travail débutait à 19 h et se terminait à 7 h du matin. Durant cette période, il n'y avait aucun contremaître, seulement deux adultes ayant pour tâche d'installer les plaques métalliques sur le convoyeur à l'entrée du four. Ils étaient payés en fonction du nombre de feuilles peintes et ne s'occupaient pas de nous.

Nous étions trois jeunes travailleurs, environ du même âge. Lorsque les contremaîtres partaient vers 19 h, ils fermaient à clé systématiquement toutes les portes, même celle de l'entrée principale, ce qui constituait pour moi un problème de sécurité en cas d'incendie. J'ai avisé un des contremaîtres de cette situation qui m'a répondu qu'il n'avait jamais eu de problème à cause de cela. Le lendemain soir, mes jeunes collègues et moi avons exploré les moyens possibles pour fuir le bâtiment en cas d'incendie. La seule possibilité trouvée était de sortir par la toiture. Par contre, ce n'était pas évident d'y accéder surtout en cas de panique. Nous avons alors pris la décision d'appeler les pompiers. À leur arrivée, ils ne

comprenaient pas que la porte d'entrée principale qui était en verre soit verrouillée. Nous leur parlions à partir des fenêtres du troisième étage et c'est alors qu'ils nous ont dit qu'ils feraient un rapport de la situation à l'entreprise. Trois jours plus tard, la porte d'entrée principale étant malheureusement encore verrouillée durant la nuit, je ne peux pas expliquer comment cela s'est produit mais une poubelle métallique est tombée dans l'escalier et a entièrement fracassé la vitre de la porte. Le lendemain, les contremaîtres ont fait enquête afin de trouver le coupable mais sans résultat. En conséquence, nous avons tous perdu notre emploi. Cette expérience de courte durée m'a fait réaliser que, dans certaines circonstances, la sécurité des travailleurs n'était nullement prise en compte.

En 1967, je désirais travailler à l'Exposition universelle de Montréal (Expo 67). J'ai alors fait des démarches pour me procurer un permis de travail obligatoire à ce moment-là pour les jeunes de mon âge et qui était octroyé par un service de la Ville de Montréal. Mon permis en main, je me suis présenté à la salle à manger du Pavillon des Brasseries sur l'île St-Hélène qui servait plus de soixante sortes de bières et des repas, particulièrement des steaks. J'ai rencontré le chef cuisinier qui m'a demandé pourquoi je tenais à travailler dans sa cuisine. Je lui ai répondu que je voulais garder le souvenir d'avoir travaillé à l'Expo 67 et je lui ai montré mon permis de travail. Aujourd'hui encore, je le vois sourire. J'ai été embauché et j'ai commencé à travailler dès le lendemain. Il y a quelques mois, j'ai retrouvé ce fameux permis de travail et j'ai alors compris la signification du sourire du chef cuisinier au moment de mon entrevue. À la case « ÂGE », j'avais tracé à l'encre bleue le chiffre 6 par-

dessus le 5 imprimé en noir. Ce n'était pas très subtil de ma part mais lorsque j'avais fait la demande de mon permis, je n'avais pas encore 16 ans et je ne voulais surtout pas me faire refuser l'emploi pour ne pas avoir l'âge requis pour travailler lorsque je me suis présenté au chef quelques mois plus tard.

Le lendemain, je me suis donc présenté au restaurant du pavillon, tout fébrile, pour cette première journée de travail. Le chef m'a conduit vers mon poste de travail et m'a expliqué mes tâches. Je devais préparer les bols de salade. Je dois avouer aujourd'hui que j'ai mangé beaucoup de laitue et de légumes pendant les préparations. Comme vous le savez, à cet âge l'estomac d'un adolescent est un gouffre sans fond.

Quelques semaines plus tard, la jeune fille qui s'occupait de préparer les cafés et la crème glacée a eu un accident de travail. Un récipient en pyrex plein de café chaud a éclaté et lui a causé des brûlures. Le chef a décidé de me transférer de la préparation des salades à la préparation du café et de la crème glacée. Une fois de plus, je dois encore confesser ma gourmandise.

Grâce à cette nouvelle tâche, j'avais trouvé une façon de désaltérer les employés qui faisaient le service aux tables. Tous les jours vers la fin de l'après-midi, j'avais pris l'initiative de préparer dans plus de trente bocks givrés, un mélange de lait et de crème glacée que je fouettais vigoureusement. Chaque serveur et serveuse venait chercher son verre et me remerciait chaleureusement. Le chef était d'accord avec cette initiative et en plus, je me suis fait beaucoup d'amis. Un jour, celui-ci m'a demandé d'aller dans le congélateur, grand comme une pièce, pour rapporter aux cuisiniers des plateaux de steaks à griller. Dans une cuisine, lorsque le chef te demande de faire

quelque chose, ce n'est vraiment pas le temps de questionner. On doit obéir et rapidement. Dans le fameux congélateur, j'ai sorti un chariot rempli de plateaux de viandes. Avis aux lecteurs et lectrices, j'espère que vous ne vous apprêtez pas à manger. Je vous dirai seulement qu'une odeur putride émanait de la viande encore congelée. À mon arrivée, j'avais trouvé étrange que tout le monde travaillant au restaurant du pavillon apporte son propre lunch, c'était avant mon incursion dans le congélateur. Quelques années plus tard, le 27 septembre 1972 la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) a entre autres, enquêté sur le scandale de la viande avariée ⁶¹. Pour en revenir à mon expérience dans la cuisine du Pavillon des Brasseries, j'ai trouvé que le travail d'équipe était incroyable et j'ai vécu une expérience extraordinaire durant ces quelques mois.

J'ai trois souvenirs marquants concernant l'Exposition universelle de 1967. Le premier c'est lors de ma visite au Pavillon des États-Unis. À l'intérieur et au centre de cette construction sphérique, installé sur une plateforme surélevée, un homme noir jouait magnifiquement bien du piano. Ce musicien portait de grosses lunettes et se tenait la tête haute. En plus, il souriait tout le temps et n'avait aucune partition devant lui. Ses mélodies emplissaient harmonieusement tout le pavillon. Impressionné, je suis venu m'installer discrètement à côté de lui et je suis demeuré là un bon moment avant de me rendre compte qu'il était non-voyant. Je venais de faire l'heureuse rencontre d'une des figures majeures de la musique afro-américaine de ce siècle, monsieur Ray Charles.

⁶¹ Advitam.banq.qc.ca/notice/296272

L'autre souvenir important, je le garde de ma visite au Pavillon de la France. Des consoles de son étaient installées sur les étages supérieurs et reproduisaient les voix des plus grands écrivains français, récitant une partie de leurs œuvres littéraires. C'était vraiment fantastique ! J'y ai passé beaucoup d'heures, assis par terre, à les écouter avec bonheur. En plus, j'ai pu visionner un documentaire sur la vie et la mort accidentelle d'Albert Camus survenue le 4 janvier 1960 à l'âge de quarante-six ans. Il était de nationalité algérienne et avait reçu le prix Nobel de littérature en 1957.

Mon troisième souvenir marquant a été ma visite au Pavillon de la Jeunesse situé juste à côté du Pavillon des Brasseries. J'y passais presque toutes mes pauses. À l'entrée, il y avait une représentation en terre cuite des étapes du développement d'un embryon dans le ventre de sa mère et ce, jusqu'à la naissance de l'enfant. De plus, je me souviens que l'ambiance de ce pavillon était très festive.

J'ai eu également la chance de profiter d'une visite guidée et privée du Pavillon de L'Iran par mon professeur de gymnastique du secondaire. D'origine égyptienne, il avait été embauché pour assurer la supervision de l'aménagement du pavillon. Il avait pris le temps de m'expliquer l'histoire du peuple perse. J'ai été grandement impressionné en entrant dans ce pavillon par l'immense photographie du dirigeant du pays de l'époque, le Shah d'Iran et de sa femme Farah. Le Shah d'Iran représentait le culte de la personnalité autoritaire. J'avais beaucoup apprécié les explications de mon professeur.

Le nom du Shah d'Iran était Mohammad Reza Pahlavi. Il est né le 26 octobre 1919 et il a régné sur l'Iran de 1941 à 1979. Le pays était le deuxième plus important

pays exportateur de pétrole et de gaz au monde. Plus d'un quart de siècle après avoir succédé à son père à la tête de l'État iranien, il est sacré roi en 1967. Il a utilisé une redoutable police «La Savak» de 1957 à 1979. Ce service de renseignement et de sécurité intérieure a été instauré afin d'asseoir son pouvoir. Le 16 janvier 1979, il s'est enfui en Égypte et est mort au Caire le 27 juillet 1980. Il a été le dernier roi perse d'une monarchie ayant régné pendant plus de 2 500 ans ⁶².

En 1968, mon frère m'avait confié qu'il avait fait du porte-à-porte avec mon cousin pour vendre des aiguilles à coudre afin de payer ses dépenses d'été comme étudiant. J'ai voulu reprendre cette expérience que je trouvais intéressante et j'ai contacté sept de mes amis. J'ai divisé un territoire qui couvrait les quatre points cardinaux avec pour chacun une équipe de deux personnes. Un ami et moi avons pris la direction de la Rive-Sud de Montréal.

Nous avons convenu de ne pas réclamer de montant précis pour un livret d'aiguilles qui contenait une bonne quantité d'aiguilles de différentes longueurs. J'ai d'abord acheté les aiguilles chez un grossiste de la rue St-Laurent, un peu au sud de la rue Sherbrooke. Je devais acheter douze douzaines de livrets (une grosse). Cela me revenait à douze cents par livret et la plupart de nos acheteuses nous en donnaient plus de cinquante cents. Finalement, nous avons réalisé un super bon profit pour un travail d'étudiant! Cela m'avait aidé à développer comme on dit, la bosse des affaires. Nous avons rapidement constaté que les meilleures heures pour faire du porte-à-porte se situaient entre 18 h et 21 h. La seule municipalité qui

⁶² www.histoire-en-questions.fr/curiosites/shah-iran.html

nous a obligés à se procurer un permis de taxe d'affaires a été Ville Jacques-Cartier. J'ai rencontré le maire en lui exposant que notre statut d'étudiants nous permettait difficilement de déboursier 10 \$ pour le permis. Celui-ci nous a charitablement payé la moitié du coût du permis afin de nous encourager. En plus, il a généreusement fait rédiger et a signé une lettre de référence avec l'en-tête de la ville que nous avons amplement utilisée lors de notre sollicitation auprès des citoyens de la municipalité. D'après mes recherches, il s'appelait M. Roland Thérien. Il a été le dernier maire de Ville Jacques-Cartier (1966-1969) et a favorisé l'annexion à la Ville de Longueuil au printemps de 1969.

La vente d'aiguilles était un bon, fructueux et relaxant travail d'été. Tous mes amis ont bien aimé l'expérience et cela nous a permis de découvrir de nombreuses villes et villages à l'extérieur de Montréal.

Toujours en 1968, durant quelques mois, j'ai été livreur de commandes pour le marché d'alimentation Steinberg situé dans le quartier Côte-des-Neiges. Je faisais équipe avec mon beau-frère Serge qui possédait son propre camion de livraison. Plus tard dans l'année, mon oncle Henri le frère de ma mère, m'a proposé de poser ma candidature au ministère des Postes pour la période du Temps des Fêtes. Je devais remplacer les manieurs à la Gare centrale de Montréal qui prenaient congé durant cette période. On nous appelait les « *Pères Noël* » compte tenu de la période de notre embauche. Mon travail consistait à transborder des sacs de courrier des wagons au centre de tri. Curieusement, c'était la première fois qu'on m'appelait par mon nom de famille, M. Sigouin. Au début, je ne répondais pas car j'avais toujours l'impression qu'on appelait mon père. Il y régnait une

bonne ambiance de travail et de camaraderie. Un jour, lors d'un temps mort, un contremaître m'a demandé de passer le balai sur le plancher de la cantine. Je lui ai répondu aussitôt que ce n'était pas dans ma description de tâches. Lorsque des employés sont arrivés, je leur ai fait part de mon refus. Plus tard et à ma grande surprise, j'ai remarqué qu'une quinzaine de personnes, incluant le contremaître, étaient en train de discuter de mon cas. J'ai commencé à balayer allègrement le plancher en circulant entre eux jusqu'au moment où quelqu'un s'est rendu compte que j'étais justement en train d'accomplir la tâche demandée. Ils ont réalisé après coup que je leur avais monté une mise en scène pour tous les mener en bateau. Nous avons bien rigolé.

J'ai travaillé comme « Père Noël » durant une seule période des Fêtes. Lorsque cette période a pris fin, on m'a demandé si je voulais faire le travail de remplacement des facteurs sur l'Île de Montréal lors des congés de maladie, vacances, etc. Quelques mois plus tard, je suis donc entré officiellement au ministère fédéral des Postes et j'y suis resté dix ans.

Durant mon enfance j'étais fasciné de voir le facteur passer devant la fenêtre de ma chambre sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville. Il enjambait la rampe du balcon pour livrer chez mes voisins. Je me suis souvent dit qu'un jour, j'aimerais faire ce métier. Comme disent les jeunes aujourd'hui, ce travail semblait très « cool ». Parfois la vie peut nous apporter son lot de surprise. Imaginez, j'ai eu la chance de faire le même parcours que le facteur de mon enfance puisque j'ai assuré le remplacement du facteur qui effectuait cette route, et ce, pendant toute une semaine. Je peux vous affirmer que cette semaine-là a été

pour moi très forte en émotions. Je livrais le courrier dans le quartier de mon enfance.

Dans le domaine des arts populaires, j'ai pu observer de très belles murales sur des maisons et des bâtiments dans plusieurs quartiers de Montréal. J'ai photographié celles-ci pendant de nombreuses années afin de garder une trace de ces œuvres éphémères. Malheureusement, ces véritables tableaux se sont détériorés rapidement en raison de nos hivers rigoureux. Dans chaque quartier, l'Escouade de la Muralité et d'autres groupes, ont réalisé des murales sur de nombreux édifices. L'accès à la culture par leurs oeuvres était leur leitmotiv. J'ai fait plus de cent cinquante photos de ces œuvres que je possède encore sous forme de diapositives. Pour chacune des murales que je découvrais sur mon trajet, je prenais trois photos. La première pour montrer la murale elle-même, la deuxième pour l'immeuble ayant été utilisé et la troisième pour l'environnement urbain. Quelques années plus tard, j'ai offert ma collection au Musée des beaux-arts de Montréal situé au 1380 rue Sherbrooke Ouest. Ils n'ont démontré aucun intérêt pour la collection offerte gracieusement.

Au ministère des Postes, je devais remplacer les facteurs absents sur l'ensemble du territoire des stations postales de l'Île de Montréal. Cette expérience m'a grandement conscientisé sur la réalité de la vie des habitants de chaque quartier, en ce qui a trait à la pauvreté et à l'abondance. J'ai d'abord constaté que chacun de ces coins de la ville était un petit village en soi, constitué de sa propre mentalité. Dans les quartiers populaires, j'ai découvert des organisations communautaires pour le logement social et l'accès aux logements coopératifs. Entre autres, le

P.O.P.I.R. du quartier St-Henri ⁶³ qui, après avoir fait des rénovations, relogeait les résidents dans le même logement tout en s'assurant que le coût du loyer demeure abordable. On évitait ainsi des déracinements. Il y avait aussi l'information juridique pour la défense des droits des résidents par le Comité juridique St-Louis de mon quartier ainsi que les Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles et de la Petite-Bourgogne. Ces comités de service juridique ont été les instigateurs de l'implantation des services d'aide juridique en démontrant leur nécessité et ce, bien avant l'implication du gouvernement du Québec. De plus, j'ai eu la chance de visiter la première coopérative alimentaire du quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Lorsque je me suis retrouvé dans des endroits plus cossus comme dans les villes d'Outremont, Mont-Royal ou Hampstead, le choc a été troublant en comparaison des quartiers populaires pauvres et délabrés. Je me souviens d'une livraison de courrier dans une ancienne écurie située au fond d'une cour, où je me suis demandé si l'escalier de bois que je devais utiliser pour ma livraison n'allait pas s'effondrer sous mon poids. La semaine suivante, je livrais le courrier dans la ville d'Hampstead où résidaient plusieurs cadres régionaux et présidents de multinationales. Il y avait même dans cette ville à l'époque un service de police privé en plus de la police municipale. Comme je n'étais pas le facteur régulier dans le secteur, j'ai souvent dû m'identifier auprès des policiers et quelquefois être obligé de faire appel à mon

⁶³ popir.org/qui-sommes-nous/historique/
« Projet d'Organisation Populaire d'Information et de Regroupement » à la défense des locataires de Saint-Henri, Petite-Bourgogne, Côte-Saint-Paul et Ville-Émard depuis le 22 décembre 1969.

supérieur pour qu'il confirme mon statut. À un moment donné, deux représentants de l'agence privée ont voulu m'arrêter. Je leur ai alors fait valoir qu'un service de police privé qui appréhendait un fonctionnaire fédéral dans l'exercice de ses fonctions pourrait constituer un délit. Convaincus par mes propos et ayant bien compris l'argument, ils m'ont laissé faire mon travail. Suite à cet événement, je n'ai plus eu d'autres problèmes avec eux.

J'ai aussi découvert en parlant à quelques reprises avec des domestiques immigrantes travaillant dans des immenses demeures de ces quartiers bourgeois, que leurs conditions de travail équivalaient en quelque sorte à une forme d'esclavage. On leur enlevait souvent leur passeport, leurs conditions salariales étaient pitoyables et s'ajoutaient en plus des horaires sans fin avec l'interdiction de quitter les lieux. J'espère qu'aujourd'hui les aides-ménagères, souvent de nationalité philippine, sont mieux traitées. A-t-on déjà eu l'intention réelle d'abolir cette forme d'esclavage ?

Un évènement cocasse est survenu dans un quartier populaire mais je ne me souviens plus lequel exactement. Cette journée-là, je livrais le courrier comme à l'habitude lorsque j'ai aperçu un petit garçon de cinq ou six ans agitant une vieille vadrouille dans une mare de boue. Je me suis dit que je devais prendre garde à lui lorsque je passerais tout près. J'ai livré une lettre recommandée et malheureusement, je n'ai plus pensé à cet enfant. En poursuivant ma route et lorsque je suis passé près de lui, il m'a plaqué généreusement la vadrouille en plein visage. Après m'être remis de cette attaque, je lui ai demandé d'une façon relativement calme selon les circonstances, où il demeurerait. Le petit s'est aussitôt dirigé vers son domicile. Je l'ai suivi et arrivé sur les lieux, j'ai

immédiatement sonné à la porte. Sa mère m'a ouvert, un peu surprise de voir apparaître le facteur. Je lui ai tout de suite expliqué ce qui s'était produit. Après avoir écouté attentivement mes propos, la pauvre dame, sincèrement navrée de ma mésaventure, m'a aussitôt offert de payer le nettoyage de mon uniforme. Conscient que cette famille n'était pas très en moyens, je lui ai répondu que la seule chose que je lui demandais était de me fournir un linge mouillé pour me débarbouiller le visage. Après coup, l'atmosphère s'est peu à peu détendue. Nous nous retenions devant le petit garçon pour ne pas pouffer de rire et je suis convaincu qu'il n'a pas été grondé. Probablement que le petit bonhomme avait vu cette scène dans un dessin animé à la télé et qu'il avait trouvé cela très drôle ! Quelquefois, il faut savoir gérer des situations inattendues sans que celles-ci tournent au drame. Un brin de finesse et de psychologie doit s'appliquer.

En travaillant toujours à l'extérieur, on devient très à l'aise comme si tout cet espace devenait notre propre maison, avec ses avantages et ses inconvénients. C'est probablement pour cette raison que j'ai appris à communiquer facilement avec les gens que j'ai rencontrés. Dans toutes les stations postales où j'ai travaillé, j'ai remarqué que les facteurs étaient en général toujours de bonne humeur. Bien sûr, il y avait des exceptions mais c'était plutôt rare.

Laissons pour un moment mon travail de facteur. Dans les années 70, j'étais amateur de films de répertoire. Un soir, je me suis rendu au cinéma Le Charlot situé sur la rue St-Charles dans le Vieux Longueuil. En sortant après la projection, j'ai vu passer devant moi le dernier autobus en direction de la station de métro. Comme il faisait beau, j'ai décidé de marcher jusqu'à chez moi en

empruntant le trottoir du Pont Jacques-Cartier. Arrivé au milieu du pont, j'ai aperçu plus bas sur un sentier de l'Île Ste-Hélène un petit train transportant des gens. Cela m'a donné l'idée de postuler pour devenir conducteur de ce que l'on appelait « La Balade ».

Connaissant quelqu'un qui travaillait à la Ville de Montréal, je lui ai demandé de prendre des informations pour savoir à qui m'adresser pour faire une demande d'emploi. Après avoir reçu l'information, j'ai pu enfin rencontrer le responsable qui m'a embauché. Afin de pouvoir vivre cette nouvelle expérience, j'ai utilisé deux des trois semaines de vacances que m'octroyait le ministère des Postes. L'itinéraire de cette balade débutait à la station de métro de l'Île St-Hélène (aujourd'hui la station Jean-Drapeau) et se rendait jusqu'au parc d'attraction La Ronde. Les gens devaient payer un montant pour utiliser ce service. Je dois avouer qu'en cours de route, surtout le soir lorsqu'il y avait quelques sièges libres, je m'arrêtais et offrais aux marcheurs de profiter gratuitement de ce service.

Revenons à mon travail de facteur que j'ai adoré. Le travail à l'extérieur me donnait un sentiment de grande liberté et n'était jamais monotone puisque je changeais continuellement de quartier. Je découvrais le quotidien de la vie des gens. À Ville Saint-Laurent, j'ai aussi remplacé les facteurs qui avaient des routes motorisées, c'est-à-dire qui effectuaient la livraison en camion pour les entreprises situées entre autres sur la Route Transcanadienne. À faire ce travail, on s'habitue à la pluie, la neige, la glace et le vent mais pour ma part, je ne me suis jamais habitué au froid hivernal.

En 1974, j'ai postulé pour obtenir une route permanente à la station postale Youville située au 300,

boulevard Crémazie Est, en prévision d'une demande de congé sans solde car je voulais étudier en sciences juridiques à l'Université du Québec. J'avais la chance de retourner sur ma route de facteur chaque été durant trois mois, ce qui me permettait d'avoir un travail d'été lucratif et cela m'a aidé à payer une bonne partie de mes études. Après dix ans moins un jour, le 30 juillet 1979, j'ai donné ma démission comme facteur (PO.3) au bureau-chef du ministère des Postes. La convention collective permettait de retirer son fonds de pension à moins de dix ans de service et de le placer dans un régime enregistré d'épargne retraite (REER).

En 1974 pendant mes études en sciences juridiques, j'ai travaillé à temps partiel au comptoir de la bibliothèque de l'université. J'avais l'avantage de pouvoir préparer mes recherches et de lire beaucoup de jurisprudences (décisions rendues par une cour de justice). Les jurisprudences sont dans certaines circonstances des références pour les juges lorsqu'ils rendent leurs décisions.

Toujours en 1974, une grève à la compagnie de pneus Firestone de Joliette s'éternisait depuis plus de dix mois. La grève impliquait trois cent douze ouvriers et touchait indirectement leur famille. J'ai profité de mon travail à la bibliothèque pour vendre aux étudiants et aux professeurs des crayons à l'encre spécialement fabriqués pour venir en aide aux grévistes et à leur famille par l'entremise de leur fonds de grève.

De juillet 1979 à l'été 1981, j'ai été embauché à temps partiel comme chauffeur de minibus par la première coopérative de transport adapté au Québec, du nom de Transport Liberté, située à Sherbrooke. J'ai vécu une expérience humaine très valorisante auprès de ces personnes. Je n'ai jamais rencontré dans aucun autre milieu des gens

avec autant d'ouverture d'esprit. Je me suis fait beaucoup d'amis épatants et j'en garde un souvenir indéfectible. Je tiens à saluer tout le travail du président-fondateur de cette coop, Gaston Spooner qui a été, à ma connaissance, la première personne paraplégique à suivre le cours complet de droit à l'Université de Sherbrooke et ce, à partir de chez lui par interphone. J'ai eu le privilège de côtoyer cet homme exceptionnel.

En 1981, lors de mon retour dans la région de Montréal, je me suis inscrit aux examens de conduite pour acquérir un permis de chauffeur de taxi. Je voulais entre autres, comprendre pourquoi ceux-ci conduisaient quelquefois à toute vitesse en ne tenant pas compte du Code de la sécurité routière et ce, même avec un client à bord.

J'ai réussi l'examen théorique de la classe 4C mais cela n'a pas été de tout repos. On devait connaître le nom d'un très grand nombre de rues de Montréal et pour certaines questions, on devait maîtriser des notions précises en mécanique automobile. Par contre, je n'avais pas à subir d'examen pratique. J'ai donc loué un véhicule de taxi et j'ai décidé d'entreprendre quatre expériences de conduite soit l'été par beau temps, lors d'une forte pluie, en pleine bourrasque de neige et finalement, ce qui coûtait le plus cher, avec radio émetteur reliée à un répartiteur. La location était d'une durée de douze heures.

Je vous fais un bref résumé de mes expériences. J'oubliais quelquefois de démarrer le taximètre (le compteur) et souvent, c'est le client qui me prévenait et augmentait le montant du pourboire afin que je ne sois pas trop déficitaire à la fin de la journée. On s'habitue très vite à circuler dans l'espace restreint de certaines rues et entre les voitures stationnées. Je demandais régulièrement aux clients de m'indiquer le chemin qui leur semblait le plus

court. Un jour où j'attendais le changement du feu de circulation à une intersection, trois portières de mon véhicule se sont ouvertes en même temps et trois jeunes s'y sont engouffrés. Spontanément, je leur ai demandé ce qu'ils faisaient là. Ils m'ont alors répondu que c'était une voiture taxi et qu'ils avaient besoin de mes services. Pour un instant, j'avais oublié dans quel type de véhicule je me trouvais. Nous avons bien ri de la situation.

À un autre moment, un individu est monté précipitamment dans la voiture. Nous partions du nord de la ville et il me demandait de le déposer au terminus d'autobus situé plus au sud et ce, en l'espace de seulement dix minutes. Il m'a dit que si je réussissais à faire ce trajet dans ce laps de temps, il me donnerait un très bon pourboire. Je lui ai répondu que je ne pilotais pas un hélicoptère et que c'était impossible. Je lui ai donné le choix de quitter le véhicule ou de patienter jusqu'à ce que l'on arrive à destination en toute sécurité. Il n'était pas question pour moi de risquer des vies pour effectuer une course folle. Il a pris alors la décision de rester et d'exercer sa patience. Cela m'est arrivé à quelques reprises d'avoir de telles demandes. J'ai réalisé à quel point les chauffeurs de taxi subissent beaucoup de stress dans ces circonstances.

J'ai souvent eu des discussions passionnantes avec des clients. Un jour, j'ai eu à raccompagner un juge jusqu'à chez lui. Nous avons eu une conversation très intéressante à propos du système judiciaire. La dernière journée de mon expérience, ma voiture était équipée d'une radio émettrice en très mauvaise état ce qui ne me permettait pas de prendre beaucoup d'appels du répartiteur. Par contre, cela m'a bien servi lorsqu'un individu qui semblait louche a demandé de se rendre dans l'est de la ville, près d'un terrain vague que je connaissais pour

l'avoir vu lorsque j'étais facteur. Par prudence, j'ai contacté le répartiteur pour l'aviser de l'endroit où je me dirigeais. Il m'a demandé ma position et a fait appel à d'autres voitures de taxi pour venir à ma rencontre. Par un curieux hasard, le passager a changé ses plans et m'a demandé de le déposer au coin de la rue suivante. Je me suis fié à mon intuition et j'ai probablement évité de me faire dérober la recette de la journée.

L'expérience de chauffeur de taxi a été pour moi intéressante mais non rentable. L'argent amassé lors de ces journées a servi à payer la location, le carburant ainsi que mes repas. Cependant, cela a été très instructif et j'ai pu confirmer qu'il n'y avait aucune raison de ne pas conduire avec prudence. En respectant les règles du Code de la sécurité routière, la sécurité des passagers, du chauffeur ainsi que celle des autres utilisateurs de la voie publique est assurée. La prochaine fois que vous monterez à bord d'une voiture de taxi, sachez que ce n'est pas un travail facile, qui demeure peu lucratif compte tenu des longues heures effectuées. Ne vous gênez pas pour laisser un bon pourboire, les chauffeurs de taxi font un travail essentiel dans nos vies.

De 1981 à 1987, j'ai été conseiller juridique et directeur de l'information à l'Association pour la protection des automobilistes.

De 1987 à 1988, j'ai été embauché à la Régie de l'assurance automobile du Québec. Mon rôle était Responsable de l'accréditation et de la vérification mécanique à la Direction régionale de l'Ile-de-Montréal.

En 1989, j'ai décidé de fonder ma propre entreprise de rénovation, Les Entreprises Michel Sigouin Enr. J'avais comme objectif d'apprendre et d'exercer

plusieurs métiers relatifs à l'entretien et à la rénovation d'une maison. Grâce à mon père plombier, j'avais acquis des connaissances en plomberie que j'ai pu utiliser lors de réparations pour un organisme communautaire sans but lucratif (OSBL) au 3555-3565 rue Jeanne-Mance, dans le quartier du Plateau-Mont-Royal ainsi que dans des unités de condominium dont j'étais le propriétaire. En 1992, j'ai offert mes services de charpentier-menuisier, formation que j'avais acquise de 1990 à 1991, à un autre organisme sans but lucratif (OSBL) du nom de Chambrelle qui administrait une vingtaine de bâtiments, majoritairement des maisons de chambres. Pendant quelques années, j'ai eu à restaurer beaucoup de grands balcons en bois et à peindre des portes d'entrée et des escaliers.

Du 11 mars au 10 juillet 1993, j'ai travaillé comme commis dans la section des matériaux de construction, le soir et les fins de semaine au Réno-Dépôt, premier entrepôt de rénovation au Québec. Dans ce nouveau concept de magasin, il y avait plus de 35 000 produits. L'entrepôt était situé au 7410, boulevard Taschereau à Brossard. Le gérant avait besoin d'un charpentier-menuisier qui pouvait lire des plans de construction et répondre aux interrogations des clients. J'avais toujours eu une très bonne relation d'affaire avec ce gérant qui provenait de l'ancien magasin Brico. De plus, dans l'exercice de mon métier, avoir l'opportunité de rencontrer les représentants des manufacturiers qui nous présentaient leur matériel avant l'ouverture officielle m'était très utile. Chaque jour lorsque j'entrais au travail, je me faisais un devoir de circuler dans une allée pour mémoriser les nouveaux articles. Je savais que cela m'aidait à mieux servir les clients et me servirait plus tard lors de mes propres achats pour mon

entreprise. J'ai eu l'opportunité de rencontrer les gens les plus compétents dans chacun des secteurs. Je m'étais engagé auprès de la direction à demeurer à l'emploi pendant trois mois. Après ce délai, j'ai mis fin à ma participation car je devais m'occuper de ma propre entreprise.

Les dirigeants de Réno-Dépôt mettaient un point d'honneur à la sécurité de tous. Les représentants de l'administration étaient fiers d'annoncer dans les médias que lors de la construction et de l'aménagement intérieur de l'entrepôt, il n'y avait eu aucun accident de travail. Ayant suivi un cours en santé et sécurité au travail et si par hasard, je découvrais une situation problématique liée à la sécurité des employés ou de la clientèle, j'étais encouragé par le gérant à lui en faire part. Il a toujours agi promptement pour régler la situation. Un jour qu'une dame circulait seule dans une allée de matériaux en regardant avec étonnement l'incroyable inventaire disponible, elle a reçu directement sur la tête deux planches de bois de 2"x10"x12'. Ces planches mal entreposées, étaient tombées de leur emplacement et sous l'impact, la dame a été projetée brutalement au sol. Je me suis précipité près d'elle en la priant de ne pas bouger. Elle m'a dit qu'elle n'avait rien et s'est relevée rapidement. J'ai appelé le gérant immédiatement et un rapport d'évènement a été complété. J'ai réussi à convaincre la dame de ne pas quitter les lieux immédiatement afin de vérifier toute répercussion sur son état de santé. Le soir même suite à cet évènement, le gérant demandait aux employés de nuit d'installer des chaînes sur tous les rangements de matériaux qui se trouvaient à une hauteur de plus de cinq pieds. Quelques mois plus tard, j'ai appris que ce gérant avait obtenu le mandat de voir à l'implantation et à l'ouverture de tous les entrepôts de Réno-Dépôt au Québec.

De 1994 à 2014, j'ai offert mes services à neuf coopératives d'habitation et à trois corporations à but non lucratif dans le secteur de Milton-Parc ⁶⁴ sur le Plateau-Mont-Royal, le quartier où je suis né. Les immeubles appartenant à ces organismes se situaient dans le quadrilatère formé par la rue Hutchison à l'Ouest, la rue Ste-Famille à l'Est, l'avenue des Pins au Nord et la rue Milton au Sud. À une certaine époque, ces immeubles étaient voués au pic des démolisseurs pour faire place à de nouvelles constructions en hauteur selon la phase II d'un immense projet immobilier appelé Les Appartements La-Cité.

Grâce aux citoyens du quartier qui se sont mobilisés avec l'appui de deux organismes communautaires soit Héritage-Montréal et Sauvons-Montréal, la démolition a été évitée. Ces organismes ont mis sur pied plusieurs coopératives et organismes communautaires afin de sauver ces belles maisons centenaires, plusieurs de style victorien, situées à proximité du Mont-Royal. Cet emplacement exceptionnel est un héritage de grande valeur pour Montréal et pour les citoyens du quartier.

Les services que j'ai offerts pendant toutes ces années impliquaient la plomberie, la menuiserie, la peinture intérieure et extérieure, la réfection de balcons, la rénovation de cuisines et de salles de bain, la réparation de murs et de plafonds, la pose de revêtement antidérapant sur les marches d'escaliers et de balcons et finalement la restauration de quelques portiques extérieurs. J'ai également effectué la surveillance de travaux. La seule tâche que je n'ai jamais exécutée est la pose de revêtement de plancher (tapis et prélarats de vinyle) puisque j'ai eu la chance

⁶⁴ www.miltonparc.org/wp-content/uploads/2017/03/French.pdf

de dénicher une excellente entreprise pour effectuer ce travail.

Durant toutes ces années, je mettais un point d'honneur à collaborer étroitement avec tous ceux qui participaient aux comités d'entretien. Je renseignais chaque membre du comité sur la qualité des matériaux que j'utilisais et comment j'allais procéder pour exécuter la réparation. Pour moi, cela consistait à faire de la formation. Comme les membres des comités pouvaient changer à chaque année dans certaines coopératives, j'ai dû réitérer mes rencontres tout au long de mes années de service. Je tenais également à ce que mes factures reflètent chaque étape de la réparation pour que tous les membres de la coopérative y ayant accès, puissent avoir toutes les informations nécessaires pour leur permettre de savoir exactement quels travaux avaient été effectués. Cela constituait également un aide-mémoire pour le futur s'ils devaient faire exécuter des réparations semblables.

La coopérative d'habitation assure son fonctionnement par la participation des membres qui doivent s'impliquer dans un des cinq comités, selon leur choix ou leur compétence, soit le comité des finances, d'entretien, de sélection des membres, le comité communautaire (implication dans les événements sociaux) et finalement le conseil d'administration. La coopérative est dirigée par ce conseil élu lors de l'assemblée générale pour un mandat d'une durée d'un an. Lors de cette rencontre, des projets ou des nouvelles politiques peuvent être présentés et doivent être approuvés par une majorité de membres. Le concept de coopérative a toujours été pour moi une école de formation populaire afin d'acquérir des connaissances pratiques en gestion et en administration en plus d'être un environnement communautaire enrichissant. J'ai fait

la rencontre de personnes épatantes dans le milieu coopératif pendant plus de trente ans.

Le temps de la retraite a sonné

Le 31 décembre 2014, j'ai décidé de prendre ma retraite. Deux enjeux ont influencé ma décision: Premièrement, j'ai réalisé que depuis plusieurs années, la qualité des pièces et des matériaux de rénovation s'était beaucoup dégradée. Au début de ma pratique, j'avais accès à un grand choix de pièces de qualité dans tous les domaines, que ce soit en plomberie, en électricité, etc. Avec les années et l'arrivée de plusieurs autres joueurs dans le domaine, la compétition est devenue féroce. Les acheteurs des entreprises en rénovation ont réduit la variété ainsi que la qualité pour permettre d'abaisser les prix, ce qui a eu comme conséquence que beaucoup de petits commerçants et manufacturiers ont dû fermer leur porte alors que certaines compagnies ont fait affaires avec des distributeurs et des fabricants provenant de la Chine. Cela a fait en sorte que l'offre des pièces et des matériaux est devenue de qualité douteuse, fort probablement à cause d'un contrôle de qualité inadéquat ou inexistant. Je ne pouvais plus servir ma clientèle en leur garantissant une réparation durable avec cette catégorie de pièces. Je ne voulais pas être dans l'obligation de reprendre le travail plusieurs fois compte tenu de la mauvaise qualité de celles-ci. Avec le temps, cela m'a confirmé que les manufacturiers ont fabriqué des pièces de moins en moins durables, ce qu'on appelle « *l'obsolescence programmée* » qui est très présente entre autres, dans tous les équipements électroniques.

Pendant plus de vingt-cinq ans, lorsque je remplaçais une pièce, je prenais le temps de démonter celle-ci dans

mon atelier parce que je voulais comprendre quelle était sa faiblesse. Cela me permettait également de procéder à la récupération des matériaux tels que le fer, l'aluminium, le cuivre ou le plastique que je rapportais à un centre de recyclage. Durant les dernières années avant ma retraite, j'ai remarqué que la dégradation des pièces s'accroissait. J'en ai conclu que l'on venait de mettre fin à mon métier d'homme à tout faire, moi qui avais toujours été consciencieux envers ma clientèle.

Deuxièmement, les multiples travaux d'infrastructure déjà entamés à Montréal seraient devenus un vrai cauchemar pour me rendre sur le Plateau-Mont-Royal à partir de la Rive-Sud. J'avais un deuil à faire de ma fidèle clientèle mais malheureusement les temps changeaient. Je tiens à remercier chaleureusement tous les résidents des neuf coopératives et des trois organismes (OSBL) que j'ai eu la chance de côtoyer et de servir pendant de nombreuses années.

Voici la liste : la Coopérative d'Habitation du Chez Soi, la Coopérative d'Habitation Milton-Parc, la Coopérative d'Habitation Ste-Famille, la Coopérative d'Habitation Tour des Alentours, la Coopérative d'Habitation La Petite Hutchison, la Coopérative d'Habitation La Voie Lactée, la Coopérative d'Habitation Les Tourelles, la Coopérative d'Habitation Les Jardins, la Coopérative d'Habitation Les Colonnes, Société d'Habitation Village Jeanne-Mance, Société d'Habitation Chambrelle, Société d'Habitation 55/65. Je tiens à remercier plus particulièrement Mme Cécile Grenier, Jason Cohen, Luc Lavoie, Dean Loisel, Grégory Brent, Michel Desrochers, Michel Mons, Rick Goldman et Céline Hasbun, Christian Desmarais, Sylvie Bosher, Yves Landry, Terri Foxman, Andrée Deveault pour leur soutien et leur collaboration

très appréciés durant toutes ces années. Il y a beaucoup d'autres personnes avec qui j'ai collaboré mais je ne peux pas toutes les nommer. Votre gentillesse restera gravée dans ma mémoire.

J'ai eu la chance de travailler plus de vingt-cinq années sur le Plateau-Mont-Royal comme facteur, conseiller juridique et directeur de l'information à l'Association pour la protection des automobilistes (APA), ainsi que comme entrepreneur en réparation, rénovation et restauration de maisons victoriennes pour plusieurs coopératives d'habitation. Cela a été pour moi un très grand privilège de pouvoir m'impliquer ainsi dans le quartier où je suis né.

Chapitre 11

Une vie d'apprentissage et de découvertes

Ma formation académique

École primaire de l'Enfant-Jésus au 102, Boulevard Saint-Joseph Est : 1^{ère} à la 3^e année. Je me rappelle que nous étions considérés par nos institutrices comme étant tous des premiers de classe. C'était formidable pour notre première incursion dans le système scolaire.

École St-Louis, au coin de l'Avenue Fairmont et de la rue Saint-Dominique : 4^e et 5^e année. Après avoir connu le paradis, ces années ont été l'enfer pour certains d'entre nous comme je vous l'ai déjà raconté.

École Anthelme-Verreau au 6560, rue Chambord : 6^e année. Il y régnait une ambiance très cordiale et je me suis fait beaucoup d'amis.

École Jean-Talon au 660, rue Villeray : 7^e année. Mon institutrice et le directeur ont tout fait pour que je rattrape mes retards académiques; ils ont été mes premiers anges gardiens.

École Christophe-Colomb Annexe, rue Boyer près de la rue de Bellechasse : 8^e année. J'ai été le représentant de la classe du conseil des étudiants auprès de la direction de l'école. J'ai pu profiter d'une première expérience relative à la défense des intérêts des étudiants. Début de mon grand intérêt pour les cours d'éducation physique.

Vers les années 1965-1966, j'ai suivi des cours de judo, de karaté et finalement de yoga. Les cours de judo m'ont appris la souplesse, la discipline et surtout à maîtriser l'art de la chute. Plus tard, cette formation m'a

grandement servi lorsque j'ai perdu pied au cours d'un itinéraire dans mon travail de facteur. Cette discipline m'a sauvé la vie lors d'une chute d'un palier glacé et recouvert de neige du 2^e étage où j'ai littéralement plané au-dessus de la rampe d'escalier. Au dernier moment, j'ai agrippé la rampe et mes réflexes d'aspirant judoka m'ont empêché de me blesser gravement sur la petite clôture en fer ornemental du rez-de-chaussée.

Le karaté m'a aussi appris à assimiler des réflexes de combat. Les conséquences de cet apprentissage m'ont conduit à utiliser ces techniques lorsqu'une personne s'approchait trop rapidement de moi, ce qui déclenchait de ma part des réactions plutôt inattendues. Face à ce problème, je me suis inscrit à un cours de yoga et cette formation m'a permis de mieux contrôler la tendance de « *self-defense* » que j'avais développée.

École Christophe-Colomb au 6891, Avenue Christophe-Colomb : 9^e et 10^e année. J'ai été vice-président du conseil des étudiants auprès de la direction. Ce nouveau cheminement a contribué à mon implication future dans beaucoup d'autres projets de société.

Polyvalente George-Vanier au 1205, rue Jarry Est : cours du soir à l'Éducation Permanente : 11^e et 12^e année (1973-1974). J'ai adoré étudier avec des adultes. Ceux-ci avaient un intérêt soutenu pour la réussite de leurs études. L'ambiance a vivement collaboré à la volonté de perfectionner mes apprentissages.

Collège de Maisonneuve au 3800, rue Sherbrooke Est à Montréal. Au début des années 70, j'ai suivi un cours d'histoire et légendes amérindiennes qui nous était donné par une dame, membre des Premières Nations. Cette formation m'a beaucoup appris sur le mode de vie et les

coutumes de ces peuples et a su me faire prendre conscience des difficultés qu'ils pouvaient vivre au quotidien. Quelques années plus tard, ce cours aura une grande utilité lors de ma rencontre avec un ethnologue spécialiste du monde autochtone et représentant du Conseil de la Nation Atikamekw, dans le cadre du mandat que j'avais reçu de la Ligue des droits et libertés (LDL).

Avec le temps, j'ai réalisé qu'il est difficile sur le moment d'évaluer l'impact qu'une formation aura dans notre vie future. Rétrospectivement, on peut se demander s'il existe un véritable hasard qui nous a incité à privilégier un sujet plutôt qu'un autre.

Garage coopératif de Longueuil au 2245, Chemin Chambly à Longueuil. En 1973, j'ai suivi un cours d'initiation en mécanique automobile enseigné par M. Joseph Béchar, un mécanicien ayant cumulé plus de cinquante ans d'expérience.

Université du Québec à Montréal au 1199, rue de Bleury à Montréal : (Baccalauréat spécialisé en sciences juridiques) 1974-1977. Au début, j'ai été agréablement surpris par l'ambiance universitaire impliquant des échanges fructueux et des débats entre étudiants, ce qui était nouveau pour moi. À la fin de mon baccalauréat, j'ai réalisé que j'avais hâte de quitter ce milieu qui pour moi, s'éloignait de la réalité de la société car trop de débats comportaient de grandes contradictions idéologiques.

L'École du Barreau de Sherbrooke. Au début de 1979, je me suis inscrit à une session de cours pour connaître quelle était la matière enseignée aux étudiants de quatrième année. Je voulais confirmer l'hypothèse que cette matière pouvait aussi bien être transmise par une

université que par le Barreau. Il n'a jamais été question pour moi de devenir membre de cette corporation.

Centre de formation professionnelle 24-juin au 639, rue du 24-juin, Sherbrooke. En 1979-1980, j'ai suivi un cours de mécanique automobile classe A, à plein temps d'une durée de 564 heures. Je désirais parfaire ma formation de base obtenue au Garage coopératif et pouvoir me joindre à l'équipe de l'APA, tel que je m'y étais engagé auprès de Louis-Philippe Edmonston.

Centre de formation professionnelle Gérard-Filion au 1330, Boulevard Curé-Poirier Ouest à Longueuil. En 1990-1991, j'ai suivi un cours à plein temps de charpentier-menuisier en vue de démarrer mon entreprise de rénovation et de m'impliquer comme administrateur des bâtiments dans la copropriété où j'habitais.

Centre de formation professionnelle Gérard-Filion à Longueuil. En 1992, j'ai suivi un cours du soir en santé et sécurité dans le domaine de la construction, cours obligatoire comme charpentier-menuisier et qui m'a été très utile dans mon travail.

Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy au 150, Chemin Du Tremblay à Longueuil. En mai 1997, j'ai suivi un cours du soir d'électricien, préparation à l'examen de la licence « C », secteur résidentiel, d'une durée de quatre-vingt-dix heures. Cette formation avait pour but d'acquérir de nouvelles connaissances et de permettre que mon contrat d'assurance en responsabilité civile soit honoré.

Centre d'affaires.doc. à la Bibliothèque de Brossard au 7855, Avenue San-Francisco. En janvier 2005, j'ai suivi un atelier sur la sécurité informatique des entreprises, en prévision de futurs projets.

Centre de formation professionnelle Gérard-Filion à Longueuil. En février 2006, j'ai suivi un cours du soir d'une durée de douze heures sur l'entretien général d'immeubles ayant pour titre «Réparations de gypse, de plâtre et de béton». J'ai pu découvrir de nouvelles méthodes de travail et profiter de la présence de mon neveu qui participait, lui aussi, à cette formation.

Centre d'affaire.doc, à la Bibliothèque de Brossard. Le 23 février 2007, j'ai suivi un atelier ayant comme sujet : Réussir ses affaires en Chine, en prévision de futurs projets.

Vie-va Formation à Montréal. En 2014, j'ai suivi une formation de secouriste d'une durée de deux jours.

Chapitre 12

La culture au quotidien

La littérature

À la fin de mon adolescence, je me suis plongé dans le monde de la littérature et je me suis donné comme objectif de lire plusieurs grands écrivains français en choisissant pour chacun trois œuvres importantes. Dans les années 70, j'ai découvert la littérature québécoise avec l'émergence de plusieurs auteurs de chez nous. En 1976, j'ai découvert Jean Ziegler, un auteur prolifique, homme politique, altermondialiste et sociologue suisse. Un de ses livres « Une Suisse au-dessus de tout soupçon » où il dénonce entre autres, le magouillage des banques suisses m'a beaucoup intéressé. Il aborde une multitude de sujets qui affectent l'humanité.

Voici quelques-uns de ses livres qui m'ont marqué : Main basse sur l'Afrique - 1978 (sur la convoitise des immenses richesses de ce continent), L'Empire de la honte - 2005 (sur l'abdication de la souveraineté des états), La haine de l'Occident - 2010 (sur le capitalisme mondial), Destruction massive Géopolitique de la faim - 2012, La Suisse lave plus blanc - 2014 (sur le blanchiment d'argent), Les Nouveaux maîtres du monde : Et ceux qui leur résistent - 2015 (sur les sociétés transnationales) et plusieurs autres. Un autre auteur m'a intéressé. Il s'agit de Yuval Noah Harari avec son livre « *Sapiens Une brève histoire de l'humanité* ». C'est une interprétation de l'histoire de l'humanité depuis les temps préhistoriques jusqu'à maintenant.

Bande dessinée

Le 30 septembre 2020 a été une journée triste car nous avons appris le décès, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, du bédéiste Quino de son vrai nom Joaquín Salvador Lavado Tejón, le célèbre créateur des bandes dessinées « *Mafalda* », cette petite fille espiègle à la tignasse noire, toujours en réflexion. Cet argentin expatrié en Espagne nous a appris, grâce à son travail de 1964 à 1973, la triste réalité de l'Argentine et du monde hispanique dans des moments sombres de leur histoire ⁶⁵. Le grand génie de Quino, en plus de nous divertir, a réellement réussi à susciter une importante réflexion car son œuvre est encore d'actualité aujourd'hui. En 2014 après soixante ans de carrière, il a été décoré de la Légion d'honneur, la plus haute distinction française instituée le 19 mai 1802 par Napoléon Bonaparte.

Que ce soit Quino, des bédéistes ou des caricaturistes, ceux-ci utilisent leur art pour défendre la liberté d'expression. Ils ont le talent, avec quelques coups de crayon, de nous faire prendre conscience de la réalité de la vie d'un peuple ou du monde en général.

Le Septième art

J'ai découvert très jeune le cinéma qui s'est révélé un moyen de voyager autour de la planète et à travers les époques. Comme cinéophile, j'ai eu la chance de voir fleurir le cinéma de répertoire sur plus de deux décennies. L'homme qui a contribué à cet essor est Roland Smith qui y a consacré plus de cinquante-cinq ans de sa vie ⁶⁶. Il a assuré la gestion et la programmation de plusieurs salles de cinéma de répertoire au Québec, que ce soit à

⁶⁵ <https://www.ledevoir.com/culture/586927/deces-du-createur-de-mafalda>

⁶⁶ <https://journalmetro.com/culture/1721446/roland-smith--une-vie-de-cinema>

Montréal avec les cinémas Le Verdi, l'Outremont, l'Autre Cinéma, le Cinéma du Parc et Le Laurier, à Sherbrooke avec le Cinéma Festival, à Trois-Rivières avec le Lumière, à Québec avec Le Cartier. Ce fervent de cinéma a eu une grande influence sur la programmation des cinémas Le Beaubien, anciennement Le Dauphin à Montréal et finalement, le Charlot à Longueuil. Entre les années 70 et 80, j'ai eu la chance de visionner des œuvres cinématographiques plusieurs fois par semaine.

Grâce à M. Smith, j'ai appris à connaître plusieurs réalisateurs qui m'ont permis de découvrir de grands acteurs et actrices tels que Philippe Noiret, Jack Nicholson, Steve Martin, John Candy, Peter Sellers, Jean Reno, Vincent Lindon, Miou-Miou, Jeanne Moreau, Josiane Balasko, Steve McQueen, Marlon Brando, Gérard Depardieu, Yves Montand, Romy Schneider, Dustin Hoffman, Louis de Funès et Jean-Pierre Bacri.

Je le remercie de m'avoir fait connaître Orson Welles pour *Citizen Kane* et *Vérités et Mensonges*, Richard Attenborough pour *Gandhi*, Charlie Chaplin pour *Le Kid*, *le Dictateur* et *Les Temps modernes*, Steven Spielberg pour *Duel*, *Rencontres du troisième type* et *Les Aventuriers de l'arche perdue*, Michelangelo Antonioni pour *Zabriskie Point* et *Blow-Up*, Steven Soderbergh pour *Erin Brockovich* et *Ocean's Eleven*, Roberto Rossellini pour *Rome, ville ouverte*, Luchino Visconti pour *Mort à Venise*, Francis Ford Coppola pour *Apocalypse Now*, le Parrain et *Conversation secrète*, Jeremy Leven pour *Don Juan DeMarco*, François Truffaut pour *Les Quatre Cents Coups*, *Fahrenheit 451*, *La mariée était en noir*, *La Nuit américaine* et *Jules et Jim*, Bertrand Tavernier pour *Le Juge et l'Assassin* et *Que la fête commence*, Sidney Lumet pour *Douze hommes en colère*, *Un après-midi de*

chien et Serpico, Costa-Gavras pour Z, L'aveu et État de siège, Sam Peckinpah pour Les Chiens de paille, Dalton Trumbo pour Johnny s'en va-t-en guerre, Franklin Schaffner pour Papillon, Stanley Kubrick pour Orange mécanique, 2001 l'Odyssée de l'espace et Shining, Federico Fellini pour Juliette des esprits, La dolce vita et Fellini Satyricon, Francis Mankiewicz pour Le Temps d'une chasse et Les Bons Débaras, Ingmar Bergman pour Scènes de la vie conjugale et Cris et chuchotement, Philippe de Broca pour Le Roi de cœur, L'Homme de Rio et Le Magnifique, George Lucas pour Star Wars et coproducteur pour Les Aventuriers de l'arche perdue, Luc Besson pour Subway, Le Grand Bleu, Nikita et Léon, Francis Veber pour Le Jouet et Le Dîner de cons, Coline Serreau pour La Crise et La Belle Verte, Jean-Marie Poiré pour Les Visiteurs et Le père Noël est une ordure, Yves Robert pour Alexandre le bienheureux et Le Grand Blond avec une chaussure noire, Édouard Molinaro pour L'Emmerdeur et La Cage aux folles, Woody Allen pour Annie Hall et Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander, Jean-Paul Rappeneau pour Cyrano de Bergevac et Les mariés de l'an II, Robert Enrico pour Le vieux fusil, Leos Carax pour Les Amants du Pont-Neuf, Bertrand Blier pour les Valseuses, Hal Ashby pour Harold et Maude, Le Retour et Bienvenue Mister Chance, Cédric Klapisch pour Un air de famille, Roman Polanski pour Le Bal des vampires, Chinatown et Rosemary's Baby, Laurent Tuel pour Jean-Philippe, Milos Forman pour Vol au-dessus d'un nid de coucou et Hair, Blake Edwards pour La Party et La Panthère rose, Frank Oz pour Deux fils de pute, John Hughes pour Voyage tous risques, Jean-Marc Vallée pour C.R.A.Z.Y, Louis Malle pour Ascenseur pour l'échafaud, Gérard Oury pour Les Aventures de Rabbi Jacob, Louis de Funès et Jean

Girault pour l'Avare. La filmographie complète de ces réalisateurs est longue et fabuleuse et il faut voir et revoir ces chefs-d'œuvre.

Nous devons remercier entre autres, Thomas Edison et William Kennedy Laurie Dickson pour leurs recherches fructueuses qui ont permis de créer cet univers magique.

Par la suite, toujours dans les années 70 et grâce à l'Office national du film du Canada (ONF), nous avons vu l'éclosion de nouveaux réalisateurs ainsi que des documentalistes québécois(es) : Michel Brault pour *Les Ordres*, Claude Jutra pour *Mon oncle Antoine*, Pierre Perrault pour *Un pays sans bon sens!*, Anne Claire Poirier pour *Mourir à tue-tête*, *De mère en fille* et *Le temps de l'avant*, André Melançon pour *La Guerre des tuques* et *Rafales*, Jacques Godbout pour *La gammick* et *Ixe-13*, Jean Beaudin pour *J.A. Martin photographe*, *Le Matou* et *Cordélia*, Gilles Carle pour *La vraie nature de Bernadette*, *Les Mâles* et *La mort d'un bûcheron*, Denys Arcand pour *Le déclin de l'empire américain*, Réjeanne Padovani et *Les invasions barbares*, Jean-Claude Lord pour *Les Colombes*, *Parlez-nous d'amour* et *Bingo*, Frédéric Back pour *L'homme qui plantait des arbres* et *Crac*. Toutes ces œuvres sont, à mon avis, inestimables ⁶⁷.

Les films de ces réalisateurs québécois m'ont fait connaître une multitude d'actrices et d'acteurs de chez nous : Jean Lapointe, Guy Provost, Hélène Loiselle, Jean Duceppe, Germain Houde, Monique Miller, Luce Guilbeaut, Paule Baillargeon, Rémy Girard, Raymond Legault, Marc Legault, Dorothée Berryman, Julien Poulin, Carole Laure, Monique Mercure, Marcel Sabourin,

⁶⁷ <https://www.onf.ca>

Monique Spaziani, Louise Portal, Gilbert Sicotte, Gaston Lepage, Micheline Lanctôt, Donald Pilon, Pierre Curzi, Yves Jacques, Gabriel Arcand, Geneviève Rioux, Marie-Josée Croze, Jean Besré, Lise Thouin, Benoit Girard, Marc-André Grondin, Anne Létourneau, Gilles Pelletier, Chloé Sainte-Marie et bien d'autres. Je suis toujours fasciné par le jeu des acteurs et des actrices.

Le théâtre

Ma première expérience de théâtre remonte à mes dix ans. À cette époque, j'habitais sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville. Ma cousine Diane Brunet, qui était ma cadette, m'avait fait part que son frère Georges plus âgé qu'elle lui avait fait découvrir une pièce présentée au Théâtre du Rideau Vert situé tout près de chez moi au 4664, rue Saint-Denis, près de la rue Gilford. Elle était tout excitée de me parler de son expérience. On pouvait assister, me disait-elle, à une représentation beaucoup plus impressionnante qu'à la télévision. On assistait à un véritable spectacle vivant devant soi.

Quelques jours plus tard et passablement encouragé par son enthousiasme, je me suis présenté à ce fameux Théâtre du Rideau Vert. En entrant, je me suis dirigé vers le guichet pour y acheter un billet afin de profiter moi aussi de la représentation. C'est alors qu'un individu plutôt imposant, probablement un employé, m'a approché pour me faire part sans équivoque que je ne devais pas être là en me disant : « Ce n'est pas la place pour un enfant! ». Mon apparence était peut-être peu soignée puisque j'arrivais de jouer dehors et en plus, j'avais la malchance de paraître plus jeune que mon âge, ce qui a probablement motivé cet homme à me mettre à la porte. Je n'ai pas eu le temps de répliquer lorsqu'il a ajouté

d'une voix impérative : « *Dehors petit gamin !* ». Je suis alors sorti du théâtre en éprouvant une vive déception.

Pendant de nombreuses années, j'ai eu l'intention d'aller rencontrer Mme Yvette Brind'Amour, la directrice artistique et metteuse en scène de ce théâtre, pour lui faire partager mon expérience, mais d'une façon humoristique.⁶⁸ Malheureusement, la vie en a décidé autrement. Je n'ai pas eu le temps de faire cette démarche et je le regrette encore aujourd'hui. J'aurais vraiment apprécié rencontrer cette grande dame de théâtre. Elle a été la cofondatrice de cette première institution théâtrale permanente au Canada français et c'est là, par un heureux hasard, que la pièce « Les belles-sœurs » de Michel Tremblay, mise en scène par André Brassard a été présentée en 1968 et une des premières pièces québécoises à employer le joul.

Dans ces mêmes années, je me suis accordé du temps pour voir au passage quelques pièces de théâtre. De nouvelles troupes voyaient le jour à Montréal et ailleurs en province, sans compter l'émergence de plusieurs auteurs dramatiques, avec Michel Tremblay comme figure de proue.

J'ai eu la chance de voir des performances magistrales au théâtre : Jean Duceppe pour la pièce Charbonneau et le Chef ainsi que Mort d'un commis voyageur, Gilles Pelletier pour Un simple soldat ainsi que Jacques Godin pour Des souris et des hommes dans un téléfilm, Luce Guilbeault pour À toi, pour toujours, ta Marie-Lou, Michelle Rossignol pour Les belles-sœurs au théâtre, Andrée Lachapelle dans plusieurs téléromans. J'ai eu la chance de faire la connaissance de Mme Juliette

⁶⁸ <https://ville.montreal.qc.ca/ordre/yvette-brindamour>

Béliveau, cette grande comédienne et interprète que j'avais appréciée dans le téléroman *Rue des Pignons*, diffusé de 1966 à 1977 à la télévision de Radio-Canada ainsi qu'au théâtre. Je l'ai rencontrée à l'intersection des rues St-Hubert et Marie-Anne et elle m'a invité chez elle pour poursuivre notre conversation qui portait sur le théâtre populaire et ses représentations au Théâtre des Variétés. Vers la fin des années 70 est née au Québec la Ligue Nationale d'Improvisation fondée par Robert Lepage, une première mondiale dans le domaine des arts. Je suivais régulièrement la télédiffusion.

La pièce de théâtre « *Broue* » a fait fureur au Québec. Celle-ci se voulait une comédie sur le phénomène de la fréquentation des tavernes par les hommes à une certaine époque. La pièce était jouée par trois acteurs Michel Côté, Marc Messier et Marcel Gauthier et écrite par Claude Meunier, Francine Ruel, Jean-Pierre Plante et Louis Saia. La première représentation a débuté le 21 mars 1979 à Montréal et s'est terminée après 3 322 représentations sur une période de trente-huit ans, le 22 avril 2017 à Sherbrooke, toujours avec les mêmes acteurs. Plus de trois millions de spectateurs ont vu la pièce.⁶⁹ Le 26 septembre 2006, les trois acteurs ont reçu le Guinness World Records pour « *Le record mondial de longévité pour la pièce de théâtre jouée par une même distribution de comédiens* »⁷⁰.

Je ne peux passer sous silence le mime français Marcel Marceau qui a su faire connaître son art dans le monde entier dans ces mêmes années.

⁶⁹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1029592/broue-fin-piece-sherbrooke>

⁷⁰ <https://www.ledevoir.com/index.php/culture/theatre/119129/spectacle-broue-etablit-un-record-guinness>

La télévision

J'ai beaucoup apprécié l'émission culturelle « Les Beaux Dimanches », diffusée le dimanche soir à Radio-Canada du 11 septembre 1966 au 8 août 2004, animée par Henri Bergeron jusqu'en 1983. On nous proposait des documentaires, concerts, pièces de théâtre, films, émissions de rétrospective et galas.

L'émission « *Le Sel de la semaine* » animée par Fernand Seguin, diffusée de 1965 à 1970 a été pour moi très instructive. Régulièrement, il recevait un invité de marque ou une célébrité qu'il souhaitait révéler aux téléspectateurs. Interviewer hors du commun, il s'entretenait avec des écrivains, des comédiens ou d'illustres scientifiques. Les émissions étaient diffusées en direct et devant public ⁷¹.

La peinture

Le mouvement des peintres impressionnistes a su grandement attirer mon attention. En 1971, je suis allé à New York pour voir l'exposition au Metropolitan Museum of Art (MET), l'un des plus grands musées d'art au monde. Par la suite, lors de mon voyage en France en 1972, j'ai eu l'opportunité de visiter l'exposition permanente au Musée du Jeu de Paume. Les œuvres impressionnistes ont été relocalisées plus tard dans l'ancienne gare d'Orsay devenue le Musée d'Orsay. J'ai aussi apprécié le Musée Van Gogh à Amsterdam, consacré à ce peintre néerlandais et j'en garde un souvenir précieux.

⁷¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1711209/emission-television-sel-semaine-entrevues-fernand-seguin-archives>

Les toiles du peintre canadien d'origine néerlandaise du 19^e siècle Cornelius Krieghoff m'ont aussi beaucoup impressionné lors de ma visite au Musée McCord à Montréal, voilà déjà quelques années. C'était la première fois que je participais à un vernissage. J'ai apprécié découvrir les œuvres de peintres, exposées dans différents musées que j'ai eu la chance de visiter à travers le monde. Que ce soit Pablo Picasso, Rembrandt, Michel-Ange, Botticelli, Salvador Dali, Auguste Renoir, Marc Chagall, Vermeer, Henri Matisse, Gustav Klimt, Andy Warhol, René Magritte ou Toulouse-Lautrec.

Peintres et sculpteurs

Armand Vaillancourt, être sympathique, homme de convictions, il est un grand artiste sculpteur-peintre du Québec. Il est avant tout un grand patriote ⁷². En 1971, en plein cœur du quartier financier de San Francisco, il a créé une œuvre monumentale "Québec libre". Cette sculpture qui est en réalité une fontaine, est longue de 61 mètres, large de 43 mètres et haute de 11 mètres.

J'ai été fasciné par deux autres sculpteurs. J'ai eu la chance d'admirer plusieurs œuvres de Auguste Rodin au Musée d'Orsay à Paris. Il aurait réalisé plus de sept mille sculptures et son sujet principal était les mouvements du corps humain ⁷³. Michel-Ange m'a fasciné par deux œuvres en particulier : « *La Pietà* », sculptée dans un seul bloc de marbre de Carrare se trouve à la Basilique Saint-Pierre de Rome et le «David» lui aussi tiré d'un bloc de marbre blanc de Carrare, mesurant 5,17 mètres et exposé à la Galerie de l'Académie à Florence. Il y a même une

⁷² <https://www.ordre-national.gouv.qc.ca/membre> Armand Vaillancourt

⁷³ <https://www.grandpalais.fr/article/>qui-est-auguste-rodin>

réplique grandeur nature à l'extérieur du Palazzo Vecchio ⁷⁴. Michel-Ange est aussi un peintre fabuleux. Je n'ai qu'à penser à la fresque du plafond de la chapelle Sixtine et le Jugement dernier qui font partie des Musées du Vatican.

La musique

Du côté musical, mes premières expériences remontent au début de mon secondaire. Les écoles de Montréal organisaient des visites de groupes à la Place des Arts au centre-ville afin de nous faire découvrir la composition d'un orchestre symphonique et nous faire vivre une prouesse musicale dans l'enceinte d'une salle de concert. Je me souviens d'une fois en particulier où l'orchestre exécutant le Boléro de Ravel, le chef d'orchestre a interrompu la performance pour nous décrire chaque instrument de musique qui se rajoutait au fur et à mesure de l'œuvre. Cette pièce musicale d'environ dix-sept minutes en crescendo était géniale pour acclimater nos jeunes oreilles inexpérimentées à la musique symphonique. Nous avons tous été captivés par la performance des musiciens ⁷⁵.

Par ailleurs, en ce qui concerne la musique populaire, mes groupes favoris sont : Supertramp, Les Beatles, Pink Floyd, Les Rolling Stones, U2, Harmonium, Loggins & Messina, The Mamas & The Papas, Beau Dommage, Les Séguin, Chicago, Les Bee Gees, Genesis, les Trois

⁷⁴ <https://www.nationalgeographic.fr/histoire/la-chapelle-sixtine-le-chef-d'oeuvre-de-michel-ange>

⁷⁵ <https://www.radioclassique.fr/magazine/articles/le-bolero> Le Bolero de Ravel : découvrez son histoire-Radio Classique

Accords, Simon & Garfunkel, Les Colocs. Comme vous pouvez le constater mes goûts musicaux sont diversifiés.

Parlons ici de mes chanteurs favoris : Francis Cabrel, Cat Stevens, Renaud, Charles Aznavour, Maxime Le Forestier, Ian Anderson (Flûtiste et chanteur de Jethro Tull), Joe Cocker, Jacques Brel, Elton John, Peter Gabriel, Phil Collins, Chris de Burgh, Neil Diamond, Gilbert Bécaud, Michel Sardou, Bryan Adams, Bruce Springsteen, Tom Waits, Jean Ferrat, Petru Guelfucci, Bob Marley, Marvin Gaye, Harry Belafonte, Serge Reggiani, Zachary Richard, Julien Clerc, Shawn Phillips, Bob Dylan, Lionel Richie, George Benson, Éros Ramazzotti.

Plusieurs auteurs-compositeurs-interprètes québécois ont influencé ma culture musicale : Félix Leclerc, Gilles Vignault, Jean-Pierre Ferland, Claude Léveillé, Raymond Lévesque, Claude Gauthier, Paul Piché, Plume Latraverse, Claude Dubois, Gilles Valiquette, Richard Séguin, André Fortin, Raoul Duguay, Daniel Bélanger, Gerry Boulet, Daniel Lavoie, Fred Pellerin (chanteur, conteur, écrivain).

J'ai beaucoup apprécié des chanteurs d'opéra et des cantatrices : Andrea Bocelli, Plácido Domingo, Luciano Pavarotti, Enrico Caruso (souvenir de ma grand-mère paternelle), Marc Hervieux, Cécilia Bartoli, Maria Callas, Marie-Josée Lord, Nathalie Choquette.

Pour ce qui est des guitaristes, mes préférences sont : Jimi Hendrix, Eric Clapton, B.B King, Keith Richards, Bruce Springsteen, Joni Mitchell et Carlos Santana. En 2013, par un pur hasard, j'ai assisté à un hommage rendu au musicien et guitariste de génie Carlos Santana. En sa présence, la salle de spectacles House of Blues de l'Hôtel

Mandalay Bay de Las Vegas inaugurerait une magnifique sculpture en son honneur.

Mes chanteuses préférées sont: Maurane, Mélissa Etheridge, Diane Dufresne, Nina Simone, Enya, Adèle, Amy Winehouse, Zaz, Pink, Sia, Aretha Franklin, Ella Fitzgerald, Isabelle Boulay, Nana Mouskouri, Carole King, Catherine Lara, Tracy Chapman, Pauline Julien, Eva, Barbara, Vanessa Paradis, Tina Turner, Louise Forestier, Marie-Claire Séguin, Céline Dion, Françoise Hardy, Ginette Reno, Renée Claude, Isabelle Boulay et Clémence DesRochers.

En ce qui concerne les compositeurs de musique classique, mon favori est Bach parce que toutes ces œuvres sont empreintes d'une ambiance solennelle. J'apprécie Beethoven pour Sonate au Clair de lune et Symphony No.5, Strauss pour Le Beau Danube bleu, Annen-Polka, Tritsch-Tratsch-Polka et Les voix du printemps, Rachmaninov pour Rhapsodie sur un thème de Paganini, Ravel pour Boléro, Gershwin pour Rhapsody in Blue, Rossini pour Le Barbier de Séville (ce barbier sympathique), Mozart pour Les Noces de Figaro, Debussy pour Clair de lune, Rodrigo pour Concerto d'Aranjuez, Tchaïkovski pour Le Lac des cygnes et Ouverture solennelle 1812, Albinoni pour Adagio en sol mineur, Brahms pour Danse hongroise No.5. Je tiens à souligner le travail de la violoniste Angèle Dubeau qui, par son grand talent, a rendu accessible la musique classique et celui de Alexandra Stréliski, cette grande compositrice et pianiste contemporaine. J'avais beaucoup apprécié la performance de Ravi Shankar, accompagné du sitar et jouant la musique indienne lors d'un concert à la Place des Arts à Montréal dans les années 80.

Je ne peux passer sous silence les grands représentants du Jazz, Soul et Blues : Ray Charles, Ella Fitzgerald, Louis Armstrong, B.B King, Stevie Wonder, Oliver Jones, James Brown, Billie Holiday, George Benson, Nat King Cole et plusieurs autres.

La musique traditionnelle québécoise n'est pas en reste avec *Le Rêve du Diable*, *La Bottine souriante*, *Breton-Cyr*, Jean Carignan (violoneux), Alain Lamontagne (conteur, harmoniciste et podorythmiste), Mary Travers (*La Bolduc*) sans oublier les conteurs Fred Pellerin et Jocelyn Bérubé.

Je ne veux surtout pas oublier les grands compositeurs (trices) de musique de films comme : Ennio Morricone pour *Le Bon, la Brute et le Truand* et *Il était une fois la Révolution*, Michel Legrand pour *Les Parapluies de Cherbourg*, John Williams pour *Star Wars* et *Les Dents de la mer*, François Dompierre pour *Jésus de Montréal* et *Le Déclin de l'empire américain*, John Barry pour *Midnight Cowboy* et *Bons baisers de Russie*, Georges Delerue pour *La nuit américaine* et *Jules et Jim*, Vangelis pour *Les chariots de feu* et *Blade Runner*, Maurice Jarre pour *Le Docteur Jivago* et *Le jour le plus long*, Michael Nyman pour *La leçon de piano*, Nino Rota pour *Le Parrain* et *Juliette des Esprits*, Cat Stevens pour *Harold et Maude*, Benoît Charest pour *Les Triplettes de Belleville*, Wendy Carlos pour *Orange mécanique*, Rachel Elkind-Tourre et Wendy Carlos pour *Shining*, Eric Levi (Era) pour *Les Visiteurs*, Enya pour *Doux Novembre*. Il y a un autre compositeur de musique que j'ai beaucoup apprécié

dans le film «Zorba le Grec», Míkis Theodorákis, l'activiste et digne représentant de la Grèce ⁷⁶.

Je crois que certains films sont devenus des chefs-d'œuvre, en partie grâce au grand talent de ces compositeurs. J'apprécie aussi l'utilisation de la bande sonore de chansons populaires ou de vieux succès oubliés quand ils sont intégrés au moment opportun dans un film (Harold et Maude, C.R.A.Z.Y.).

Pour conclure, je vous fais part de mon goût particulier pour le son mélodieux de la flûte traversière. Il me faudrait avoir un peu plus de temps pour mieux réapprivoiser cet instrument et pratiquer de façon plus régulière.

La danse classique et contemporaine

Le plus grand danseur classique, chorégraphe et directeur de ballet a été, sans contredit, Rudolf Nouréev de nationalité soviétique ⁷⁷. En 1981, c'est sur grand écran dans le film de Claude Lelouch « *Les Uns et les Autres* » que j'ai pu voir la prestation de Jorge Donn qui a incarné un personnage inspiré de Rudolf Nouréev où il s'exécutait remarquablement sur la musique du Boléro de Ravel.

Il y aussi la fabuleuse québécoise Margie Gillis ⁷⁸, chorégraphe et danseuse que j'ai eu la chance de voir dans plusieurs reportages et téléfilms qui lui ont été consacrés. Je ne peux oublier la lavalloise Louise Lecavalier, danseuse et chorégraphe, qui a fait partie de La La La Human Steps de 1981 à 1999 ⁷⁹. Je considère que ce sont

⁷⁶ <https://ici.radio-canada.ca/info/Arts/Cinéma> Décès de Mikis Theodorakis

⁷⁷ Soirée exceptionnelle Nicolas LeRiche-Bolero de Béjart (vidéo)

⁷⁸ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/gillis-margie>

⁷⁹ <https://artpublicmontreal.ca/coup-de-coeur/louise-lecavalier>.

des artistes marquants et d'une grande inspiration dans le milieu de la danse.

La photographie et vidéo

J'ai développé une véritable passion pour la photographie, probablement influencé par ma mère qui adorait prendre des photos. Ayant perdu son premier enfant prénommé Pierre seulement un mois et demi après sa naissance et n'ayant pas de photo de lui, elle a décidé de faire l'achat d'un appareil de la compagnie Eastman-Kodak Brownie (1946 à 1953) muni d'un flash utilisant des ampoules que l'on devait changer à chaque cliché. Elle a ainsi accumulé plus de quatre albums photos de ses autres enfants en prenant soin d'avoir des souvenirs à tous les âges de notre enfance. Elle s'est rattrapée en voulant conserver des souvenirs de toute sa famille.

Pour ma part, au fil des ans et compte tenu de l'amélioration constante de la technologie, j'ai remplacé mon appareil photo à plus de cinq reprises et avec le temps, j'ai utilisé plus de quatre appareils pour la captation de vidéos. À la fin des années 70, mon premier appareil photo fonctionnait à l'aide d'une bobine de pellicule que je devais insérer avec délicatesse dans l'appareil. Chaque bobine permettait de faire développer en laboratoire vingt-quatre ou trente-six négatifs sous forme de diapositives ou de photos ⁸⁰. Je préférais les diapositives car celles-ci coûtaient moins cher. J'ai dû me procurer un projecteur avec carrousel pouvant recevoir cent quarante diapositives ainsi qu'un écran sur pied rétractable.

⁸⁰ La définition d'une diapositive; image photographique positive sur support transparent pour la projection (Le petit Larousse) avec un cadre de carton ou de plastique

Dans les années 80, je me suis procuré un appareil photo numérique ; Fini les bobines! Je pouvais dorénavant prendre une tonne de photos à un prix dérisoire. La seule limite était la capacité de stockage de la carte mémoire. Aujourd'hui, avec ces cartes mémoire, nous avons la possibilité de capter plusieurs milliers d'images d'une grande qualité et leur prix est de plus en plus abordable ⁸¹. Les appareils photo d'aujourd'hui sont hybrides (photo et vidéo).

Au cours des années 80, j'ai fait l'acquisition de mon premier caméscope qui captait les images sur des cassettes VHS. Vers 1987 ou 1988, la technologie a évolué vers de plus petites cassettes (Hi8) et vers les années 90, elles sont devenues encore plus petites avec les MiniDV. La technologie avançait rapidement et le prix des cassettes était de moins en moins élevé. Depuis 1996, les appareils sont de plus en plus performants et offrent une qualité sonore et une définition de l'image impressionnantes.

Dans quelques années, les caméscopes seront en 3D avec prises de vue sur 360 degrés et une résolution de 4K ou 8K. Toute cette technologie sera dorénavant accessible au grand public.

Les humoristes

Mes humoristes préférés sont : Raymond Devos que j'ai eu la chance de voir en spectacle pour mon quarantième anniversaire de naissance, accompagné de toute ma famille. Après le spectacle, je suis allé le rencontrer dans

⁸¹ <https://www.jeancoutu.com>photo>cartes-memoire>, tout ce qu'il faut savoir!

sa loge avec ma sœur Ginette et il a eu la gentillesse de me dédicacer son livre « *Matière à rire* ».

Yvon Deschamps, que j'ai eu la chance de voir en spectacle à plusieurs reprises à la Place des Arts à Montréal, est à mon avis le plus grand humoriste au Québec. Par ses monologues touchants et inspirants qui nous obligent à la réflexion, il a eu un grand impact sur la société québécoise (*Le bonheur*, *Les unions qu'ossa donne?*, etc). Il est également un grand philanthrope.

Clémence DesRochers, la reine des comiques qui nous surprend toujours comme humoriste, chanteuse, actrice, écrivaine, animatrice télé, artiste visuelle. J'ai toujours été touché par son interprétation et les paroles de ses chansons dont « *Full day of melancolie* » et « *Je ferai un jardin* ». Sur scène, elle nous a fait vivre des histoires drôles et attendrissantes et ses monologues nous ont conscientisés avec humour sur la réalité des femmes ⁸².

Dominique Michel, pour la diversité de ses performances à la télévision entre autres, ses imitations mémorables aux Bye-Bye de Radio-Canada de Michel Chartrand en 1973, Nadia Comăneci et Diane Dufresne en 1976, Michel Richard et Sonia Benezra en 1990, etc.) ⁸³.

Marc Favreau pour son extraordinaire personnage de Sol. J'ai pu voir un de ses spectacles accompagné de ma famille. Il a fait partie de mon enfance et de mon adolescence grâce à l'émission Sol et Gobelet à l'antenne de Radio-Canada qui mettait en scène deux clowns

⁸² <https://voir.ca/scene/2017/05/12/clemence-desrochers-cet-ete-elle-fera-un-jardin/>

⁸³ <https://www.lapresse.ca/arts/television/201812/31/01-5209622-le-bye-bye-et-son-imperatrice-dominique-michel.php>

fantastiques et attachants. Gobelet était personnifié par Luc Durand.

Gilles Latulipe, pour ses spectacles burlesques avec la troupe du Théâtre des Variétés, situé dans mon quartier. Je me suis fait un devoir d'être présent à une de ces représentations et j'ai bien apprécié ma soirée. Suite à un concours organisé par Radio-Canada, j'ai eu la chance de partager un repas avec lui et nos conjointes respectives, une très belle rencontre.

Les Cyniques, premier groupe d'humoristes au début des années 60, formé de quatre étudiants des plus impertinents ⁸⁴, et en 1981 l'arrivée du groupe « *Rock et Belles Oreilles* », surtout pour leurs sketches hilarants « *Bonjour la Police* » ⁸⁵.

« *Le Groupe Sanguin* » en 1984 ⁸⁶. (Dany Verveine, La méchante, Le gars fatigué). Ils m'ont tous bien fait rire. Claude Meunier et son acolyte Serge Thériault pour Ding et Dong et pour leur performance en spectacle et à la télévision avec toute la bande de La Petite Vie.

J'ai aussi apprécié la série Les Bougon à l'antenne de Radio-Canada pour leur côté « fripouille », avec des textes extraordinaires de François Avard et de Jean-François Mercier et des performances de comédiens et de comédiennes formidables. Je ne peux passer sous silence la

⁸⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1490293/cyniques-groupe-humoristes-revolution-tranquille-archives>

⁸⁵ <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/183995/rock-belles-oreilles-rbo-guy-a-lepage-humour>

⁸⁶ [https://www.lapresse.ca>arts>humour-et-varietes>Le Groupe sanguin fait un retour](https://www.lapresse.ca>arts>humour-et-varietes>Le_Groupe_sanguin_fait_un_retour)

série « Minuit, le soir avec Claude Legault, ainsi que celle de « *Un gars, une fille* » créée par Guy A. Lepage.

Je vais sûrement oublier quelques noms mais je vous propose des humoristes que j'apprécie beaucoup : André-Philippe Gagnon, François Bellefeuille, Martin Petit, Martin Matte, Louis-José Houde, Daniel Lemire, Michel Courtemanche, Pierre Légaré, Boucar Diouf, Marc Labrèche, Bruno Blanchet, Emmanuel Bilodeau, Benoit Brière, Lise Dion, Olivier Guimond, Anthony Kavanagh, Katherine Levac, Pauline Martin, Marie-Lise Pilote, André Sauvé, Simon Leblanc, etc. L'énorme tâche des humoristes est de nous faire rire tout en nous faisant réfléchir.

Chapitre 13

Les manifestations : une politisation accrue

Le 24 juin 1968, j'étais présent au Défilé de la Saint-Jean-Baptiste en face de l'estrade d'honneur installée devant la Bibliothèque Centrale de Montréal située au 1210, rue Sherbrooke Est.

Compte tenu de l'arrestation par les forces policières de Pierre Bourgault, fier indépendantiste ayant refusé de faire partie des invités au côté de Pierre Elliot Trudeau, premier ministre du Canada, des manifestants ont pris la rue et ont commencé à lancer des pierres vers l'estrade d'honneur. Lorsque les forces de l'ordre sont intervenues, j'étais grimpé à un poteau de signalisation et j'ai pu constater que des hommes, des femmes et des enfants se faisaient piétiner par les policiers à cheval ⁸⁷.

Le journaliste Claude-Jean Devirieux en a fait un compte rendu réaliste sur les ondes de la Société Radio-Canada (SRC), ce qui lui a valu une suspension. Il avait osé manifester son indignation sur les ondes et décrire le défilé comme étant le « *Lundi de la matraque* ». Je le cite : « *Et puisqu'on m'a demandé de vous dire ce que j'ai vu : j'ai vu les policiers perdre le contrôle et frapper de façon sauvage, ce n'est pas un jugement de valeur que je porte, car frapper de façon sauvage des jeunes gens, des jeunes filles qui, souvent ne faisaient rien* » ⁸⁸.

Le bilan a été de 292 arrestations dont celles de 81 mineurs, 123 blessés dont 42 policiers, auxquels il faut

⁸⁷ <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/30363/l-emeute-qui-a-transforme-la-saint-jean-baptiste-en-fete-nationale>

⁸⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1107917/st-jean-baptiste-1968-lundi-matraque-violence-emeute-archives>

ajouter 12 auto-patrouilles brûlées, six chevaux blessés. À partir de ce moment, la fête de la Saint-Jean-Baptiste a pris une autre signification et est véritablement devenue notre Fête nationale ⁸⁹.

Je cite l'organisateur de la manifestation, Pierre Bourgault, qui avait refusé l'invitation de prendre place sur l'estrade d'honneur au côté de Pierre Elliott Trudeau : « *J'ai refusé cette invitation et j'ai condamné la Société Saint-Jean-Baptiste d'avoir invité Trudeau, c'était une aberration d'inviter un homme qui ne reconnaît pas la nation québécoise, à venir célébrer sa fête nationale* ».

À la suite de cette manifestation, le service de police a mis sur pied l'escouade anti-émeute avec tout son équipement de répression qui a été complété avec le temps. À ce moment-là, il y avait un mouvement mondial de révolte, particulièrement en France avec « *Mai 68* » ⁹⁰, où des manifestations d'étudiants et des grèves générales avaient lieu, impliquant plus de dix millions de personnes. Nous faisons donc partie d'un mouvement qui se voulait planétaire.

McGill Français

Le 28 mars 1969 s'est tenue une manifestation baptisée McGill français. Le mot d'ordre était que l'université McGill devait s'ouvrir à la société québécoise et que le

⁸⁹ <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/30363/l-emeute-qui-a-transforme-la-saint-jean-baptiste-en-fete-nationale>

⁹⁰ <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/69025/mai-1968-paris-france-manifestations-etudiants-violence>

français devait y occuper une place centrale ⁹¹. À l'intérieur même de son enceinte, des professeurs et des étudiants appuyaient l'idée d'aider à la décolonisation du Québec en francisant McGill ⁹².

Les organisateurs formulaient leurs revendications en sept points :

- 1- Financée par l'État francophone (on affirmait que les universités anglophones recevaient 30% du total des subventions accordées aux universités, alors que la population non-francophone s'élevait à 17%, et que les anglophones occupaient 42% des places dans les universités québécoises). On désirait que l'enseignement se donne en français à McGill, surtout qu'on redoutait des retards dans la création d'une deuxième université francophone à Montréal (UQAM). On réclamait donc une francisation progressive de l'université (50% en 1969-1970, 75% en 1970-1971 et 100% en 1971-1972).
- 2- Acceptation d'une partie des 10 000 cégépiens dès l'année académique qui commençait en septembre 1969, et ce d'autant plus que le quart des inscrits de McGill venait de l'extérieur de la province et que la moitié de ses diplômés s'en allait faire carrière à l'extérieur du Québec.
- 3- Politique de parité des frais de scolarité avec l'Université de Montréal (200 \$) en attendant la gratuité scolaire (on assure que les frais de scolarité plus élevés à McGill empêchaient les élèves moins bien nantis de s'inscrire à ses programmes).
- 4- Abolition du Centre d'études canadiennes-françaises qui scrutait les Québécois comme des indigènes (établi en 1963, le Centre reproduisait la structure des centres qui existaient déjà, comme le Center for East Asia Studies).
- 5- Ouverture de la bibliothèque McLennan au grand public (celle-ci contenait la plus importante collection d'œuvres

91 <https://new.library.mcgill.ca/revolution-mcgill-francais-50-ans>

92 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1153682/mcgill-francais-mouvement-etudiant-quebec-education-histoire-archives>

canadiennes-françaises du Québec), subventionnée par le gouvernement du Québec au montant de trois millions de dollars.

- 6- Priorisation des intérêts nationaux dans la recherche.
- 7- Représentation tripartite au Conseil des gouverneurs : un tiers étudiant, un tiers personnel enseignant et non-enseignant et un tiers représentant direct du peuple québécois ⁹³.

Pour préparer l'opération McGill, une édition spéciale du McGill Daily a été publiée à cent mille exemplaires entièrement en français une semaine avant la marche et ont été distribués à travers la province par les associations étudiantes et le syndicat de la CSN. Pour s'assurer de la venue du plus grand nombre possible de manifestants, des autobus ont transporté le jour de la marche, des gens provenant de Hull, Saint-Jérôme, Québec et Saint-Hyacinthe. Finalement, le soir du 28 mars, c'est environ dix mille personnes qui, parties du Carré-Saint-Louis se sont dirigées vers l'Université McGill en empruntant la rue Sherbrooke.

J'étais présent ce soir-là et la manifestation, partie du carré Saint-Louis, se déroulait dans une ambiance festive mais revendicatrice. À notre arrivée à l'entrée du campus sur la rue University, il y avait beaucoup de policiers casqués, munis de leur matraque (la nouvelle escouade anti-émeute) qui fermaient la rue juste derrière nous à l'angle des rues University et Sherbrooke.

Tout à coup, un homme est monté sur une chaise tout près des policiers et s'est mis à lire un texte. Comme j'étais loin de l'individu et ne pouvais entendre ses paroles, j'ai demandé quelle était la teneur de ses propos. On m'a informé qu'il proclamait la Loi de l'émeute. J'ai

⁹³ <https://news.library.mcgill.ca/revolution-mcgill-francais-50-ans/comment-page-1>

tout de suite compris que lorsque cet individu descendrait de sa chaise, les policiers interviendraient pour disperser la foule, ce qui a été fait avec une brutalité sans nom.

J'ai quitté les lieux immédiatement avec plusieurs personnes pour me diriger vers la rue Sainte-Catherine. C'était un vendredi, soirée de magasinage pour bien des familles. Soudain, un policier en moto est monté sur le trottoir avec son engin. Il ne tenait pas compte de la présence des enfants, des femmes ou de quiconque qui se trouvait par hasard sur son chemin. On venait de changer de tactique, on n'utilisait plus les chevaux mais des motos pour agresser les gens. Il y a eu certainement des blessés ce soir-là. Aucun média n'a relevé cette intervention même s'il y avait des journalistes sur place. Les familles présentes sur la rue Sainte-Catherine n'avaient aucun lien avec la manifestation.

L'opération McGill français avait été le plus grand rassemblement au Québec depuis la Seconde Guerre mondiale.

À bas le Bill 63

L'appel à la mobilisation a été lancé par le Front du Québec français, un organisme qui voulait faire obstacle à la Loi 63 votée par le gouvernement de l'Union nationale de Jean-Jacques Bertrand. Cette loi laissait aux parents le libre-choix de la langue d'enseignement pour leurs enfants ⁹⁴.

Le 30 octobre 1969, je suis parti en autobus en direction de Québec avec des étudiants du Cégep du Vieux Montréal. Nous avons été reçus dans une salle d'un

⁹⁴ <https://pressreader.com/canada/le-journal-de-montreal/20191031/281762746054141>

pavillon de l'Université Laval où beaucoup d'étudiants s'activaient à fabriquer des pancartes. J'ai rencontré la personne responsable de la manifestation et je me suis engagé à participer au service d'ordre. Comme la manifestation devait se dérouler le lendemain, nous avons préféré dormir sur place. Le lendemain 31 octobre, nous étions plus de cinquante mille citoyens, étudiants et syndicalistes à manifester devant l'hôtel du Parlement à Québec, selon le journal *Le Devoir* ⁹⁵.

La manifestation se déroulait très bien, hormis la présence de quelques agitateurs qui semblaient être de la police. L'un d'eux a d'ailleurs été projeté par notre service d'ordre en dehors de nos rangs. Il y avait un nombre impressionnant de policiers anti-émeute de la Sûreté du Québec ainsi que des policiers municipaux. Je me tenais près de l'organisateur de la manifestation. La communication avec les supérieurs des policiers se passait correctement jusqu'au moment où deux agents ont surgi devant la barrière de sécurité et que l'un d'eux a infligé un coup de matraque au responsable de la manifestation et l'a traîné jusqu'à l'intérieur de l'édifice du Parlement. Immédiatement, j'ai fait signe aux autres membres du service d'ordre d'organiser rapidement la dispersion des manifestants. Il était environ 19 h ou 20 h.

Au même moment, les policiers de l'anti-émeute se sont mis à projeter des grenades de gaz lacrymogène sur la foule mais par chance, le vent a retourné les gaz dans leur direction ce qui a provoqué leur colère. Dans la fuite des manifestants, certains sont tombés par terre après avoir été blessés à la tête par une grenade. Nous leur avons immédiatement porté secours. À ce moment-là,

⁹⁵ <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/273227/quand-la-langue-mobilisait>

j'ai été moi-même incommodé par les gaz qui m'ont causé une irritation aux yeux ce qui évidemment m'empêchait de voir clairement. Des individus que je ne connaissais pas m'ont amené à l'intérieur d'une roulotte afin de me fournir une compresse imbibée d'eau, ce qui m'a soulagé grandement et m'a fait comprendre que c'était la chose à faire dans ces cas-là. Ils m'ont demandé de m'identifier, ce que j'ai refusé en ayant l'impression que j'étais en présence des forces de l'ordre et je suis reparti aider d'autres manifestants blessés. Lorsque je rencontrais des victimes incommodées par le gaz lacrymogène, je me présentais à la porte des résidences du voisinage en demandant de leur apporter des soins.

Les forces de l'ordre avaient trouvé une façon de faire paniquer les manifestants en diffusant à partir de leurs autos-patrouilles des sons stridents qui se répercutaient sur les murs de pierre des fortifications qui se trouvaient tout près. Je suis retourné sur la colline pour prêter main-forte. Des policiers anti-émeutes frappaient toute personne se trouvant sur leur chemin. J'ai tenté de venir en aide à un individu incommodé par les gaz mais sans succès puisque les policiers se ruaient sur nous. J'ai dû escalader le mur d'enceinte afin d'éviter de me faire matraquer. Arrivé en haut du mur, un policier municipal en uniforme témoin des scènes de violence qui venaient de se produire, s'est joint à moi pour crier à un de ses collègues d'arrêter de frapper un manifestant déjà passablement amoché qui ne pouvait pas, de toute évidence, prendre la fuite. Les gestes posés par les forces de l'ordre étaient complètement démesurés.

Cet épisode dramatique a été le début d'une longue lutte qui aboutira à l'adoption de la Charte de la langue française (Loi 101) le 26 août 1977, déposée par Camille

Laurin, ministre d'État au Développement culturel du gouvernement Lévesque. Elle définissait les droits linguistiques de tous les citoyens et confirmait le français comme unique langue officielle du Québec.⁹⁶

Lock-out du journal La Presse

Après six mois de négociations sur les changements technologiques et la sécurité d'emploi à la fin du mois de juillet 1971, la direction du journal La Presse a décrété un lock-out qui touchait trois cent cinquante travailleurs de la salle de composition (typographes, clicheurs, pres-siers, photograpeurs⁹⁷).

Le 29 octobre, les dirigeants syndicaux de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), de la Confédération des Syndicats nationaux (CSN) et de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ), aujourd'hui la Centrale de l'enseignement du Québec, ont organisé une marche de solidarité. Le rassemblement devait avoir lieu à partir du carré St-Louis pour se rendre au-delà du square Viger, malgré l'interdiction des autorités de la Ville de Montréal.

Je tenais à être présent à cette marche et l'avant-midi, j'avais parcouru à pied tout le trajet prévu de la manifestation. En arrivant au square Viger, j'ai remarqué que l'on installait des barrières qui bloquaient les intersections et l'entrée du square, ce qui m'a paru une véritable souricière pour les participants à la marche.

En cas de grabuge, j'avais remarqué que je pourrais me mettre à l'abri tout en surveillant ce qui pouvait se

⁹⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1157912/camille-laurin-psychiatre-politique-francais-quebec-archives>

⁹⁷ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/greve-de-la-presse>

passer. En me postant sur l'allège d'une fenêtre du 2^e étage de l'édifice de l'ancienne gare Viger, je faisais face aux barrières ⁹⁸. Je pouvais m'y rendre en longeant l'édifice, ce que j'ai fait.

Au moment où les manifestants sont arrivés au square Viger et que la foule, devenue une masse compacte s'entassait sur les barrières, deux policiers anti-émeutes ont ciblé un des dirigeants syndicaux, l'ont empoigné et fait passer par-dessus la barrière pour le matraquer. Comme si de rien n'était, ils l'ont retourné en le projetant du côté des manifestants. Un camion, venu de nulle part et arborant bizarrement le drapeau des patriotes, s'est dirigé à droite de la barrière et s'est appuyé sur celle-ci. Selon moi, c'était le signal aux policiers de commencer à lancer des gaz lacrymogènes sur les manifestants et de matraquer le plus de gens possible.

Selon les médias, les manifestants, entre dix mille et quinze mille, sont restés pris au piège encerclé par plus de mille policiers. Une jeune femme, Michelle Gauthier a été victime d'une crise d'asthme et est morte étouffée. Il y a eu deux cents arrestations et plus de deux cents blessés ⁹⁹. Le 2 novembre, soir des obsèques de Mme Gauthier, dix-sept mille personnes ont rempli le Forum de Montréal pour assister à une autre grande manifestation syndicale. Le lendemain de la manifestation, les négociations ont repris et ont abouti trois mois plus tard, soit le 7 février 1972, à un compromis satisfaisant pour la direction et les syndicats. Le conflit aura duré sept mois.

⁹⁸ https://www.vieux.montreal.qc.ca/inventaire/fiches/fiche_bat.php?num=4&sec=c

⁹⁹ https://wikipedia.org/wiki/Lock-out_de_La_Presse

Autres manifestations

Dans les années 70, le concessionnaire automobile Clermont Chevrolet-Oldsmobile situé au 5363, rue Saint-Denis à Montréal, voulant se doter d'un grand stationnement, avait prévu la démolition de plusieurs immeubles locatifs lui appartenant et situées à côté du concessionnaire, entre la rue St-Grégoire et le viaduc du côté est de la rue St-Denis.

Le Comité logement St-Louis (aujourd'hui connu sous le nom du Comité logement du Plateau Mont-Royal), organisme dans lequel j'étais impliqué avec plusieurs citoyens du quartier, avait organisé une manifestation contre cette démolition. Lors de la manifestation, nous étions deux au premier rang à porter une banderole. Un inconnu m'a approché et m'a menacé de m'infliger une raclée en m'ordonnant de le rejoindre dans une ruelle. Il était évident qu'il s'agissait d'un agent provocateur. C'était pour moi la première fois que j'étais ciblé directement au cours d'une manifestation.

Hausse des droits de scolarité - Une manifestation mémorable

J'étais présent lors d'une des manifestations en 2012 qui impliquait plusieurs dizaines de milliers d'étudiants, citoyens et syndicalistes et qui s'est déroulée dans les rues de Montréal et avait pour but de protester contre la hausse des droits de scolarité ¹⁰⁰. Plusieurs autres manifestations ont suivi au centre-ville et dans différents quartiers, le tout accompagné par le tintamarre des casseroles. L'inventivité des participants pour décrire leurs revendications s'est parfaitement révélée sur les pancartes qu'ils brandissaient et m'a beaucoup impressionné. Les gens étaient décidés à aller jusqu'au bout du combat contre le gouvernement Charest. On se souviendra longtemps du « *Printemps érable* ».

Manifester est un droit fondamental pour tous les citoyens et citoyennes pour se faire entendre auprès de ceux qui nous gouvernent. C'est un des moyens pour faire évoluer la société. Dans certaines circonstances, c'est un devoir d'y participer pour que la démocratie demeure forte.

Agent provocateur (un nouveau métier)

Je ne peux parler de manifestations sans souligner la présence des agents provocateurs. Voici l'une des définitions : un agent provocateur est traditionnellement un agent, employé par la police ou par une autre entité afin d'agir sous couverture, dans le but d'entraîner ou de

¹⁰⁰ <https://www.ledevoir.com/societe/education/345676/journee-de-grande-manifestation-etudiante-une-premiere-action-cible-le-port-de-montreal>

provoquer un individu ou un groupe à commettre un acte illégal sanctionné par la loi ou l'ordre public ¹⁰¹.

Durant la grève des policiers de la Ville de Montréal, un événement a attiré mon attention sur le phénomène des agents provocateurs. La manifestation du 7 octobre 1969 opposait le Mouvement de libération du taxi à la compagnie Murray Hill Limousine Service Ltd et se tenait devant le garage situé au 1325-87, rue William dans le quartier Griffintown à Montréal. Murray Hill détenait le monopole sur les services de transport rendus à plusieurs hôtels et à partir de l'aéroport de Dorval. Lors de la manifestation, un caporal de la Sûreté du Québec, Robert Dumas qui avait infiltré le Mouvement de libération du taxi et qui se trouvait parmi les manifestants, a été tué par balle. Personne n'a été arrêté relativement à ce meurtre mais l'un des fils du propriétaire qui se trouvait parmi les gardes qui tiraient sur les manifestants du haut du toit, a été considéré comme principal suspect dans cette histoire ¹⁰²⁻¹⁰³.

Lors de la manifestation du journal *La Presse* le 29 octobre 1971, il était selon moi évident que le conducteur qui avait réussi à se faufiler avec son camion au milieu des manifestants jusqu'au square Viger et ce, sans que les policiers n'interviennent, était un agent provocateur. Aujourd'hui, je me dis que si les téléphones intelligents avaient existé à ce moment-là, j'aurais, sans aucun doute, filmé la scène (voir *Lock-out de La Presse*, page 281).

Un autre événement attirant mon attention s'est produit en juillet 1974. Durant les négociations pour une

¹⁰¹ <https://www.ababord.org/Il-y-a-police-sous-roche>

¹⁰² <https://www.dailymotion.com>video> Manifestation contre la Murray Hill (Montréal 1969)

¹⁰³ <https://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/20164.html>

nouvelle convention collective des employés des magasins Steinberg, une bombe a été placée à la résidence du président des magasins par un caporal de la Gendarmerie Royale du Canada, Robert Samson (Voir pages 110 à 113 du présent livre).

Dans le livre « *Enquêtes sur les services secrets* » du journaliste Normand Lester publié en 1998, de la page 169 à 232, il explique qu'un membre de l'exécutif du Parti québécois et homme de confiance du premier ministre René Lévesque entretenait des contacts clandestins avec les services secrets de la Gendarmerie royale du Canada depuis le début des années 50. Cet homme admet avoir touché de 500 \$ à 800 \$ par rencontre, toutes les six semaines (page 170). Le chef de cabinet du premier ministre confirme que René Lévesque n'a appris les agissements de cet homme qu'à l'automne 1981 et qu'il avait été stupéfié par la nouvelle. Il dit également que M. Lévesque jugeait que celui-ci ne pouvait plus faire partie du Conseil des ministres (pages 184-185).

Je réalise qu'il n'y a aucune limite à l'indécence de ce service public fédéral. Que ce soit un agent double ou un agent provocateur, ils utilisent tous les moyens possibles pour arriver à leur fin et faire leur basse besogne. Il y a eu également l'évènement lors de la manifestation contre le concessionnaire Clermont Chevrolet-Oldsmobile dont j'ai déjà parlé et où j'avais été ciblé directement.

Lors de différentes manifestations, j'avais remarqué qu'un même individu se retrouvait toujours à mes côtés. Il engageait souvent la conversation et un jour, il m'a demandé si je pouvais lui rendre un service en me rendant à Longueuil pour livrer une boîte à un de ses amis. Rapidement j'ai compris que si je traversais le Pont Jacques-Cartier, étant sur un territoire de juridiction fédérale, on

pourrait m'arrêter si la boîte en question contenait une marchandise illégale. Sans aucun doute, je me serais retrouvé devant un tribunal et probablement incarcéré. J'avais déjà entendu parler qu'un jeune organisateur social était tombé dans un piège semblable. On lui avait demandé de se rendre dans un entrepôt du Vieux-Montréal. Quand il est arrivé sur les lieux, des policiers de la Sûreté du Québec ont procédé à son arrestation pour s'être retrouvé sans autorisation dans un dépôt d'armes appartenant à la SQ.

Lors d'une autre manifestation, étant posté à l'angle des rues Ste-Catherine et Berri à Montréal, j'ai vu s'immobiliser un autobus d'un modèle mis au rancart depuis plusieurs années. Des policiers de la Ville de Montréal en sont sortis et le dernier de la file a allumé un cocktail molotov (une bouteille de verre partiellement remplie de liquide inflammable, habituellement de l'essence et un morceau de tissu imbibé du même liquide, solidement fixé autour du goulot). Il a lancé la bouteille qui s'est brisée à l'intérieur du véhicule, répandant son contenu qui s'est enflammé. Au même moment, je me suis questionné sur le fait que plusieurs journalistes accompagnés de leur caméraman étaient déjà sur place filmant la scène. On se serait cru en plein tournage d'un film de Costa-Gavras (*Z* ou *l'aveu*). Ces images ont tourné en boucle dans les journaux télévisés le soir même, en ne montrant que les séquences de l'autobus en feu et laissant entendre que tout cela était l'œuvre des manifestants.

Lors d'une autre manifestation dans le Vieux-Montréal, j'ai remarqué plusieurs autobus bondés de policiers attendant pour intervenir. Je me suis approché et comme c'était l'été, les vitres des autobus étaient grandes ouvertes. Il y avait un policier qui circulait dans la rangée

centrale en tenant des propos virulents à l'endroit des manifestants. Lorsqu'ils ont quitté les véhicules, les policiers étaient chauffés à bloc, prêts à matraquer n'importe qui, ce qu'ils ont fait allègrement.

En général, je comprends parfaitement que lorsque l'on va à l'encontre de certains intérêts individuels, cela peut engendrer de vives réactions. Néanmoins, utiliser les pouvoirs publics pour réprimer toute action pacifique à caractère sociale, il y a une limite que l'on ne doit pas franchir. Utiliser les impôts de l'ensemble des citoyens pour démontrer un rapport de force a quelque chose de répréhensible.

Chapitre 14

Mes rencontres marquantes

Je ne pouvais rédiger ce livre sans souligner les belles rencontres que j'ai faites au cours de mes activités. En m'impliquant socialement, j'ai eu la chance de côtoyer des gens qui m'ont apporté beaucoup et qui m'ont fait grandir.

Voici un résumé de ces belles rencontres. Je considère que je n'aurai jamais assez de mots pour leur rendre hommage et rappeler toute l'estime que j'ai pour eux.

Monsieur Conte

J'ai côtoyé cet homme lors de mon implication à l'implantation de la septième coopérative alimentaire au Québec dans le quartier Saint-Michel. J'ai profité de sa sagesse et des nombreux conseils qu'il m'a prodigués sur le déroulement de réunions au sein d'un conseil d'administration ou d'assemblées générales.

Me Daniel Jacoby

La formation en responsabilité civile des Sciences Juridiques à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) que j'ai eu la chance de recevoir de Me Jacoby, m'a été profitable toute ma vie. J'ai un grand respect pour le travail qu'il a effectué comme Protecteur du citoyen du Québec pendant plus d'une dizaine d'années. Je lui rends hommage d'avoir été l'un des pères de la Charte des droits et libertés de la personne au Québec. Il a été aussi un ardent défenseur du dossier des orphelins de Duplessis.

En 1973, il a été Directeur général de la législation au ministère de la Justice et à l'Assemblée nationale du Québec. Il nous expliquait lors de notre formation à l'UQAM que ce service avait comme mandat de préparer en général cinq projets de loi sur un même sujet qu'il devait soumettre à un député qui en avait fait la demande, en prévision d'une prochaine commission parlementaire. Le député en question choisissait parmi les cinq projets celui qui correspondait le mieux aux attentes des citoyens, des parties de l'opposition ou des lobbyistes ¹⁰⁴.

Me Robert Saccetelle

Je me suis lié d'amitié avec cet avocat-criminaliste éclairé, socialement engagé et grand plaideur. Je lui rends hommage pour tout le travail accompli dans le but de faire évoluer le service de l'aide juridique, section criminelle, existant depuis 1972. Il a été nommé juge à la Chambre de la jeunesse le 5 décembre 1991. Il a sûrement été bien accueilli dans ce milieu.

Notaire Daniel Metterlin

Il a travaillé avec le groupe de ressources techniques (GRT) comme notaire sur le projet d'élaboration du cadre juridique nécessaire pour conserver les valeurs sociales de la Communauté Milton-Parc ¹⁰⁵. Je l'ai connu lors de l'occupation de la Commission des services juridiques qui avait comme mandat de mettre sur pied les bureaux d'aide juridique sur tout le territoire du Québec et où il était membre du conseil d'administration. Les

¹⁰⁴ <https://www.droit-inc.com/article10911-Le-pere-de-la-Charte-quebecoise-n-est-plus>

¹⁰⁵ www.miltonparc.org/wp-content/uploads/2017/03/French.pdf

personnes qui avaient organisé l'occupation des locaux de la Commission faisaient partie du Service juridique du quartier St-Louis qui offrait des services aux citoyens et qui était supervisé par un conseil d'administration de citoyens élus. La raison de l'occupation était que la Commission voulait abolir ce service. J'avais souvent donné de mon temps pour cet organisme communautaire afin de renseigner les gens.

Après s'être informé des raisons de l'occupation des locaux, Daniel Metterlin a annoncé qu'il était en accord avec notre demande et qu'il s'engageait à mettre le sujet à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du conseil d'administration de la Commission. Il a tenu parole. Je l'ai revu dans d'autres circonstances et nous sommes restés amis jusqu'à son décès en 1984 dans un accident d'automobile, dû à une mauvaise configuration dans une sortie du tunnel Ville-Marie, en plus d'un manque de signalisation ¹⁰⁶.

Michel Chartrand

J'ai suivi personnellement toutes les manifestations, assemblées générales et je me suis constamment tenu informé de son implication dans de nombreuses organisations. Selon moi, cet homme a été l'un des plus grands activistes du Québec. On ne peut que reconnaître son honnêteté et son intégrité. Il fait partie de notre histoire et demeure l'un de nos plus grands patriotes. J'avais remarqué que lorsqu'il rencontrait quelqu'un pour la première fois, il avait l'habitude de jouer la provocation dans

¹⁰⁶ archivesdemontreal.com/2013/10/24/les-quartiers-disparus-de-montreal-le-secteur-de-lautoroute-ville-marie-13-decembre-1963

ses propos. J'ai toujours eu l'impression qu'il agissait de cette façon afin de savoir rapidement à qui il avait affaire.

Lors de ma toute première conversation avec lui, j'étais en présence de la présidente du Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) à Québec et d'un autre étudiant, tous trois de la même équipe des Sciences juridiques de l'UQAM. À ce moment-là, Michel Chartrand était président du Conseil central de la CSN à Montréal. Tout en visant la présidente de la CSN de Québec, qui était en congé sans solde pour suivre sa formation de droit à Montréal, il s'est tourné vers moi en nous traitant de futurs avocats qui deviendraient des exploiters comme tous les autres avocats (je vous fais grâce des autres termes qu'il a employés). Je me suis senti obligé de répliquer à ses sarcasmes en lui rappelant que je n'aurais jamais fait le compromis, comme lui, de suivre un cours de droit dans la haute sphère privée de l'Université de Montréal. Constatant que le ton était monté d'un cran, la présidente est intervenue dans la conversation pour me dire que M. Chartrand faisait seulement une blague. J'ai alors rappelé à celui-ci que s'il voulait faire des blagues de ce genre, je n'étais pas la bonne personne à qui tenir ces propos, sachant très bien qu'à l'UQAM, nous étions en train de recevoir une formation juridique qui se démarquait par une grande implication sociale. J'ai mis fin abruptement à la conversation.

Quelques jours plus tard, j'ai reçu un appel à la bibliothèque des Sciences Juridiques de l'UQAM où je travaillais à temps partiel. Un membre de la Ligue des droits et libertés (LDL) situé sur la rue Saint-Hubert à Montréal désirait me rencontrer. Arrivé sur les lieux, j'ai rencontré la directrice adjointe de la Ligue qui me proposait de faire une recherche sur un des aspects de l'entente intervenue

le 11 novembre 1975 entre le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris. Ce document était connu sous le nom de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et couvrait le territoire des Cris, celui des Inuits et celui des Naskapis sur une superficie de 170 000 kilomètres carrés. L'entente a été signée pour un montant à court et moyen terme d'environ 234 millions de dollars ¹⁰⁷.

Par cette entente, les communautés autochtones accordaient au gouvernement du Québec le droit de développer les ressources hydrauliques, minérales et forestières du Grand Nord du Québec. En contrepartie, les autochtones obtenaient une large autonomie politique et administrative pour leurs communautés, des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage.

Passablement étonné que la directrice adjointe m'ait choisi pour faire la recherche, je lui ai posé la question. Elle m'a répondu : « *Je suis certaine que tu trouveras les réponses que je cherche dans le mandat que je te donne* ». Je n'ai jamais eu d'autres explications sur son choix. Afin de commencer mon travail, elle m'a référé à un anthropologue du nom de Rémi Savard que l'on définissait à l'époque comme étant le premier à faire reconnaître l'importance de la culture innue, un véritable allié et grand ami des Premières Nations. Pour moi, cela a été une rencontre déterminante dans le cadre du dossier car il était un des rares anthropologues blancs à participer aux réunions de nombreux conseils de bande et à vouloir faire comprendre et respecter leurs réalités ¹⁰⁸.

¹⁰⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1748238/convention-baie-james-cris-inuit-hydro-quebec-gouvernement-archives>

¹⁰⁸ <https://www.ledevoir.com> > Culture Hommages à l'anthropologue Rémi Savard, «véritable allié» des Autochtones

Lorsque ma rencontre a été terminée avec la directrice adjointe de la Ligue des droits et libertés, pour qui j'avais immédiatement ressenti une grande complicité et beaucoup d'affinités, j'ai salué la réceptionniste en lui demandant le nom de la personne que je venais de rencontrer. Elle m'a répondu que c'était Mme Simonne Monet-Chartrand. C'est à ce moment que j'ai compris qu'il y avait peut-être un lien avec la conversation que j'avais eue avec son conjoint Michel Chartrand quelques semaines auparavant. De 1975 à 1978, Mme Simonne Monet-Chartrand a œuvré à la Ligue des droits et libertés et en 1975, elle a milité pour modifier le nom de l'organisme qui s'appelait la Ligue des Droits de l'Homme, fondé en 1963. À partir de septembre 1978, l'organisme porterait dorénavant le nom de La Ligue des droits et libertés (LDL) ¹⁰⁹.

Mon travail terminé et à la remise du rapport de recherche qu'elle m'avait demandé, j'ai compris l'immense privilège et le plaisir que j'avais ressenti à la côtoyer à plusieurs reprises. Je la considérais vraiment comme une amie.

Voici quelques informations et dates importantes de la Ligue des droits et libertés :

¹⁰⁹ Source; son livre *Ma vie comme rivière* tome 4 de Simone Monet-Chartrand page 300-302

- 1963** Fondation de la Ligue des Droits de l'Homme
- 1968** Défense du droit à l'avortement
- 1973** Élaboration du projet de Charte des droits et libertés de la personne du Québec
- 1976** Abolition de la peine de mort au Canada
- 1978** Changement de nom de l'organisme pour Ligue des droits et libertés (LDL)
- 1981** Campagne s'opposant à la création du Service civil de renseignements de sécurité (SCRS)
- 1990** Organisation d'une mission d'observateurs indépendants lors de la crise d'Oka

- 1993** Présentation d'un rapport alternatif sur les droits humains au Québec et au Canada devant les Nations-Unies
- 2001** Forum des droits humains lors du deuxième Sommet des peuples à l'occasion de la tenue du Sommet des Amériques à Québec
- 2009** Adoption de la loi contre les poursuites-bâillons
- 2015** Bilan sur le droit de manifester au Québec entre 2012-2015
- 2018** Mission d'observation des libertés civiles lors du G7 (Source le site Web de la Ligue des droits et libertés) ¹¹⁰.

Mme Simonne Monet-Chartrand est décédée le 18 janvier 1993. Ses funérailles ont eu lieu à la Cocathédrale Saint-Antoine-de-Padoue située au 55, rue Sainte-Élisabeth dans le Vieux-Longueuil. L'église était pleine à craquer. Je me tenais debout à l'arrière.

¹¹⁰ <https://liguedesdroits.ca/a-propos/historique/>

Durant la cérémonie, malgré la demande de la famille de ne pas autoriser la présence des médias, une équipe de reportage s'est présentée à l'entrée et j'ai dû intervenir fermement pour leur faire quitter les lieux. Il était important pour moi que la volonté de la famille soit respectée et ce geste se voulait représentatif de l'amitié que je portais à Simonne. J'ai pensé qu'elle devait s'amuser de ma marque de loyauté dans ce moment particulier. Dans mon souvenir, je vois encore son magnifique sourire.

Mère de sept enfants, c'était aussi une activiste sociale, une militante féministe pacifiste, une démocrate, une syndicaliste engagée, et auteure de plusieurs livres, dont: « Ma vie comme rivière » (4 tomes) et « *Pionnières québécoises et regroupements de femmes d'hier à aujourd'hui* », elle est devenue un modèle pour plusieurs femmes. Elle a été cofondatrice de la Fédération des femmes du Québec en avril 1966. Passionnée de la vie, elle est devenue avec ses accomplissements, une grande bâtisseuse. Simonne Monet-Chartrand est née le 4 novembre 1919 et est décédée le 18 janvier 1993. Elle demeurera toujours dans mes pensées ¹¹¹.

M^e Georges LeBel

Avec M^e Robert Bureau, il est un des fondateurs du programme des Sciences Juridiques à l'Université du Québec à Montréal. Sans ma rencontre fortuite avec ce visionnaire, je n'aurais jamais envisagé d'entreprendre des études en sciences juridiques ¹¹².

¹¹¹ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/simonne-monet-chartrand>

¹¹² <https://juris.uqam.ca/le-departement/robert-bureau>

M^e Bernard Mergler

Il était engagé dans des activités militantes. Selon lui, « *Le droit n'est pas synonyme de justice car des lois peuvent créer des injustices. Ce moyen peut même souvent devenir un empêchement à l'atteinte du but : la justice.* » Il s'est consacré aux causes politiques, ouvrières et sociales partout sur la planète. En 1970, il a dénoncé ouvertement la dérive lors de la promulgation de la Loi sur les mesures de guerre à des fins politiques ainsi que la Loi du cadenas adoptée par le gouvernement de Maurice Duplessis en 1937 ¹¹³. Me Mergler était un grand militant, solidaire des causes ouvrières et sociales ¹¹⁴. C'est lui qui m'a incité à aller rencontrer Georges LeBel, qui était, comme je l'ai écrit précédemment, l'un des fondateurs du programme des Sciences Juridiques à l'UQAM.

Pierre Bourgault

Quel talent d'orateur remarquable! Je l'ai suivi dans de nombreuses manifestations où il prenait la parole. Selon moi, cet homme d'idées était très convaincant et savait comment allumer la flamme de chacun, sans pour autant que cela dégénère, ce qui revêtait une importance capitale en présence d'une foule. Il était un véritable virtuose des mots. Il a fait tous les métiers des communications, de professeur à animateur ainsi que chroniqueur et auteur. Il a été président du Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIN) de 1964 à 1968 ¹¹⁵ et un autre

¹¹³ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-du-cadenas>

¹¹⁴ Service des archives et gestion des documents UQÀM; Fonds d'archives Bernard Mergler (25 p.)

¹¹⁵ <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd'hui-l-histoire/segments/entrevue/91016/pierre-bourgault-independantiste-pole-miste-radio-professeur-quebec-jean-francois-nadeau>

de nos grands patriotes. De 1971 à 1973, il a été membre du comité exécutif du PQ. Sa verve d'orateur a fait de lui l'un des plus grands promoteurs de l'indépendance du Québec ¹¹⁶. Je l'ai rencontré de manière fortuite lors d'une manifestation qui se clôturait à un pavillon de l'Université de Montréal (UdeM). Nous avons échangé certains propos durant la marche et il m'a permis plus tard de prendre la parole sur scène devant plusieurs centaines de manifestants. C'était pour moi la première fois que je vivais cette expérience particulière, être applaudi par une foule.

M^e Claude Massé

Il était un être profondément engagé en matière de justice sociale. Il a été fondateur de la première clinique juridique « populaire » dans le quartier Pointe-Saint-Charles. Il a collaboré à l'élaboration et à la rédaction de la Loi sur la protection du consommateur au Québec ainsi que la Loi sur l'assurance automobile. Il a mené le combat pendant de nombreuses années pour faire reconnaître la responsabilité des fabricants d'un produit extrêmement nocif, employé dans l'isolation des maisons. Cet isolant était extrêmement dommageable pour la santé des occupants et a été commercialisé sous le nom de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde (MIUF).

J'ai eu l'opportunité de travailler avec lui lors d'un mandat d'une année au sein du conseil d'administration de l'Association coopérative d'économie familiale du Centre de Montréal (ACEF centre) ¹¹⁷.

¹¹⁶ YouTube Conférence mythique de Pierre Bourgault :Entre l'ivresse et l'espoir.

¹¹⁷ <https://www.ledevoir.com>>Société Claude Masse s'est éteint | Le Devoir

Hilda Ramacière

Vers 1974, j'ai aussi eu la chance de travailler avec cette grande dame au Comité logement Saint-Louis. Cette dame au grand cœur, dotée d'une force tranquille possédait une conscience sociale hors du commun. Elle a été l'une des pionnières dans la défense des droits des locataires et des mal-logés de mon quartier, le Plateau-Mont-Royal. Aujourd'hui, le Comité logement Saint-Louis porte le nom de Comité logement du Plateau-Mont-Royal (CLPMR) ¹¹⁸.

Juge Alan B. Gold

Il a été l'un des meilleurs médiateurs de son temps dans des dossiers importants concernant la vie de tous les citoyens du Québec et d'ailleurs. Les gouvernements l'ont choisi comme personne-ressource pour son intégrité et son honnêteté lors de plusieurs conflits importants (entre autres, la crise d'Oka en 1990). J'ai eu le privilège de le rencontrer dans le cadre d'un dossier de l'Association pour la protection des automobilistes (APA) ¹¹⁹.

¹¹⁸ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/article/Hilda-Ramacière>

¹¹⁹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/248069/gold-deces-rb>

Joseph Béchard

Il m'a transmis sa passion pour l'évolution de la technologie de l'automobile aux cours de mécanique qu'il prodiguait au Garage coopératif de Longueuil. Nous avons aussi travaillé de concert dans la préparation d'une chronique automobile pour le journal Québec-Presse. J'ai passé de longs moments très agréables avec lui lorsque nous procédions à l'entretien de nos véhicules respectifs. La passion de sa vie était de comprendre et d'approfondir ce domaine. Il était vraiment génial! Il est devenu mon mentor et ses enseignements m'ont incité à me perfectionner en mécanique automobile lorsque je suis allé vivre à Sherbrooke.

M^e Marc Bergeron

Il était pour l'APA la personne-ressource du contentieux de l'Office de la protection du consommateur (OPC). Je me souviens d'un homme dévoué à la cause et un juriste avisé. Ses compétences étaient indéniables lors de ses plaidoyers à la cour. Il a soutenu l'APA d'une collaboration sans faille pendant plusieurs années.

Louis-Philippe Edmonston

La grande force de mon ami était, sans nul doute, la communication. Lors de chacune des conférences de presse ou de ses apparitions dans les médias, c'était prodigieux de voir à quel point il savait comment rendre l'information pertinente et attirer l'attention par son charisme et sa verve. Il a fondé l'APA et a été son président pendant de nombreuses années. Il est un fervent militant pour la protection des droits du consommateur.

M. Jean Romano

Il était conseiller auprès des membres de l'APA. Je l'ai connu lors de mon stage à l'association. C'était un homme d'une grande sagesse et je considère que cela a été un privilège de rencontrer un être de patience, d'intégrité et de bonté tel que lui. Il m'a initié à l'art de la négociation. Je garde un souvenir impérissable de nos conversations.

Antoinette Greco

Elle était et est encore aujourd'hui conseillère à l'APA et détient une connaissance et une conceptualisation intuitive de la mécanique automobile. Je l'ai vu confronter des ingénieurs en mécanique, dépassés par sa clairvoyance. Elle savait comment motiver les membres à exercer leurs droits et sans le savoir, faisait preuve de beaucoup de psychologie.

George Iny

Je rends hommage à George, président de l'APA depuis 1987, entre autres pour son opiniâtreté. Il a permis, avec l'aide de Antoinette Greco, que l'association existe encore aujourd'hui et continue d'aider les consommateurs, par ses chroniques, ses apparitions et ses publications dans les médias. Il possède un esprit cartésien et une curiosité insatiable ¹²⁰. Il est l'auteur principal du Guide annuel de l'auto de la revue Protégez-Vous.

¹²⁰ <https://www.journaldemontreal.com/2014/08/04/a-table-avec-george-iny-lami-des-automobilistes>

Christian Leclerc

Il a été mon meilleur ami pendant plus de trente-cinq ans, jusqu'à son décès le 14 juin 2018. Nous nous sommes connus à l'APA et je retiens de lui son amour pour la culture et la littérature et son humour cynique.

Mélina Frigault

Elle m'a fait comprendre l'importance du travail d'une réceptionniste dans une organisation. Lors de son séjour à l'APA, j'ai pu constater à quel point son rôle était essentiel et par sa prestance, sa patience et son jugement à toute épreuve, elle pouvait faire face à toutes les situations liées au service à la clientèle. Mélina possédait naturellement un sens aigu de la psychologie humaine.

Sean A. McAlister

Il était à l'APA le spécialiste en sécurité routière. Je me souviens d'une nuit complète à élaborer, en présence de Sean et de George Iny, un mémoire pour une présentation lors d'un colloque sur la sécurité routière. Ses immenses connaissances et son travail minutieux ont fait en sorte que le lendemain, le mémoire a obtenu un grand succès lors de mon exposé devant les spécialistes dans le domaine. Il était l'un des plus fervents militants pour la sécurité routière au Québec et j'ai eu la chance de le côtoyer.

Marc Clapp

Il était le gestionnaire de l'APA. Il possédait une personnalité humble et souvent effacée qui cachait un être très perspicace et rationnel. Il avait une grande écoute et était toujours de bon conseil.

Philippe Brouard

Grâce à cet homme, j'ai pu exercer de nombreux métiers. Il était un être lumineux, doté d'une grande ouverture d'esprit. Il m'a prodigué de bons conseils pendant de nombreuses années à la suite d'un accident de travail le 2 décembre 1971. Il s'était d'abord fait connaître dans le milieu de la lutte, lors des prestations de lutteurs au Centre Paul-Sauvé situé dans le quartier Rosemont. Il avait un don naturel pour remettre en place toute dislocation musculaire subie par les athlètes. Nous avons entretenu des relations amicales pendant de nombreuses années.

Paulette et Robert Bernier

Je veux souligner leur appui inconditionnel et leur collaboration pendant de nombreuses années pour rétablir les droits fondamentaux des copropriétaires du syndicat de notre copropriété.

Une histoire d'amitié

Dans ma vie, j'ai eu la chance d'avoir un gars et une fille comme meilleur (e) ami (e). Ces deux personnes ont été importantes pour moi. Dans leur vie respective, ils ont été en couple, soit avec un homme ou une femme. Leurs désirs amoureux et sexuel pouvaient se porter sur les deux genres. Ils m'ont appris qu'avant tout dans leurs

relations, ils recherchaient l'humain. On parlait de ce sujet très librement. De nous trois, j'étais le seul qui préférerait uniquement les femmes.

Mon meilleur ami a vécu une relation de couple avec une femme qui était sa collègue de travail. Une relation harmonieuse qui avait débuté discrètement et qui s'est terminée dans le même état d'esprit; sans heurts ni rancœur. Face à ce constat, j'étais agréablement impressionné de voir que l'on pouvait vivre une si belle expérience de vie de couple du début jusqu'à la fin. Malgré leur séparation, ils sont demeurés de très bons amis pendant longtemps.

Ma meilleure amie est décédée en 2016. La vie engendre parfois ses moments de tristesse mais j'ai pu bénéficier de son amitié pendant de nombreuses années.

Jean Moulin

Malheureusement, je n'ai jamais rencontré Jean Moulin. Cependant, il est pour moi un modèle dans la recherche de la liberté et représente les antipodes de la résignation et de la soumission. Son combat me fait réfléchir à ce que je serais prêt à faire, en tant qu'être humain, pour la défense de la liberté contre la barbarie. À chaque fois que j'entends « Le Chant des Partisans », l'hymne de la Résistance française, une grande émotion m'envahit comme un appel au dépassement de soi dans l'engagement du combat pour la liberté.

Jean Moulin a été le représentant du Général de Gaulle en France pendant la deuxième guerre mondiale comme délégué national de la zone Sud. Sa mission était de coordonner et unifier progressivement les forces dispersées de la résistance. Il a créé les Mouvements Unis de la

résistance (MUR) et le Conseil national de la résistance (CNR) ¹²¹. Le 20 novembre 2020, son ancien secrétaire et son compagnon de combat, Daniel Cordier est décédé à Cannes dans les Alpes-Maritimes à l'âge de cent ans ¹²². Il vient tout juste de le rejoindre dans l'histoire de la résistance française.

Merci la vie pour toutes ces belles rencontres

Je crois que dans la vie, nos rencontres ne sont pas toujours fortuites. Souvent, des personnes avec les mêmes affinités que nous se retrouvent sur notre chemin. On éprouve le sentiment de les connaître depuis toujours puisque une grande complicité s'installe instantanément.

¹²¹ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/jean-moulin/3-le-conseil-de-la-resistance/>

¹²² https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2020/11/20/l-ancien-resistant-daniel-cordier-secretaire-de-jean-moulin-pendant-la-seconde-guerre-mondiale-est-mort_6060549_3382.html

Chapitre 15

Les violences quotidiennes et les luttes pour plus de dignité

Dans les pages qui suivent, je n'ai pas la prétention de faire le récit des difficultés que les femmes ont dû traverser au Québec depuis mon enfance. Sociologues, historiennes, écrivaines, féministes et activistes se sont penchées sur la question et ont beaucoup fait évoluer la société. Cependant, j'aimerais plutôt vous parler de mes expériences personnelles qui ont forgé ma vision des choses tout au long de ma vie.

Vers l'âge de dix ans, alors que je jouais avec mes camarades sur le trottoir devant chez moi, un homme visiblement en état d'ébriété nous a bousculés en nous injuriant. Dans mon quartier, nous étions habitués à voir des hommes dans cet état et nous avons tout simplement continué nos jeux. Quelques instants plus tard, après avoir entendu un bruit sourd, quelle ne fut pas notre stupeur de voir qu'une femme gisait sur le trottoir. Elle venait d'être projetée du balcon du 3^e étage par l'homme qui nous avait bousculés quelques minutes auparavant. Nous étions sous le choc et instinctivement prêts à faire subir à cet ignoble individu le même sort qu'il avait infligé à cette femme. En réfléchissant à une vitesse folle, j'ai empoigné mes amis en leur criant que c'était plutôt le travail des policiers d'intervenir. Nous ne devons pas laisser aller notre esprit de vengeance.

Dans ma tête de jeune enfant, il était certain que cela aurait été facile pour trois enfants âgés de dix ans de projeter un homme en état d'ébriété par-dessus la rampe du

balcon mais cela engendrait de lourdes conséquences pour nous.

Rapidement des policiers sont intervenus et quelques minutes plus tard, ils sont ressortis du logement du 3^e étage avec l'individu menotté. Ils l'ont rapidement fait monter dans leur véhicule et sont partis en trombe. Pour ce qui est de la femme, les ambulanciers l'ont allongée sur une civière avec précaution et ont quitté les lieux à leur tour. Entre-temps, mes amis et moi avons rejoint les badauds, passablement traumatisés, qui s'étaient massés de l'autre côté de la rue. Après le départ des ambulanciers, incapables de reprendre nos jeux, nous avons pris la décision de se revoir plus tard. Nous n'avons jamais eu de nouvelles de cette femme ni de cet homme. Quelque temps après, de nouveaux locataires sont venus habiter le logement. Curieusement, la vie a repris tranquillement son cours et tout le monde est retourné vaquer à ses occupations, sans doute avec en tête des images à oublier.

À la même époque, un de nos amis nous avait relaté l'enfer qu'il vivait à la maison. Il nous avait appris que son père rentrait à la maison le soir en état d'ébriété, en boisson comme on disait à l'époque, s'empressait de réveiller tous les enfants et les faisait sortir sur le balcon, et ce, même en hiver. Enragé, il battait leur mère et ne se gênait pas pour les tabasser eux aussi. On sentait que ce pauvre garçon ne pouvait plus supporter cette horrible situation. Il nous a confié qu'il avait envisagé un jour de prendre la carabine de son père et de le tuer pour mettre fin à cette situation. Étonnés, nous lui avons tout de suite dit qu'il subirait des conséquences graves pour ce geste mais nos conseils n'ont pas suffi à le convaincre puisque quelques jours plus tard, il a pris effectivement la carabine de son père et a mis son plan à exécution. Les gens

étaient conscients que la violence existait dans le quartier mais nous avons été extrêmement ébranlés lorsque nous avons appris la tournure des événements. Étrangement, après ce drame qui nous avait beaucoup touchés, nous sommes demeurés silencieux et avons évité d'en parler entre nous. Concernant ce gamin, nous n'avons plus jamais entendu parler de lui. Toutefois ce malheureux souvenir est demeuré dans notre mémoire.

Dans notre quartier, c'était un geste courant pour la majorité des mères de frapper leurs enfants. Certaines d'entre elles se faisaient maltraiter par leur mari. Dans cette ambiance, les enfants pouvaient finir par croire que c'était une situation normale. Cela pouvait devenir l'engrenage de la violence qui, à long terme, risquait de leur faire développer des tendances à la criminalité et avoir des conséquences sur leur future femme ou leurs enfants. Malheureusement, dans ces années-là, des organismes impliqués dans la prévention de la violence domestique et ses répercussions n'existaient pas.

La loi de l'époque ne permettait pas aux policiers d'intervenir en cas de violence familiale, sauf dans des cas extrêmes, puisque cela relevait de la juridiction civile.

Quinze ans plus tard, cette fois-ci à l'âge adulte, j'ai été confronté à ce même fléau. Un jour, effectuant l'itinéraire d'un facteur que je remplaçais, j'ai cru entendre les cris d'une femme qui semblait se faire violenter à l'intérieur d'un logement. Perplexe sur la nature de ce que j'entendais, j'ai sonné chez la voisine qui m'a confirmé que la dame en question se faisait battre quotidiennement par son mari. J'ai répliqué à cette voisine qu'elle devait alerter la police et que c'était irresponsable de ne rien faire face à cette situation. À ce moment, les cris ont

cessé dans le logement voisin. Le lendemain en passant à la même adresse, j'ai à nouveau entendu des cris provenant du même logement. Sans hésiter, j'ai sonné directement à la porte du logement en question et un individu agressif a ouvert violemment la porte. Lorsqu'il a tenté de m'agresser, je l'ai empoigné mais au même moment, on m'a tapé sur l'épaule. Deux policiers se tenaient derrière moi et m'ont demandé de leur confier l'individu. Ils l'ont fait monter dans leur auto-patrouille et ont quitté les lieux. J'ai conclu que la voisine avait compris son devoir de citoyenne et avait contacté le service de police. La société avait un tant soit peu évolué. Les policiers pouvaient quand même intervenir en cas de brutalité familiale.

Une avancée concernant les droits et devoirs de chacun envers nos enfants

Ouvrons une parenthèse au sujet des droits des enfants. J'ai fêté l'adoption de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) le 16 décembre 1977 ¹²³ qui accordait enfin un statut juridique à tous les enfants du Québec. Elle a été mise en application le 15 janvier 1979 et instituait la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ainsi que les Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse. Un bond social très important venait d'être franchi au Québec. Malgré tout et à ce jour, beaucoup de travail reste à faire afin d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants en difficulté. Nous devons signaler toute forme d'abus ou de négligence envers un enfant, c'est un devoir civique.

¹²³ legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/P-34.1

En 1991, il y a eu une avancée marquante sur la compréhension de divers problèmes que vivaient les jeunes. Il fallait identifier et proposer des moyens pour en prévenir l'apparition ou en diminuer l'ampleur. À la demande du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec de l'époque, un groupe de travail a été formé, présidé par Camil Bouchard, psychologue de formation. Suite au travail de ce comité, un rapport a été produit intitulé : «Un Québec fou de ses enfants » et est devenu une étude d'intérêt public, lucide sur les réalités que vivaient nos enfants ¹²⁴.

En avril 2019, suite à la mort tragique d'une fillette de sept ans à Granby, un véritable électrochoc a secoué tout le Québec. La réaction politique a été de déposer un décret gouvernemental à l'Assemblée nationale du Québec à la suite d'une recommandation de différents ministres. Le 30 mai 2019, suite à cette recommandation, une commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse était constituée sous la présidence de Régine Laurent. Le rapport final de la commission a été déposé le 30 avril 2021 et a pour titre : « Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes ». Ce rapport est très instructif et bien documenté sur les réalités que vivent nos enfants. Il contient une liste importante de recommandations pour favoriser et protéger les droits des jeunes ¹²⁵. En espérant que toutes ces recommandations soient mises de l'avant avec diligence.

Des moyens d'évasion

En tant que facteur, je travaillais dans différents quartiers de Montréal et j'avais à entrer en contact avec

¹²⁴ <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/1994/94-849.pdf>

¹²⁵ <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/index.php?id=2>

plusieurs résidents, souvent des femmes au foyer. J'avais remarqué certains comportements, comme la difficulté à s'exprimer ou des yeux hagards, que certaines femmes, même tôt le matin, se trouvaient peut-être sous l'effet de l'alcool ou de médicaments. Cette situation me chagrinait beaucoup. Les hommes pour leur part, avaient depuis des décennies leurs propres endroits pour se rencontrer, exprimer leurs frustrations et évacuer leur stress, souvent liés à leurs conditions de travail. Un grand nombre de tavernes ayant pignon sur rue dans les quartiers populaires leur permettaient de tisser des liens et l'alcool aidant, peut-être de favoriser une certaine solidarité masculine.

La situation des femmes au foyer était complètement différente car celles-ci étaient trop occupées par des tâches ménagères ingrates, sans valorisation ou reconnaissance. Elles avaient peu de moyens pour se distraire, évacuer leur stress et parler de leurs insatisfactions quotidiennes, sans oublier les femmes qui vivaient un mariage malheureux sans pouvoir y remédier. Sans moyens efficaces de contraception, les grossesses répétées pouvaient aussi jouer sur leur santé physique et psychologique. Certaines ont peut-être essayé d'oublier leurs soucis quotidiens par la prise de médicaments à la mode, prescrits par les médecins de l'époque comme le Valium ou le Librium ou d'endormir leurs difficultés avec un verre ou deux. Lorsque leur consommation devenait plus grave, c'était un enjeu beaucoup plus difficile pour certaines d'entre elles d'essayer de s'en sortir car elles devaient faire face aux préjugés d'une société qui les jugeait et qui n'offrait aucune aide pour les soutenir face à leur dépendance.

Je vous cite quelques paroles d'une chanson écrite à l'époque par Michel Tremblay et interprétée par la

merveilleuse Pauline Julien, « *La croqueuse de 222* » qui fait ressortir timidement cette réalité :

*« Quand j'ai les bleus Bébé,
quand j'ai les bleus,
je croque une couple de 222
puis je pète le feu Bébé !
puis je pète le feu !
L'avenir est aux 222 ! ».*

Le combat des femmes pour des avancées

Le sort des femmes a changé au moment de la deuxième guerre mondiale. À cette période, les femmes ont été employées dans les usines pour aider à l'effort de guerre pendant que les hommes étaient partis faire leur service militaire et combattre. À la fin du conflit, ces femmes sont retournées dans leur cuisine puisque leur aide n'était plus nécessaire et ont continué à s'occuper des enfants. Toutefois, elles avaient découvert une certaine liberté et cela allait changer à jamais leur espoir d'émancipation.

Quelques-unes d'entre elles avaient commencé à développer le mouvement des droits des femmes bien avant cette guerre. Dès 1916, elles voulaient faire reconnaître le droit de vote aux femmes, une lutte qui s'est avérée épique.

Le 28 janvier 1916, la première province du Canada qui a reconnu le droit de vote aux femmes a été le Manitoba. Le 16 mars 1916, la Saskatchewan a emboîté le pas. Le 24 mai 1918, une loi a été proclamée donnant aux femmes canadiennes le droit de vote aux élections fédérales, sauf pour les hommes et femmes d'origine asiatique qui ont eu ce droit seulement en 1948 et les femmes

autochtones, en 1960 ¹²⁶. C'est seulement le 18 avril 1940 que les Québécoises ont acquis le droit de vote dans notre province. C'est surtout grâce à un groupe dirigé par M^{me} Thérèse Casgrain ¹²⁷, une activiste sociale et une politicienne. Pour la lutte des droits à l'accessibilité à l'éducation supérieure, les femmes ont dû se battre contre le contrôle du clergé. Celui-ci réservait exclusivement aux hommes certains domaines tels que le notariat en priorité, la politique, le droit, l'administration, l'ingénierie, le journalisme, etc.

Devoir de jurés

Déjà en 1952, les femmes du Manitoba avaient été les premières à être autorisées à faire partie d'un jury ¹²⁸. Au début de 1971, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador étaient les deux seules provinces canadiennes qui interdisaient aux femmes de faire partie d'un jury lors d'un procès.

Le 1er mars 1971, lors du procès de Paul Rose, Lise Balcer a refusé de témoigner, protestant que l'on ne pouvait obliger une femme à le faire alors qu'on lui refusait le droit de faire partie d'un jury. Son refus l'exposait à une peine d'outrage au tribunal. Selon elle cela constituait une réelle discrimination.

Dans la salle d'audience se trouvaient sept militantes du Front de libération des femmes (FLF) qui avaient organisé un coup d'éclat pour dénoncer avec véhémence cette situation discriminatoire envers les femmes en

¹²⁶ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droit-de-vote-des-femmes-2>

¹²⁷ <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/biographies-gens/casgrain/Pages/therese-casgrain.aspx>

¹²⁸ <https://psac-ncr.com/lhistoire-des-femmes-au-canada/>

prenant d'assaut la tribune des jurés. Le juge a décrété que les sept femmes étaient coupables d'outrage au tribunal. Deux militantes ont reçu sur-le-champ une peine de deux mois de prison, les cinq autres ont écopé pour leur part d'un mois de prison.

Les militantes du FLF étaient des femmes qui souscrivaient aux idéaux de la gauche politique et espéraient l'indépendance du Québec, sans toutefois approuver la violence. L'interdiction faite aux femmes d'être membres d'un jury était à leurs yeux un des symboles de ce qui était inique dans le système patriarcal québécois et qu'il fallait abolir.

Il faut se souvenir que le coup d'éclat par ces «sept femmes en colère» a été réalisé alors que, depuis six mois, le Québec vivait sous la Loi des mesures de guerre imposée par le gouvernement fédéral durant la crise d'Octobre 1970. Grâce à elles, le sujet est devenu public ¹²⁹.

Le 18 juin 1971, le Parlement du Québec sanctionne la loi qui lève l'interdit fait aux Québécoises d'être membre d'un jury lors d'un procès.

Capacité juridique des femmes

M^{me} Marie-Claire Kirkland-Casgrain, une des pionnières dans la lutte des femmes, a été la première députée à l'Assemblée nationale du Québec et première femme ministre et membre du Conseil des ministres. En 1964, elle présente le projet de loi 16, « Loi sur la capacité juridique de la femme mariée » qui permettait d'exercer des actes juridiques sans le consentement de l'époux,

¹²⁹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1801416/jury-justice-feminisme-mouvement-social-quebec-histoire-archives>

comme signer un bail, ouvrir un compte bancaire, etc. C'est en 1969 seulement que la notion de « *chef de famille* »¹³⁰ a été éliminée du Code civil du Québec. Ce changement a demandé une réforme sur l'interprétation de plusieurs lois en vigueur. Mme Kirkland-Casgrain a présidé l'adoption de la loi établissant un Conseil du statut de la femme¹³¹.

En tant que directeur de l'information à l'Association pour la protection des automobilistes, j'ai eu la chance de la rencontrer à plusieurs reprises lorsqu'elle était juge à la Division des petites créances de la Cour du Québec à Ville St-Laurent. Cela a été pour moi une de mes belles rencontres. Elle a été juge de 1980 à 1991. Décédée le 24 mars 2016 à l'âge de quatre-vingt-onze ans, elle est la première femme à avoir droit à des funérailles nationales au Québec.

Femmes policières

C'est le 23 mai 1974 que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a finalement recruté pour la première fois des femmes comme policières. Un groupe de trente-deux femmes a été recruté de partout au pays et leur formation a débuté les 18 et 19 septembre 1974 à Régina. Elles ont été promues le 3 mars 1975¹³².

Au Québec en 1975, l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne a été une avancée importante surtout en ce qui a trait à l'interdiction de discrimination fondée sur le sexe.

¹³⁰ <https://psac-ncr.com/lhistoire-des-femmes-au-canada/>

¹³¹ <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/kirkland-casgrain-claire-3799/projetsDeLoi.html>

¹³² <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/les-femmes-la-grc>

À l'automne de 1975, M^{me} Nicole Juteau a été la première femme policière embauchée par la Sûreté du Québec et ce, la même année que l'Organisation des Nations unies déclarait l'année internationale de la femme.

La première femme policière ouvrait la porte à toutes les femmes québécoises intéressées par cette carrière, auparavant destinée seulement aux hommes. Le gouvernement a eu l'obligation d'abroger la Loi de la police du Québec afin de permettre aux femmes d'exercer leur travail de policières. Avant elles, la loi décrétait qu'il fallait être un homme et qu'il était obligatoire de mesurer au moins cinq pieds huit pouces avec un poids minimal de cent quarante livres et d'avoir une bonne ossature.

C'est seulement le 11 juin 1979, soit quatre ans après la Sûreté du Québec, qu'une autre femme, M^{me} Christine Fortier est entrée au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ¹³³.

Je peux imaginer la détermination et le courage qu'elles ont démontrés et les embûches qu'elles ont vécues à se retrouver dans un milieu reconnu machiste ¹³⁴.

¹³³ <https://spvm.qc.ca/fr/PDQ33/Actualites/12429>

¹³⁴ https://www.huffpost.com/archive/qc/entry/il-y-a-40-ans-nicole-juteau-devenait-la-premiere-policiere-du-quebec-et-elle-en-a-bave_n_8271118

Agents de bord

Peut-on imaginer qu'avant 1978, les hôtesse de l'air (agentes de bord) perdaient le droit de travailler après leur mariage ou si elles étaient âgées de plus de trente-deux ans, une aberration totale.¹³⁵

Identité des femmes mariées

Jadis, dans un passé pas si lointain lorsque les jeunes filles se mariaient, elles perdaient automatiquement leur nom de famille. De plus, tous leurs droits et privilèges étaient dévolus à leur mari, alors que les femmes célibataires pouvaient les conserver.

M^{me} Lise Payette¹³⁶ a été ministre d'État à la Condition féminine du 21 septembre 1979 au 30 avril 1981. Elle collabore à une importante réforme du droit de la famille et du Code civil du Québec qui se concrétise par l'adoption du Projet de loi no 89 -Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille. Cette réforme permet aux femmes de conserver leur nom de naissance et de le transmettre à leurs enfants. De plus, le nouveau Code civil reconnaît l'égalité des conjoints dans la direction morale et matérielle de la famille¹³⁷. Mes amies et moi avons été grandement impressionnés par la détermination de Madame Payette dans cette réforme importante.

¹³⁵ <https://psac-ncr.com/lhistoire-des-femmes-au-canada/>

¹³⁶ <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/payette-lise-4789/biographie.html>

¹³⁷ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/payette-lise>

Loi canadienne sur les agressions sexuelles

Pouvons-nous imaginer que c'est seulement le 4 août 1982 que le projet de loi C-127 modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne a donné naissance à la Loi canadienne sur les agressions sexuelles. Cela constituait un changement important puisqu'avant 1982, un mari ne pouvait être inculpé du viol de sa femme car cela ne constituait pas une infraction criminelle ¹³⁸. Dans ce projet de loi, le législateur a remplacé le crime de viol par des infractions d'agressions sexuelles afin de soustraire le crime de son contexte sexuel pour en reconnaître le caractère violent. En d'autres termes, il voulait amener la société à considérer l'activité sans consentement comme essentiellement violent plutôt que sexuel.

Équité salariale

En 1996, la Loi sur l'équité salariale qui visait à corriger les écarts salariaux causés par la discrimination fondée sur le sexe est adoptée à l'Assemblée nationale du Québec. Il y a encore aujourd'hui du travail à faire pour arriver à réduire cette iniquité entre les hommes et les femmes.

Centres de la petite enfance

En 1997, Mme Pauline Marois, ministre de l'Éducation, a été l'instigatrice de la mise en place de l'infrastructure des centres de la petite enfance, un projet hautement avantageux pour permettre l'accessibilité des

¹³⁸ <https://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/22210.html>

femmes au marché du travail et une meilleure préparation pour les enfants à la maternelle ¹³⁹.

Mme Marois a été en politique active au Québec de 1981 à 2014. Elle a été en poste dans de nombreux ministères dont ministre d'État à la Condition féminine, ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, présidente du Conseil du trésor, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Santé et des Services sociaux, ministre des Finances à deux reprises, ministre déléguée de l'Administration et de la Fonction publique, ministre de la Famille et de l'Enfance, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Vice-première ministre et de 2012 à 2014, la première femme élue première ministre du Québec.

Les écrivaines engagées

Selon moi, cinq écrivaines dont Benoîte Groult ¹⁴⁰ pour « *Ainsi soit-elle* », Simonne Monet-Chartrand pour « *Ma vie comme rivière* », un récit autobiographique en quatre tomes et « *Pionnières québécoises et regroupements de femmes* » en deux tomes, Louise Desmarais pour « *La bataille de l'avortement Chronique québécoise* », Michèle Lalonde pour « *Speak White* », Liz Plank pour « *Pour l'amour des hommes Dialogue pour une masculinité positive* » ont créé des œuvres magnifiques. Certaines ont rendu hommage aux femmes impliquées socialement et d'autres ont permis une prise de conscience pour l'ensemble de la société.

¹³⁹ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/pauline-marois>

¹⁴⁰ <https://www.humanite.fr/culture-et-savoirs/deces/benoite-groult-ainsi-soit-elle-610235>

L'influence des médias

L'arrivée de la radio

Une véritable révolution s'est opérée en 1922 dans le domaine des communications, lors de la première diffusion d'émissions de radio à CKAC ¹⁴¹. Elle a été la première radio francophone d'Amérique du Nord fondée par le journal *La Presse* le 3 mai 1922. Elle a commencé à diffuser des programmes régulièrement à partir du 22 septembre 1922.

M^{me} Mary Rose Anna Travers, connue sous le nom de "*La Bolduc*", une illustre auteure-compositrice-interprète québécoise a été la première chansonnière du Québec dans les années 1920-1930. Avec son franc-parler, elle s'exprimait avec des mots justes et humoristiques, surtout en plein cœur de la crise économique des années 30. Cette populaire gaspésienne a interprété le quotidien des gens de la ville et des campagnes avec son inspiration des folklores irlandais et écossais ¹⁴². Le 25 novembre 1928, alors âgée de trente-quatre ans, elle participe à une émission de radio à CKAC qui lui donne l'occasion pour la toute première fois de jouer les principaux airs qu'elle interprète durant ses spectacles.

Un autre personnage comme *La Bolduc* a interprété les difficultés de la vie quotidienne. Il avait pour nom Roland Lebrun, plutôt connu sous son nom d'artiste "*Le soldat Lebrun*". Ce chanteur a envahi les ondes avec sa musique western dès 1940 ¹⁴³.

¹⁴¹ https://broadcasting-history.com/fr/listing_and_histories/radio/ckac-am

¹⁴² <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/la-bolduc>

¹⁴³ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/lebrun-roland>

Alys Robi, de son vrai nom Alice Robitaille est devenue une chanteuse de renommée mondiale avec ses chansons latino-américaines traduites en français. Cette vedette québécoise a débuté sa carrière à CKAC. On pouvait l'entendre chanter lors de l'émission « *La veillée du samedi soir* » en 1937 ¹⁴⁴. Ses interprétations dégageaient un rythme d'enfer ainsi qu'une invitation à la danse.

Pratiquement chaque foyer possédait un poste de radio. Chez nous, je me rappelle que l'on entendait très souvent les chansons de ces trois interprètes durant la journée, pour le grand bonheur de ma mère qui chantonait dans sa cuisine ses chansons préférées. Ces trois styles de musique ont meublé toute mon enfance et ont probablement apporté de la gaieté dans le cœur des femmes au foyer.

Dans les années 40, la diffusion de radio-romans était à la mode. « *Un homme et son péché* » de l'auteur Claude-Henri Grignon a fait sensation de 1939 à 1962 à la radio de Radio-Canada. L'intrigue se déroulait à la fin du 19^{ième} siècle au temps de la colonisation des Hautes-Laurentides ¹⁴⁵. L'émission divertissante « *Les Joyeux troubadours* » durait trente minutes à l'heure du midi et était consacrée à des numéros et des chansons humoristiques et sentimentales. Cette émission a été en ondes du 13 octobre 1941 au 2 septembre 1977 et elle est une des émissions de la Société d'État qui a connu la plus grande longévité. Elle a fait rire beaucoup de nos mères et surtout la mienne ¹⁴⁶.

¹⁴⁴ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/robi-aly>

¹⁴⁵ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/un-homme-et-son-peche>

¹⁴⁶ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/les-joyeux-troubadours>

L'arrivée de la télévision

L'inauguration de la Société Radio-Canada (SRC), première télévision au pays, a été célébrée le 6 septembre 1952 et a bouleversé la vie de tout le monde et a constitué un grand évènement dans le domaine des communications ¹⁴⁷. Le premier feuilleton télévisé québécois, « *La Famille Plouffe* » de Roger Lemelin a été présenté de 1953 à 1959. « *Les Belles histoires des Pays d'en haut* » de Claude-Henri Grignon ont été présentées à la télévision de 1956 à 1970. Précédemment, ces deux histoires ont été suivies à la radio par un grand nombre de gens à l'époque.

Pour ma part, le téléroman « *Rue des Pignons* » a été une heureuse découverte parce qu'elle relatait l'histoire d'une famille québécoise qui habitait un quartier ouvrier de Montréal et qui vivait une autre réalité que la mienne. Il a été diffusé à Radio-Canada du 6 septembre 1966 au 23 août 1977 et mettait en lumière un quartier où la violence semblait pratiquement inexistante.

Dans les années 60 et 70, des femmes considérées aujourd'hui comme de véritables pionnières ont investi le petit écran. L'émission « *Femme d'aujourd'hui* », animée par la journaliste Aline Desjardins a su grandement contribuer à l'émancipation et au combat pour l'égalité des droits des femmes ¹⁴⁸. « *Femme d'aujourd'hui* » est créé dans le contexte de la Révolution tranquille, à une époque marquée par d'importants changements sociaux et par la montée du féminisme au Québec. L'émission vise entre autres, à permettre la prise de parole des

¹⁴⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1046151/television-baseball-hockey-histoire-archives>

¹⁴⁸ <http://ici.radio-canada.ca/biographie/aline-desjardins>

femmes dans un espace public largement dominé par les hommes. Des années 60 aux années 80, l'émission évolue en passant de sujets traditionnels de magazines féminins (la mode, la vie familiale, l'artisanat) vers des sujets liés aux enjeux de société touchant les femmes comme le sort des filles-mères, l'avortement, la violence conjugale, le divorce, etc. Ces thèmes sont parallèlement débattus dans la société en général alors qu'ils font l'objet de nouvelles législations.¹⁴⁹

Les médias demeurent plutôt conservateurs à l'égard des progrès de la condition féminine malgré les profonds changements sociopolitiques de cette période. Ainsi l'image des femmes à la télévision, surtout dans les téléromans et la publicité demeure fortement stéréotypée et traditionnelle. De plus, les femmes sont peu nombreuses à travailler dans les médias et restent confinées à des postes traditionnellement féminins. L'émission « *Femme d'aujourd'hui* » se pose donc en contre-exemple en valorisant le rôle et la place des femmes dans la société et dans les médias.

M^{me} Janette Bertrand, journaliste, comédienne, écrivaine et animatrice de radio depuis les années 50 a créé des émissions qui abordaient des sujets touchant les gens de près. : « *Quelle famille* », « *Parler pour parler* », « *Avec un grand A* » et j'en passe. Avec doigté, cette grande dame a réussi à parler de tous les sujets tabous, une vraie prouesse pour le temps¹⁵⁰. Elle a fait évoluer progressivement les mentalités de la société québécoise.

¹⁴⁹ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Femme_d%27aujourd%27hui_\(%C3%A9mission_de_t%C3%A9l%C3%A9vision\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Femme_d%27aujourd%27hui_(%C3%A9mission_de_t%C3%A9l%C3%A9vision))

¹⁵⁰ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/janette-bertrand>

Je ne peux passer sous silence l'influence de M^{me} Lise Payette et de ses téléromans qui ont su captiver les téléspectateurs, probablement majoritairement des femmes. Elle était aussi une animatrice hors pair à son émission phare : *“Appelez-moi Lise”*, suivie assidûment par la plupart d'entre nous ¹⁵¹.

Ces émissions populaires ont ainsi permis d'exposer au grand public une certaine réalité vécue par un grand nombre de femmes et ont réussi par la même occasion, à donner à celles-ci l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie. Dorénavant, certaines femmes au foyer ne se sentaient plus seules dans leur coin à essayer de combattre les mentalités qui bloquaient parfois le fait qu'elles veuillent s'émanciper. Cette nouvelle perspective a probablement aidé à la survie de quelques-unes d'entre elles qui se sentaient toujours oubliées et qui avaient perdu l'espoir d'un renouveau face à leurs difficiles conditions.

Enfin, dans cet amalgame d'informations, on sentait souffler un vent de libération féminine qui ne se fera pas sans heurts dans les années à venir. Par contre, ces femmes ont réalisé qu'elles pouvaient faire avancer la cause en se regroupant afin de pouvoir combattre les inégalités qu'elles subissaient dans leur propre vie. Désormais, une lueur d'espoir apparaissait au bout du tunnel.

Éducation et conscientisation proposées pour le futur

¹⁵¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1122156/lise-payette-femme-telero-man-radio-canada>

Au sujet de la conscientisation et l'implication des femmes, je pense qu'il devrait y avoir une série de cours à l'école secondaire sur l'histoire des femmes du 20^{ième} siècle à aujourd'hui, afin de pouvoir aider les générations futures à mieux comprendre le cheminement de ces femmes qui ont voulu améliorer leurs conditions. Ce serait aussi rendre hommage à toutes celles qui se sont impliquées pour les droits et libertés dont bénéficient les femmes à ce jour.

Il existe maintenant des organismes et des refuges partout au Québec qui viennent en aide aux femmes victimes de violence. Beaucoup plus de maisons venant en aide aux hommes devraient exister pour conscientiser et faire de la prévention afin d'éviter des drames qui se multiplient au Québec. Au 20^{ième} siècle, il y a eu de grands changements législatifs, ce qui a permis aux femmes du Québec de ne plus être sous le joug des maris. Malheureusement cette violence faite aux femmes continue toujours d'exister. La société doit demeurer extrêmement vigilante face à ce problème afin de trouver tous les moyens susceptibles de le combattre.

Chapitre 16

Lutte épique pour le droit à l'avortement et la contraception gratuite

Histoire d'horreur concernant l'avortement

Avant d'obtenir le droit fondamental concernant le contrôle de leur corps, les femmes qui décidaient d'interrompre une grossesse, devaient avoir recours à des charlatans qui utilisaient des méthodes que je n'ose même pas vous décrire et tout cela dans la clandestinité. Souvent, cela mettait en péril la santé des femmes et pouvait entraîner leur décès, dû à de graves hémorragies.

En 1924, on comptait quelques vingt-cinq maisons sur la rue Saint-Denis à Montréal où il se pratiquait des avortements illégaux.

Quelques chiffres sur l'avortement en 1962 :

De 10 000 à 25 000 avortements clandestins étaient pratiqués chaque année au Québec.

De 100 000 à 300 000 avortements étaient pratiqués chaque année au Canada.

Un avortement pratiqué par un médecin coûtait 300 \$.

Un avortement pratiqué par un non-médecin coûtait 155 \$.

Toujours en 1962, d'après le Bureau fédéral de la statistique, 57 617 admissions à l'hôpital sont dues aux complications liées à des auto-avortements ou à des avortements clandestins.¹⁵² La plupart des femmes concernées étaient des personnes à très faibles revenus. Pour

¹⁵² Un livre : *La bataille de l'avortement Chronique québécoise* par Louise Desmarais, les éditions du remue-ménage 2016

certaines femmes mieux nanties, celles-ci avaient la possibilité de partir en autobus en direction de New-York pour subir l'intervention dans une clinique privée, de manière plus sécuritaire et hygiénique. Au Canada, pour seulement l'année 1970, entre 4 000 à 6 000 femmes, majoritairement québécoises se sont rendues à New-York.

La lutte juridico-sociale du Docteur Henry Morgentaler

Dès 1968, en constatant l'urgence de s'impliquer sur le droit à l'avortement et selon sa conscience, le Dr Henry Morgentaler, le premier au Canada, prend alors la décision de pratiquer des avortements illégaux dans son cabinet de médecine familiale installé depuis 1955 sur la rue Beauregard dans l'Est de Montréal. Le Dr Morgentaler a fait évoluer la méthode sécuritaire de pratiquer un avortement, soit une (dilatation-aspiration-curetage sous anesthésie locale), une grande nouveauté pour l'époque.

La loi canadienne depuis 1869, criminalisait l'avortement malgré des modifications mineures apportées au Code criminel en 1892 et en 1955 et par la suite le 14 mai 1969 avec le bill C-150 ¹⁵³.

Le Dr Morgentaler n'a jamais refusé d'avorter une femme qui n'avait pas d'argent. Il pratiquait des avortements dans des conditions médicales sécuritaires. Celui-ci a d'ailleurs enseigné à ses confrères sa technique d'avortement.

À l'encontre de la morale, il a dû subir un premier procès en 1973 et a obtenu un verdict d'acquittement prononcé par le jury. Un appel a été logé le 25 avril 1974

¹⁵³ La bataille de l'avortement Chronique québécoise par Louise Desmarais.

devant la Cour d'appel du Québec qui a ordonné au juge de première instance de prononcer une sentence. Le 25 juillet 1974, le juge a condamné le Dr Morgentaler à dix-huit mois d'emprisonnement et trois ans de probation. Celui-ci a porté immédiatement cette décision en appel devant la Cour Suprême du Canada. La Cour, le 26 mars 1975, par un jugement majoritaire maintient la décision selon l'article 613(4) du Code criminel « en acceptant l'idée qu'une Cour d'appel d'une province puisse remplacer un verdict d'acquittement d'un jury par un verdict de culpabilité plutôt que d'ordonner un nouveau procès ». Le 27 mars 1975, le Dr Morgentaler a été incarcéré pendant plus de dix mois sur une sentence de dix-huit mois.

C'est seulement le 27 janvier 1976 qu'une modification du Code criminel par la Chambre des communes, le projet de loi C-71 qui amende l'article 613(4), qui se lit comme suit : « *Désormais, les cours d'appel ne pourront plus renverser un acquittement prononcé par un jury comme ce fut le cas dans le premier procès du Dr Morgentaler. Elles auront seulement le droit d'ordonner un nouveau procès de l'accusé ou de rejeter l'appel.* ».

On venait rappeler l'importance des décisions prises par un jury, sa primauté grâce à la lutte juridique menée par le docteur qui avait deux autres procès à venir. Au moment des deux autres procès, celui-ci a aussi été acquitté par le jury de chacune des causes.

À l'été 1977, même l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec (AOGQ) se prononçait contre l'avortement sur demande. Pendant toutes ces années, le Dr Morgentaler a dû se battre contre les lobbys du clergé (le Vatican) et leur dogmatisme, l'Association des

obstétriciens et gynécologues (AOGQ) et leurs confrères médecins.

Par la suite au début des années 80, il a poursuivi son combat en ouvrant d'autres cliniques d'avortement dans d'autres provinces canadiennes (Winnipeg au Manitoba et Toronto en Ontario) avec toutes les embûches que cela comportait ¹⁵⁴.

Le 17 avril 1982, la Charte canadienne des droits et libertés entrait en vigueur, octroyant de nouveaux droits qui remettaient en question un ensemble de législations touchant même le Code criminel. Cette législation fédérale sera une avancée importante dans les droits fondamentaux des femmes, entre autres selon les articles 2-7-15-28 qui sont devenus des principes fondamentaux ¹⁵⁵.

Le 12 septembre 1986, utilisant les pouvoirs conférés par l'article 508 du Code criminel, le ministre de la Justice et procureur général ordonne l'arrêt de toutes les procédures contre le Dr Morgentaler.

Le 28 janvier 1988, la Cour suprême, par une décision unanime dans la cause Morgentaler, Scott et Smoling invalidant les articles 251-252 du Code criminel, annule les dispositions en matière d'avortement. Pour la première fois depuis 1869, l'avortement n'est plus un acte criminel au Canada. La Cour décide qu'au regard de la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, la disposition du Code criminel concernant l'avortement, viole le droit d'une femme « *à la vie, la liberté et à la sécurité de sa personne* » en vertu de l'article 7 de la Charte » ¹⁵⁶.

¹⁵⁴ La bataille de l'avortement Chronique québécoise par Louise Desmarais

¹⁵⁵ <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/telechargez-commandez-charte-declaration.html>

¹⁵⁶ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/avortement>

De décriminaliser l'avortement le 28 janvier 1988 par un jugement de la Cour Suprême du Canada représente la plus importante victoire pour les femmes depuis l'obtention du droit de vote des femmes au fédéral en 1940 et cela grâce à la ténacité et la mobilisation des militantes. Des milliers d'entre elles seront finalement protégées contre les charlatans qui mutilaient des femmes depuis plusieurs décennies ¹⁵⁷.

La lutte se poursuit après le dépôt du projet de loi C-43 à la Chambre des communes du Canada le 3 novembre 1989, pour recriminaliser l'avortement dans le Code criminel. Suite aux pressions de nombreux groupes de femmes et à la surprise générale, le Sénat canadien rejette le projet de loi le 31 janvier 1991.

En 2006 et en 2010, six projets privés pour repénaliser l'avortement seront déposés à la Chambre des communes mais aucun d'entre eux ne seront adoptés par celle-ci.

Le 1^{er} juillet 2008, le Dr Henry Morgentaler recevait la plus prestigieuse des distinctions honorifiques du Canada, l'Ordre du Canada accordé « pour avoir donné aux femmes diverses options concernant leurs soins de santé, pour sa détermination à influencer les politiques publiques canadiennes et son rôle de chef de file au sein d'organisations humanistes et civiles » (Communiqué de presse officiel) ¹⁵⁸.

L'accessibilité à l'avortement au Québec a été une lutte incessante pendant plus de trente ans et se poursuit encore aujourd'hui. Cela nous rappelle que le

¹⁵⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1079756/avortement-cour-supreme-canada-morgentaler-archives>

¹⁵⁸ Livre : *La bataille pour l'avortement* Chronique québécoise de Louise Desmarais page : 436.

mouvement pro-choix est d'abord conscient que la lutte ne sera jamais entièrement terminée en vue de contrer la criminalisation de l'avortement ¹⁵⁹. Une tentative d'assassinat du Dr Garson Romalis s'est produite à Vancouver le 11 juillet 2000 et de nombreuses tentatives d'incendie des cliniques d'avortement au Québec ont eu lieu ainsi que l'assassinat du Dr George Tiller le 31 mai 2009, au Texas ¹⁶⁰.

Appui apporté lors d'un avortement

Un jour, ma meilleure amie, ayant pris la décision de se faire avorter, m'a demandé de l'accompagner lors de l'intervention qui devait avoir lieu dans un centre de planning familial. Toutes les dispositions avaient été prises pour fixer la date de l'intervention.

Le jour du rendez-vous en arrivant sur les lieux, j'ai senti une ambiance lourde teintée d'une certaine agressivité à mon égard et ce, même dans la salle d'attente. Lorsque nous sommes entrés dans le local aménagé pour l'intervention, on a refusé catégoriquement que j'y assiste. Surprise par ce refus, mon amie a fait part que lors d'une entrevue préparatoire la semaine précédente, les responsables avaient été informées que j'allais assister à l'intervention et que si on refusait ma présence, elle irait subir son interruption de grossesse dans une autre clinique. Après une discussion qui m'est apparue déplacée et éprouvante pour mon amie, elles ont finalement accepté que je sois présent à son chevet. Après l'intervention, elle m'a dit que c'était pour elle une véritable libération et j'ai

¹⁵⁹ Le livre : *La bataille de l'avortement Chronique québécoise* par Louise Desmarais Les éditions de remue-ménage 2016.

¹⁶⁰ Le livre : *La bataille de l'avortement Chronique québécoise* de Louise Desmarais (page 395-454)

apprécié qu'elle me fasse confiance dans cette expérience chargée d'émotions.

Je me souviens que la méthode sécuritaire du Dr Morgentaler avait été utilisée (dilatation-aspiration-curetage, sous anesthésie locale). Avant l'intervention, un calmant était administré à la patiente, suite à son examen gynécologique.

Quelque temps après, mon amie ayant décidé de s'engager comme bénévole dans le centre où elle avait subi son intervention, a remarqué que quelques intervenantes semblaient être frustrées face aux hommes. Les raisons de cette attitude leur appartiennent. Je me dis que dans une situation de grande émotion, l'être humain doit primer et ce n'est probablement pas le bon moment pour faire de la discrimination.

J'ai une pensée pour mon amie Francine Lamoureux ainsi que pour quelques étudiantes en sciences juridiques qui ont fait de la lutte au droit à l'avortement une priorité. Elles ont permis, par leur engagement, de me conscientiser à ce sujet. Je salue les groupes de femmes et le Dr Morgentaler pour leur courage et leur ténacité. L'avortement est accessible et gratuit aujourd'hui mais il faut se rappeler qu'il n'y a jamais rien d'acquis. Il faut demeurer vigilant.

Un grand bouleversement : la contraception

Dans les années 60 et 70, le Québec a vécu une véritable révolution sexuelle, en partie grâce à la contraception. Il faut se rappeler que la commercialisation de la pilule anticonceptionnelle a débuté en 1960, malgré la réprobation de l'Église catholique. Elle était uniquement

prescrite afin de soulager les douleurs menstruelles. La loi fédérale interdisant que l'on prescrive la pilule comme un contraceptif a été abolie seulement le 1er juillet 1969. Les femmes ont eu, à partir de ce jour, le choix de retarder les grossesses, de les espacer, ou encore de les éviter ¹⁶¹.

La lutte des femmes continue

Je ne peux qu'admirer le combat que certaines femmes ont entrepris avant les années 60. Dans ces années, au même moment que ce que nous avons appelé la Révolution tranquille, ¹⁶² de nombreux regroupements de femmes se sont mobilisés pour conscientiser ces dernières sur leurs droits fondamentaux de disposer de leur corps. Lors de cette période, on voit apparaître les débuts timides d'une réforme par l'autorisation de la vente de la pilule anticonceptionnelle sur ordonnance, mais à la seule condition qu'elle soit prescrite comme traitement hormonal contre l'irrégularité du cycle menstruel et non comme méthode contraceptive ¹⁶³. En 1964 le Conseil national des femmes du Canada (CNFC) devient le premier groupe de femmes à demander des modifications à la Loi sur l'avortement. Le premier Centre de planification familiale du Québec (CPFQ) a été fondé le 30 mai 1967 sous la présidence du Dr Serge Mongeau ¹⁶⁴.

¹⁶¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1652105/pilule-contraception-femme-planification-familiale-archives>

¹⁶² <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/revolution-tranquille>

¹⁶³ Page 39 du livre *La bataille de l'avortement Chronique québécoise* de Louise Desmarais.

¹⁶⁴ <https://www.erudit.org/fr/revues/haf/2010-v63-n4-haf1819844/1006008ar/>

Les manifestations, un moyen de conscientisation

Entre les années 1970 et 1980, plusieurs groupes (Comités de lutte, syndicats, regroupements de femmes, étudiantes, etc.) avec des idéologies et des intérêts différents se sont rassemblés pour manifester dans les rues afin de faire valoir leurs aspirations. Lors de ces manifestations, on pouvait entendre et voir sur des pancartes leurs revendications comme par exemple : reprendre le contrôle de mon corps en soutenant l'avortement libre et gratuit, la contraception gratuite, la reconnaissance du travail des femmes au foyer, des garderies accessibles et gratuites, des mesures fiscales favorisant l'autonomie économique des femmes, des programmes d'accès à l'égalité, l'équité salariale et l'accès aux métiers non traditionnels et enfin accroître la présence des femmes dans les lieux de pouvoir. S'il n'y avait pas eu tous ces comités de lutte pour soutenir par exemple l'avortement, je suis convaincu que le Dr Morgentaler n'aurait pas pu gagner sa bataille juridique. Des milliers de femmes se sont mobilisées pendant plus de vingt ans et elles ont souvent mis de côté leur vie personnelle et leur santé pour poursuivre le combat pour toutes ces causes.

Un magazine d'actualité féministe « La vie en rose » a vu le jour en 1980 et est disparu en 1987, ce qui a permis la diffusion d'informations sur les mouvements de revendication et de lutte des femmes ¹⁶⁵.

¹⁶⁵ http://cdeacf.ca/femmes/documents/bv/la_vie_en_rose

Chapitre 17

Omniprésence du clergé dans la société québécoise

J'ai toujours eu un sentiment ambivalent envers certains membres du clergé pour avoir remarquer qu'ils n'avaient pas tous le même niveau de bienveillance.

Vers l'âge de quatorze ans, j'ai été enfant de chœur à notre paroisse. Cette fonction consistait à aider le prêtre lors des célébrations à l'église. J'éprouvais une antipathie persistante envers le curé de la paroisse pour avoir observer certains de ses comportements lors des funérailles de paroissiens. Il semblait prendre un malin plaisir à vouloir faire pleurer les fidèles en jouant avec leurs émotions. À plusieurs reprises durant la célébration, il se permettait d'interrompre le fil et de toujours revenir sur la grande perte de l'être cher, ce qui faisait pleurer à tout coup les membres de la famille et en particulier les femmes. Lorsqu'il arrivait à ses fins, j'entrevois un sourire de satisfaction sur son visage. Selon moi, c'était de la cruauté frisant le sadisme, envers des gens vivant un moment de grande vulnérabilité.

Un jour, une dame âgée venant quotidiennement à l'église pour prier devant la statue d'une sainte qu'elle vénérât particulièrement, a constaté avec tristesse que la statue avait disparu de son socle. Le curé, par ses paroles brusques, ne lui a manifesté aucune empathie ou compréhension et lui a dit qu'il avait reçu une directive du Vatican (concile œcuménique Vatican II) l'obligeant à faire disparaître certaines représentations de saints et de

saintes ¹⁶⁶. À ce moment, je me suis dit que le curé avait dépassé les bornes en traitant ses paroissiens sans aucune considération. Mes parents m'avaient appris que dans certaines circonstances, il fallait dire ses quatre vérités à quelqu'un qui n'agissait pas correctement. Je lui ai alors dit ma façon de penser avec la fougue et le ton bouillant d'un jeune de quatorze ans. Sans surprise, on m'a fait comprendre dans l'instant que mes services comme enfant de chœur n'étaient plus requis.

À cette époque, les prêtres se permettaient en chaire ou lors de leur visite de paroisse et même au confessionnal de s'immiscer dans la chambre à coucher des couples pour les persuader de mettre au monde encore plus d'enfants, malgré des conditions familiales difficiles comme la pauvreté ou la santé des femmes (en particulier pour ma mère qui avait une santé fragile).

Sur un autre sujet, un jour que ma mère était présente à la messe du dimanche, ce même curé a fait l'annonce en chaire que si un enfant désirait poursuivre des études au-delà du secondaire, il pourrait l'aider à y parvenir. Ma mère intéressée par cette bonne nouvelle, a demandé à le rencontrer. Dès qu'elle a prononcé mon nom, elle a reçu de sa part un refus catégorique. Face à cette étrange hostilité venant du curé et sachant que j'avais été enfant de chœur, elle m'a demandé si je connaissais la raison de son attitude négative envers moi. Je l'ai mise au courant de certains événements dont j'avais été témoin et de ma réaction instinctive envers le curé. Je crois qu'elle a compris mon attitude car le sujet n'a jamais plus été abordé. Nous avons compris tous les deux que mon instruction ne se ferait pas à l'aide de la Main de Dieu. Quelques

¹⁶⁶ <https://www.erudit.org/fr/revues/cd/2007-n89-cd1044971/6907ac/>

années plus tard, je vous ai déjà décrit mon implication lors des assemblées générales de la Caisse populaire en la présence de ce même curé, quelle ironie ! (page 65 à 66).

Visite à l'école primaire

Heureusement, tous les ecclésiastiques n'avaient pas la même attitude que le curé de notre paroisse. À l'école primaire, il y avait un abbé fort sympathique qui visitait toutes les classes. Cet homme s'appelait l'abbé de Billy. Lorsqu'il entrait dans la classe, nous avons immédiatement le sentiment d'être en présence d'un ami. Pendant cette période, malgré notre jeune âge, il nous a motivés à devenir membre de la Caisse populaire et nous a enseigné le principe de l'épargne. La majorité des élèves sont effectivement devenus membres de cette coopérative. Plus d'une quinzaine d'années plus tard, j'ai appris qu'il était devenu curé dans une paroisse du quartier Villeray. Je suis allé le rencontrer pour le féliciter de sa nomination. Il avait conservé ce caractère enjoué et communicatif. Je ne l'ai plus jamais revu mais j'en garderai toujours un bon souvenir.

Révolution tranquille au Québec

Au même moment que la Révolution tranquille des années 60, le clergé catholique avait perdu son influence dans le domaine de l'éducation, même dans les universités francophones dirigées par des recteurs ecclésiastiques, des monseigneurs et des abbés (Université Laval à Québec 1852 à 1972,¹⁶⁷ Université de Montréal de

¹⁶⁷ <https://www.ulaval.ca/notre-universite/origine-et-histoire>

1920 à 1965 ¹⁶⁸ et finalement l'Université de Sherbrooke (1954 à 1975) ¹⁶⁹.

Dans le système de la santé, à partir de 1960, les religieuses hospitalières, bien qu'elles soient plus nombreuses que jamais, sont en nombre insuffisant pour répondre aux besoins des institutions. C'est à cette même période qu'on a de plus en plus constaté l'arrivée de plusieurs laïques qui ont été formés comme infirmières et médecins. La prise de contrôle de l'État du système de santé, dans la foulée de la Révolution tranquille et la syndicalisation du personnel sonneront le glas de la mainmise de plus d'une trentaine de congrégations sur le système hospitalier au Québec.

Célibat sacerdotal dans l'Église catholique

C'est vouloir aller à l'encontre de l'être humain que de s'opposer au mariage des prêtres dans l'Église catholique, surtout qu'avant le 12^e siècle, ceux-ci pouvaient vivre maritalement avec une femme. L'Église protestante a compris cela. Il faut ajouter l'hypocrisie des prêtres qui ont eu des rapports sexuels avec des femmes, qui ont mis des enfants au monde quand ceux-ci n'ont jamais été reconnus par l'Église ¹⁷⁰.

Je me suis souvent demandé si cela avait un rapport que l'argent d'un héritage familial soit pratiquement toujours versé à l'aîné des garçons puisque souvent c'était lui qui se dirigeait vers la prêtrise. Il y avait aussi l'argent que les prêtres pouvaient accumuler tout au long de leur

¹⁶⁸ <https://www.umontreal.ca/recteur/anciens-recteurs/>

¹⁶⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Universit%C3%A9_de_Sherbrooke

¹⁷⁰ https://www.bfmtv.com/societe/religions/un-premier-pas-de-l-eglise-catholique-vers-la-reconnaissance-des-enfants-de-pretres_AN-201905180012.html

sacerdoce. En plus d'être logés, nourris et habillés, ils recevaient quand même un salaire.¹⁷¹ Tous ces montants revenaient-ils au Vatican à la suite de leur décès? Mystère non résolu.¹⁷²

Réaction malsaine

Dans ces années de changements majeurs, le dernier rempart pour le clergé était de s'attaquer à la marche de la libération des femmes et surtout de vouloir utiliser le moyen qu'ils ont toujours employé, celui de diviser pour mieux régner, une formule qui a fait largement ses preuves dans le passé.

Cette offensive envers les femmes et les médecins a dépassé les bornes en allant à l'encontre de nos lois civiles sans qu'il y ait de conséquences tangibles pour le clergé, sauf probablement la désertion des fidèles dans les églises.

Pendant très longtemps, le clergé a mené la vie dure aux groupes de femmes. Que ce soit par l'entremise des sermons dans leur église (par la manipulation) ou en se servant du système judiciaire et politique pour arriver à leurs fins. Lorsqu'on est une institution morale, il est gênant de prôner la violence et ainsi motiver ses ouailles à y participer.

¹⁷¹ https://diocesemontreal.org/sites/default/files/ressources/ressources_paroisses/economat/pretres/R%C3%A9mun%C3%A9ration%20des%20pr%C3%AAtres%202020%20FR.pdf

¹⁷² https://fr.wikipedia.org/wiki/C%C3%A9libat_sacerdotal_dans_l%27%C3%89glise_catholique

Visite au Vatican en 1997

En 1997, j'ai visité la Cité du Vatican, cette cité-État au cœur de Rome (Italie), le siège de l'Église catholique romaine et la résidence du pape, en plus des musées où se rendent beaucoup de touristes à chaque année. En déambulant à l'intérieur de la basilique Saint-Pierre, j'ai ressenti un certain malaise devant les statues gigantesques des différents papes, certains représentés le bras levé et l'air menaçant. Du haut de leur immense piédestal, ils semblent regarder leurs minuscules fidèles avec très peu de bienveillance, je dirais même avec un certain mépris. Les musées du Vatican sont remplis d'oeuvres d'art et de richesses inouïes, une véritable caverne d'Ali Baba. Bien que le vœu de pauvreté caractérise l'engagement individuel que prennent les hommes et les femmes admis dans un ordre religieux catholique, je suis demeuré perplexe en voyant la concentration de richesse de cette institution.

L'Église catholique, l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste

En octobre 1922, Benito Mussolini, après une démonstration de force à Rome, devient le chef du gouvernement italien et à partir de 1925, il met en place des lois qui rendent son pouvoir de plus en plus autoritaire ¹⁷³. Les accords de Latran signés le 11 février 1929 entre Mussolini et le Saint-Siège ont créé le plus petit état indépendant du monde avec une superficie de 44 hectares ¹⁷⁴.

¹⁷³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Benito_Mussolini

¹⁷⁴ <https://www.lefigaro.fr/histoire/archives/2019/02/08/26010-20190208ARTFIG00195-les-accords-de-latran-signes-le-11-fevrier-1929-creent-le-plus-petit-etat-du-monde-le-vatican.php>

Le Vatican a manqué de sens moral à vouloir signer une entente avec le dictateur italien Benito Mussolini pour se faire reconnaître la souveraineté du territoire à l'intérieur de l'Italie.

Adolf Hitler, chef du parti nazi, transforme l'Allemagne en état totalitaire dont il se proclame «le Guide» (Führer) et sa politique extérieure mène à la Seconde Guerre mondiale, guerre totale marquée par la domination allemande sur l'Europe ¹⁷⁵. Le 20 juillet 1933, le Saint-Siège a aussi signé un concordat avec le régime hitlérien. ¹⁷⁶

Après la guerre, par l'entremise en particulier d'un évêque autrichien pro-nazi, Monseigneur Alois Hudal, l'Église catholique utilise le mandat de secrétaire d'État du Vatican pour trouver des moyens de faire sortir de l'Europe beaucoup de criminels de guerre allemands. Ils furent également nombreux, déguisés en moines et la plupart d'entre eux ont été envoyés en Amérique du Sud ¹⁷⁷. J'ai visionné un reportage au sujet de deux de ces criminels qui se sont enfuis en Amérique du Sud, Adolf Eichmann et Josef Mengele.

Sur un autre sujet, un livre publié en 2019, Sodoma : Enquête au cœur du Vatican par Frédéric Martel, éditeur Robert Laffont est une autre référence sur les coulisses de cette institution.

Je tiens à faire l'éloge de Raymond Gravel, un véritable progressiste dans l'Église catholique. Voici quelques-unes de ses déclarations:

« L'Église ne peut plus continuer à tenir un langage d'interdits et de condamnations » écrivait-il dans une

¹⁷⁵ https://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Adolf_Hitler/124024

¹⁷⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Concordat_du_20_juillet_1933

¹⁷⁷ <http://www.slate.fr/story/101685/nazis-fuite-eglise-catholique>

lettre ouverte le 23 avril 1999. « *Ce faisant, elle prouve, une fois de plus, à la face du monde entier, jusqu'à quel point elle est déconnectée de la réalité* ».

À plusieurs reprises, l'abbé Gravel s'est prononcé pour une inclusion au sein de l'Église des homosexuels qu'elle « marginalise et exclut » depuis toujours.

Il s'était déjà prononcé sur le mariage entre conjoints de même sexe en septembre 2003, lorsqu'il écrivait que « *l'Église catholique n'a malheureusement aucune crédibilité dans le débat actuel sur une redéfinition du mariage. En refusant aux homosexuels la reconnaissance qu'ils revendiquent, l'Église les contraint à demeurer dans la clandestinité au lieu de les aider à vivre dans la normalité* ».

Il s'est également prononcé en faveur de l'ordination d'hommes mariés.

« *(L'Église) aurait-elle nécessairement le dernier mot sur les mystères de la vie politique, sociale, familiale, sexuelle? Est-ce qu'elle détiendrait "toute la vérité" sur l'être humain ?* » « *Je suis contre l'avortement* », soutenait-il, « *mais il ne faut pas condamner les femmes qui se font avorter* »¹⁷⁸.

Nous avons également un devoir de mémoire envers les orphelins de Duplessis et les enfants autochtones des pensionnats qui ont subi des atrocités.

Les orphelins de Duplessis est le nom donné à des milliers d'enfants orphelins qui ont faussement été déclarés malades mentaux par le gouvernement du Québec et confinés dans des institutions psychiatriques entre les années 1940 et 1960 en coopération avec l'Église catholique romaine. À plusieurs reprises, des enfants enlevés

¹⁷⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/671360/abbe-raymond-gravel-deces-biographie>

à leur mère célibataire ont été battus, agressés sexuellement et même tués, à la suite d'un massacre ¹⁷⁹.

Entre la fin du 19^{ième} siècle et l'année 1996 plus de 150 000 enfants autochtones ont été arrachés à leur famille et placés dans des pensionnats, pour la plupart sous les directives des politiciens et de différentes communautés religieuses, un véritable génocide culturel et je rajouterais inhumain selon la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), mise sur pied en 2007 ¹⁸⁰.

Nous n'avons probablement pas fini d'entendre parler des scandales de prêtres pédophiles qui ont perpétrés leurs crimes sur les cinq continents, un véritable fléau.

Depuis plusieurs années, les églises du Québec sont désertées. Ce patrimoine inestimable, souvent construit à coup de campagnes de souscription, ne pourrait-il pas être utilisé de plus en plus pour offrir des services sociaux et communautaires, comme c'est déjà le cas pour certaines églises. Les presbytères pourraient être rénovés à l'aide de subventions gouvernementales et aménagés comme refuge pour les femmes victimes de violence conjugale ou pour les personnes itinérantes et même en faire des centres communautaires et ce, dans toutes les régions du Québec. Ces bâtiments ont été construits avec des matériaux de bonne qualité et sont en général encore solides. On peut même constater que certains avaient été construits en y ajoutant un certain raffinement, même dans les quartiers défavorisés. Certaines églises pourraient être rénovées pour faire place à des logements sociaux dont la demande explose ces dernières années. Les terrains,

¹⁷⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Orphelins_de_Duplessis

¹⁸⁰ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/723529/pensionnats-autochtones-genocide-culturel-selon-commission-verite-reconciliation>

qui sont souvent immenses, pourraient être aménagés en jardins communautaires afin que plus de gens puissent bénéficier des produits qui y seraient cultivés.

Pour les personnes itinérantes, le fait qu'elles puissent avoir accès à ces maisons, pourrait réduire leur concentration dans les grands centres comme Montréal ou Québec, car souvent, elles ne peuvent avoir accès à des services, faute de places disponibles.

Depuis plusieurs années, j'avais arrêté de contribuer à la collecte lors de ma présence à des funérailles ou autres cérémonies, en me disant que cette institution était bien trop riche pour exiger encore plus d'argent de ses fidèles. La dernière fois que j'ai dû me présenter à des funérailles, j'ai décidé de demeurer à l'extérieur de l'église. Mes expériences de jeunesse, tout ce que l'on a appris sur le comportement inqualifiable de certains prêtres et les lectures faites au cours de ma vie, ont fait en sorte que je n'ai plus aucune considération pour l'institution, c'est une question de principe.

Chapitre 18

Mes voyages

Selon le célèbre proverbe, les voyages forment la jeunesse. Je peux affirmer que ceux-ci aident à s'ouvrir l'esprit sur les réalités que vivent d'autres sociétés et que celles-ci méritent que l'on s'y attarde parce que bien souvent, elles ont une longueur d'avance sur nous. C'est la beauté du voyage que de pouvoir apprendre et profiter de tout ce que les autres individus peuvent nous apporter. En plus, pouvoir visiter les plus beaux sites historiques et archéologiques du monde est un privilège.

Dans ce chapitre, j'ai dû faire des énumérations et quelquefois ajouter certains détails pour parler de mes coups de cœur. Mon but était de partager une émotion avec d'autres passionnés ou peut-être d'inciter de futurs voyageurs.

Un jour, si vous me voyez assis sur un banc dans un parc et que je semble perdu dans mes pensées, vous pourrez alors supposer que je suis à Paris (cette ville magnifique) ou à Bordeaux (dans ses vignobles prestigieux), à Pau ou à St-Émilion (où le curé de la paroisse est venu à ma rencontre) et que je me remémore des moments précieux. D'un instant à l'autre, je peux être sur la Côte-Nord à l'Hôtel Tadoussac et en visite chez ma cousine Diane et son conjoint Jean-Marie au Saguenay. Je me téléporte dans la minute en Gaspésie et je fais la tournée des auberges de jeunesse visitées en 1974. Je retrouve mon cœur d'enfant en pensant aux innombrables journées passées à Walt Disney World, accompagné de membres de ma famille et suivant son développement au cours des années, autant à Floride, en Californie ou en

France. Je parcours en pensée, cette fois sans sac à dos, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, en me rappelant les belles rencontres que j'y ai faites en 1979. Je revois New York dans ma tête, Manhattan et son effervescence, ses musées, son parc magnifique, cette ville unique où j'ai séjourné à de multiples reprises depuis 1972.

À l'aube des années 80, je suis parti en voiture sans destination précise. Je me suis retrouvé à l'auberge de jeunesse à Baie-Saint-Paul. J'ai eu de belles conversations avec un petit groupe de saltimbanques qui travaillaient sur place. Sans le savoir, je venais de faire la rencontre de certains membres fondateurs d'une troupe qui deviendrait quelques années plus tard le Cirque du Soleil. L'auberge de jeunesse de Tadoussac m'a permis de rencontrer par hasard un de mes amis du secondaire. L'observation des baleines, la visite du merveilleux village de Sainte-Rose-du-Nord sont encore dans mon esprit.

En 1988, j'ai visité la magnifique ville de Victoria en Colombie-Britannique et à partir de Vancouver en voiture, j'ai suivi la Côte du Pacifique, en passant par Seattle jusqu'à San Francisco. J'ai fait du camping dans les magnifiques parcs nationaux américains, j'ai dormi entouré de séquoias géants, ces arbres gigantesques par leur hauteur et le diamètre de leur tronc. À San Francisco, j'ai traversé sa baie sur l'emblématique Golden Gate Bridge et visité les quartiers du centre-ville, ses superbes maisons victoriennes aux couleurs pastels, le quartier Chinatown, et parcouru à bord du Cable Car (tramway à traction en service depuis 1873) la ligne Union. Varadero sur l'île de Cuba, Margarita, une île vénézuélienne, le Costa Rica pour ses parcs nationaux, sa faune et sa flore et son volcan actif l'Arenal.

À trois reprises, j'ai pu visiter la Grèce, Athènes pour l'Acropole bien sûr mais aussi son quartier Plaka en contrebas avec ses ruelles étroites et ses minuscules commerces. Manger dans une taverna grecque où le menu est inexistant puisque tu vas à la cuisine choisir ton plat que le chef te sert avec plaisir. Boire la Retsina, vin grec au goût particulier dans lequel est ajouté de la résine de pin au cours de la fermentation, les baklavas dont le goût sublime n'a rien à voir avec ce que j'avais déjà mangé. Le musée d'Athènes est selon moi l'un des plus beaux musées d'archéologie au monde. J'ai eu l'opportunité de faire le tour des grands sites de l'antiquité, accompagné d'une guide grecque diplômée d'histoire qui m'a fait découvrir Delphes, Mycènes, le théâtre d'Épidaure, le golfe de Corinthe, Olympie et les Météores (des monastères perchés sur des pics rocheux, certains inaccessibles par la route). Arrivé par avion ou par bateau, j'ai visité plusieurs îles grecques dont Santorini (Fira, accrochée à une falaise et ses couchers de soleil à couper le souffle, Mykonos (avec ses moulins à vent datant du XVI^e siècle), la Crète que j'ai sillonné en voiture, avec son Palais de Cnossos et la légende du Minotaure, Rhodes, en voiture également pour apprécier les petits villages pittoresques ainsi que les petites îles de Poros, Hydra et Paros.

Plus près de chez nous en Amérique, j'ai visité la Louisiane en passant par la Nouvelles-Orléans (Preservation Hall, la mecque du jazz, un lieu mythique, une ambiance que je n'oublierai jamais), Lafayette (où je suis reçu en français au bureau du tourisme) et Bâton-Rouge (capitale de la Louisiane, située au bord du fleuve Mississippi).

Accompagné de deux de mes sœurs et de ma conjointe, j'ai parcouru cinq mille kilomètres sur les routes

d'Italie à partir de la frontière française en passant par Venise (Place St-Marc, le Grand Canal, le Palais des Doges) où tout se passe sur l'eau (ambulances, pompiers, collecte des ordures, déménagement, transport de marchandises), la Toscane où est née ma grand-mère paternelle, Rome (le Forum Romain, Le Colisée évoquant la puissance de l'ancien Empire romain), Pise et sa tour dont la construction a débuté en 1173 et qui penche depuis ce temps, Vérone (où on retrouve la maison de Juliette avec son minuscule balcon où, dans l'imagination de Shakespeare, elle écoutait Roméo lui déclarer son amour, Sienne (La Piazza del Campo, une magnifique place centrale en forme de coquillage avec son hôtel de ville gothique, San Gimignano (ville entourée de murs du XIII^e siècle et ses quelques tours qui subsistent depuis le Moyen-Âge, Assise (lieu de naissance de Saint-François et pour sa basilique durement touchée lors du séisme de 1997). À Naples, nous sommes montés à bord d'un énorme catamaran pour se rendre jusqu'en Sicile. Ce traversier avait la capacité de faire monter à bord quelques dizaines de voitures et des centaines de passagers. En partant, nous avons pu admirer l'impressionnant Vésuve et nous sommes arrivés au port de la ville de Palerme et avons débuté notre parcours dans cette merveilleuse île qu'est la Sicile.

J'ai visité à deux reprises la magnifique Barcelone (Basilique de la Sagrada Familia, chef-d'œuvre de l'architecte catalan Antoni Gaudi dont les travaux ont débuté en 1882 et ne sont pas encore terminés, le Parc Güell édifié entre 1900 et 1914 et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. J'ai flâné sur l'avenue emblématique La Rambla et monté sur la colline du Montjuïc qui domine la ville et le vieux port. J'ai visité les magnifiques

viles d'Espagne : Grenade (le Palais de l'Alhambra et ses fontaines), Cordoue, Séville (les arènes qui datent du XVIIIe siècle, un des hauts lieux de la corrida), Malaga (située sur la Costa del Sol), Gibraltar (territoire britannique d'outre-mer et le Rocher ou les macaques de Barbarie nous accueillent, pas toujours avec amabilité et en cherchant à chiper la collation des touristes. J'ai visité Bruxelles en Belgique (La Grand-Place et sa richesse ornementale) et où j'ai fait de belles rencontres. Je suis arrêté à Bruges (pour sa dentelle) où j'ai fait de la bicyclette le long de ses canaux. Je me suis promené en voiture sur les routes des Pays-Bas et j'ai traversé le barrage le plus important du pays pour la maîtrise des eaux. J'ai séjourné à Amsterdam (Musée Van Gogh, le Rijksmuseum, la maison de Rembrandt) en hiver et à l'automne et j'ai profité de balades sur les canaux. Je suis allé au Bulldog Coffee-shop qui propose les produits du cannabis. J'ai également séjourné à Delft (pour sa faïence, sa vieille ville).

Je suis allé en France à cinq reprises, en parcourant en voiture vingt quatre mille kilomètres du nord au sud et d'est en ouest. J'ai marché dans Paris et fait de multiples découvertes (Musée du Louvre, Musée D'Orsay - dans une ancienne gare, Hôtel des Invalides – le tombeau de Napoléon, le Panthéon – les tombeaux entre autres, de Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Jean Moulin, Victor Hugo, Jean Jaurès, la Tour Eiffel - illuminée le soir, de toute beauté). Je ne compte plus les endroits en France qui représentent pour moi des coups de cœur mais en voici certains que je note au gré des images qui me reviennent en tête et qui sont parsemés aux quatre coins du pays : Nice (la Promenade des Anglais), les Gorges du Verdon (étroites et d'une profondeur de 250 à 700 mètres), où la route qui sillonne les Gorges jouxte un

précipice, Moustiers-Sainte-Marie (blottie contre un escarpement rocheux, connue pour son étoile suspendue dans le vide et la beauté de sa faïence), Saint-Paul-de-Vence (qui s'élève sur un éperon rocheux entre les Alpes et la Méditerranée), Châteauneuf-du-Pape (pour ses vins issus de treize cépages) dont le sol est un amoncellement de galets roulés qui ressemble à une terre rocailleuse et qui, selon les vignerons rencontrés, emmagasine la chaleur du soleil et est bénéfique pour la vigne), Cannes (connue pour son festival), les Baux-de-Provence (selon moi, un des plus beaux villages de France), Carcassonne (cité médiévale), le Château de Fontainebleau, le Château de Versailles (ses magnifiques jardins), la Vallée de la Loire pour les châteaux que j'ai visités (Chambord, le plus vaste), où j'ai pu profiter pour une nuit, d'une chambre dans les combles à l'Auberge juste à côté du château, d'où la fenêtre faisait face à ce joyau. J'ai visité le Château de Chenonceau (sa galerie à deux étages) et j'ai pu l'admirer d'une barque en promenade sur le Cher. J'ai passé des heures au Mont-Saint-Michel (pour son abbaye et le spectacle nocturne son et lumière « Les Imaginaires), Honfleur (son calvados et son magnifique vieux port), les Falaises d'Étretat (sculptures naturelles d'une beauté à couper le souffle), Quimper, Carnac (alignement impressionnant de 2 934 menhirs), Saint-Malo (ses fortifications et son port), Calais (son beffroi et le célèbre bronze de Rodin), Rocamadour (un village construit en bord de falaise, lieu de pèlerinage) d'où j'ai pu admirer le départ de montgolfières dans la brume du matin, Toulouse (surnommée la ville rose en raison des maisons construites avec des briques de terre cuite de couleur rosée), Cognac (pour ma visite dans les chais de la Maison Hennessy qui fabrique la fameuse eau-de-vie de vin).

J'ai visité Las Vegas à plusieurs reprises. Je voulais voir les spectacles du Cirque du Soleil et de Céline Dion. Je profitais de ces moments pour planifier un itinéraire qui m'a amené sur les plus beaux sites et parcs nationaux du Nevada, de l'Arizona, de l'Utah et du Colorado. Je n'oublierai jamais les émotions ressenties en me retrouvant à Monument Valley, Bryce Canyon (mon préféré) Dead Horse Point, Lake Powell, Arches, Zyon Park, sans oublier le Grand Canyon. J'ai aussi visité le site du barrage Hoover, cette centrale qui fournit l'énergie électrique du Nevada, de l'Arizona et de la Californie.

En 2010, au moment de l'Exposition universelle de Shanghai, je suis parti un mois pour visiter ce grand pays qu'est la Chine. Cela faisait longtemps que je voulais voir la Grande Muraille, la Cité interdite, la Place Tian'anmen, Beijing, Shanghai, les Soldats de terre cuite et beaucoup d'autres endroits. À Shanghai, j'étais enthousiaste de voir le quartier du Bund, la rue commerciale Nanjing, le Shanghai Museum. Je suis monté à bord du train à grande vitesse maglev (train à sustentation magnétique) et ce, à trois reprises. Le Transrapid relie l'aéroport international de Shanghai-Pudong à la station de métro Longyang Road (zh) en sept minutes vingt secondes pour un parcours de 30,5 kilomètres, soit une vitesse moyenne de 245,5 km/h, une vitesse maximum de 431 km/h et une capacité à accélérer de 0 à 350 km/h en deux minutes ¹⁸¹.

Que ce soit en visitant la Grande Muraille ou la Cité interdite en Chine, les grandes demeures fastueuses en Italie, les châteaux de la Loire en France, des jardins somptueux ou des musées grandioses, je pense à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour bâtir ces joyaux et

¹⁸¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Transrapid_de_Shanghai.

j'imagine le dur labeur de ces milliers d'êtres humains, leur souffrance et les pertes de vie. J'ai en tête tous ces monarques de France, d'Angleterre, d'Italie et de toute l'Europe et ces empereurs d'Asie, pour qui une vie humaine ne valait pas grand-chose à leurs yeux à comparer à leur gloire personnelle. J'ai une pensée particulière pour les mineurs, les travailleurs dans les carrières, les artisans, sculpteurs de pierre, de bois, les carreleurs, les verriers, les métallurgistes, les jardiniers, les domestiques qui ont dû servir avec abnégation ces maîtres du monde ainsi que toute leur descendance.

En 2007, j'ai tenté l'expérience de voyager à bord d'un navire de croisière. L'expérience a été très agréable et m'a permis de visiter des dizaines d'endroits dans les Caraïbes, au Mexique, au Belize et même au Honduras. J'ai beaucoup apprécié naviguer en mer et je n'ai jamais ressenti ce que l'on appelle « le mal de mer », qui gâche parfois la vie de certains passagers, même sur d'immenses navires munis de stabilisateurs. J'avais opté pour la compagnie Norwegian Cruise Line et je suis resté fidèle puisque j'ai fait à ce jour quatorze croisières avec NCL.

L'embarquement pour partir en croisière s'est souvent fait au port de New York pour des destinations vers la Floride, les îles des Bahamas ou des Caraïbes et même lorsque j'ai traversé l'Atlantique pour me rendre en Irlande et en Angleterre. Longer Manhattan par la rivière Hudson sur un immense navire est un pur plaisir, surtout au coucher du soleil et en admirant à tribord la magnifique Statue de la Liberté et en passant sous le Pont Verrazano-Narrows. Je suis aussi parti du port de Vancouver pour naviguer tout le long de la côte du Pacifique jusqu'à Cabo San Lucas. Lors de ce séjour, j'ai profité de

ce moment pour aller passer la nuit sur le mythique paquebot Queen Mary I, converti en hôtel et amarré à Long Beach en Californie. Une légende persiste comme quoi ce navire serait hanté par les fantômes. Désolé, je n'ai rien vécu qui pourrait s'apparenter à des phénomènes paranormaux.

Je suis également parti en croisière à partir de Barcelone. Mon itinéraire comportait des arrêts en Turquie, sur l'île de Malte, en Italie et en Égypte. Athènes était également prévue sur le trajet. Cependant, des vagues énormes n'ont pas permis d'accoster au port du Pirée. Je n'oublierai jamais les deux jours passés au Caire et mon incursion à l'intérieur de la pyramide de Khéphren et ce, jusqu'à la chambre funéraire du pharaon.

En 2018, je suis parti de New York pour faire une croisière transatlantique. Le premier arrêt s'est fait aux Açores. Les autres ports d'escale étaient Cork en Irlande, Portland en Angleterre, Le Havre en France et finalement de retour en Angleterre à Southampton. À partir de là, j'ai pris un autocar se dirigeant vers la ville de Salisbury où j'ai visité la cathédrale et son magnifique centre-ville. J'ai pu arrêter sur le site de Stonehenge (cet étonnant monument mégalithique, dont le rôle est encore à l'étude aujourd'hui). Par la suite, je suis demeuré huit jours à Londres (Tour de Londres, Victoria and Albert Museum, Palais de Buckingham, Tower Bridge et autres visites) et j'en ai bien profité.

Sur différents paquebots, il m'est arrivé de vivre certaines mésaventures. À l'automne 2012, lors de l'ouragan Sandy qui a longé la côte Atlantique, j'étais à bord du Norwegian Dawn. Le navire était parti de Québec mais le capitaine a dû changer l'itinéraire pour éviter que l'on se retrouve en mer au milieu de l'ouragan. J'ai été

chanceux que le navire accoste à Halifax (port principal durant la deuxième guerre mondiale pour la traversée des soldats et des marchandises vers l'Europe) où j'ai pu visiter le centre-ville. La journée suivante, il était impossible de s'amarrer à New-York puisque l'état d'urgence avait été déclaré. Le sud de Manhattan, sans électricité, était submergé, dû à la montée des eaux et plusieurs stations de métro étaient inondées. Le navire a continué sa route vers Boston (une des plus anciennes villes des États-Unis), Baltimore (un important port maritime), Norfolk (abrite la plus grande base aéronavale du monde), Charleston (une promenade aménagée sur le front de mer, des maisons de couleur pastel), Miami (ville avec de longues plages, South Beach est à visiter), Key West (une belle petite ville insulaire), Tampa (ville portuaire). Le paquebot a dû naviguer dans une mer agitée même si l'itinéraire avait été modifié pour éviter le pire. Malgré moi, j'ai appris deux nouveaux mots au cours de cette croisière : le tangage et le roulis. Je ne les oublierai pas.

En 2017, à bord du Norwegian Gem, une panne du système de propulsion (Azipod)¹⁸² est survenue en mer. Le navire a continué jusqu'au port suivant mais a dû faire appel à des remorqueurs pour effectuer certaines manœuvres. Le Gem, devant naviguer à vitesse réduite et ne pouvant revenir à temps à bon port, tous les passagers du navire (2 394) ont été rapatriés par avion, sur des vols nolisés, à partir de l'île de la Barbade jusqu'au New Jersey. À l'arrivée, une nuit d'hébergement en hôtel avait été réservée pour tout le monde. Un imprévu qui s'est malgré tout bien terminé, compte tenu de toute la

¹⁸² <https://new.abb.com/fr/a-propos-abb/technologies/propulsion-marine>

logistique qui a dû être mise en place en très peu de temps par NCL.

En 2019 sur le Norwegian Escape, quelque chose d'inhabituel s'est produit. D'emblée, il faut dire que l'Escape est un navire de 164 998 tonnes, long de 326 mètres, large de 41 mètres comportant dix-huit ponts. Il peut prendre à son bord 4 266 passagers et 1 733 membres d'équipage. Si on fait un parallèle avec le Titanic, celui-ci avait un tonnage de 52 310, une longueur de 269 mètres et 28 mètres de largeur sur dix ponts, pour une capacité de 2 500 passagers et 890 membres d'équipage. Il aurait semblé minuscule à côté du Norwegian Escape.

Durant la première nuit de navigation, aux environs de minuit, le navire s'est mis à gîter dangereusement à bâbord, réveillant les passagers endormis et déconcertant ceux qui prenaient un verre au bar ou qui avaient décidé de continuer à profiter de leur soirée un peu partout sur les différents ponts de cette ville flottante. Je m'étais couché tôt et je dormais paisiblement jusqu'à ce que j'éprouve une sensation qui me projetait hors du lit. Ma cabine se situait sur le treizième pont et j'ai appris par la suite qu'à ce niveau, le paquebot accusait une gîte de quarante-cinq degrés. Dans ces moments-là, le message du capitaine diffusé sur tous les haut-parleurs du navire est plus que bienvenu. Celui-ci nous apprenait qu'un vent latéral de 281 km/h avait frappé l'Escape de plein fouet. La gîte a duré sept longues minutes exactement. En donnant la directive de remplir graduellement les ballasts d'eau de mer, le capitaine a fait en sorte de ramener doucement l'immense paquebot à sa position d'équilibre. Les dégâts étaient nombreux. Les chaises, tables et fauteuils des salles communes se sont retrouvés entassés d'un même côté du navire, toutes les bouteilles d'alcool des bars et

de la boutique « *Duty Free* » brisées, plusieurs passagers blessés et certains, en état de choc. Pour ma part, j'allais bien, le tapis de la cabine avait amorti ma chute. Le lendemain matin, comme si rien n'était arrivé, tous les endroits publics avaient été nettoyés. Nous avons appris que tous les membres d'équipage avaient travaillé toute la nuit pour faire en sorte que rien ne puisse trahir les événements de la veille. Un jour ou deux plus tard, avec beaucoup de professionnalisme, le capitaine a convié tous les passagers à une rencontre d'information sur les événements. Il n'en demeure pas moins que malheureusement, il y a eu des blessés. À Port Canaveral, le port d'escale suivant, une dizaine d'ambulances attendaient sur le quai pour transporter les blessés à l'hôpital, plusieurs camions satellites de stations de télévision étaient alignés et on pouvait voir les caméramen capter des images de l'Escape à son passage dans le chenal menant à l'entrée du port.

J'ai refait une croisière avec NCL à la suite de cet incident car je considère que malgré ces événements, l'entreprise a très bien géré la situation qui était imprévisible. Le plaisir que j'éprouve à naviguer sur les différents navires de la flotte est immense. Observer le ciel, la mer toujours changeante, les vagues qui déferlent, les dauphins qui accompagnent le navire sur de longues distances, tout cela vaut beaucoup plus pour moi que le drink du jour servi au bar près de la piscine. À l'arrivée dans un port d'escale, je me fais un devoir d'être sur le pont avant supérieur, même si la plupart du temps, cela se passe à l'aube. Seulement quelques braves font de même et se retrouvent au meilleur endroit, silencieux, munis de leur appareil photo pour immortaliser les magnifiques levers du soleil et découvrir le panorama de

l'endroit. La même émotion m'envahit lorsque le navire quitte le port à la fin du jour et que l'on s'éloigne en agitant la main à ceux qui sont venus sur le quai pour nous saluer.

Ma conjointe et moi avons à maintes reprises voyagé avec des membres de nos familles respectives et avec des amis(es), très souvent avec notre neveu Jérôme. Pour moi le voyage m'apporte un plaisir indescriptible.

Chapitre 19

Informations familiales

Lieu de naissance : 191 avenue laurier Est à Montréal

Parents : Thérèse Marchand 1923-1969

Rosario dit Rosaire Sigouin 1919-1977

Grand-mère maternelle : Laurence St-Arnaud

Grand-père maternel : Paul Marchand

Grand-mère paternelle : Bianca (Blanche) Biage

Grand-père paternel : Napoléon Sigouin

Mon frère et mes trois sœurs : Jean-Claude, Diane, Gignette et Lyne

Mon fils : Jean-Michel Berthiaume-Sigouin

Mes petits-enfants : Jadzia et Gustav

Chapitre 20

Épilogue

D'aussi loin que je me rappelle, je ne pouvais faire autrement que de défendre mes petits amis qui se faisaient molester par les grands dans la cour d'école, ce qui m'a obligé très tôt à apprendre à me servir de mes poings. Plus tard, ces événements allaient m'aider à développer des outils un peu plus raffinés pour interagir dans toutes mes relations avec les autres. Mes convictions les plus profondes m'ont amené à vouloir développer des aptitudes pour tout ce qui touche les domaines juridique, syndical, d'implication sociale et de communication. De plus, j'ai toujours eu le besoin de partager les connaissances acquises au fil du temps et d'essayer d'améliorer le quotidien des personnes faisant partie de mon entourage.

À la fin de mon adolescence, j'ai constaté que je n'aurais pas le choix de m'impliquer socialement. Cela ne servait à rien de combattre ma vraie nature. Il ne me restait plus qu'à faire attention à ma santé physique et psychologique lorsque je décidais de m'impliquer dans une quelconque organisation. Toutes les luttes, même pour des améliorations mineures, demandent beaucoup d'énergie et de temps pour mobiliser et conscientiser. Lorsque nous arrivons en équipe à faire des changements, aussi minimes soient-ils, cela en vaut la peine! Par contre, il faut savoir que ce n'est jamais facile d'y arriver.

Mon seul regret du point de vue social est que malgré beaucoup d'efforts de toute l'équipe de l'APA, nous n'avons pas réussi à convaincre le gouvernement du Québec d'instaurer la vérification mécanique périodique

obligatoire des véhicules de promenade. Cependant, on peut se réjouir que la réglementation soit en vigueur pour tous les véhicules lourds, les autobus, minibus, taxis et limousines, véhicules d'urgence incluant les ambulances, véhicules de police, remorqueurs et finalement les véhicules des écoles de conduite circulant sur nos routes. Je demeure convaincu que l'on arrivera un jour à améliorer la sécurité sur nos routes en instaurant cette mesure.

Mon attachement indéfectible au Québec et à ses citoyens

Malgré la répression, la discrimination, la manipulation exercées par certains médias anglophones et par un nombre important de politiciens fédéraux de différents partis, malgré la violence exercée sur nos travailleurs pour le droit de se syndicaliser, malgré le maintien de la population francophone dans une pauvreté économique et sociale, les Québécois ont relevé leurs manches et ont démontré dans la solidarité, leur résilience et leur force de caractère. Notre société a grandi à travers sa culture, ses rapports humains avec les autres et elle s'est éveillée au monde. Nous avons reçu les messages d'espoir et de liberté de plusieurs grands personnages de l'Histoire du 20^{ième} siècle, livrés par Martin Luther King Jr, (États-Unis), Mahatma Gandhi (Inde), Nelson Mandela (Afrique du Sud), Lech Wałęsa (Pologne), Gerry Adams (Irlande du Nord), Che Guevara (Amérique latine).

Je suis certain que plusieurs d'entre nous se souviennent encore de la phrase prononcée par René Lévesque : « On n'est pas un petit peuple, on est peut-être quelque chose comme un grand peuple ». Je suis fier d'avoir vécu dans ces années d'effervescence et d'avoir

pu être le témoin de l'évolution de la société québécoise dans les domaines politique, économique et social.

Le monde syndical

Au Québec, nous avons pu compter sur des militantes et militants d'exception. Qu'il s'agisse de Mme Madeleine Parent ¹⁸³ qui a fait de la lutte du droit syndical, un objectif de vie dans le domaine du textile. Mme Simonne Monet-Chartrand qui est venue en aide aux mères de famille afin qu'elles puissent nourrir leur progéniture et les a conscientisées à la lutte syndicale pour soutenir leur conjoint. Qu'il s'agisse aussi de rappeler les luttes syndicales des employés des mines d'amiante d'Asbestos et de se souvenir de la répression exercée par l'État québécois ¹⁸⁴, qu'il s'agisse du boycottage du code postal pour sauver des emplois au Ministère des postes au fédéral en 1971. Parlons aussi de la solidarité envers les employés du journal *La Presse* en participant à une grande manifestation en 1971 ¹⁸⁵. Il y a eu le soutien des employés de l'État québécois en 1972 lors de la détention des trois chefs syndicaux et plusieurs militants ¹⁸⁶, le support envers les employés de la compagnie Firestone dans la ville de Joliette en 1973-74 (pendant dix mois) et enfin l'appui de l'entreprise d'autogestion Tricofil en 1976.

Nous pouvons dire que oui, nous sommes une communauté solidaire ! De participer au boycottage des

¹⁸³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1108497/madeleine-parent-syndicalisme-quebec-travail-biographie-archives>

¹⁸⁴ Livre *Ma vie comme rivière* tome 1 à 4 Les éditions du remue-ménage

¹⁸⁵ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/greve-de-la-presse>

¹⁸⁶ <https://www.csn.qc.ca/actualites/le-9-mai-72-reste-grave-dans-la-memoire-syndicale-du-quebec/>

produits Cadbury en 1978 ¹⁸⁷, de soutenir les syndiqués lors du lock-out pendant deux ans au Journal de Montréal en 2009 ¹⁸⁸. Toutes les personnes impliquées ont eu le même objectif, l'amélioration des conditions de vie des travailleuses et travailleurs et de leur famille ainsi que le maintien des acquis.

Quelques pistes d'actions

La copropriété

L'achat d'un immeuble en copropriété est très populaire depuis de nombreuses années et représente souvent la somme de travail de toute une vie. Dans un proche avenir, pour la protection des copropriétaires, il serait souhaitable de créer un organisme de régulation et de surveillance qui aurait pour mandat de faire valoir les droits et les intérêts des copropriétaires du Québec. Un office de la protection des copropriétaires, bénéficiant d'un véritable pouvoir de mesures coercitives et d'intervention auprès des syndicats de copropriété qui ne respecteraient pas les règles établies. Cet office devrait être doté d'un service de médiation accessible, rapide et abordable et qui pourrait même procéder à la mise en tutelle dans certaines situations. Cet organisme pourrait également soumettre des changements législatifs qui assureraient la protection de tous, comme le fait l'Office de la protection du consommateur (OPC).

Depuis 1990, je mets un point d'honneur d'assister à toutes les assemblées générales de ma copropriété, en

¹⁸⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1110775/cadbury-fermeture-usine-montreal-boyccottage-archives>

¹⁸⁸ <https://www.lesoleil.com/2011/02/27/journal-de-montreal-amere-fin-de-lock-out-7da61395b75ba044c3968d8e5164ee59>

proposant de nouveaux règlements ou en dénonçant des abus ou des irrégularités. À quatre reprises, je me suis impliqué au conseil d'administration afin de concrétiser des projets spéciaux à l'avantage de tous. À la dernière assemblée générale du 1^{er} mars 2022, compte tenu de l'implication importante des copropriétaires nouvellement arrivés et d'une relève significative, j'ai décidé de ne pas me présenter au poste de direction car j'ai pleinement confiance en leur engagement. Cependant, je veux demeurer informé et impliqué puisque je débourse chaque année plusieurs milliers de dollars en frais de condominium et il est primordial pour moi de savoir comment est utilisé notre argent.

Légalisation des drogues

Mon expérience d'intervenant à Drogues-Secours m'incite à prendre position pour la légalisation de toutes les drogues. Un pas important a été franchi le 17 octobre 2018, au moment où le gouvernement a légalisé la marijuana au Canada. Il n'en demeure pas moins que nous devons rester vigilants en ce qui a trait à la protection de la santé publique et de la société. Nous ne pourrions jamais empêcher l'être humain d'expérimenter, c'est dans son ADN. Encadrons la vente pour une meilleure qualité du produit tout en s'assurant de transmettre toute l'information requise et de mettre les mesures de prévention adéquates.¹⁸⁹ Légaliser toutes les drogues pourrait aider dans une certaine mesure à contrer le crime organisé.

Éducation en matière d'alcool

¹⁸⁹ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/marijuana-legalization-in-canada>

Je ne peux passer sous silence l'excellent travail du directeur général de l'organisme sans but lucratif Éduc'alcool, Hubert Sacy qui vient tout juste de quitter son poste après trente et une années de loyaux services. À travers son organisme, il a fait la promotion de la modération dans la consommation d'alcool avec intelligence.¹⁹⁰

Éduc'alcool est né en 1989 de la volonté de ses membres fondateurs de mener des actions de prévention et d'éducation afin de contribuer à faire des Québécois qui choisissent de boire, de bons consommateurs plutôt que de gros consommateurs¹⁹¹.

Travail du sexe

Pour la protection et la santé publique, nous devrions aussi légaliser la prostitution féminine et masculine. Il est illusoire de ne pas faire face à cette réalité pour assurer la protection physique et psychologique des gens du milieu. Il devrait y avoir des lieux protégés pour leur sécurité, dans un premier temps pour les sortir de la rue ce qui permettrait d'instaurer des mesures sanitaires et prévenir la prolifération des infections transmises sexuellement. Cela est un problème de santé publique important et une législation adaptée doit être mise en place. Il faut absolument éradiquer le proxénétisme en imposant de fortes amendes et de longues peines d'emprisonnement. En premier lieu, on pourrait se baser sur l'expérience des Pays-Bas en ce qui a trait à la protection médicale et à la sécurité physique des personnes.

¹⁹⁰ <https://www.lapresse.ca/contexte/2022-02-20/un-cafe-avec-hubert-sacy/last-call-pour-monsieur-educ-alcool.php>

¹⁹¹ <https://www.educalcool.qc.ca/a-propos-deducalcool/mission-vision-et-valeurs/>

Le tabagisme : un malheureux constat

Pour l'avenir de nos petits-enfants, je souhaiterais que les produits nocifs comme la cigarette fassent l'objet d'une réglementation beaucoup plus stricte. Notre système de santé public s'en trouverait désengorgé, ce qui permettrait de donner accès à des soins à plus de malades. Je tiens tout de même à souligner l'apport du ministre de la Santé et des services sociaux Jean Rochon pour l'adoption de la Loi sur le tabac le 17 juin 1998, décrétant entre autres l'interdiction de fumer dans les endroits publics ¹⁹². Grâce à l'adoption de cette loi, plusieurs personnes ont amélioré leur qualité de vie et sans doute, cette mesure a même sauvé des vies, par la diminution importante de la fumée directe ou de la fumée secondaire. Cependant, est-il moral que les gouvernements perçoivent des taxes sur des produits néfastes pour la santé? Nous devrions utiliser les taxes perçues pour augmenter le budget du ministère de la Santé. Il faudrait éliminer l'épandage de pesticides chimiques dans les champs de tabac, baisser le taux de nicotine dans les cigarettes et bannir l'ajout de plusieurs autres produits nocifs, etc.

La nicotine contenue dans le tabac suscite une forte dépendance et la consommation de tabac est un facteur de risque majeur de maladies cardiovasculaires et respiratoires de plus de vingt types ou sous-types de cancer différents et de nombreuses autres affections débilitantes. Chaque année, plus de huit millions de personnes meurent du tabagisme dans le monde. La plupart des décès liés au tabagisme surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qui sont souvent victimes de

192 <https://espum.umontreal.ca/lespum/nouvelles/nouvelle/news/detail/News/un-geant-de-la-sante-publique-au-quebec-nous-a-quitte/>

l'ingérence de l'industrie du tabac et de stratégies de commercialisation intensives mises en place par cette dernière. Le tabagisme peut également être mortel pour les non-fumeurs (source : Organisation mondiale de la Santé (OMS) ¹⁹³. Devrions-nous considérer de mettre fin à la vente de cigarette?

Pendant ce temps, beaucoup trop de gens de mon entourage et de mes amis ont malheureusement perdu la vie à cause du tabagisme, un véritable fléau.

Hommages

Je tiens à souligner dans ce livre, le courage, la détermination et l'implication de sept personnes de ma génération qui m'ont impressionné et motivé par leur engagement social. Par altruisme et par souci d'équité et de justice sociale, ces individus ont poursuivi leur objectif et se sont impliqués à fond dans un projet qui prendra une grande partie de leur temps et de leur énergie. Ils ont toute mon admiration.

M. Daniel Germain, né à Verdun en 1964 est le fondateur du Club des petits déjeuners. Judith Barry, co-fondatrice travaille aux côtés de M. Germain depuis le début. Le projet a démarré en 1994 à l'école primaire Lionel-Groulx, située dans un secteur défavorisé de Longueuil. Son but était de permettre à tous les enfants de prendre un petit déjeuner nutritif à l'école avant de débiter la journée, afin qu'ils aient une chance égale face aux mieux nantis, de pouvoir eux aussi réussir dans leurs études. Il est extraordinaire qu'aujourd'hui et chaque

¹⁹³ who.int/fr/health-topics/tobacco#tap=tap_1

jour, on sert plus de 513 489 enfants dans 3 361 écoles partout au Canada. ¹⁹⁴.

M. Éric St-Pierre est le fondateur de Mira, le premier centre francophone de chiens guides au Canada, créé le 22 janvier 1981. L'objectif de Mira est d'améliorer la vie des gens ayant des limitations en leur fournissant un chien guide pour les non-voyants ou les personnes avec une déficience visuelle, auditive ou motrice, un chien pour les enfants atteints de TSA ou un chien d'assistance pour les individus ayant des déficiences motrices. Depuis ses débuts, Mira a réussi à donner plus de 3 000 chiens à des personnes ayant un handicap, une prouesse qui mérite d'être soulignée ¹⁹⁵.

La très honorable M^{me} Louise Arbour, une femme en mission, a été nommée entre autres, juge en chef de la Cour suprême du Canada, procureure en chef du Tribunal pénal international de La Haye, et représentante spéciale du secrétaire général au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour les migrations internationales ¹⁹⁶. Faire évoluer les concepts de droits fondamentaux de justice ne sont jamais une tâche facile et conscientiser le monde que les migrations sont non seulement inévitables mais que leur impact est positif, tant pour la société d'accueil que de départ. Je lui souhaite une longue vie comme activiste humanitaire.

M. Gilles Rhéaume, pour cinquante ans de militantisme, nationaliste québécois et l'un de nos grands

¹⁹⁴ <https://www.breakfastclubcanada.org/fr/home/>

¹⁹⁵ <https://www.mira.ca/fr/notre-histoire>

¹⁹⁶ <https://www.droit-inc.com/article21615-Une-femme-en-mission>

patriotes. Il a été entre autres, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal entre 1981 et 1985 ¹⁹⁷.

M^{me} Pauline Marois a été la première femme à occuper le poste de première ministre du Québec. Je vous laisse la référence de sa biographie « Au-delà du pouvoir signée par Élyse-Andrée Héroux pour connaître son implication au sein de la société québécoise. Je suis en admiration devant ses accomplissements sociale et politique. Comme ministre de l'Éducation en 1997, elle a été l'instigatrice de la mise en place de l'infrastructure du réseau des centres de la petite enfance, un projet hautement avantageux, qui permet l'accessibilité au marché du travail des femmes et une meilleure préparation pour les enfants à la maternelle ¹⁹⁸.

Serge Bouchard, un anthropologue, essayiste, animateur de radio, passionné par les Premières Nations et la nordicité. ¹⁹⁹. Ces livres sont un compte rendu de la beauté de nos régions ainsi que la découverte des multiples cultures des onze nations autochtones qui habitent l'ensemble du territoire du Québec et représentent environ 1% de la population du Québec.

Grâce à lui, nous avons appris que la nation québécoise a une obligation de collaboration (coopération) envers toutes ces nations autochtones. Il nous a quitté le 11 mai 2021 à l'âge de 73 ans ²⁰⁰.

¹⁹⁷ Biographie Gilles Rhéaume : Baroudeur de l'indépendance Éditions Québecor.cor.2007 par Jean Côté

¹⁹⁸ <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/segments/entrevue> Les centres de la petite enfance de 1997 à aujourd'hui

¹⁹⁹ <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/premieres-nations-inuits/profil-des-nations>

²⁰⁰ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1792183/anthropologue-serge-bouchard-mort>

Jacques Lacoursière, historien et auteur québécois, vulgarisateur avec entre autres son œuvre comportant cinq tomes sur l'Histoire populaire du Québec, vendu à plus de 150 000 exemplaires. Je le cite : «Le but que je me suis donné depuis une quarantaine d'années, c'est de montrer aux Québécois et aux Québécoises qu'ils ont une histoire aussi belle que celle de n'importe quel pays ». Il a bien réussi son pari. Il est décédé le 1er juin 2021 à l'âge de 89 ans ²⁰¹.

Mes petits-enfants

Ce projet de livre m'a été inspiré par mes petits-enfants Jazia et Gustav. Je suis convaincu qu'ils liront mon livre un jour.

Je souhaite qu'ils conservent tout au long de leur vie une confiance en eux et une bonne estime de soi. J'espère aussi qu'ils prendront les moyens de valoriser des qualités essentielles telles que la facilité d'adaptation, de communication, d'ouverture d'esprit et de partage dans leurs relations avec autrui. Ces mêmes qualités pourront faciliter leur consentement dans toutes les situations de la vie et leur permettront ainsi de garder indemne leur libre arbitre. J'espère qu'ils pratiqueront une activité sportive comme le judo ou le karaté ou tout autre sport afin de les aider à assurer leur propre sécurité physique. J'aimerais bien qu'ils puissent, dans leur parcours, faire la rencontre de personnes remplies de sagesse et de bonté comme l'ont été ma grand-mère, Laurence St-Arnaud (Marchand) et ma tante Denise Marchand (Brunet) ainsi que

²⁰¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1749755/historien-jacques-lacoursiere-deces-biographie>

M^{me} Simonne Monet-Chartrand que le hasard de la vie a mise sur mon chemin.

Jadzia et Gustav, je vous souhaite à tous les deux d'avoir la détermination de poursuivre vos rêves à la limite de votre imagination car je vous aime beaucoup et j'espère ainsi que votre vie sera remplie de nouveaux défis à relever.

Je ne peux terminer ce chapitre sans remercier toutes les femmes qui ont partagé ma vie, pour leur soutien indéfectible lors de mes implications sociales. Je n'aurais jamais pu réaliser ces projets sans leur compréhension.

Aujourd'hui, je poursuis mon implication en souhaitant fonder un comité de citoyens, tous résidents de la copropriété où j'habite et où vivent un peu plus de 1 200 personnes. Le groupe porterait le nom de Comité des citoyennes et citoyens de Fairgreen Acres (CCCFA). Le but de ce comité est de donner une voix pour la défense des droits des copropriétaires.

En plus de la publication de mon livre en 2022, je fête mes soixante et onze ans.

Si la vie m'offre encore plusieurs belles années, j'aimerais pouvoir retourner sur un banc de parc, mon livre à la main. Si la mémoire me fait un peu défaut, je pourrai relire certains passages, ce qui ravivera, je l'espère, de bons souvenirs d'évènements et de moments partagés avec des êtres chers. Rien que d'y penser, une douce paix intérieure m'envahit.

Table des matières

<u>Préface</u> , de Louis-Philippe Edmonston, APA	6
<u>Prologue</u>	7
Chapitre 1 <u>Mon enfance : j'ai souvenir encore</u>	9
Chapitre 2 <u>Mon adolescence Un autre déménagement, un autre quartier</u>	46
Chapitre 3 <u>Début de ma vie d'activiste</u>	58
Chapitre 4 <u>Départ de la maison familiale (1968) et les premières activités militantes engagées</u>	67
Chapitre 5 <u>Garage coopératif : Une mobilisation qui prend forme</u>	92
Chapitre 6 <u>Retour au travail Deux événements marquants</u>	120
Chapitre 7 <u>Déménagement sur la Rive-Sud et travail à l'Association pour la protection des automobilistes</u>	128
Chapitre 8 <u>Vigilant même dans mes périodes de loisirs</u>	163
Chapitre 9 <u>Dépôt d'un mémoire : une vision de la société</u>	182
Chapitre 10 <u>Mon travail rémunéré</u>	199
Chapitre 11 <u>Une vie d'apprentissage et découvertes Ma formation académique</u>	224
Chapitre 12 <u>La culture au quotidien</u>	229
Chapitre 13 <u>Les manifestations : une politisation accrue</u>	249
Chapitre 14 <u>Mes rencontres marquantes</u>	264
Chapitre 15 <u>Les violences quotidiennes et luttes pour plus de dignité</u>	281
Chapitre 16 <u>Lutte épique pour le droit à l'avortement et la contraception gratuite</u>	301
Chapitre 17 <u>Omniprésence du clergé dans la société québécoise</u>	311
Chapitre 18 <u>Mes voyages</u>	321
Chapitre 19 <u>Informations familiales</u>	334
Chapitre 20 <u>Épilogue</u>	335
Table des matières	348
Notes de l'auteur	349
Photographies (A à F)	351
Index des photographies	352
Photographies (1 à 42)	354

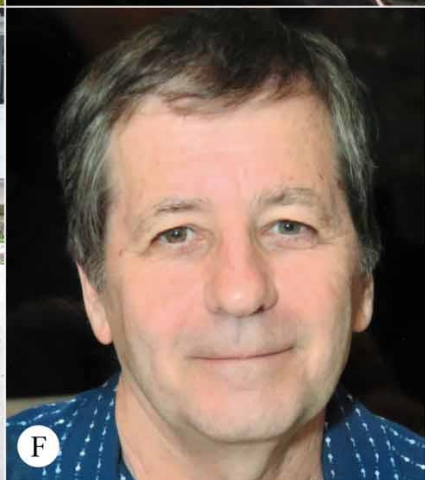
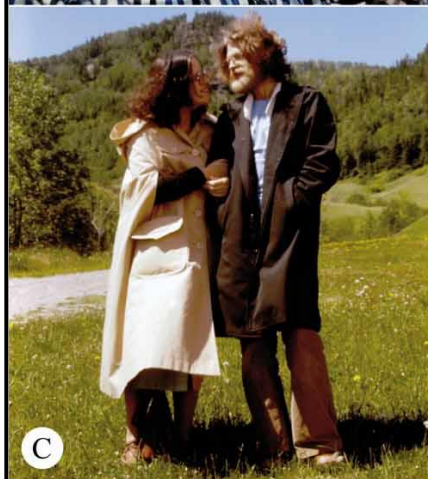
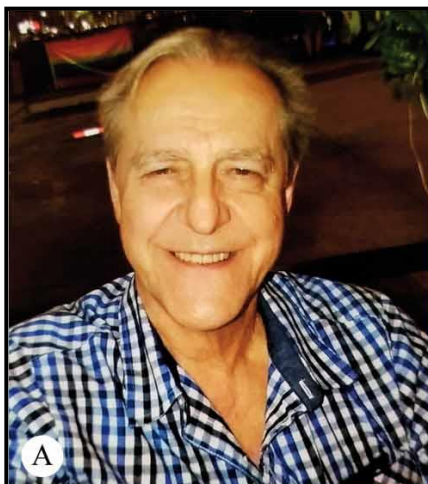
Notes de l'auteur

Ce livre, à compte d'auteur, a demandé la précieuse collaboration des membres de ma famille et d'amis. Sans eux, ce livre n'existerait pas et je les remercie sincèrement.

Voici quelques photos les représentant :

- Photo-A : Jules Bélliard, mon ami, a été malheureusement pour lui, le premier à procéder à la correction de mon texte. Il y a laissé probablement quelques cheveux à essayer de le décortiquer. Un être courageux et très méticuleux.
- Photo-B : Ginette Sigouin, ma sœur écrivaine pour avoir donné au texte son humanité lors de la deuxième lecture et de m'avoir transmis de nombreux conseils appropriés et appréciés.
- Photo-C : Jean-Marie Tremblay et sa conjointe Diane ma cousine, pour avoir accompli un beau travail de mise en page en plus d'avoir permis l'accès gratuit à ce livre sur le site internet « Les Classiques des sciences sociales ».
- Photo-D : Christian Sigouin, mon neveu, pour avoir réalisé un excellent travail de graphisme pour la couverture, le dos du livre ainsi que pour la correction des photos.
- Photo-E : Jean-Michel Berthiaume-Sigouin, mon fils, qui a su exercer son talent de photographe pour réaliser ma photo au verso du livre.
- Photo-F : La photo de couverture du livre a été prise par l'auteur.

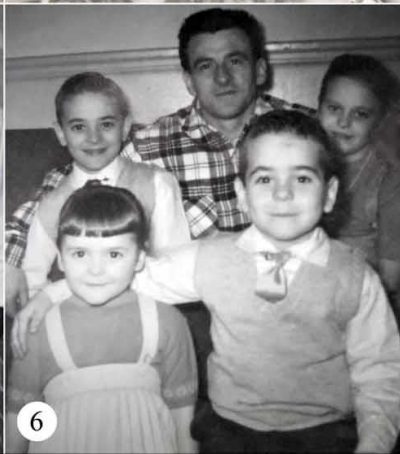
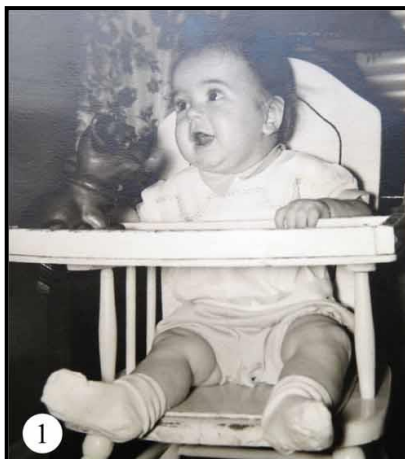
Je tiens aussi à remercier mes deux autres sœurs Lyne et Diane et mon frère Jean-Claude ainsi que Jacqueline pour leur soutien.

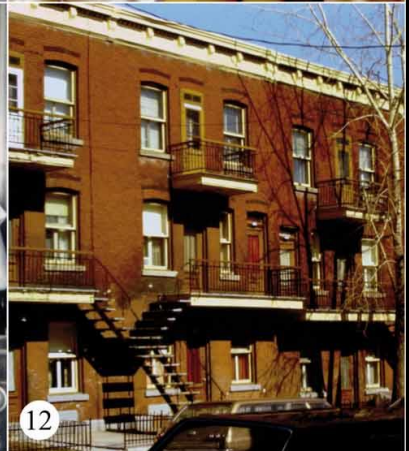
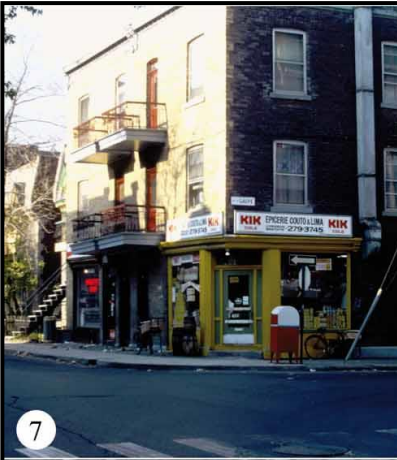


Index des photographies

- 1- Enfance : Bien assis sur ma chaise haute
- 2- Enfance : Seul et en paix
- 3- Ma mère et moi en visite à la plage
- 4- Toujours bien placé, le chouchou en maternelle
- 5- Ma sœur Diane, mon frère Jean-Claude et moi
- 6- Photo de famille
- 7- Première résidence : 191 Avenue laurier Est, Montréal
- 8- École St-Louis 3^{ième} année
- 9- Ma mère et sa sœur Denise au parc Sir-Wilfrid-Laurier, 1957
- 10- Sœur de ma mère : tante Lucie, cette chaleureuse personne qui m'a fait découvrir la musique classique et l'opéra.
- 11- Mes parents en 1960
- 12- Résidences au 4563-4569 Avenue de l'Hôtel-de-Ville
- 13- Défiguration de notre rue : Polyvalente Émile-Nelligan
- 14- Un bon souvenir d'enfance du Parc La Fontaine : La Ballade
- 15- Un autre bon souvenir d'enfance du Parc La Fontaine : La Gondole
- 16- Une petite nouvelle dans la famille : ma sœur Lyne en 1966
- 17- Lyne, une grande fille de 12 ans
- 18- Ma sœur Lyne adulte
- 19- Mes sœurs Lyne et Diane
- 20- Ma sœur Ginette et son conjoint Marcel
- 21- Mon frère Jean-Claude
- 22- Mariage de mon père : Familles Sigouin-Brunet le 26 août 1971
- 23- Tante Denise au chalet dans la municipalité de Coteau-Landing en 1975
- 24- Grand-mère maternelle avec ses deux filles au 4559 Avenue de l'Hôtel-de-ville
- 25- Grand-mère paternelle, ma mère nous quatre et notre chambreur

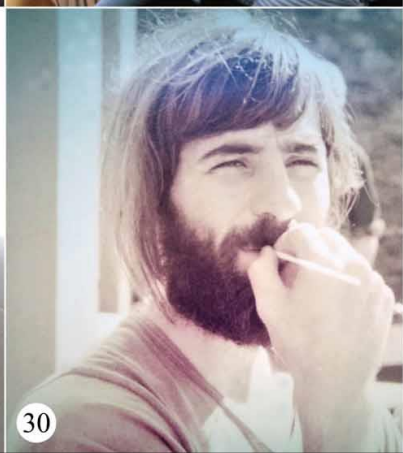
-
- 26- Mes grands-parents maternels au 4557 Avenue de l'Hôtel de ville et leur arbre
 - 27- Mon fils Jean-Michel et sa petite famille
 - 28- Mon petit-fils Gustav
 - 29- Ma petite-fille Jadzia
 - 30- Voyage relax en Irlande en 1979
 - 31- Mon fils Jean-Michel et moi lors du spectacle Love du Cirque du Soleil à Las Vegas en 2015
 - 32- Manifestation des facteurs et camionneurs au Bureau de poste central de Montréal
 - 33- Occupation du Bureau de poste central de Montréal
 - 34- Murale de Che Guevara à la Havane à Cuba, 1991
 - 35- Sculpture de Don Quichotte à Varadero à Cuba, 1991
 - 36- M. Béchard, mon maître mécanicien automobile, 1974
 - 37- Mon meilleur ami Christian Leclerc
 - 38- Voyage transatlantique sur le navire de NCL le Norwegian Breakaway de New-York à Southampton en Angleterre, 2018
 - 39- Voyage à Londres : photo du Tower Bridge, 2018
 - 40- Voyage en Chine : Statuts de soldats et chevaux en terre cuite, destinés à garder le mausolée du premier Empereur Qin, 2010
 - 41- Voyage en Chine : Pékin la Cité interdite, 2010
 - 42- Voyage en Chine : La Grande Muraille de Chine, 2010

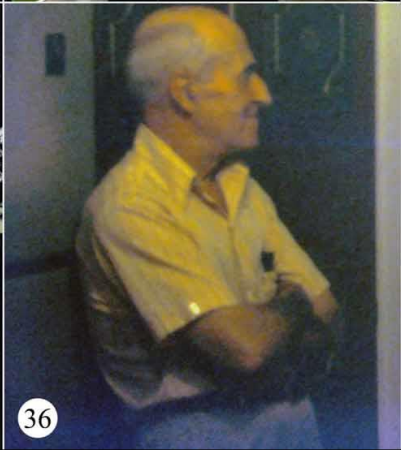
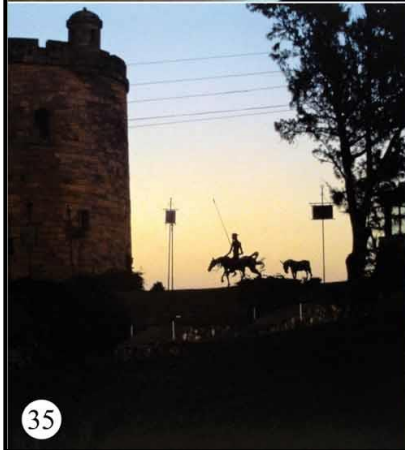
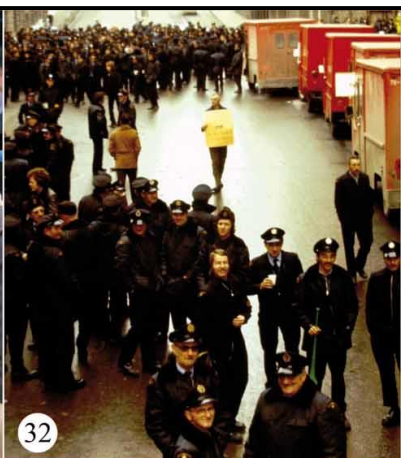


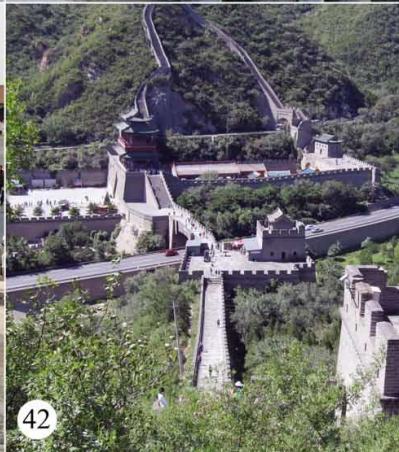
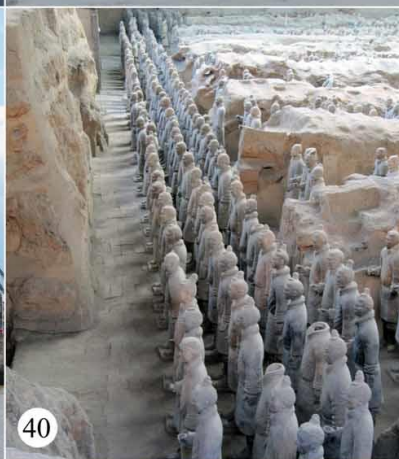












*"Seuls ceux qui sont assez fous pour penser
qu'ils peuvent changer le monde y parviennent"*

Kerouac



Voici le récit autobiographique d'un petit gars né dans le quartier du Plateau Mont-Royal qui est devenu par la force de sa volonté et de son implication, un organisateur communautaire, un syndicaliste, un juriste, un chroniqueur, un journaliste, un conférencier et finalement grâce à cette autobiographie, un auteur. En voulant améliorer les choses, celui-ci s'est impliqué socialement au sein du mouvement coopératif et d'autres organisations pendant plus de cinquante années. Sa curiosité ainsi que sa soif de connaissances l'ont amené à vouloir acquérir plusieurs métiers.

Cet infatigable activiste lui a aussi permis de rencontrer plusieurs illustres personnages impliqués dans le mouvement social. Dans cette autobiographie, l'auteur livre ses motivations intimes, ses intérêts et ses espoirs dans le seul but d'améliorer la qualité de vie de ses contemporains.

J'espère qu'après la lecture de ce livre il suscitera chez chacun d'entre nous, la motivation de vouloir contribuer à des changements dans la société qui profiteront au bien-être de tous.